

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

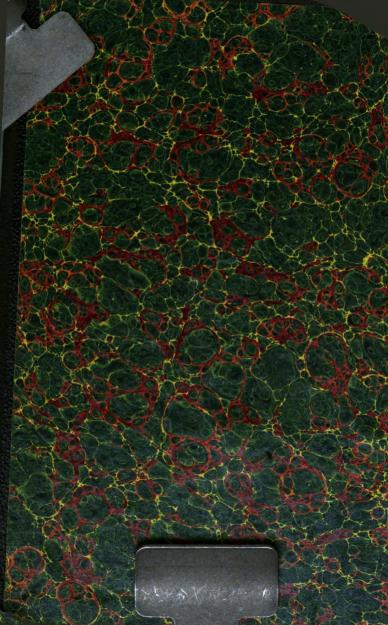
Nous vous demandons également de:

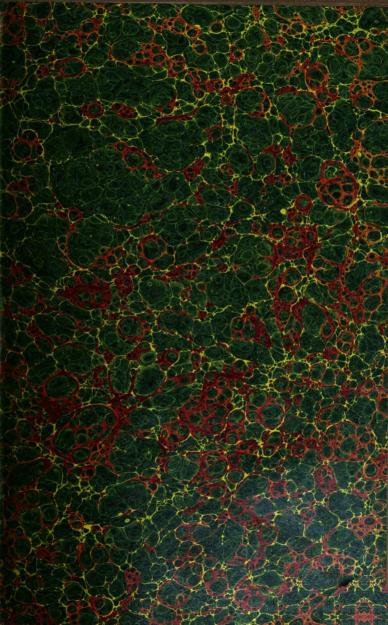
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + Ne pas procéder à des requêtes automatisées N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + Rester dans la légalité Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse http://books.google.com







•

MANUEL DE L'APOLOGISTE.

2



APPROBATION

DE L'ARCHEVÈCHÉ DE MALINES.

Ayant fait examiner l'ouvrage intitulé : MANUEL DE L'APOLOGISTE , nous en permettons l'impression.

Malines, le 8 novembre 4851.

P. Corten, vic.-gén.

MANUEL

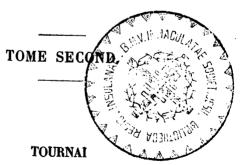
DE

L'APOLOGISTE

LE P. J.-B. BOONE,

DE LA COMPAGNIE DE JASTS.

NOUVELLE ÉDITION, REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE PAR L'AUTEUR



TYPOGRAPHIE DE J. CASTERMAN ET FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

IMPRIMEURS DE L'ÉVECHE.

1853

PROPRIÉTÉ

ET RÉSERVE POUR LA TRADUCTION.



TROISIÈME PARTIE.

MOTIFS DE MON ATTACMEMENT

L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

CHRÉTIEN est mon nom;
CATHOLIQUE est mon surmon.
S. PACIAN. Ep. 1. ad Sympr.

Cet ouvrage parut la première fois avant la révolution de 1830, dans un temps, où tout fut mis en œuvre pour décatholiser la Belgique. Nous faisons paraître cette sixième édition, (qui devient la troisième nartie du Manuel de l'Apologiste), à une époque, où « une guerre affreuse et inexorable est soulevée entre la lumière et les ténèbres, entre la vérité et l'erreur, entre le vice et la vertu, entre Bélial et le Christ. - Des hommes ennemis s'efforcent d'attaquer et de fouler aux pieds les choses de notre très-sainte Religion, d'arracher jusqu'à sa dernière racine le germe de toutes les vertus chrétiennes, de propager partout une licence effrénée et impie de penser et de vivre, d'infecter et de corrompre par des erreurs perverses et mortelles, les esprits et les cœurs, surtout de la multitude inexpérimentée et de la jeunesse imprudente, de bouleverser tous les droits dins et humains, et si cela pouvait être jamais, de détruire de fond en comble l'Eglise Catholique, et de renverser cette sainte Chaire de Pierre (1). »

Nous désirons vivement que le lecteur attentif et sincère trouve dans ce livre des armes puissantes pour

⁽⁴⁾ Allocution de N. S. P. le Pape, Pie IX, tenue en consistoire secret, le 20 mai 1850.

détruire les faux raisonnements humains, pour renverser tout ce qui s'élève avec hauteur contre la science de Dieu, et pour réduire tous les esprits à l'obéissance de J.-C. (1).

Dans un **Appendice**, nous développons plusieurs points importants qui ne sont qu'indiqués dans le corps de l'ouvrage.

Nous citons bon nombre d'écrivains modernes, nonseulement pour appuyer ce que nous avançons, et pour faire connaître les meilleurs Apologistes de notre sainte Religion, mais encore pour constater un fait bien glorieux à l'Eglise Catholique, savoir, qu'elle n'a rien à craindre de la part de la vraie science, pas plus de nos jours, que dans les premiers siècles du Christianisme, où les hommes les plus savants étaient en même temps les défenseurs les plus zélés de la foi catholique.

Nous avons tâché de rendre notre travail solide, clair et concis. Puisse-t-il être utile à tous, surtout à la jeunesse qui a un si grand besoin d'instruction religieuse, pour rester inviolablement attachée à la Sainte Eglise Catholique, la colonne et la base de la Vérité (2).

⁽⁴⁾ II Cor. X, 4.

⁽²⁾ I Tim. III, 45.

MOTIFS DE MON ATTACHEMENT

L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

L'ÉGLISE (1).

Je rous dis que vous êtes Pierre, et que sur cette pierre je bûttrai mon Eglise. MATIN. NVI, 18.

Nous commençons notre travail sur la Sainte Eglise Catholique Apostolique et Romaine par donner une idée exacte de cette **Institution Divine**.

Jésus-Christ est venu en ce monde pour le sauver. L'Œuvre de la Rédemption du genre humain était accomplie, le monde était réconcilié avec son Auteur, et le salut des hommes était conclu entre la miséricorde et la justice de Dieu: la miséricorde et la vérilé se sont rencontrées; la justice et la paix se sont embrassées (2).

(1) V. Etudes philosophiques sur le Christianisme, par Nicolas. Il est à regretter que l'auteur ait cru devoir embrasser le système philosophique de M. de Bonald, système sur lequel on ne cesse de disputer et de se diviser. Son excellent ouvrage aurait eu encore plus de vogue, s'il avait pu rester neutre dans cette lutte. Voir l'excellent ouvrage du P. Nampon: Etude de la doctrine catholique dans le Concile de Trente. 2 vol. — 1 vol. Ch. I, de l'autorité de l'Eglise Catholique et de son Chef. — Voyez encore ciaprès: Obéissance à l'Eglise, au Souverain Pontife, infaillibilité de l'Eglise, etc. — (2) Ps. LIV, 44.

Mais toute la terre ignorait encore son salut, il fallait le promulguer, le faire accepter au monde et lui en appliquer les fruits.

Or, le mode que J.-C. a choisi pour opérer cette grande merveille parmi toutes les nations de la terre et jusqu'à la consommation des siècles, c'est l'Eglise. Voici de quelle manière J.-C. a établi et organisé l'Eglise.

I. CHOIX DES APÔTRES.

- J.-C. marchant le long de la petite mer de Galilée, dit l'Evangile, vit des pecheurs et il leur dit: Venez après moi, et je vous ferai devenir pecheurs d'hommes (1). Voilà les premiers rudiments de cette institution qui doit porter par toute la terre le flambeau de la vérité, confondre la sagesse des philosophes, abaisser les faisceaux devant la Croix, s'asseoir au Capitole, et régner sans limite et sans fin sur le monde.
- J.-C. a voulu choisir ce qu'il y a de plus faible pour confondre ce qu'il y a de plus fort, afin que toute chair ne se glorifie pas, mais que toute gloire soit rendue à celui qui fait sortir la lumière des ténèbres (2). J.-C. a voulu lui-même sauver le monde par l'ignominie de la Croix, et il veut continuer son œuvre de la même manière.

Continuons. En ce temps-là, dit l'Evangile, Jésus, suivi de la troupe de ses disciples, monta sur une montagne et il appela à lui ceux qu'il voulut, et ils allèrent à lui (3). Il en appela ainsi de manière à ce qu'ils formassent le nombre de douze pour être avec lui, et les envoyer prêcher.

⁽¹⁾ Marc. I, 47. — (2) I Cor. I, 29. II Cor. IV, 6.

⁽³⁾ Marc. III, 13.

Nous allons voir bientôt l'opération divine se compléter. Depuis ce moment les Saints Evangiles parlent constamment des **douze** (1), comme formant l'escorte du Sauveur, et comme étant les confidents de ses desseins et les mandataires de ses volontés.

II. CHOIX DU CREF DES APÔTRES.

Ce premier choix n'est qu'une préparation à un second choix plus resserré, plus un; et le second choix est celui de **Pierre**, **chef des Apôtres**.

C'est ici que nous allons voir J.-C. mettre la dernière main à son ouvrage.

Lors de la vocation des douze, l'un d'eux, Simon, fut l'objet d'une consécration particulière et distinctive. Jésus, l'ayant regardé, lui dit: Simon, fils de Jean, vous serez appelé Céphas, ce qui veut dire Pierre (2). C'est donc comme si le Sauveur eût dit à cet Apôtre: entre tous les Apôtres tu seras un roc (3).

Ecoutons maintenant les divers récits: Jésus étant venu aux environs de Césarée, interrogea ses disciples et leur dit: Que disent les hommes, touchant le Fils de l'homme? Qui disent-ils que je suis? Ils lui répondirent: les uns disent que vous étes Jean Baptiste, les autres, Elie, les autres, Jérémie ou quelqu'un des Prophètes. Jésus leur dit: Et vous autres, qui dites-vous que je suis? Simon Pierre, prenant la parole, lui dit: vous étes le Christ, Fils du Dieu vivant. Jésus lui répondit: Vous étes bien heureux, Simon, fils de Jean, parce que ce n'est point la chair et le sang qui vous ont révélé ceci,

⁽⁴⁾ Matth. X, 4; XX, 47. Marc. III, 44; VI, 7; X, 32.

⁽²⁾ Joan. I, 42.

⁽³⁾ Wiseman, Confér. sur le Protestantisme.

mais mon Père qui est dans les Cieux. Et moi aussi je vous dis que vous êtes Pierre, et que sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Et je vous donnerai les clefs du royaume des Cieux, et tout ce que vous lierez sur la terre, sera aussi lié dans les Cieux, et tout ce que vous délierez sur la terre, sera aussi délié dans les Cieux(1).

Cette scène se passe avant la passion. Elle ne renferme à l'égard de Pierre qu'une promesse. Après la Résurrection de J.-C. nous devons nous attendre à quelque chose de plus définitif; la promesse sera accomplie.

En effet, après qu'ils eurent diné, Jésus dit à Simon Pierre: Simon, fils de Jean, m'aimez-vous plus que ne font ceux-ci? Pierre lui répondit: Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime. Jésus lui dit: Paissez mes agneaux. Il lui demanda de nouveau: Simon, fils de Jean, m'aimez-vous? Pierre lui répondit: Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime. Jésus lui dit: Paissez mes agneaux. Il lui demanda pour la troisième fois: Simon, fils de Jean, m'aimez-vous? Pierre, contristé de ce que pour la troisième fois il lui avait dit: m'aimez-vous, répondit: Seigneur, vous connaissez toutes choses, vous savez que je vous aime. Jésus lui dit: Paissez mes brebis (2).

Déjà, la veille de la Passion, Jésus avait adressé à Pierre des paroles touchantes: Simon, Simon, voici que Satan a demandé de vous cribler tous, comme l'on crible du froment, mais j'ai prié pour vous en particulier, afin que votre foi ne défaille point: lors donc que vous aurez été converti, ayez soin d'affermir vos frères (3).

⁽¹⁾ Matth. XVI, 18, 19. — (2) Joan. XXI, 15, 16, 17.

⁽³⁾ Luc. XXII, 31, 32,

Que peut-on voir de plus formel, de plus soutenu, de plus achevé que cette pensée, que cette volonté qui se déploie progressivement pendant tout le cours de la vie mortelle de J.-C., et qui, de l'état de projet et de promesse, passe enfin à l'état d'execution au moment précis, où les destinées de l'Eglise vont commencer dans l'unité par l'autorité.

III. INFAILLIBILITÉ ET STABILITÉ DE L'ÉGLISE.

C'est une conception admirable que l'Eglise, mais elle repose sur des bases humaines. Il faut que l'esprit de Dieu, Dieu lui-même entre et s'incarne en quelque sorte dans ce grand corps, pour lui communiquer toute sa force et son infaillibilité. Aussi, rien de plus explicite dans tous les actes et dans toutes les paroles du Sauveur, que ce qui se rapporte à la communication de l'Esprit de Dieu, et à la promesse de sa permanence dans l'Eglise. Je ne vous laisserai pas orphelins, je viendrai à vous... (1). Je prierai mon Père, et il vous donnera un autre Consolateur, afin qu'il demeure éternellement avec vous, l'Esprit de vérité..... qui demeurera avec vous et qui sera en vous (2). Il rendra témoignage de moi.... il vous enseignera toute vérité (3).

Toute puissance m'a été donnée.... Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie aussi de même; ayant dit ces mots il souffla sur eux, et il leur dit : recevez le Saint-Esprit. Les péchés seront remis, etc... (4). Allez donc, et instruisez toutes les nations, etc.... et voilà que je suis avec vous, tous les jours, jusqu'à la fin du monde (5).

⁽⁴⁾ Joan. XIV, 48. — (2) Joan. XIV, 46. — (3) Joan. XVI, 43. — (4) Joan. XX, 24, 22, 23.

⁽⁵⁾ Matth. XXVIII, 19, 20. — Ce n'est pas aux princes de la

Après cet exposé historique, distinguons les différents points constitutifs de l'Eglise (1), savoir :

I. LE CORPS ENSEIGNANT DE L'ÉGLISE.

Jésus-Christ pour rendre l'Eglise gardienne fidèle de la foi, a établi un **corps de docteurs** chargés d'enseigner, ou une chaire publique de laquelle l'enseignement doit être donné à tous les hommes (2).

II. LE MINISTÈRE DE L'ÉGLISE.

Pour donner à son Eglise enseignante les moyens de retenir dans l'unité de la Foi tous ceux auxquels l'Evangile aurait été prêché, Jésus-Christ fonda un **ministère**, et lui donna le pouvoir d'administrer tout ce qui aurait rapport au culte public. Jésus-Christ n'envoie pas seulement ses Apôtres pour prêcher l'Evangile, mais il leur commande aussi de baptiser (3). de faire en mémoire de lui ce qu'il a fait dans la dernière Cène (4), de remettre les péchés (5). Aussi sont-ils toujours appelés les ministres de Jésus-Christ et les dispensateurs des mystères de Dieu (6).

III. LE POUVOIR DE L'ÉGLISE.

La pluspetite société ne tardera pas à se dissoudre,

terre, mais aux Ap tres et à leurs successeurs que Jésus-Christ a dit: Allez, enseignez toutes les nations. Saint Ambr. Ep. ad Valentinian. Saint Chrys. Hom. 33 in Matth.

- (1) V. Démonstration des Fondements de la Foi, par l'abbé Bouvet.
 - (2) Matth. XXVIII, 48. (3) Matth. XXVIII, 49.
 - (4) Luc. XXII, 49. (5) Joan. XX, 23.
 - (6) Tit. I. I. Petr. IV, 40.

si elle n'a les moyens de réprimer les abus, et de contenir ses membres dans le devoir. — Jésus-Christ pour
obvier à ce mal, et pour empêcher la dissolution de son
Eglise, lui a donné les moyens de réprimer les abus, de
contenir ses membres dans le devoir, de terminer les
différends, et de diriger les actions de ses membres
vers un but commun, en établissant dans son sein un
pouvoir législatif, judiclaire et répressif.
Ces ponvoirs sont clairement exprimés dans les paroles
de Jésus-Christ, donnant aux Apôtres les clefs du
royaume de cieux (1), ordonnant d'écouter l'Eglise, et
voulant que ceux, qui désobéiraient à ses ordres,
fussent regardés comme des païens et des publicains (2).
Aussi ces trois pouvoirs ont toujours été exercés dans
l'Eglise.

Jésus-Christ n'a point donné ces pouvoirs à tous les Chrétiens indistinctement; il s'est choisi quelques hommes qu'il a établis ses Apôtres, et leur a donné à tous, et à eux seuls, immédiatement, sans le consentement, sans le concours préalable du reste des Chrétiens, le triple pouvoir d'enseigner, d'administrer et de gouverner, en faisant des lois, en portant des jugements, et en décernant des peines contre les rebelles.

IV. LA PRIMAUTÉ DE SAINT PIERRE.

Pour conserver l'unité dans ce corps enseignant, administrant, et gouvernant, Jésus-Christ y a établi un Chef, saint Pierre, appelé dans toute la suite des siècles, le Prince des Apôtres, le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre.

(4) Matth, XVI, 49. - (2) Matth. XVIII, 47.

Les **preuves de la Primauté** de saint Pierre sont claires et nombreuses (1).

« Pierre est le premier de toutes manières ; le premier il est toujours nommé par les évangélistes. Le premier il confesse le foi, le premier il est dans l'obligation d'exercer l'amour, le premier des Apôtres qui vit le Sauveur ressuscité des morts, comme il en avait été le premier témoin devant le peuple; il parut le premier, quand il fallut remplir le nombre des Apôtres; le premier il confirma la foi par un miracle, le premier à convertir les Juiss, le premier à recevoir les Gentils, le premier partout. Mais je ne puis tout dire. Tout concourt à établir sa Primauté, oui, tout, jusqu'à ses fautes : la puissance donnée à plusieurs, porte sa restriction dans son partage, au lieu que la puissance donnée à un seul, et sur tous et sans exception, emporte la plénitude. Tous reçoivent la même puissance, mais non en même degré, ni avec la même étendue. Jésus-Christ commence par le premier, et dans ce premier il développe le tout, afin que nous apprenions que l'autorité ecclésiastique premièrement établie en la personne d'un seul, ne s'est répandue qu'à condition d'être toujours ramenée au principe de son unité, et que tous ceux qui auront à l'enseigner se doivent tenir inséparablement unis à la même chaire (2). »

Le privilége accordé à Pierre par Jésus-Christ ne fut pas seulement une primauté de préséance et d'honneur, mais surtout une primauté de juridiction et d'autorité. C'est à Pierre que Jésus-Christ promet les clefs du

⁽⁴⁾ La primauté de saint Pierre et du Souverain Pontife est clairement démontrée par une foule de Théologiens et 'd'Apologistes Catholiques.

⁽²⁾ Bossuet, Disc. sur l'Unité de l'Eglise.

royaume du Ciel, avec le pouvoir de lier et de délier. Or, ces paroles expriment non-seulement qu'il est le premier en honneur, mais qu'il a véritablement le pouvoir de gouverner l'Eglise. Ce qui rend cette vérité plus évidente encore, c'est la raison pour laquelle Jésus-Christ établit cette Suprématie. Ce fut pour conserver l'unité de la Foi et l'intégrité de la Religion dans l'Eglise. Or, pour remplir un devoir si difficile et si sublime, il fallait un pouvoir législatif, exécutif et judiciaire, plein et entier.

Aussi telle fut toujours la doctrine des premiers siècles. Jamais les Pères de l'Eglise ne virent dans la dignité dont Pierre fut spécialement revêtu, une ridicule primauté de préséance; mais le droit et le plein pouvoir de paître, de lier et de délier, c'est-à-dire de gouverner l'Eglise universelle.

V. LE PONTIFE ROMAIN EST LE SUCCESSEUR DE SAINT PIERRE (4).

Ce fait est incontestable.

1° Le prince des Apôtres fixa son siège à Rome, et y mourut sans le transporter ailleurs. Ces deux faits reposent sur la Tradition constante et unanime du monde chrétien (2); donc le Pontife Romain est le Successeur de saint Pierre.

(1) V. Apostolicité de l'Eglise.

(2) Wiseman, Confér. sur le Protestantisme, p. 182, cite en faveur de ce fait historique, Cave, Ussérius, Young, Pearson et Blondel, tous savants Protestants. Ajoutons les Centuriateurs de Magdebourg; Basnage, Histoire de l'Eglise, Liv. 7. ch. 3, et Le Clerc (ad an. 168, § 1). Il faudrait un livre pour indiquer tous les témoignages de l'Antiquité chrétienne qui appuient cette vérité historique.

2

2º Aucun autre, que le Pontise romain, ne s'est jamais dit le Successeur de saint Pierre; aucun autre n'a jamais été reconnu pour tel par l'Eglise. La Tradition est constante sur ce point. Oui, tous les Pontises de Rome, depuis Lin jusqu'à Pie IV, c'est-à-dire, pendant dix-huit siècles, se sont constamment dits les Successeurs de Pierre, et ont été reconnus pour tels par le monde entier. Donc.

LA PRIMAUTÉ DU PONTIFE BOMAIN (4).

1° Tous les siècles catholiques ont reconnu la Primauté de l'Eglise de Rome et le Pouvoir universel de son évêque. L'histoire ecclésiastique atteste que, dès les premiers siècles, les évêques des diverses églises eurent recours au Pontife Romain pour faire sanctionner par lui les décisions qu'ils avaient portées, et les faire adresser à l'univers entier : et tous les Conciles Généraux reconnaissaient le Pontife Romain pour le Successeur de Pierre en tous ses droits. C'était lui qui établissait les Patriarches et les Primats (2); c'était lui qui envoyait, dans les différents siècles, des Missionnaires ou Apôtres porter la foi chez les peuples infidèles, en les y préposant pour évêques quand les circonstances l'exigeaient, ou en leur donnant même le pouvoir d'y placer d'autres évêques. Saint Augustin fut envoyé en Angleterre par saint Grégoire-le-Grand, saint Boniface en Allemagne par Grégoire II, etc.

2º Toujours, et dès les premiers siècles de l'Eglise, les Pontifes Romains se sont regardés comme investis

⁽¹⁾ V. Apostolicité de l'Eglise.

⁽²⁾ V. Tradition sur l'institution des Evéques, par l'abbé De la Mennais.

du pouvoir que Jésus-Christ avait donné au Prince des Apôtres, et ils ont exercé ce pouvoir sur les autres églises.

VI. LES FIDÈLES.

Jésus-Christ, en élevant les Apôtres à une dignité spéciale, a voulu que le reste des Chrétiens, auxquels il ne conférait pas les mêmes pouvoirs, leur obéissent et reçussent d'eux l'enseignement: qui vous écoute, m'écoute; qui vous méprise, me méprise (1). S'il n'écoute pas l'Eglise, qu'it soit à votre égard comme un païen et un publicain (2).

L'Eglise est donc, par l'institution même de Jésus-Christ, divisée en deux parties : le Clergé et le peuple; l'Eglise enseignante et l'Eglise enseignée. Le mot Clergé exprime le corps de tous ceux qui sont séparés du reste des fidèles pour remplir quelques fonctions dans l'Eglise. Le terme larques, fidèles, ou peuple chrétien, exprime ceux des Chrétiens qui n'ont reçu aucun pouvoir de Jésus-Christ ou de ses Apôtres.

VII. IL Y A TROIS ORDRES HIÉRARCHIQUES DANS L'ÉGLISE.

Jésus-Christ, en donnant à ses Apôtres les pouvoirs qu'il avait reçus de son Père, ne s'arrêta point là. Il divisa ses pouvoirs par degrés, et ses ministres par ordre; assigna à chacun des fonctions propres, et mit entre tous une subordination bien déterminée (3).

Les Livres Saints et la constante Tradition nous apprennent que parmi les ministres de l'Eglise il y eut,

⁽¹⁾ Luc, X, 16.

⁽²⁾ Matth. XVIII, 47.

⁽³⁾ I Cor. XII, 5 et 28; Ephes. IV, 44; Act. XX, 24; I Tim. V, 47; Tit. 4, 5.

dès le commencement, trois degrés de puissance, l'Episcopat, la Prêtrise et le Diaconat; trois ordres de ministres, les Evêques, les Prêtres, les Diacres. Les évêques gouvernent l'Eglise, établissent et ordonnent les prêtres et les diacres. Les prêtres ordonnés par les évêques ont pour fonctions: 4° de célébrer les Saints Mystères; 2° de bénir; 3° de présider l'assemblée des peuples qui leur sont confiés; 4° de prêcher; 5° de baptiser; 6° de remettre les péchés.

Les Diacres ont seulement le pouvoir de servir les prêtres à l'autel dans la célébration des Saints Mystères, de prêcher et de baptiser avec la permission de l'évêque.

La conduite des Apôtres montre avec évidence que Jésus-Christ a voulu et ordonné ces divers degrés de puissance, et cette hiérarchie de l'ordre. En effet, après l'Ascension de leur Maître, ils choisirent plusieurs disciples, et suivant les besoins et la nécessité, ils leur communiquèrent, en les divisant, le pouvoir qu'ils possèdaient dans toute sa plénitude, et les constituèrent en divers ordres essentiellement distincts. Certainement les Apôtres n'eussent point tenu cette conduite, s'ils n'avaient reçu ce commandement de Jésus-Christ lui-même. Car on sait avec quelle sollicitude ils s'appliquaient à faire, la volonté de leur divin Maître. Aussi l'institution divine de la hiérarchie de l'ordre fut-elle toujours la croyance de toutes les Eglises et de tous les Pères des premiers siècles.

Résumons ce long article en quelques mots :

L'Eglise est la société des Fidèles qui sont réunis par la profession d'une même foi, et par la participation aux mêmes Sacrements, sous l'autorité et la conaute des Pasteurs légitimes, dont le Chef visible est le Pape, évêque de Rome, Successeur de saint Pierre, et Vicaire de Jésus-Christ sur la terre (1).

ENNEMIS DE L'EGLISE (2).

Semblable à son Divin Fondateur, l'Eglise Catholique

(4) V. Le Catéchisme du Concile de Trente. Bergier, Dict. Théol. art. Eglise. L'Eglise se trouve désignée en plusieurs passages des Saintes Ecritures et des Pères, sous certains noms mystérieux, dont il est important de connaître les principaux. Saint Paul l'appelle la Maison et l'Edifice de Dieu, la Colonne et le Fondement de la vérité (I Tim. III. 45). On lui donne encore le nom de troupeau des brebis de Jésus-Christ (Joan. XIX.), celui d'Epouse de Jésus-Christ (II Cor. 4.), de Corps de Jésus-Christ (Ephes. 1. Col. 4.), de Royaume de Dieu.

ll est essentiel de remarquer que le nom d'Eglise est souvent donné, non à la société entière des fidèles, mais à la partie principale, aux Pasteurs, au Corps enseignant et gouvernant de l'Eglise, c'est-à-dire, au Pape, aux Evêques et aux autres ministres légitimes. C'est dans ce sens qu'on dit : l'Eglise enseigne, l'Eglise commande; il faut obéir à l'Eglise, il faut écouter l'Eglise, l'Eglise est infaillible.

- N. B. Nous employons quelquesois dans cet ouvrage les mots Evangile, Foi, Foi catholique, Religion, Religion catholique, comme synonymes des mots Eglise, Eglise catholique.
- (2) La France surtout a fourni, au XVIII° siècle, un grand nombre d'écrivains incrédules, ennemis jurés de l'Eglise. Les plus fameux sont :

	Mort en		Mort en
Bayle	1706	D'Alembert	1783
Fréret	1749	Diderot	1784
La Métrie	4754	Le Baron d'Holbach.	4782
Boulanger	1759	Condorcet	1794
		Raynal	
Helvétius	1772	Marmontel	4799
Voltaire	1778	Dupuis	1809
Rousseau (JJ.)	4778	Volney	4820

passe sur la terre en faisant du bien (1), et elle est sans

Que trouve-t-on dans ces prétendus beaux-esprits du XVIII° siècle?

Les uns ne peuvent se déterminer à reconnaître un Dieu libre. juste, éternel, rémunérateur des vertus et vengeur du crime. D'autres n'ont pas eu horreur de regarder le Dieu des Juifs comme un Dieu cruel qui se plaisait dans le carnage des hommes. La plupart lui refusent la sagesse, l'administration réfléchie de l'univers. la connaissance de l'avenir. Dans leurs écoles ténébreuses on n'admet ni la spiritualité, ni l'immortalité de l'âme, pour écarter l'éternité des peines. Dans la même vue, on fait dépendre du destin et de la fatalité toutes les actions de l'homme, que Dieu ne pourrait punir qu'injustement. Toutes les classes de l'incrédulité attaquent l'Authenticité des Livres Saints, leur inspiration et la Divinité de Jésus-Christ. Pour rendre le Christianisme odieux, ils en ont défiguré l'histoire, méconnu ou dissimulé les preuves, bafoué les mystères, corrompu les dogmes, frauduleusement exposé le culte et les rites. dépravé l'objet et les cérémonies des Sacrements, travesti la morale, méprisé ses effets. Ils ont blâmé les bonnes œuvres, et ils se flattent d'anéantir l'Evangile en calomniant ses disciples et ses ministres. Voilà l'esprit, les projets et les moyens de ces hommes hardis, qui ont entrepris de saper le Catholicisme jusque dans ses fondements, et de réformer l'univers, (Bibl. Ecclés, par l'abbé Guyon, Avertissement.)

La profession de Foi des incrédules peut-être, à peu près, ainsi concue :

« Nous ne savons comment, pourquoi et quand les hommes ont d'abord paru sur la terre, car nous abjurons tout ce que le Catéchisme nous avait appris là-dessus. Nous ne savons pas pourquoi notre raison ne s'accorde pas avec nos penchants, mais nous nions l'explication qu'en donne l'Eglise Catholique. Nous nions que Dieu ait révélé aux hommes leurs devoirs; nous ne savons pas positivement si notre âme survit à notre corps, mais dans tous les cas, nous nions qu'il y ait enfer et purgatoire. Nous ne savons pas

(1) V. Bienfaits de l'Eglise*.

١

cesse en butte à la contradiction (1). Qu'on ne s'en étonne pas ; le monde hait la lumière, parce que ses œuvres sont mauvaises (2).

Oui, le sort de l'Eglise Catholique, cette épouse chérie de Jésus-Christ, est d'être persécutée sur la terre. S'ils m'ont persécuté, ils vous perséculeront aussi (3). Aujourd'hui plus que jamais, comme de concert, les impies l'insultant, les novateurs la déchirent. les mauvais Catholiques la déshonorent. Les livres irréligieux et immoraux, que la presse enfante tous les jours (4). l'avidité avec laquelle on les lit, le dégoût pour l'étude de la religion, les lois de l'Eglise violées, enfin, la criminelle indifférence avec laquelle on écoute les propos des impies et des libertins, tous ces maux ne montrent que trop la profondeur de nos plaies, et la justice de nos gémissements. Un cœur véritablement catholique voudrait avoir les larmes de Jérémie pour les répandre sur de si grandes calamités. Saint Paul a prédit qu'il viendra des temps déplorables où les hommes ne pourront plus souffrir la saine

comment l'Eglise Catholique a pu s'établir, ni comment elle existe encore, mais nous récusons toute l'histoire sur ce point et en général sur toutes les questions, nous ne nous en rapportons qu'à ceux qui contredisent les Catholiques. »

- (4) Luc. II, 34. (2) Joan. III, 19. (3) Joan. XV, 20.
- (4) V. L'Instruction pastorale sur les mauvais livres, adressée par tous les évêques de la Belgique au clergé et aux fidèles de leurs diocèses respectifs, 1843. La Lettre encyclique de N. S. P. le pape Pie IX. Omnes libri vani aut in Deum blasphemi a bono principe tollendi. Plato l. 2. de republica. Nequaquam in republica, bene morata, tolerandæ vel disputationes ipsæ contra Deum et ejus providentiam. id. lib. 1. de legibus. Voilà comme parle le célèbre philosophe de l'antiquité.

doctrine (4). C'est ce que nous voyons de nos jours. Le vice a levé le masque; l'impiété et le libertinage marchent tête haute; les vérités les mieux démontrées sont aujourd'hui mises en problème. On enseigne publiquement des principes destructeurs de toute religion (2). Il n'est pas même rare de trouver dans ces temps malheureux, des hommes, qu'on appelle des esprits-forts (3), qui se sont dégradés au point de mettre leur gloire à ignorer s'il y a sur la terre une véritable religion, une vraie Eglise, dans laquelle Dieu veut être honoré et servi, et si, après cette vie, il y a une récompense éternelle pour les bons, et une punition éternelle pour les méchants; qui mettent leur orgueil à mépriser ce que tous les siècles ont respecté, à étouffer les cris et les remords de la conscience, et à vivre sans Religion et sans Dieu.

Selon eux, la religion doit être attribuée aux préjugés de l'éducation; ses pratiques sacrées sont des superstitions (4); ses vérités les plus redoutables ont

- (1) II Tim. IV , 3.
- (2) V. Mandement de Carême pour 1845 de S. E. Cardinal-Archevêque de Malines.
- (3) Les Esprits-Forts savent-ils qu'on les appelle ainsi par ironie? En effet, quelle plus grande faiblesse que d'être incertain quel est le principe de son être, de sa vie, de ses sens, et quelle doit en être la fin? (La Bruyère, Caractères.)
 - (4) Deux ennemis acharnés de l'Eglise ont soutenu ce blasphème vers la fin du dernier siècle; Dupuis, Origine de tous les cultes, qui a été réfuté dans le livre intitulé: La véruté et la sainteté du Christianisme vengées contre les blasphèmes et les folles erreurs de l'Origine des Cultes; et Volney, les kluines, réfuté par M. D. N. à la tin du livre intitulé: Etudes d'un jeune philosophe Chrétien.

Le fastueux Philosophisme moderne n'est que la reproduction, le honteux plagiat, de la philosophie des Grecs. Le scepticisme de

été inventées par les prêtres. Ils voudraient qu'il en fût ainsi, afin de pouvoir vivre sans gêne et sans remords au gré de leurs passions. La Religion Catholique les incommode; elle condamne l'orgueil de leur esprit, la corruption de leur cœur, et toutes leurs passions; et voilà la cause de leur rage contre elle (4). c Renversant, détruisant, foulant aux pieds tout ce que les hommes respectent, ils ôtent aux affligés la dernière consolation de leur misère, aux puissants et aux riches le seul frein de leurs passions, ils arrachent du fond du cœur le remords du crime, l'espoir de la vertu, et se vantent encore d'être les bienfaiteurs du genre humain (2).

Il y en a qui se font un fantôme de religion, une religion purement spéculative ou sentimentale, une religion qui n'exige aucun sacrifice, qui endort la conscience et qui en impose aux ignorants. Tels sont les Déistes, qui admettent l'existence de Dieu et quelques autres vérités, mais qui rejettent toute révélation proprement dite; et les Rationalistes, qui rejettent tout ce qui surpasse la raison.

D'autres enfin usurpent le titre glorieux de Chrétiens, et ne sont pas moins hostiles à l'Eglise Catholique : ce sont les Hérétiques (3). A l'exemple de leurs

Pyrrhon a fait la réputation des d'Argens, des d'Holbach, des Boulanger. — Le matérialisme d'Epicure a produit le fameux auteur de l'homme machine. Avant d'Alembert et Condorcet, Pythagore avait prétendu que Dieu était un grand tout, c'est-àdire, la collection de tous les êtres. — C'est le système des Panthéistes modernes. — (4) V. Sources de l'incrédulité*.

Digitized by Google

⁽²⁾ J.-J. Rousseau, Emile, T. 3, p. 49.

⁽³⁾ L'hérésie est une erreur volontaire et opiniatre contre quelque doque de foi. Bergier, Dic. Théol.

confrères, les Déistes et les Rationalistes, ils se font aussi une religion à leur mode, selon leur sens privé (1), une religion qui se plie à leurs caprices, et qui les gêne peu. Aussi remarque-t-on qu'on ne se fait guère impie, déiste, ou sectaire pour vivre d'une manière plus régulière et plus austère; tandis qu'on se fait Catholique pour s'écurter de la voie large et pour marcher dans la voie étroite (2). « Le passage de l'Eglise à une secte est trop souvent par le chemin des vices, et celui d'une secte à l'Eglise est toujours par le chemin des vertus, dit un Anglais protestant (3). »

Quelque divisés que soient les ennemis de l'Eglise dans leurs opinions, ils s'accordent cependant tous dans un point, qui est de chercher à détruire la Foi Catholique par toutes sortes de moyens (4).

A get effet, ils inventent de faux faits, ils tronquent et travestissent l'histoire (5); ils affectent de mépriser

- « L'hérétique mêle le nom de Jésus-Christ au venin de son erreur, et l'accrédite en la couvrant de ce grand nom, comme ceux qui donnent dans une agréable liqueur un poison mortel; faute de le savoir, on boit la mort avec un funeste plaisir. Mettez-vous en garde contre ces bommes. » Saint Ignace, m. Epit. aux Tralliens.
- « L'épouse de Jésus-Christ repousse toute alliance adultère, sa pudeur est incorruptible. » Saint Cypr. De l'Unité de l'Eglise.
- (4) Bossuet, Milner et autres apologistes ont dévoilé les erreurs abominables que le sens privé des sectaires a enfantées Voyez l'excellent ouvrage intitulé: De la Réforme et du Catholicisme, par Polge. (2) Matth. VII, 43,
 - (3) Lettres d'Atticus, par Fitz-William.
- (4) V. Le monopole universitaire (en France) destructeur de la religion et des lois; et: l'Université jugée par elle-même. On y voit que les impies du XIX° siècle ne le cèdent guère à œux du XVIII°.
- (5) V. Erreurs de Voltaire, par l'abbé Nonnotte. Lettres de quelques Juifs à Voltaire, par M. Guénée, ouvrage piquant. Qu'on

ce qu'ils n'ont pas la force de combattre. Misérables plagiaires, ils compilent dans les ouvrages des Apologistes Chrétiens les objections des impies anciens; mais ils se gardent bien de dire un mot des réponses victorieuses qui y ont été faites. La belle et loyale manœuvre (4)!

Pour dénigrer l'Eglise et ses ministres, ils déclament contre le clergé et les moines (2); ils exagèrent les richesses de l'Eglise (3); ils calomnient les Indulgences,

lise surtout la partie intitulée: Petit commentaire à l'usage de M. Voltaire. Il n'est pas possible de retenir son indignation à la vue de l'insigne mauvaise foi avec laquelle cet écrivain impie travestit, falsifie et tronque les Livres Saints. Voltaire montre aussi une grande ignorance dans les sciences naturelles.

- (4) Les célèbres Apologies d'Origène contre Celse, de saint Grégoire de Nazianze contre Julien l'Apostat, et les Commentaires de D. Calmet sur la Bible peuvent leur servir d'arsenaux.
- (2) Il suffit d'avoir rendu des services à l'Eglise et à l'Etat par ses vertus et par ses lumières, pour encourir la disgrâce de ces messieurs. Dans leurs attaques contre les Ordres Religieux. ils ne manquent jamais de mettre en première ligne la Compagnie de Jésus. Voyez l'apologie de cet Ordre dans la Lettre Pastorale de l'Archevéque de Paris, Christophe de Beaumont:— La vérité prouvé par des faits, par le P. Rozaven. Les Documents historiques, critiques et apologétiques. De l'Existence et de l'Institut des Jésuites, par le P. De Ravignan. Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus, par Crétineau-Joly. Dans ce beau travail, l'éloquent historien retrace avec habileté et avec un talent vigoureux le tableau de tous les grands évènements des trois derniers siècles.
- (3) V. Muzzarelli, Richesses du Clergé, Indulgences, Tolérance, Inquisition, Domaine temporel des Souverains Pontifes, Discipline de l'Eglise; Abus, etc., etc. Les opuscules de cet écrivain sont d'une solidité, d'une clarté et d'une brièveté admirables; il a victorieusement combattu les préjugés et les erreurs du temps. Frayssinous, Confér. sur le Sacerdoce Chrétien.

les Congrégations, les Missions et tout ce qui porte les hommes à la piété (1). Ils ont sans cesse les mots tolérance, humanité et philanthropie à la bouche, et toujours la haine contre l'Eglise dans le cœur, et de fait, là, où ils ont le pouvoir en mains (2).

Sous prétexte de corriger les abus et les scandales, qui se trouvent parmi les Catholiques, ils ne travaillent à rien moins qu'à saper les fondements de l'Eglise (3). La Chaire de saint Pierre leur est tout particulièrement odieuse, parce qu'elle a toujours été redoutable à l'erreur (4). De là ces invectives et ces calomnies contre les Souverains Pontifes; de là ces déclamations contre ce qu'ils appellent les prétentions et les envahissements de la Cour de Rome (5).

- (1) Lique de la théologie moderne (Janséniste) avec la philosophie contre l'Eglise de Jésus-Christ; excellente brochure, où l'on démasque toutes les manœuvres des modernes ennemis de l'Eglise.
- (2) Haller, Restauration de la science politique, vol. 4, ch. 7, etc. Essai sur l'influence de la religion en France, vol. 4. Frayssinous, Confér. sur la Tolérance et le Fanatisme. Souffrances et persécutions de l'Eglise Catholique en Russie, Louvain, in-8° et : Vicissitude de l'Eglise Catholique des deux rits en Pologne et en Russie, par le P. Theiner. Les journaux fournissent fréquemment des exemples de l'intolérance des sectaires envers ceux de leurs frères qui retournent dans le giron de l'Eglise Catholique.
- (3) Lique de la théologie moderne. Essai sur l'indifférence. Introduction.
 - (4) V. Obéissance au Souverain Pontife *.
- (5) O Rome, je te hais! s'écrie l'impie Mercier. Il parlait pour tous les ennemis du Catholicisme. Gresset demandait un jour à M. de la Motte, évêque d'Amiens, à quelle cause il croyait qu'on dût attribuer cette espèce de délire irréligieux, qui agitait les impies?

 « C'est le cœur, dit-il, qui leur fait mal à la tête. » Vie de M. de la Motte évêque d'Amiens.

Or, si l'on examine avec impartialité ce que les ennemis de l'Eglise appellent les prétentions et les envahissements de la Cour de Rome, on doit convenir que ce n'est autre chose que les droits les plus aliénables du Pouvoir Pontifical exercés dans tous les siècles, reconnus par tous les bons Catholiques; droits que l'Eglise tient de Jésus-Christ même et des Apôtres (4).

Les ennemis de la Religion Catholique ne croient pas eux-mêmes ce qu'ils avancent; et s'ils font semblant d'avoir une conviction, ce n'est là qu'une hypocrisie d'impiété. Ils n'ont rien de fixe dans leurs idées. Leurs variations, leurs contradictions (2), le refus de se livrer à tout examen calme et réfléchi, et leur haine aveugle, trahissent l'incertitude et la mobilité de leur prétendue croyance, et décèlent le malheureux état de leur conscience alarmée (3). Je rencontre des gens qui doutent, dit le P. Roberti, mais personne qui prouve. Un peut-letre, un nous ne savons pas, voilà le fondement de leurs conclusions.

C'est surtout dans les contre-temps, dans une maladie sérieuse, aux approches de la mort, que toute leur sagesse philosophique se dément. Souvent alors ils reviennent à la Religion qu'ils ont combattue pendant leur vie (4).

- (4) Voyez le bel ouvrage, Le triomphe du Saint-Siège et de l'Eglise, ou les Novateurs modernes combattus avec teurs propres armes, par Maur Capellari (Grégoire XVI).
- (2) V. Erreurs de Voltaire. Le Déisme réfuté par lui même. Lettres de quelques Juifs. Frayssinous, Confér. sur l'incrédulité des jeunes gens. V. Causes de la hame contre l'Eylise.
 - (3) Frayssinous, Confér. sur l'incrédulité des jeunes gens.
 - (4) V. Conversions à l'heure de la mort *.

3

Ce serait une faiblesse d'esprit de ne pouvoir comprendre que de sublimes génies mêmes puissent tomber dans de grossières erreurs (1). Il y a longtemps que saint Augustin a fait remarquer que les grandes erreurs ont ordinairement pour auteurs des hommes à talents. Dès qu'ils sont hors de la voie, ils doivent s'en écarter plus que d'autres. Esprits orgueilleux, ils sont abandonnés à teurs sens réprouvés. Enfin, quiconque fait le mal, hait la lumière, et ne s'approche point de la lumière, de peur qu'elle ne le convainque du mal qu'il fuit (2).

Il est triste de voir que des Catholiques mêmes se laissent entraîner et tromper par leurs propres ennemis. A force d'entendre ou de lire tout ce qui se dit et s'écrit de contraire aux vrais principes de la sainte Religion, ils adoptent mille préjugés, dont ils n'aperçoivent pas d'abord toute la perversité. Conversations, lectures de société, discussions politiques, brochures du temps, feuilles quotidiennes, tout exhale de nos jours un air si corrompu, qu'il ferait enfin tourner les têtes les plus fermes. Aussi n'est-il plus rare de trouver dans les esprits, d'ailleurs les plus droits, je ne sais qu'elle teinte d'incrédulité. Funeste esprit du siècle, que ton empire est redoutable!

Mais de nos jours, l'ennemi capitale de l'Eglise, la grande hérésie, c'est la **Politique** (3).

« Après avoir offert au monde le phénomène absolu-

⁽⁴⁾ La plupart des hommes supérieurs, nés dans le sein du protestantisme, ont montré un extrême penchant pour la Religion Catholique Grotius, Haller, Johnson, Burke, Leibnitz étaient Catholiques de conviction.

⁽²⁾ Joan. III, 20.

³⁾ V. Cas de Conscience, par Mgr. Parisis, évêque de Langres.

ment incomparable de dix-huit cent cinquante ans de combats'et de victoires contre tout ce qu'il est possible d'imaginer de violences et de séductions, de persécutions exterminatrices au-dehors et de déchirements mortels au-dedans, l'Eglise de Dieu se trouve à la fin des temps en présence d'un seul ennemi qui réunit tous les autres en lui seul dans l'infinie multiplicité de ses moyens d'attaque: cet ennemi, c'est la Politique.

- » Nous disons que cet ennemi est seul aujourd'hui contre l'Eglise, en ce sens, que les autres sans lui n'auraient plus aucune consistance; et nous disons qu'il réunit en lui seul tous les autres, en ce sens, qu'il sait les employer tous, malgré leur incompatibilité réciproque, avec un ensemble vraiment incroyable, comme autant d'auxiliaires pour combattre l'Eglise de Dieu.
- » Ce qui manque toujours aux doctrines du mensonge soulevées contre la vérité divine, c'est l'unité. Que ces doctrines s'appellent hérésie ou rationalisme, schisme ou philosophie, il n'importe, il leur est toujours impossible de réunir une multitude quelconque sous l'autorité d'un symbole permanent. Cette observation faite par les premiers Apologistes de la religion est devenue vulgaire de nos jours, surtout depuis que la dissolution du protestantisme en des millions de fragments épars, et sa résolution définitive en un scepticisme absolu, sont traduites en faits solennels et en événements européens.
- » On conçoit que dans cet état de morcellement l'erreur est radicalement incapable de lutter contre cette majestueuse Eglise Catholique, toujours compacte et toujours la même dans l'impérissable suite de sa doctrine et de son chef.

- » Alors qu'a fait l'esprit du mensonge ?
- Ne pouvant pas réunir ses partisans sous la direction d'une même foi, il a imaginé de les faire marcher sous le drapeau d'une même puissance; il a conçu le plan d'une autre espèce d'unité inconnue jusqu'ici aux siècles Chrétiens, de l'unité politique, c'est-à-dire, de l'unité dans l'organisation, dans la concentration, dans la centralisation de toutes les forces matérielles sous une même main, pour soumettre et diriger à son gré toute force morale.
- nonde a convoqué successivement toutes les erreurs anticatholiques. Il leur a dit : vous êtes faibles , je vous protégerai ; vous êtes pauvres , je vous enrichirai ; vous n'avez pas de chef , je vous en donnerai ; vous êtes désunies entre vous , je vous organiserai ; enfin, je vous rendrai toutes fortes , heureuses, triomphantes ; et pour cela je ne vous demande qu'une chose , c'est que vous ne connaissiez pas de maître audessus de moi : hæc omnia tibi dabo si cadens adoraveris me (Matth., IV, 9.). Voilà ce qui s'est dit , et , ce qui est le plus incroyable , voilà ce qui s'est fait. Et toutes les sectes religieuses ont écouté cette voix perfide, et toutes sont venues se soumettre à cette nouvelle idolâtrie.

O vous donc, qui voulez conserver les principes de votre sainte Religion, et avec eux les promesses de la vie présente et celte de la vie future (1); foyez tous ces séducteurs, et n'oubliez jamais que c'est par le mépris de l'Eglise et de ses ministres que le démon et ses suppôts préparent la voie au Schisme, à l'Hérésie et a l'Incrédulité.

^{(1) 1} Tim. IV, 8.

Prémunissez-vous contre leurs discours fallacieux; opposez-leur le bouclier impénétrable de la foi; dites: « Je crois fermement ce que Dieu a révélé. Je crois ce que Dieu a révélé, parce qu'il est la suprême et infail-tible vérité. Or, je sais infailliblement par l'enseignement de l'Eglise ce que Dieu a révélé. La sainte Eglise Catholique, qui sait par les Ecritures et par la Tradition ce que Dieu a révélé, ne peut ni me tromper, ni être trompée, parce qu'elle est dirigée par le Saint-Esprit, et parce que Jésus-Christ a promis d'être avec elle jusqu'à la fin du monde. » Cette profession de Foi Catholique renverse d'un seul coup, toute hauteur qui s'élève contre la science de Dieu (1).

Rappelez-vous que tout ce qui a eté avancé contre la Religion Catholique a été victorieusement réfuté par les plus grands écrivains de dix-huit siècles. Il serait trop long de donner ici la chaîne de ces glorieux défenseurs, depuis les temps apostoliques jusqu'à nos jours; il suffit de nommer entre autres, saint Justin, Tertullien, saint Cyprien, Lactance, Origène, saint Jerôme, saint Augustin, Bossuet, Fénelon, Bergier, Muzzarelli, Milner (2). Oui, nous avons des ouvrages de ces grands hommes qui montrent en détail les absurdités des ennemis de l'Eglise; mais avons-nous un seul ouvrage de ces derniers, où ils rendent à leurs adversaires réponse pour réponse? D'où vient tant de courage et de sincérité dans les uns, et dans les autres tant de mauvaise foi ou de pusillanimité?

⁽⁴⁾ II Cor. X, 19. V. Apostolicité de l'Eglise Catholique *. V. Appendice. Profession de la Foi Catholique, ordonnée par le Pape Pie IV *.

⁽²⁾ V. Manuel de l'Apologiste, ? partie: Apologistes ancièns et modernes.

Instruisez-vous bien solidement dans votre sainte Religion afin que dans l'occasion vous puissiez résister aux attaques de l'ennemi, et répondre même à tous ceux qui vous demandent raison de l'espérance qui est en vous (1). Etudiez tout particulièrement les marques caractéristiques (2), que Dieu nous a données pour distinguer son Eglise de toutes les sectes, qui osent lui disputer ses prérogatives divines; et alors vous direz avec la conviction la plus intime, vous direz avec bonheur: Je m'attache inviolablement à l'Eglise Catholique, Apostolique et Rémaine (3). C'est dans son sein que je veux vivre et mourir.

JE M'ATTACHE A L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

Ιo.

Parce qu'elle est **Divine** dans son **Fondateur**. Le Fondateur de l'Eglise Catholique est Jésus-Christ,

- (4) II Petr. III, 45.
- (2) « Dieu a mis des marques sonsibles dans l'Eglise pour se faire reconnaître à ceux qui le chercheraient sincèrement; et il les a couvertes néanmoins de telle sorte qu'il ne sera aperçu que de ceux qui le cherchent de tout cœur Il est impossible d'envisager toutes les preuves de la Religion rass mblées, sans en ressentir une force à laquelle nul homme raisonnable ne peut résister. » (Pascal, Ponsées, 2° partie).
- (3) Le titre de Romaine est donné à l'Eglise Catholique, parce que le Siége de Rome est regardé comme le Centre de l'unité dans la Foi et dans la Hiérarchie, et le Souverain Pontife, qui y est assis, comme le Successeur dé saint Pierre, le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, et le Chef de toute l'Eglise. V. Eglise *.

le vrai Messie (1), le Fils éternel de Dieu, Dieu luimême en tout égal à son Père (2). C'est Jésus-Christ qui a donné à l'Eglise son institution, sa hiérarchie, son autorité, sa doctrine, ses sacrements, son infaillibilité et sa stabilité. Voyez ce que nous avons dit de l'Eglise, p. 9-24.

Tous les autres cultes sont d'origine humaine; ce sont des hommes qui les ont inventés, qui les ont établis par des moyens non-seulement humains, mais souvent bien scandaleux (3). C'est, par exemple, Luther qui, au seizième siècle, a inventé et établi le Luthéranisme. C'est en lâchant la bride à toutes les passions, et en défigurant la doctrine ancienne, que ce moine apostat a étendu sa secte. C'est Calvin, également apostat, qui a fondé le Calvinisme. Ces deux fondateurs du Protestantisme retinrent quelques vérités de la Religion Catholique, mais ils y ajoutèrent mille erreurs monstrueuses (4). C'est Henri VIII, roi d'Angleterre, homme perdu de mœurs, qui a donné naissance à l'Anglicanisme. Pour bien juger la réforme Anglicane, il suffit de se rappeler la honte de son origine, l'impiété et la cruauté qui accompagnèrent et

- (1) V. Fincrédulité convaincue par les prophéties, par le Franc de Pompignan. De la Luzerne, Dissert. sur les prophéties. Manuel de l'Apologiste, 2º partie, p. 262.
- (2) V. La Divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ prouvée contre les hérétiques et les Déistes, par D. Prudent Maran, 3 vol.

 Manuel de l'Apologiste, 2° partie, p. 274.
 - (3) V. Pluquet, Dictionnaire des hérésies.
- (4) Bossuet, Histoire des variations. Bellarmin (lib. 4 de not. Eccl.) démontre que toutes les erreurs des hérétiques modernes ont déjà été condamnées par l'Eglise dans leurs précurseurs, les anciens hérétiques.

suivirent son établissement (4). Voilà l'origine des hérésies modernes (2).

Quant à l'Athéisme et au Déisme, que semblent professer de prétendus esprits-forts, on sait qu'ils ne sont autre chose que le triste résultat de l'ignorance, de l'orgueil, du libertinage, ou d'un vil respect humain (3).

JE M'ATTACHE A L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

IIº.

Parce qu'elle s'est **propagée** d'une manière divine (4).

- 1º Jesus-Christ avait prédit que son Evangile serait bientot preché par toute la terre (5). Les Apôtres n'avaient pas encore achevé leur course, et saint Paul disait déjà aux Romains, que leur foi était annoncée dans tout le monde, que le son de la voix des Apôtres avait déjà retenti dans toute la terre; et aux Colos-
- (1) Milner, Lettres à un prébendaire. Lettres de Cobbett, ouvrage piquant. Lingard, Histoire d'Angleterre, T. 6, 7, 8. L'Histoire de la Réforme y est supérieurement bien traitée. Histoire de Henri VIII et du schisme d'Angleterre, par Audin.
- (2) V. Fondement et propagation du Protestantisme *. Vies de Luther et de Calvin, par Audin. Ces vies doivent être lues avec réserve, à cause des passages scabreux tirés des ouvrages des deux hérésiarques.
- (3) Frayssinous, Confér. sur l'incrédulité des jeunes gens. Sur les Beaux-Esprits incrédules. La Bruyère, Caractères, art. Esprits-Forts. V. Sources de l'incrédulité, ou Causes de la haine contre l'Eglise *.
- (4) V. Catholicité de l'Eglisc. * Bossuet, Serm. pour la Circoncision.
 - (5) Matth. XXVI, 43.

siens, que l'Evangile était ou de touse créature qui était sous le Ciel; qu'il était préché, qu'il fructifiait, qu'il croissait par tout l'univers.

L'Eglise se répandit si rapidement, non-seulement dans toutes les parties de l'Empire Romain, mais même chez les Parthes et dans l'Inde, en Afrique, en Espagne, dans les Gaules, chez les Germains, et les Bretons, que du temps des disciples des Apôtres, à peine on pouvait nommer un pays qui n'eût pas reçu la Foi Catholique (1).

2º Voilà donc le monde idolâtre devenu chrétien; l'univers entier changé de Dieu, de culte, de lois, de maximes, de règles, d'opinions, de sentiments, d'inclinations, de mœurs, de préjugés, de coutumes et d'usages (2). Cette propagation rapide et étonnante est divine, si elle s'est faite sans aucuns moyens humains, et malgré tous les obstacles humains. Pour nous en former une idée juste, plaçons-nous au moment de la publication de l'Evangile: considérons l'Entreprise en elle-même, l'Etendue qu'on lui donne, le Temps que l'on prend, les Auteurs que l'on choisit, les Mayens que l'on a, les Obstacles qu'il faut vaincre, le Succès qu'on se promet.

L'entreprise en elle-même. On se propose de renverser l'idolâtrie, d'anéantir le Judaisme et d'établir l'Eglise sur leurs ruines.

1. On se propose de renverser l'idelatrie.

Dans le temps que parurent les Apôtres, toute la terre, à l'exception de la Judée, était plongée dans

⁽¹⁾ Tert. adv. jud. nº 7. S. Aug. in Ps. 44. S. Chrys. hom. III. IV, V, in Ep. 4 Cor.

⁽²⁾ Histoire de l'établissement du Christianisme, tirée des seuls auteurs Juifs et païens, par Bullet.

l'idolâtrie. Cette religion entrait dans les goûts de l'homme, elle favorisait ses inclinations et ses penchants. — Ses dogmes, sa morale, ses cérémonies, ses fêtes, tout en elle flattait les passions de l'homme (4). — Tout ce qui peut autoriser un culte appuyait cette religion si commode, si agréable (2). On l'avait sucée avec le lait. On la regardait comme le bonheur et le fondement des Etats. Tous les siècles, toutes les nations lui rendaient témoignage. C'était à la religion que Rome croyait devoir l'empire de l'univers. On citait en sa faveur des prodiges et des oracles; les temples étaient remplis d'inscriptions placées par ceux qui avaient ressenti le secours des dieux immortels. Tout concourait à l'affermissement de l'idolâtrie.

2. On se propose d'anéantir le Judaïsme.

Les Juifs étaient le peuple chéri de Dieu. — Le Seigneur leur avait donné sa loi. Il avait opéré en leur faveur les miracles les plus éclatants. — Fiers de ces avantages, ils n'avaient que du mépris pour les autres nations qu'ils croyaient indignes des grâces du Souverain maître. Ils attendaient alors un Messie qui devait briser le joug des Romains, rétablir dans son éclat le trône de David et de Salomon, et par une suite de victoires soumettre tout l'univers à ses lois.

⁽¹⁾ Pour se faire une idée de l'idolâtrie, il faut lire l'affreuse peinture que fait Cicéron de ses divinités. — Saint Augustin, De la cité de Dieu. — Bossuet, Disc. sur l'histoire univ. — Orig. C. Cels. 1, 5. Tert. Apol. c. 4. Lact. de div. inst. 1, 1. — Recherches hist et crit. sur les mystères du Paganisme, par M. le baron de Sainte-Croix. — Balthus, Jugement des SS Pèrcs sur la morale de la philosophie païenne. — V. Bien'aits de l'Eglise*. L'Eglise a réformé l'homme, la famille, l'Etal.

⁽²⁾ Le culte des païens était l'apothéose de tous les vices.

3. On se propose d'établir l'Eglise sur les ruines de l'idolâtrie et du Judaïsme.

La Religion Catholique était bien plus propre à effaroucher les hommes qu'à les attirer. Ses dogmes sont incompréhensibles. Sa morale est sévère. Sa loi est si parfaite que ses ennemis disaient qu'elle était impraticable. Elle enseignait toutes les vertus, elle attaquait tous les vices, combattait toutes les passions, enchaînait tous les mauvais penchants. Enfin tous les préjugés s'opposaient à son établissement.

C'était une religion qui ne venait que de naître, qui avait pour auteur un homme supplicié, une religion annoncée par quelques hommes ignorants, pauvres, grossiers, traités de barbares par les Grecs et les Romains, une religion qui n'était guère suivie que par la populace, une religion proscrite dès sa naissance, une religion dont le culte ne donne rien aux sens, qui veut que l'on souffre des maux présents pour une récompense qu'on nevoit pas.

Ou'on juge par là de la difficulté du changement.

II. Qu'on en juge par l'Etendue de l'entreprise.

Elle n'a d'autres bornes que celles du monde. Cet Empire, qui se croit lui seul tout l'univers, ne doit faire qu'une partie de cette Eglise. La prétendue influence des climats, l'antipathie des esprits, la jalousie de la gloire, la rivalité de domination, l'opposition d'intérêts, la contrariété d'inclinations, la diversité des coutumes ne doivent point empêcher tous les peuples de se réunir dans une même société, d'adopter la même croyance, de suivre les mêmes maximes et de se regarder comme frères. Les pratiques une fois reçues sont si chères à chaque nation, que les plus indifférentes même ont eu leurs martyrs.

III. Quel **Temps** choisit-on pour former cette entreprise?

Le siècle d'Auguste, le siècle le plus poli, le plus éclairé, le plus délicat, ce siècle où Rome devenue la reine des nations par ses armes, en était la maîtresse par ses enseignements et par ses lois, le siècle le plus corrompu, le plus débauché et le plus cruel (1). C'est dans ce siècle de lumière et de corruption qu'on annonce à des hommes jaloux des droits de la raison, une doctrine impénétrable à la raison. On veut que les hommes croient, avec la simplicité et la docilité des enfants, des mystères incompréhensibles; c'est à ces hommes noyés dans les délices que l'on vient prescrire des règles de conduite qui révoltent le cœur. On exige qu'ils détestent tous les vices, qu'ils pratiquent toutes les vertus; on leurinterdit jusqu'à la pensée et jusqu'au désir des actions criminelles.

IV. Quels sont les Auteurs de cette entreprise? Sont-ce des Grecs ou des Romains, des orateurs, des philosophes, des sages? Ce sont des Juifs haïs et méprisés de toutes les nations (2), ce sont des pêcheurs sans lettres, sans talents, faibles, timides, dont la condition, l'extérieur, les manières n'inspirent que du mépris. Voilà ceux qui entreprennent d'instruire les Grecs, pères des sciences et des arts, et les Romains, maîtres du monde. Voilà ceux qui veulent convaincre les sages de folie, les philosophes d'ignorance, t'univers entier d'erreur.

⁽⁴⁾ Voyez le tableau hideux qu'en trace l'abbé Gaume, dans son Catéchisme de persévérance, tom. V, p. 95-114. — V. Bienfaits de l'Eglise*.

⁽²⁾ Les Romains avaient une extrême aversion des Juiss. Cetteaversion se montredans leurs livres. V. Horace, Tite-Live, Tacite-

V. Quels **Moyens** emploient-ils? L'éloquence, la force des raisonnements, l'artifice, les richesses, l'autorité, le pouvoir, la force et la violence? Rien de tout cela. Ils négligent les règles du discours, ils parlent comme le peuple. — Ils ne donnent point d'autres preuves des dogmes qu'ils annoncent que leur mission. — Jamais conduite ne fut plus simple, plus droite, plus franche, plus ouverte que celle des Apôtres. Où étaient les trésors de nos Galiléens? Pauvres par leur choix, ils étaient obligés de se procurer une subsistance modique par le travail de leurs mains.

Dequelle considération pouvaient être dans le monde des gens sortis de la lie du peuple? Ce n'est pas en s'armant du fer, mais en tombant sous le fer qu'ils font des disciples.

VI. Qu'on se rappelle enfin les **Obstacles** qu'ils avaient à surmonter. Nous avons déjà parlé des obstacles que mettaient l'idolâtrie, le judaïsme et le christianisme lui-même. Nous ne parlons donc à présent que des obstacles particuliers que les ennemis de l'Eglise mirent en œuvre pour en arrêter le cours. Les païens et les juis la noircirent par des calomnies et lui opposèrent des prodiges (1). Les hérétiques la divisèrent par leurs erreurs, les philosophes l'attaquèrent par leurs écrits (2), les princes et les peuples la persécutèrent avec violence (3).

VII. Enfin quelle a été l'issue de l'entreprise formée par les Apôtres?

- (4) V. Faux miracles*.
- (2) Celse, Porphyre, et Julien l'Apostat composèrent des ouvrages dans lesquels ils employèrent toutes les ressources de leur esprit pour donner un tour plausible à l'idolâtrie, et pour charger le Christianisme de contradictions et d'absurdités.
 - (3) V. Martyrs de l'Eglise*.

« Que je triomphe d'aise, s'écrie Bossuet (1), quand ie vois dans Tertullien, que déjà de son temps le nom de Jésus, si près de la mort de notre Sauveur et du commencement de l'Eglise, déjà le nom de Jésus était adoré par toute la terre; et que dans toutes les provinces du monde, qui pour lors étaient découvertes, le Sauveur y avait un nombre infini de sujets! « Nous sommes, dit hautement ce grand personnage, presque la plus grande partie de toutes les villes » pars pene major civitatis cujusque (2). Les Parthes, invincibles aux Romains, les Thraces antinomes, comme les appelaient les anciens, c'est-à-dire gens impatients de toute sorte de lois, ont subi volontairement le joug de Jésus. Les Mèdes, les Arméniens et les Perses et les Indiens les plus reculés; les Maures et les Arabes, et ces vastes provinces de l'Orient; l'Egypte et l'Ethiopie et l'Afrique la plus sauvage, les Scythes toujours errants, les Sarmates, les Gétulins et la Barbarie la plus inhumaine a été apprivoisée par la doctrine modeste du Sauveur Jésus. L'Angleterre, la perfide Angleterre, que le rempart de ses mers rendaient inaccessibles aux Romains, la foi du Sauveur y est apportée. Britannorum inaccessa Romanis loca, Christo vero subdita (3). Que dirai-je des peuples des Espagnes, et de la belliqueuse nation des Gaulois. l'effroi et la terreur des Romains, et des fiers Allemands qui se vantaient de ne craindre autre chose, si ce n'est que le Ciel tombât sur leurs têtes? Ils sont venus à Jésus, doux et simples comme des agneaux, demander humblement pardon, poussés d'une crainte respectueuse. Rome

⁽⁴⁾ Sermon pour la Circoncision de Notre-Seigneur, p. 468, édit. de Versailles; 4816.

⁽²⁾ Ad. Scap n. 2. - (3) Tert. adv. Jud. n. 7

même, cette ville superbe qui s'était si longtemps enivrée du sang des martyrs de Jésus, Rome la maîtresse a baissé la tête, et a porté plus d'honneur au tombeau d'un pauvre pêcheur, qu'aux temples de son Romulus. Ostendatur mihi Romæ tanto in honore templum Romuli, in quanto ibi ostendo Memoriam Petri.

- Il n'y a point d'empire si vaste qui n'ait été resserré dans quelques limites. Jésus rèque partout, dit le grave Tertullien, Jésus est adoré partout, devant lui la condition des rois n'est pas meilleure que celle des moindres esclaves. Scuthes ou Romains, Grecs ou Barbares, tout lui est égal, il est égal à tous, il est Roi de tous, et il est le Seigneur et le Dieu de tous. Et ce qui est de plus admirable, c'est que ce ne sont point les nobles et les empereurs qui lui ont amené les simples et les roturiers, au contraire, il a amené les empereurs par l'autorité des pêcheurs. Il a permis que les empereurs avec toute la puissance du monde résistassent à sa pauvre Eglise par toutes sortes de cruautés, afin de faire voir qu'il ne tenait pas son royaume de l'appui ni de la complaisance des grands (1). Mais quand il lui a plu d'abaisser à ses pieds la Majesté de l'Empire : Venez. venez à moi, ô Césars; assez et trop longtemps vous avez persécuté mon Eglise: entrez vous-mêmes dans mon royaume, où vous ne serez pas plus considérables que les moindres de vos sujets. Au-même temps Constantin, ce triomphant empereur, obéissant à la Providence, éleva l'étendard de la Croix au-dessus des Aigles
- (1) Saint Aug. in Ps. XLIV. n. 23. Rappelons-nous ici, non-seulement les trois premiers siècles, mais toute l'histoire de l'Eglise. On y voit une suite de persécutions sanglantes suscitées contre elle. V. Martyrs de l'Eglise*.

Romaines, et par toute l'étendue de l'Empire le paix fut rendue aux Eglises. »

Or, que peut avoir vu le monde pour se rendre si promptement et si unanimement à la Foi Catholique, et pour pratiquer les plus éminentes et les plus pénibles vertus (4)? Nous répondrons avec saint Augustin et saint Chrysostôme: a Si le monde a vu des miracles dans l'établissement de l'Eglise, ce qu'on ne saurait nier, alors Dieus'est visiblement mélé dans cet ouvrage et l'Eglise est divine; et s'il se pouvait que le monde n'eût pas vu de miracles, ce serait un nouveau miracle plus grand et plus admirable que ceux qu'on ne veut pas croire, de voir le monde converti sans miracle (2). »

Ainsi les anciens Apologistes de l'Eglise se sont prévalus en sa faveur de son étonnante propagation comme d'un fait très-éclatant, très-notoire, pour faire sentir qu'elle avait une force toute divine, toute propre à subjuguer les esprits et à réformer les cœurs. L'antiquité palienne aussi bien que l'antiquité sacrée témoigne de cette propagation (3). Résumons cet article.

La rapidité de la propagation de l'Eglise une fois établie, il est aisé de montrer ce qu'elle a d'étonnant, de surnaturel, de divin. Eclairer les sages par des ignorants, vaincre les puissances par des hommes faibles, attirer la multitude en combattant ses vices, s'attacher des disciples en leur promettant des souffrances, des mépris, des opprobres et la mort, détrôner tous les

⁽¹⁾ V. Tert. Apol. c. 44-45.

⁽²⁾ Saint Chrys. Hom. v. in l Cor. - Saint Aug. de civ. Dei. l. 22. c. 8.

⁽³⁾ Tacit. Annal. 1. 45. c. 44. Pline-le-jeune, 1. 40. Ep. 97. Lamprid. in Alex. sev. 43.

dieux de l'Olympe pour faire adorer à leur place Jésus suspendu à une croix, comme un malfaiteur et le plus vil des esclaves; tout cela était humainement impossible et tout cela précisément est arrivé et la folie de la Croix a triomphé de l'univers (1).

Objections.

Les incrédules, pour obscurcir la gloire qui revient à l'Eglise de son établissement, croient avoir tout expliqué avec les mots prestige de la nouveauté, fanutisme, unité et étendue de l'Empire Romain, tendance des philosophes au mysticisme.

Une doctrine nouvelle ne fait aisément des prosélytes qu'autant qu'elle s'allie avec les goûts et les inclinations de ceux à qui elle est annoncée.

Le fanatisme rend violent, et les chrétiens n'ont su que mourir. Une doctrine qui du commode paganisme amène tous les peuples à devenir plus éclairés et meilleurs, est-ce du fanatisme?

Si l'unité et l'étendue de l'Empire Romain a pu favoriser la diffusion de l'Evangile (2), elle n'a pas pu faciliter la conviction, elle a pu contribuer à l'extirper plus facilement.

Et quelle était cette tendance des philosophes au Mysticisme? Etait-ce peut-être l'orgueil glacé des Storciens, la dépravation épicurienne, la grossièreté des cyniques, le scepticisme académique? Etait-ce la phi-

⁽⁴⁾ Bergier, Dict. de Théologie, art. Christianisme.

⁽²⁾ Saint Leo, Serm 1. de SS. Apost Cantù, hist univ., t. III. Ep. 6, ch. XXVI, va beaucoup trop loin dans l'appréciation des causes humaines, qui ent pu contribuer à la propagation de l'Evangile.

losophie de Cicéron ou la doctrine de Sénèque (4)? De quelques vérités entrevues par Platon et par Aristote à la foi pratique de l'Eglise il y a une distance infinie.

Propagation de l'Eglise dans tous les siècles.

La propagation miraculeuse de l'Eglise Catholique s'est perpétuée d'âge en âge parmi les peuples les plus barbares. Parcourez les Annales des nations depuis dix-huit siècles, lisez l'Histoire Ecclésiastique et les Lettres Edifiantes, et vous en serez pleinement convaincu (2). La fécondité divine de l'Eglise se manifeste encore de nos jours en Amérique, en Afrique, en Asie et dans l'Océanie. Les Annales de la propagation de la foi le démontrent à l'évidence. D'après le tableau succinct qu'en donne unécrivain célèbre pour les Indes, il paraîtra manifestement, dit Milner, sur quelle société chrétienne Dieu répand sa grâce. Oui, la conversion des barbares est une marque évidente de la divinité de l'Eglise Catholique, c'est le grand miracle toujours subsistant en elle.

Objections.

Les prétendues conversions que font les hérétiques, et qu'on fait sonner bien haut, se bornent à pervertir quelques Catholiques ignorants, ou déjà vicieux; à s'at-

- (1) Si l'on désire connaître le luxe effréné du modeste Cicéron et de Sénèque le Philosophe, qu'on lise Gaume, Catéchisme de persévérance, tom v, p. 95. Le grave Caton ne craignait pas de se souiller par de scandaleux excès.
- (2) L'histoire du Paraguai, converti à la foi catholique, ravit les cœurs les plus indifférents. V. *Histoire du Paraguai*, par le P. Charlevoix et par Caraccioli.

tacher quelques hommes indifférents, ou déjà sectaires; ou enfin à distribuer des Bibles. Qu'on nous montre la nation barbare que le Protestantisme, ou toute autre secte, ait civilisée. Toutes les hérésies sont frappées d'une stérilité honteuse. Tous les efforts faits par de prétendus Missionnaires Calvinistes Anglais, Hollandais, Français et autres, semblent avoir été plutôt faits pour la destruction des Missions Catholiques, que pour la conversion des peuples parens ou barbares. Les protestants eux-mêmes en conviennent (1). Tertullien avait déjà fait remarquer ce mauvais génie dans les hérétiques de son temps: cum hoc sit negotium illis, non ethnicos convertendi, sed nostros evertendi (2). Leur grande affaire consiste, dit-il, non pas à convertir les païens, mais à pervertir les notres.

L'histoire impartiale démontre que la propagation extraordinaire, mais momentanée, de l'hérésie parmi quelques nations catholiques, doit être attribuée aux passions humaines que l'hérésie favorise et exalte toujours (3).

Le véritable fondement de la Réformation fut l'envie de voler l'argenterie et tous les ornements des autels (4).

Frédéric-le-Grand, dans les Mémoires de Brandebourg, a dit: a Si l'on veut réduire les causes du progrès de la réforme à des principes simples, on verra qu'en Allemagne, ce fut l'ouvrage de l'intérêt, en Angleterre celui de l'amour, et en France celui de la nouveauté.

⁽⁴⁾ Buchanam, Recherches chrét, en Asie.

⁽²⁾ De Præscript. c. 3.

⁽³⁾ V. Pluquet, Dict. des hérésies. — Bossuet, Hist. des variations. — Linguard, Hist. d'Angleterre, vol. 6, 7, 8. — Vies de Luther et de Calvin, par Audin.

⁽⁴⁾ Hume, Histoire d'Elisabeth, ch. IV.

Mahomet a employé trois moyens, dit M. Bergeron (4), pour propager sa religion.

- 1º Les sortiléges, les impostures et les faussetés;
- 2º La liberté de conscience; ne considérant la religion que dans le cœur et la sensualité;
- 3° Les armes et la force. Il commanda particulièrement de mettre à mort ceux qui résisteraient, et de ne disputer en aucun cas.

JE M'ATTACHE A L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

ΠIo

- « Parce qu'elle est constamment appuyée sur des Miraeles (2).
- « Le Miracle est un fait sensible, merveilleux, contraire à l'ordre ordinaire de la Providence et aux lois de la nature (3) », qui surpasse toutes les forces des créatures, et qui se fait par une assistance toute particulière de Dieu.
- 4° Tous les Apologistes de la Religion prouvent que le miracle est possible; qu'il est conforme à la Sagesse de Dieu, qu'il en est le digne langage adapté à la nature de l'homme, et qu'il forme une démonstration rigoureuse en faveur de la divinité de la Religion. C'est le sentiment commun de tous les peuples (4).
 - (1) Abrégé de l'histoire des Sarrasins et des Mahométans.
 - (2) V. Manuel de l'Apologiste, 2º partie, p. 205.
- (3) Perrone, Instit. théol. « Le miracle est ce qui se fait hors de l'ordre de toute nature créée. » Saint Thom. Contr. Gent. lib. 3. c. 404.
- (4) Demonstratio per opera et signa clarior est illa qua fit per verba. Saint Chrys. De la Luzerne, dans sa 11º diss. sur la Religion, résume tout ce que les plus célèbres Apologistes ont écrit

Pourquoi et comment le miracle serait-il impossible? Le Créateur ne peut-il pas se faire obéir par sa créature? Ne peut-il pas dans sa Sagesse éternelle et dans sa prévoyance infinie avoir arrêté des exceptions aux lois naturelles ordinaires qu'il a établies lui-même (1)?

- 2º Dieu a voulu employer les miracles pour l'établissement de son Eglise, afin qu'on ne pût attribuer les progrès de l'Evangile ni aux forces du libre arbitre dans ceux qui l'ont reçu, ni aux talents dans ceux qui l'ont annoncé.
- 3º Les **Prophètes**, en annonçant la venue et la Divinité du Messie, donnèrent pour preuve de ce double mystère les miracles qui l'accompagnaient (2). Jésus-Christ fit valoir la même preuve pour démontrer sa mission divine (3).

sur cette matière. — V. Duvoisin, *Démonstration Évangélique.* — Grotius, Leibnitz et Abbadie, quoique protestants, ont très-bien défendu cette vérité.

- (4) « Selon Voltaire (Quest. sur l'Encyclop., art. Miracle), un miracle est la violation des lois mathématiques, divines, immuables et éternelles. » D'après ce que nous venons de dire, il y a ici contradiction dans les termes.
- (2) Is. XXXV. 4, 5. Dieu lui-même viendra pour nous sauver, alors les aveugles verront, etc.
- (3) Luc. VII, 19, etc. Joan. X, 37, 38. Jésus-Christ parle ici de ses miracles. Ces miracles ont été avoués en général par les Juis, par les païens et par les anciens hérétiques. (Bergier, Traité de la Religion, V, VIII). Tous les Catholiques les admettent et les regardent, depuis dix-huit siècles, comme le socau de la Divinité de Jésus-Christ. Que penser après cela de certains hommes, sans religion, qui s'efforcent de les révoquer en doute, ou de les expliquer par des causes naturelles? Frayssinous, Confér. sur les miracles évang. «Il faut un front d'airain, dit Bayle, pour nier les miracles de l'Evangile. » V. Manuel de l'Apologiste, 2° partie, p. 282-287.

4° En envoyant ses Apôtres par toute la terre pour prêcher l'Evangile, et établir le Royaume de Dieu, l'Eglise Sainte, il leur promit des miracles en disant: voici les miracles qui accompagneront ceux qui auront cru; ils chasseront les démons en mon nom, ils parleront de nouvelles langues, etc. La promesse s'accomplit à la lettre; ils préchèrent partout l'Evangile, le Seigneur agissant avec eux et confirmant sa parole par les miracles qui l'accompagnaient (1).

5° Cette confirmation divine par des miracles a continué dans l'Eglise Catholique jusqu'à nos jours. Jésus-Christ avait dit : en verité en verité ie vous le dis celui qui croit en moi, fera les œuvres que je fais, et il en fera encore de plus grandes (2). Nous n'avons qu'à ouvrir l'histoire de la conversion de tous les peuples du monde, et les Vies des Saints les plus authentiques (3), pour nous convaincre de l'accomplissement de cet oracle divin dans l'Eglise Catholique. Les seuls miracles, qu'a opérés saint François-Xavier aux Indes, ont arraché à plusieurs écrivains protestants cet aveu glorieux à l'Eglise Catholique: « quel dommage qu'il n'ait pas été des nôtres (4)! » Les Actes de la Canonisation de saint François de Sales prouvent qu'un grand nombre de calvinistes ont rendu témoignage à ses miracles. — Que de miracles éclatants le Seigneur n'a-t-il pas opérés depuis un demi siècle, principalement par l'intercession de la sainte Vierge Marie ?

6º Cependant nous observons avec saint Grégoire-le-

⁽⁴⁾ Marc. XVI, 20. - (2) Joan. XIV, 12.

⁽³⁾ V. Vies des Saints, par Butler. — Hist. Eccles. — Acta Sanctorum.

⁽⁴⁾ V. Vie de saint François-Xavier, par le P. Bouhours.

Grand que les miracles sont devenus plus rares qu'au commencement de l'Eglise, parce qu'ils étaient alors plus nécessaires. Nous avons l'avantage de vivre sur la foi des miracles des siècles passés. Les miracles sont plutôt pour les infidèles, que pour les fidèles (4).

IIº Toutes les sectes séparées de l'Eglise Catholique sont dénuées de miracles; preuve évidente qu'elles n'ont pas l'approbation divine, dont se glorifie, à bon droit, l'Eglise Catholique. Les hérétiques ne répondront jamais à cette objection.

On voit dans l'histoire de saint Grégoire de Tours que Leuvigilde, roi Arien en Espagne, reprochait à ses évêques d'être en ce point bien différents des Catholiques. Le Roi Recarède abandonna la secte des Ariens par cette même considération.

L'histoire Ecclésiastique rapporte qu'un évêque Arien, nommé Cyrolo (l'an 484), voyant que plusieurs prélats catholiques faisaient beaucoup de prodiges, qui ébranlaient la constance de ceux de sa secte, voulut essayer d'en faire un pour les raffermir. Dans le désir extrême qu'il avait de réussir, il donna cinquante écus d'or à un pauvre homme, à condition qu'il contreferait l'aveugle, et que se trouvant sur son passage au milieu d'une place publique, il prierait au nom de Dieu de lui mettre la main sur les yeux et de le guérir. Cyrolo, accompagné de trois prélats catholiques, passa commo par hasard devant ce faux aveugle qui s'écria: exaucezmoi, saint prêtre de Dieu; je vous conjure d'employer pour me rendre la vue la puissance que Dieu vous a donnée. L'hérétique s'arrêta et lui dit: pour preuve que la foi que nous confessons est véritable, que tes

⁽⁴⁾ I Cor. XIV. — Saint Grégoire, m. hom. 29. in Evang. — Off. saint François-Xavier. 3 Noct.

yeux soient ouverts. Dieu entendit ce blasphème, et pour en faire voir l'impiété, il rendit véritablement aveugle celui qui faisait semblant de l'être. Ce malheureux épouvanté de cet accident avoua la ruse, et demanda pardon à Dieu de son péché, conjurant les Chrétiens présents d'avoir pitié de lui. Les prélats catholiques, Vindemialis, Longin et Eugène, pénétrés de reconnaissance envers le Seigneur de ce qu'il avait donné un démenti si formel à l'évêque Arien, eurent pitié de cet infortuné, qui confessa la foi en Jésus-Christ. L'un d'eux fit sur ses yeux le signe de la croix, en disant tout haut: Au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit, un seul Dieu en trois personnes, que tes yeux recouvrent la vue qu'ils ont perdue. Aussitôt que la dernière parole fut prononcée, l'aveugle vit clair et donna sujet aux Catholiques de reprocher aux Ariens leur hérésie (1).

Les Protestants n'ont pas été plus heureux que les Ariens, car bien loin d'opérer des miracles, dit plaisamment Erasme, ils n'ont pas même pu guérir un seul cheval boîteux. Luther essaya une fois d'exorciser une de ses disciples; mais il risqua d'être étranglé par le démon. C'est Staphylus, protestant et témoin oculaire, qui le rapporte. Il voulut une autre fois ressusciter un homme qui était tombé dans l'eau; mais le pauvre homme resta mort (2). Calvin voulut aussi ressusciter un mort; à cet effet il persuada à un certain Brule de se feindre mort. Au moment où le prétendu miracle

⁽¹⁾ V. Essai sur la constit. de l'Eglise, par un vicaire-général, 4834.

⁽²⁾ Cochlæus, in Actis Lutheri, an 1532. Voyez Lessius, quæ fides et religio sit capescenda.

devait avoir lieu, le vivant fut trouvé sans vie (1), et l'on vit s'accomplir en lui ce que Tertullien avait dit des hérétiques de son temps: les Apôtres ressuscitaient des morts; mais les hérétiques font des vivants des morts. Agnosco maxime virtutem (hæreticorum), quá Apostolos in perversum æmulantur; illi enim de mortuis vivos faciebant, isti de vivis mortuos faciunt (2).

2° Les hérétiques et les incrédules essaient d'affaiblir la force des miracles en faveur de la Vérité Catholique, en citant une foule de faux miracles.

Nous avouons volontiers qu'il y a de faux miracles, car l'erreur a toujours singé la vérité; mais s'il y a de faux miracles, il y a aussi de vrais miracles. Je pense, dit Leibnitz, qu'il ne faut ni les croire trop facilement, ni les rejeter trop légèrement (3).

Les faux miracles et les prestiges des démons passent rapidement et ne souffrent pas un examen rigoureux. Ils sont frivoles par le fond et par les

- (1) Lessius, ibid. Hieronymus Bolsecus, in vita Calvini, c. XIII. Gothi, de Ecclesia, T. I. c. 2.
 - (2) De Præscript. XXX.
- (3) Pensées. Leibnitz, un des esprits les plus vastes qui aient jamais paru, fut conduit successivement à embrasser et à justifier tous les points de la Foi Catholique. Voyez son Système théologique. Il y adopte avec candeur, et défend avec une science rare, la doctrine de l'Eglise Catholique sur la Tradition, sur les Sacrements, sur le Sacrifice de la Messe, sur le Culte des Reliques et des Saintes Images, sur la Hiérarchie Ecclésiastique et la Primauté du Pontife Romain. Il justifie complétement la Foi, la Discipline et les Pratiques de l'Eglise Catholique. Il avait particulièrement conçu une haute admiration pour les Missionnaires et pour les Ordres religieux, même contemplatifs. La partie où il traite du Mariage est, je crois, le seul point sur lequel il ait paru céder aux opinions de la réforme.

5

circonstances peu graves, quelquefois peu séant, plus propres à amuser qu'à édifier, à faire horreur qu'à glorifier Dieu.

IIIº La sévérité de l'Eglise Catholique à admettre des miracles, par exemple, pour la Canonisation des Saints, a frappé d'étonnement les protestants mêmes. On examine le fait en lui-même, pour s'assurer s'il peut avoir eu lieu par les forces naturelles, ou par la ruse du démon; on considère toutes les circonstances, comment, dans quel ordre, à quelle occasion, en quel temps et lieu, à quelle fin, devant qui le miracle s'est fait. On considère surtout la personne dont Dieu se sert pour les opérer, et la doctrine qu'ils confirment (1). Impossible que la fraude, si elle existe, ne soit pas découverte.

JE M'ATTACHE A L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

IVo

Parce que je vois en elle l'accomplissement des **Prophéties**.

- « La **prophétic** est la prédiction certaine d'un évènement futur, dont la connaissance ne peut être déduite des causes naturelles; c'est le témoignage authentique de Dieu, qui seul connaît ses volontés, et les volontés libres des créatures. » Idoneum, opinor, testimonium divinitatis veritus devinationis (3).
- (1) V. Ben. XIV, de Canon. Sanct. lib. IV. La sagesse de l'Eglise Catholique dans la Canonisation des Saints, par M. L. F. Guérin. Muzzarelli, opuscule sur les miracles.
- (2) Les vrais miracles de Moïse ont confondu les prestiges des magiciens. Saint Pierre a triomphé de Simon le Magicien.
 - (3) Tert. Apol. c. 20. Manuel de l'Apologiste, 2º part., p. 212.

Jésus-Christ ne séparait pas cette démonstration de sa mission divine de celle des miracles. Vous lisez avec soin les Ecritures, dit-il, parce que vous croyez y trouver le moyen d'avoir la vie éternelle, et vous avez raison, ce sont elles, en effet, qui rendent témoignage de moi (1). Les Apôtres présentèrent aux peuples, qu'ils instruisaient, et spécialement aux Juifs, la preuve résultante des oracles de l'ancienne loi accomplis en Jésus-Christ (2). C'était sur ce double fondement des miracles et des prophéties que les premiers prédicateurs de la loi chrétienne l'avaient établie, et c'est de même par cette double autorité que les saints Pères l'ont défendue contre les attaques de ses ennemis.

Rappelons-nous ici quelques-unes de ces prophéties. Comparons-les avec l'histoire de l'Eglise Catholique, et nous verrons, d'une manière évidente, leur accomplissement merveilleux.

Première prophétie. C'est à Jérusalem que les fondements de l'Eglise de Jésus-Christ devaient être jetés. La loi sortira de Sion, dit Isare, et la parole du Seigneur de Jérusalem (3). L'accomplissement se trouve aux Actes des Apôtres. (Act. II.)

Seconde prophétie. S'il y a quelque chose d'évident dans le texte d'un livre, c'est la Vocation des Gentils annoncée par l'Ancien Testament. Depuis Moïse jusqu'à Malachie, il n'est presque point de prophète qui n'ait rendu témoignage à cette vérité. Dieu promet à Abraham qu'en lui toutes les nations de la terre seront bénies (4). La même promesse est faite à

⁽¹⁾ Joan. V, 39.

⁽²⁾ Act. II, 22, 24. III, 45, 48. XIII, 26. XVII, 2, 3. XVIII, 26. XXVIII, 25. Hebr. 4. I Petr. 1, 40.

⁽³⁾ Is. II, 3. Mich. IV, 2. - (4) Gen. XII, 3.

Isaac et à Jacob (4). Le prophète royal a entendu le Père Eternel promettre au Messie, son Fils, de lui donner toutes les nations pour son héritage, et tout l'univers pour son empire (2). Dieu mélait toujours à la promesse du Messie la conversion future des Gentils. L'accomplissement est visible dans l'Eglise Catholique.

— Voyez la Catholicité de l'Eglise*.

Troisième prophétie. La réprebation des Juife a été prédite comme la conversion des Gentils. L'épouse infidèle est répudiée, et l'étrangère prend sa place. J'aurai compassion, dit le Seigneur, de celui à qui jusqu'à présent je n'ai point fait miséricorde. Je dirai à celui qui n'était pas mon peuple: vous êtes mon peuple, et il me répondra: vous êtes mon Dieu (3). Isave prédit que ceux qui ne le cherchaient pas le trouveront, qu'il dira: me voici, me voici, à une nation qui ne l'invoquait pas (4); tandis qu'un peuple incrédule auquel il aura longtemps tendu les bras, rejettera son secours.

Jésus-Christ prédit beaucoup plus clairement encore le sort malheureux des Juifs (5). It pleure sur Jérusalem, et il prédit sa destruction entière (6).

Quatrième prophétie. Un des caractères les plus éclatants du Messie, c'est d'être l'auteur d'une Lel et le médiateur d'une Alliance. L'une et l'autre ont dû commencer à Jérusalem et dans la Judée et s'étendre ensuite à tous les peuples de la terre. La loi sortira de Sion, les îles (les peuples lointains) attendront la loi du

⁽⁴⁾ Gen. XXVI, 4. XXXVIII, 44.

⁽²⁾ Ps. II, 8. Ps. XXI, 28. LXXI, 47.

⁽³⁾ Os. 1, 40. II, 23, 24. - (4) Is. LXV, 4, 2.

⁽⁵⁾ Matth. XXIII. Marc XIII. Luc. XXI.

⁽⁶⁾ Joan. XII, 43.

Seigneur (1). Cette loi pleine de sagesse et d'équité se reposera sur les nations pour être leur lumière (2).

L'atliance scellée par le Messie n'a pas dû être moins universelle que sa loi; le Seigneur dit au Messie: Je vous ai établi pour être la lumière des nations, le salut jusqu'aux extrémités de la terre. Je vous ai réservé pour faire avec mon peuple une Alliance (nouvelle) pour le rétablir dans sa patrie, pour recueillir mon héritage dispersé (3). Voyez la Catholicité de l'Eglise*.

Cinquième prophétie. Le Sacrifice et le Sacordece de la nouvelle Loi sont assurés aux nations. Depuis le lever du soleil jusqu'au couchant mon nom est grand parmi les nations, et l'on me sacrifie en tout lieu, et l'on offre en mon nom une oblation toute pure (4). C'est évidemment le saint Sacrifice de la Messe. Le sacerdoce, restreint dans la loi de Moïse à la tribu de Lévi, devait être communiqué aux Gentils. Je mettrai en eux (5) un signal (6), et j'enverrai ceux d'entr'eux, qui auront été sauvés, vers les nations, dans les mers, dans l'Afrique, etc. (7). — Rappelonsnous ici la mission des Apôtres par toute la terre, mission continuée jusqu'à nos jours, et qui persèverera jusqu'à la consommation des siècles (8).

Sixième prophétie. La **fécondité** miraculeuse de l'Evangile est dépeinte par Isaïe, le prophète des Gentils, dans cette épouse délaissée, indigente, couverte d'opprobre dans sa jeunesse, qui tout à coup paraît à ses yeux environnée d'une multitude infinie d'enfants. Réjouissez-vous, stérile, qui n'enfantez point...

⁽⁴⁾ Is. XLII, 4 - (2) Is. LI, 45 - (3) Is. XLIX, 6, 8.

⁽⁴⁾ Malach. I. 44. - (5) Dans ceux que le Seigneur envoie.

⁽⁶⁾ Par exemple, le don des miracles. — (7) Is. LXI, 5-6.

⁽⁸⁾ V. Apostolicité de l'Eglise*

chantez des cantiques de louanges... parce que celle qui était abandonnée aura plus d'enfants que celle qui avait un époux... Prenez un lieu plus vaste pour dresser vos lentes... Votre postérité aura les nations pour héritage (1). Toutes ces prophétiés n'ont pas de sens hors de l'Eglise Catholique.

Septième prophétie. La conversion des prinees est marquée par le même prophète Isaïe : Les enfants des étrangers batiront vos murailles et leurs rois vous serviront. Vos portes seront toujours ouvertes. On ne les fermera ni jour, ni nuit, afin qu'on vous apporte les richesses des nations et qu'on vous amène leurs rois, car le peuple et le royaume. qui ne vous sera pas soumis, périra. Les enfants de ceux qui vous avaient humiliée viendront se prosterner devant vous, et tous ceux qui vous décriaient adoreront la trace de vos pas et vous appelleront la Cité du Seigneur, la Sion du Saint d'Israël (2). Les rois seront vos nourriciers, et les reines vos nourrices (3). Tous les rois obeiront au Très-Haut et au Fils de l'homme (4). La Cité du Seigneur et la Sion du Saint d'Israël, c'est l'Eglise Catholique. (V. la propagation miraculeuse de l'Eglise*.)

Huitième prophétie. La perpétuité et l'universalité de l'Eglise sont predites par le prophète royal (5). La justice et la paix fleuriront dans les jours de son règne jusqu'à ce que la lune soit détruite. Il dominera depuis une mer jusqu'à l'autre et depuis le fleuve jusqu'aux extremités de la terre. La perpétuité et l'universalité sont encore rassemblées dans deux prophèties de Daniel. L'Eglise est peinte sous l'image

⁽⁴⁾ LIV. 1, 15. — (2) Lisez encore Is. LX, 4, 5. XLIX, 20, 24. LX. — (3) Is. XLIX, 23. — (4) Dan. VII, 27.

d'un cinquième royaume éternel, qui succède à quatre autres royaumes. Elle est cette petite pierre détachée, sans main, d'une montagne, et qui devient elle-même une grande montagne qui remplit la terre (1). Le Fils de l'homme (Jésus-Christ) triomphe des quatre bêtes meurtrières, et son royaume ne sera jamais detruit (2).

Jésus-Christ prédit que son Evangile sera préché dans tous les lieux (3); qu'il sera avec ses Apôtres jusqu'à la consommation des siècles, et que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre son Eglise (4).

Neuvième prophètie. Enfin , la visibilité de l'Eglise est annoncée dans l'oracle suivant : dans les derniers temps la montagne de la maison du Seigneur, placée sur le sommet des montagnes , élevée au-dessus des collines , attirera les regards et les vœux de tous les peuples , ils y courront en foule se disant les uns aux autres : Venez et montons à la montagne du Seigneur et à la maison du Dieu de Jacob , il nous enseignera ses voies et nous marcherons dans ses sentiers (5).

Dixième prophétie. La destruction de l'idolâtrie prédite par les prophètes (6), est encore un trait caractéristique de la véritable Eglise.

La révolution, que prédisent les prophètes, est une révolution, non dans les empires, mais dans les esprits, dans les cœurs, dans la religion de tous les peuples; et cette révolution s'est faite par l'action pacifique de l'Eglise.

Voyez la belle Homelie de saint Jean Chrysostôme : que Jésus-Christ est Dieu. — L'incrédulité convaincue

⁽⁴⁾ Dan. II, 34, 35, 44. — (2) Dan. VII, 13. — (3) Matth. XXVIII, 19, 20. — (4) Matth. XVI, 48. — (5) Is. II, 2, 3. Mich. IV, 4. — (6) Is. II, 48. XXXI, 7. XVII, 8, 9. Sophon, II, 11.

par les prophéties, par Le Franc-de-Pompignan, évêque du Puy. — Dissertations sur les prophéties, par le Cardinal de la Luzerne.

JE M'ATTACHE A L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

V۰

Parce qu'elle n'a cessé d'être cimentée et fécondée par le sang des martyrs (1).

Jésus-Christ a prédit à ses Apôtres qu'ils seraient ses témoins à Jérusalem, dans toute la Judée et à Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre (2); il a aussi prédit qu'ils seraient haïs, persécutés, et mis à mort à cause de son nom (3). S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi (4). N'en soyons pas étonnés, le monde hait la lumière parce que ses œuvres sont mauvaises (5). Cette double prophètie s'est accomplie à la lettre dans tous les siècles. L'Eglise de Jésus-Christ a eu un grand nombre de martyrs, qui ont scellé de leur sang les vérités de la foi Catholique (6).

En lisant sans préoccupation la durée, l'étendue et les horreurs des tourments que ces généreux martyrs, de tout âge, de tout rang, ont soufferts, on-

⁽¹⁾ Martyr signific temoin. — (2) Luc, XXV, 48. Act. I, 8.

⁽³⁾ Matth. XXIV, 9. - (4) Joan. XV, 20. - (5) Joan. III, 49.

⁽⁶⁾ Rappelons-nous ici, d'abord, les dix persécutions sanglantes des trois premiers siècles; ensuite, celles des Vandales en Afrique, des Maures en Espagne, des Sarrasins dans plusieurs pays, de Sapor II en Perse, des Ariens, des Iconoclastes en Orient, du Protestantisme en France, en Allemagne; dans les l'ays-Bas et dans le nord de l'Europe; de l'Anglicanisme en Angleterre; et dansces derniers temps, celle de la grande révolution française. N'oublions pas les cruelles persécutions de Cochinchine et de Pologne.

est forcé de reconnaître dans leur fermeté calme et résignée une vertu surnaturelle, un courage émané de Dieu, et invincible comme lui. Aux premiers siècles de l'Eglise, les païens eux-mêmes, frappés de leur constance, s'écriaient souvent, en plein théâtre : le Dieu des Chrétiens est grand! qu'il est grand le Dieu des Chrétiens!

Ceux qui ont comparé les prétendus martyrs des sectaires aux martyrs de l'Eglise Catholique, n'ont consulté ni l'histoire, ni la bonne foi, ni le raisonnement.

1º Les martyrs catholiques sont morts pour un Culte démontré vrai, dans lequel, d'après les protestants mêmes, on peut se sauver. Ils se sont sacrifiés, non pour des opinions, mais pour des faits authentiques. Les Apôtres ne disaient pas : nous avons pensé, nous avons réfléchi, et nous avons conclu; mais ils disaient : « Nous avons vu, nous avons entendu, nous avons touché de nos mains, et souvent et longtemps, plusieurs ensemble, ce Jésus-Christ ressuscité (1). »

Dans la suite des siècles, les martyrs catholiques tinrent le même langage relativement à la vérité de l'Eglise Catholique, ils dirent : « mille faits évidents nous convainquent que l'Eglise Catholique est l'œuvre de Dieu; nous savons avec certitude qu'elle parle au nom, et de la part de Jésus-Christ; en mourant pour sa doctrine, nous mourons pour la vérité, nous mourons pour Jésus-Christ, qui a dit à son Eglise, dans la personne de ses Apôtres : qui vous écoute m'écoute; et qui vous méprise, me meprise (2). »

Les prétendus martyrs des sectaires sont morts pour une religion démontrée fausse. Or, ce n'est pas le supplice, qui fait le vrai martyr, mais la cause pour

⁽⁴⁾ I Joan. I, 4. — (2) Luc. X, 16
TOME IL.

laquelle on souffre, dit saint Augustin (1). Ils se sont sacrifiés pour des *opinions*, pour lesquelles il est si facile de s'enthousiasmer. D'ailleurs, le supplice était souvent la récompense de leurs crimes.

2° Le **courage des martyrs** catholiques pour la foi, subsiste depuis dix-huit siècles; l'enthousiasme des sectaires pour les nouvelles opinions n'a duré que peu de temps.

3º Les martyrs de l'Eglise Catholique sont en trèsgrand nombre; ceux de chaque secte sont trèspeu nombreux.

Les documents historiques, les inscriptions monumentales, les lois sévères de l'Empire contre une religion étrangère, les Apologies de Quadrat, d'Aristide, de saint Justin, de Tertullien et d'Athénagoras, ainsi que les lieux souterrains (les catacombes) où les fidèles se retiraient et où les corps des martyrs étaient enterrés, prouvent le grand nombre des martyrs catholiques, surtout dans les premiers siècles (2).

4° Les martyrs catholiques ont été en grande partie des **hommes illustres** par leur science, leur rang, leurs vertus; des sages, des magistrats et des princes (3), à qui il serait déraisonnable d'attribuer

- (i) S. Aug. ad Faust.
- (2) Voyez Ruinart, Actes des Martyrs. Visconti, Mémoire sur les Antiquités. Wiseman, Disc. T. II. Gaume, Les trois Rome. T. 4 Hist. des Catacombes. Citons quelques faits. On en compte 19,700 qui souffrirent à Lyon avec saint Irénée sous l'empire de Sévère; 6,666 soldats de la légion thébéenne massacrés par les ordres de Maximien. Dans la Perse, il en périt 200,000 sous Sapor II. On compte encore 46,000 martyrs Abyssins, et une multitude dans les autres pays du monde.
- (3) Noghera, Réflexions sur les caractères divins du Christianisme.

avec Stendhal (4) un état d'enthousiasme, de passion profonde, d'insensibilité et d'extase, et plus déraisonnable encore de donner les sentiments de fanatisme des femmes du Bengale, qui se brûlent sur la tombe de leurs maris pour éviter le déshonneur public. L'auteur cité se réfute lui-même, car il fait observer que ces femmes de l'Inde se brûlent par honneur, comme en Europe on se bat en duel.

Les sentiments des Martyrs Catholiques n'ont pas les caractères de **fanatisme** qu'on remarque parmi les victimes de l'erreur. Souffrir avec patience, avec joie, faire éclater dans les plus affreux supplices la douceur, la tranquillité d'esprit, une foi vive, une charité qui embrasse les bourreaux mêmes, ne sont point des marques d'un entêtement superstitieux.

On a vu, il est vrai, des hérétiques courir à la mort, comme à une félicité assurée (2); mais quelle différence entre le délire de quelques forcenés, et le courage réfléchi avec lequel des millions de Catholiques, des sages, des philosophes, des magistrats, des témoins oculaires, instruits et convaincus des faits, ont souffert la mort, par toute la terre!

5° Dieu a fait voir dans chaque siècle, non-seulement des martyrs, mais des martyrs dont la constance a été confirmée par des **miraeles** éclatants (3). Que les

⁽¹⁾ Promenade dans Rome; par Stendhal. Auteur léger et souvent très-ignorant, selon le savant P. Perrone.

⁽²⁾ Les Marcionites.

⁽³⁾ V. Miracles*. — Lyttleton; La Religion prouvée par un fait. — Les Actes sincères des Martyrs, par Ruinart. — Benoît XIV, de la Canonisation des Saints. — Butler, Vies des Saints. — Euseb., Hist. Eccles. lib. V et lib. II, 4. Martyr. Palestinæ. — Lactant. de Morte Persec. Tous ces auteurs, de

hérétiques nous montrent quelque chose de semblable. Confingant tale quid hæretici. Tert.

JE M'ATTACHE A L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

V۱۰

Parce qu'elle est ume (4),

L'unité est une marque de la vérité. L'unité est la forme de tout ce qui est beau, dit saint Augustin. Or, la vérité est la beauté par excellence; la vraie Eglise doit donc briller de ce grand caractère. « C'est l'unité qui forme un peuple: ôtez l'Unité, ce n'est plus un peuple, une société, une Eglise, c'est une confusion. » (Saint Aug.)

L'Unité de l'Eglise.

La réunion de tous les hommes dans la soumission aux mêmes vérités, dans la pratique des mêmes devoirs, dans l'attente du même avenir, telle est évidemment la pensée du Père éternel en envoyant sur la terre son Fils unique Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le Sauveur est venu pour tout ramener à l'unité dans le ciel et sur la terre (2), afin qu'il n'y ait plus qu'un seul troupeau et un seul pasteur (3). Dans l'épître aux Ephésiens, l'Apôtre saint Paul donne toute la doctrine de l'unité de l'Eglise en ces termes: Vous n'êtes tous qu'un même corps, et vous n'avez tous reçu qu'un même esprit, comme vous n'avez tous été appelés qu'à une même espérance. Il n'y a qu'un Seigneur, qu'une foi et qu'un

premier mérite, rapportent une foule de prodiges incontestables opérés par les martyrs en faveur de la Foi Catholique.

(1) V. de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine; bonheur de la connattre et de lui appartenir, par M. L. B. — V. la Constitution de l'Eglise*.— (2) Ephes. 1, 40.— (3) Joan. X, 46. bapteme. Il n'y a qu'un Dieu, Père de tous, qui est audessus de tous, qui élend sa providence sur tous, et qui réside en nous tous... Celui qui est descendu est le même qui est monté au-dessus de tous les cieux, afin de remplir toutes choses. Lui-meme a donné à son Eglise quelquesuns pour être Apolres, d'autres pour être Prophètes, d'autres pour être Prédicateurs de l'Evangile, et d'autres pour être Pasteurs et Docteurs,; afin que les uns et les autres travaillent à la perfection des saints, aux fonctions de leur ministère, à l'édification du corps (mystique) de Jésus-Christ jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité d'une même foi et d'une même connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'un homme parfait, la mesure de l'age et de la plenitude selon laquelle Jésus-Christ doit être formé en nous; afin que nous ne soyons plus comme des enfants, ni comme des personnes flottantes, qui se laissent emporter à tous les vents des opinions humaines, par la tromperie des hommes et par l'adresse qu'ils ont à engager artificieusement dans Perreur.

« Séparez le rayon du soleil, dit saint Cyprien, l'unité de la lumière ne souffre pas de partage; détachez le rameau de l'arbre, la branche séparée ne peut plus germer, retranchez un ruisseau de sa source. il tarit aussitôt. — Quiconque se sépare de l'Eglise, n'a plus de part aux promesses qui lui ont été faites. Celui qui abandonne l'Eglise de Jésus-Christ, est un étranger, un profane, un ennemi. »

» Quand les schismatiques ou les hérétiques souffriraient la mort pour la confession du nom de Jésus-Christ, tout leur sang n'est pas capable d'effacer leur faute. Le **Schisme** est un crime si énorme, que la mort même ne peut l'expier. Celui-la ne peut être

6

martyr, qui n'est point dans l'Eglise... Celui-là croit-il être avec Jésus-Christ qui s'elève contre les prêtres de Jésus-Christ, qui se sépare du clergé et du peuple ? Il prend les armes contre l'Eglise, il combat la disposition de Dieu même. C'est un ennemi de l'autel,.. un fils dénaturé, un faux frère qui, méprisant les évêques et abandonnant les prêtres de Dieu, ose élever un autre autel... Quiconque se sépare du tronc, ne peut plus avoir de vie, et perd le fondement du salut (1). »

Les ouvrages des saints Pères sont pleins de la gloire de l'unité. Sa nécessité, ses avantages, le malheur de ceux qui s'en séparent, viennent souvent animer leur zèle et leur éloquence.

Or, cette unité dont la nécessité est si hautement proclamée et par Jésus-Christ, et par les Apôtres, et par les Pères, et par la raison, et par les protestants eux-mêmes, qui la chantent dans leur *credo*, cette unité, caractère de la véritable religion, en quoi consiste-elle et où se trouve-t-elle?

En quoi consiste l'unité de l'Eglise?

L'unité de l'Eglise consiste dans la profession extérieure d'une même foi, dans la participation aux mêmes Socrements, dans la soumission aux mêmes Pasteurs légitimes, et dans l'unité du Chef visible, qui la gouverne sur la terre, et cette unité ne se trouve que dans la seule Eglise Catholique.

4° L'unité de l'Eglise consiste dans la profession extérieure d'une même foi.

Il n'y a qu'une foi, dit saint Paul (2). Jésus Christ

⁽¹⁾ Saint Cyprien, Traité de l'Unité de l'Eglise.

⁽²⁾ Eph. IV, 5.

seul a puisé dans le sein de son Père (4) toutes les vérités qu'il a enseignées aux hommes. On ne trouve point en lui le oui ou le non (2). Le Christ serait-il divisé (3)?

Les mêmes vérités, que Jésus-Christ a enseignées à ses disciples et à ses Apôtres, ont été prêchées et enseignées à tout l'univers par les Apôtres. Les Successeurs des Apôtres ont fait passer jusqu'à nous ce qu'ils avaient reçu de ces premiers maîtres (4).

La Foi ne s'est jamais altérée dans l'Eglise Catholique; aussi l'Eglise n'a jamais souffert dans son sein ceux qui faisaient profession d'une autre foi que la sienne. Elle a toujours retranché de son corps les hérétiques, qui combattaient notoirement sa foi par des erreurs contraires à la croyance généralement reçue et enseignée, ou qui résistaient opiniâtrément à l'autorité infaillible de ses décisions.

Cependant l'Eglise Catholique laisse à ses enfants la liberté de disputer sur des points non décidés; mais sur les Articles de Foi, elle veut que tous n'aient qu'un même sentiment, un même langage.

Les Articles de Foi peuvent se développer plus ou moins, ou s'expliquer d'une manière scientifique, mais ils ne changent pas pour cela au fond. Saint Vincent de Lérins emploie la comparaison d'un enfant ou d'un jeune arbre pour expliquer cette vérité. Un en-

⁽⁴⁾ Joan. I. (2) 2 Corn. I.

⁽³⁾ I Cor. I. — Ratifierait-il également dans le Ciel toutes les ordonnances en matière religieuse soit du Pape, soit du Czar, soit du roi de Prusse, soit de la reine d'Angleterre, soit d'un consistoire luthérien, soit d'un synode calviniste? S'associerait-il bénignement à toutes les impiétés, à toutes les inepties, à toutes les extravagances qu'il plaît à l'homme de lui prêter?

⁽⁴⁾ V.S. Aug. l. contra ep. fundam.

fant, un jeune arbre se développe. Dès les premières années l'enfant ou l'arbre a déjà tout ce qui constitue un homme ou un arbre; en se développant l'enfant reste essentiellement le même homme, et l'arbre le même arbre. C'est ainsi que la Foi reste la même, quoiqu'on en développe les motifs, les rapports, et les conséquences; et que dans ce développement on emploie certaines opinions, ou des systèmes plus ou moins plausibles (1). C'est encore ainsi que la Morale et la Hiérarchie de l'Eglise reștent invariables, quoiqu'il y ait certains points disciplinaires (2), qui, selon les circonstances des temps et des lieux, changent par l'autorité de l'Eglise même. On ne dit pas qu'un gouvernement change de Constitution, parce que quelques règlements de sa police changent. L'Eglise de Jésus-Christ conserve avec soin les dogmes, qui y ont été déposés. Elle n'y change jamais rien, elle n'y ôte rien, et n'y ajoute rien.

Qu'a-t-elle voulu, l'Eglise, par les décrets des Conciles, sinon corroborer ce qui auparavant était cru sans examen, et proclamer avec force ce que jusqu'alors on n'avait pas autant approfondi? L'Eglise,

⁽⁴⁾ La variété d'opinions et de systèmes des docteurs catholiques dans l'explication scientifique de la doctrine, ne nuit aucunement à l'unité de la foi, puisque ce qui est l'objet de ces opinions et de ces systèmes, n'appartient pas à la foi catholique. Holden, Analysis fidei. F. Veron, Regula fidei.

⁽²⁾ La Discipline de l'Eylise est sa police extérieure. Des règlements sages et nécessaires dans un temps ne sont plus de la même utilité dans un autre. Bergier, Dict. theol. art. Discipline. La Discipline ecclésiastique est une règle pratique et extérieure intimée par l'Eglise pour maintenir les chrétiens dans leur foi, et les conduire.

alarmée des innovations des hérétiques, n'a eu d'autre but en portant les décrets de ses Conciles que de transmettre par écrit à la postérité ce dont elle avait hérité des Pères par tradition, et elle a cru atteindre ce but en renfermant dans les bornes de quelques lignes des objets d'une importance majeure, et en désignant ordinairement, pour en faciliter l'intelligence, le sens antique du dogme par quelque mot nouveau (1).

2º L'unité de l'Eglise consiste dans la participation aux mêmes Sacrements.

L'Eglise Catholique administrant à tous ses enfants les mêmes movens de salut ne compose ainsi qu'une seule famille de tous les fidèles, quelque dispersés qu'ils soient. C'est par le baptême qu'elle admet dans l'unité de son corps les membres qui la composent. Aussi n'y a-t-il qu'un bapteme (2). C'est par ce Sacrement que les fidèles ne sont qu'une même chose en Jésus-Christ, qu'il n'y a plus de différence entre le Juif et le Gentil (3). C'est pour figurer cette unité aussi bien que pour la former de la manière la plus excellente et la plus divine que l'Eucharistie a été instituée par Jésus-Christ; qu'un seul sacrifice, qui remplace tous les anciens sacrifices, est offert. Depuis le lever du soleil jusqu'au couchant mon nom est grand parmi les nations, et l'on me sacrifie en tout lieu, et l'on offre en mon nom une oblation toute pure (4). C'est pour consommer cette unité que Jésus-Christ y est notre nourriture, et qu'il veut que nous mangions le même pain, et que nous buvions le meme calice pour n'elre tous qu'un meme corps (5).

⁽⁴⁾ S. Vinc. Ler. Commonit. c. 27, 30.

⁽²⁾ Eph. I. - (3) Gal. II.

⁽⁴⁾ Malach. I, 11. - (5) 1 Cor. X, 17.

Tous les autres Sacrements concourent à la même union, chacun selon la grâce particulière qui y est attachée.

C'est en excluant de la participation de ses Sacrements que l'Eglise retranche de son corps ceux qui méritent d'en être séparés. C'est ainsi qu'elle en a usé dans tous les temps. — Cette exclusion s'appelle Excommunication (1).

3° L'unité de l'Eglise consiste dans la soumission aux mêmes pasteurs légitimes et dans l'unité du chef visible, qui la gouverne sur la terre.

L'Eglise Catholique est un même troupeau conduit par les mêmes pasteurs, dont Jésus-Christ, le grand eveque de nos âmes (2), est le Pasteur souverain. C'est pour former son Eglise et pour la conduire, qu'il a établi d'autres pasteurs, qui lui sont soumis comme au chef et au pasteur invisible, et à qui il a communiqué sa puissance. Comme c'est en son nom qu'ils gouvernent, c'est lui-même qu'on doit respecter dans leur ministère; c'est lui qu'on écoute en les écoutant. Lui-même a donné à son Eglise quelques-uns pour être Apôtres, d'autres pour être Prophètes, d'autres pour être Prédicateurs de l'Evangile, etc. (3).

Pour cimenter en quelque sorte cette unité de l'Eglise, et pour la marquer plus expressément, Jésus-Christ a choisi Pierre pour être le chef des Apôtres, pour le représenter auprès d'eux comme son vicaire, et tenir visiblement sa place sur la terre après son Ascension. Il lui a donné une Primauté d'honneur et de juridiction dans toute son Eglise; il a voulu que

⁽¹⁾ V. Appendice, Domination des Papes *.

⁽²⁾ I Petr. II. - (3) Ephes. IV, 44.

son siège fùt le Centre de l'unité et que sa Primauté passât à ses successeurs dans toute la suite des siècles (1).

- « Le Seigneur dit à Pierre : Je te dis que tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eolise... Pais mes brebis, dit-il encore au même Apôtre, après sa résurrection. C'est sur un seul qu'il bâtit son Eglise, c'est à un seul qu'il confie le soin de pattre ses brebis. Il est vrai qu'après sa résurrection il donne à tous ses Apôtres une égale puissance, en disant : comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie... recevez le Saint-Esprit, etc. Néanmoins pour montrer l'unité, il a établi par son autorité divine , l'origine de cette unité . en la faisant descendre d'un seul. Sans doute les autres Apôtres étaient ce qu'était saint Pierre, partageant avec lui l'honneur et la puissance; mais l'unité est le point de départ, et la primauté est donnée à Pierre, pour montrer qu'il n'y a qu'une seule Eglise de Jésus-Christ, et qu'une seule Chaire (2). »
- « Si le Seigneur est appelé l'unique Pasteur, ce n'est pas qu'il n'ait eu personne à qui il confiât ses brebis, mais au contraire il les confia à quelqu'un, il les confia à Pierre, parce que dans Pierre il put recommander l'unité... Il voulut que l'Apôtre Pierre, à qui il confia ses brebis, comme à un autre lui-même, ne fût qu'un avec lui, en sorte qu'en lui confiant ses brebis, il demeurât lui, le chef, et que l'Apôtre fût le représentant de tout son corps, qui est l'Eglise (3). »

« Jésus-Christ a donné la primauté à Pierre, dit

⁽¹⁾ V. la Constitution de l'Eglise *. — Obéissance au Sourcrain Pontife *.

⁽²⁾ S. Cyp. de unit, Eccl.

⁽³⁾ S. Aug. Serm. 46.

saint Cyprien, afin qu'on reconnût et l'unité de son Eglise, et l'unité de la Chaire dans son Eglise. L'Eglise est une, continue le même Pere, quoiqu'elle renferme dans son sein une multitude de fidèles par la fécondité de son accroissement. De même en effet, qu'il n'y a qu'une lumière dans le soleil, quoiqu'il en jaillisse une infinité de rayons ; que la multitude des branches dans un arbre n'empêche point l'unité du tronc et de la racine qui le porte ; que la diversité des ruisseaux qui coulent d'une même source n'empêche point l'unité de l'origine; c'est ainsi que, quoique l'Eglise répande partout la lumière qu'elle reçoit de Dieu, elle n'a néanmoins qu'une lumière qu'elle communique de toutes parts : que, quoique partout elle étende ses branches et que partout elle porte les fruits de son heureuse fécondité, que partout elle répande ses eaux avec abondance, il n'y a point de division dans son corps, elle n'a qu'un même chef, elle tire tout d'une même source; elle est notre mère commune qui nous enfante dans son sein, qui nous nourrit de son lait, qui nous anime tous de son esprit (4). • Tel est le langage de toute la Tradition (2). Tout est donc un dans la Sainte Eglise. Un pasteur, un bercail (3); comme il n'y a qu'un Dieu, un Seigneur, une Foi, un Bapteme (4). Tous les fidèles, qui forment l'Eglise, ne sont qu'un corps, n'ont qu'un chef. Tous professent la même foi, participent aux mêmes sacrements, et ont la même espérancé.

⁽¹⁾ Lib de unit, Eccl.

⁽²⁾ De la Luzerne, Dissert, sur les Eglises Cath et Protest. T., chap. IV. Bossuet, Sermon sur l'unité de l'Eglise.

⁽³⁾ Joan. X 46. - (4) Eph. IV, 5.

L'unité manque à tous les autres eultes, sous le triple rapport de Foi, de Sacrements et d'Autorité légitime.

le L'unité de foi manque aux sectes.

Depuis leur origine jusqu'à leur entière décadence, ils ne font que varier tous les jours dans presque tous les points, et cela doit être. « Le principe destructeur leur est inhérent » (Bossuet). En rejetant l'infaillibilité de l'Eglise, les fondateurs des sectes ont posé le principe de leur ruine. Il est rare de trouver aujourd'hui deux ministres d'un même culte hérétique qui s'accordent entr'eux sur les points les plus essentiels. On peut assurer qu'ils vous « diront bien ce qu'ils ne croient pas; mais qu'ils ne sauraient vous dire ce qu'il faut croire pour être des leurs (1). » Le Protestantisme n'existe plus dans presque tous ses docteurs. Le baron de Starck (2) l'a démontré, il y a plus de vingt-cinq ans . par des preuves irréfragables : et un protestant anglais avoue que « les Mahométans sont plus près du Christianisme que les docteurs protestants modernes (3). » Le Rationalisme, destructeur de toute

- (1) J.-J. Rousseau. Et quel est donc le symbole des incrédules?
- (2) Ministre protestant à la cour Electorale de Hesse-Darmstadt. V. Banquet de Théodule, ou Entretiens, etc. On trouve la même assertion dans les écrits de Haller, de Hurter et de Laval, qui se sont convertis à la Foi Catholique.
- (3) Tremblay. On recule d'horreur à la vue des principes impies et immoraux des ministres anglicans. Voyez Milner, Lettres à un prébendaire. Essai sur l'indifférence, vol. 4. Du Pape, par le Comte de Maistre. De la Réforme et du Catholicisme, par Polge. Le chap. IV prouve que la Réforme n'a laissé après elle que l'anarchie dans ses apôtres, dans ses doctrines, dans ses églises, et dans les royaumes qui l'ont écoutée.

7

révélation, a envahi les plus profond senseurs du Protestantisme. Le Protestantisme consiste, dit Watsen, évêque anglican, à croire ce qu'on veut, et à professer ce qu'on croit. Son symbole peut se résumer en ces mots: « Je crois en moi, et je proteste contre l'Eglise Catholique. » Le Protestantisme, c'est l'abjuration du Papisme (4).

2º L'unité des Sacrements manque aux sectes.

Les sectaires ne s'accordent ni sur l'idée, ni sur le nombre, ni sur le ministre, ni sur l'efficacité des Sacrements (2).

3° L'unité de chef et de ministres légitimes manque aux sectes.

Toutes les sectes se font honneur de l'opposition dans laquelle elles se trouvent avec le chef que Jésus-Christ a donné à son Eglise. La haine du Pape était regardée comme une vertu évangélique par les Luthériens. Les autres sectes protestantes s'accordaient, à cet égard, avec Luther. Nous verrons à l'article: Apostolicité de l'Eglise, que les sectes sont sans chef et sans ministres légitimes; il ne peut donc y avoir unité.

Toutes les religions sont bonnes, disent les sectaires.

Bossuet, dans son immortel ouvrage, Histoire des variations des églises protestantes, montre jusqu'à l'évidence l'absurdité de cette doctrine destructive de toute religion.

- 1° Dieu, la vérité même, ne peut pas établir deux religions, encore moins une centaine de religions con-
- (4) L'église Russe, elle aussi, cesse tous les jours d'être chrétienne. V. Polge, De la Réforme et du Catholicisme.
 - (2) V. Symbolique populaire, par Buchmann.

tradictoires, dont l'une dit, par exemple, qu'il faut obéir au Pape, comme au chef visible de l'Eglise, et l'autre, qu'il ne faut pas lui obéir; l'une, que Jésus-Christ est réellement présent dans le Saint Sacrement, et l'autre, qu'il n'y est pas réellement présent. Des religions qui se contredisent ne peuvent pas être l'œuvre du même esprit, de l'esprit de vérité, qui est un, éternel, et immuable. La raison, d'accord avec la Révélation, ne dit-elle pas qu'il est impossible qu'il y ait plus d'une véritable Religion (4)?

2º Jésus-Christ n'a établi qu'une Eglise; il a dit:

» sur cette pierre je bâtirai mon Eglise (2). » Il n'a pas dit mes Eglises. Ainsi toutes les autres sont fausses. La vérité éternelle nous parle d'une seule voie, qui mène à la vie. « Non, dit le savant Pearson, protestant, Jésus-Christ n'a jamais montré deux voies qui mènent au Ciel. » Si toutes les religions étaient bonnes, comme le prétendent les hérétiques modernes et les impies, Jésus-Christ n'aurait pas établi une Eglise, à laquelle il faut obéir sous peine de damnation; il n'aurait pu dire: S'il n'écoute pas l'Eglise, regardez-le comme un puïen et un publicain (3); Celui qui n'aura pas cru sera condamné (4); il n'aurait pas opéré tant de miracles pour étendre par toute la terre une Eglise qui condamne tous les autres cultes.

3º Si toutes les religions étaient bonnes, les Apôtres les Martyrs, et les Docteurs de l'Eglise n'auraient pas fui et condamné les hérétiques.

& Si toutes les religions étaient bonnes, l'Eglise

⁽⁴⁾ Eph. VI, 4. II Joan. 40. I. Cor. XI, 46. I. Petr. III, 20, etc. Tit. III, 40.

⁽²⁾ Matth. XVI, 18. — (3) Matth. XVIII, 47. — (4) Marc. XVI, 16.

Catholique, guidée par le Saint-Esprit (1), n'excommunierait pas ceux qui enseignent une doctrine nouvelle, (et par cela même contraire à la sienne), comme elle a excommunié autrefois les Ariens, les Nestoriens, les Pélagiens, et depuis, les Luthériens, les Calvinistes et les Jansénistes.

JE M'ATTACHE A L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

VIIº

Parce qu'elle est Sainte.

Jesus-Christ a aimé son Eglise, et il s'est livré pour elle, afin de la sanctifier, et de se former une Eglise pure et sans tache (2). Il lui a promis d'être avec elle jusqu'à la consommation des siècles (3). Il y aurait de l'impiété à croire que Jésus-Christ n'accomplit ni son dessein, ni sa promesse.

- 1° L'Eglise Catholique est sainte dans son chef suprême et invisible, dans Jésus-Christ, qui en est le divin fondateur (4).
- 2º Elle est sainte dans sa doctrine. Sa doctrine est la doctrine de Jésus-Christ. Elle n'a jamais varié depuis les Apôtres (5). Elle a toujours rejeté avec horreur les doctrines immorales. « Cessez une fois, dit saint Augustin aux hérétiques de son temps, de calomnier l'Eglise Catholique. Les fautes que vous blâmez, elle ne les approuve pas, elle s'applique au contraire sans relâche à corriger ses enfants dégéné-

⁽⁴⁾ Joan. XIV, 47. XV, 26. XX, 22.

⁽²⁾ Ephes. V, 26. — (3) Matth. XXVIII, 20.

⁽⁴⁾ V. L'Eglise est divine dans son fondateur *.

⁽⁵⁾ V. Apostolicité de l'Eglise *. V. Morale de l'Eglise.

- rés (4). » Les ennemis de l'Eglise lui attribuent une doctrine qu'elle déteste (2). « Jugez de la doctrine de l'Eglise, dit le même Docteur, par ce qu'elle enseigne publiquement dans les chaires, lorsque le peuple accourt en foule pour apprendre d'elle à vivre saintement sur la terre, pour vivre heureusement dans le Ciel. Là, qu'y entendrez-vous, sinon les lois de Dieu qu'on y publie, ses merveilles qu'on y annonce, ses bienfaits qu'on y loue, ses grâces qu'on lui demande (3). »
- 3° Elle est sainte dans ses Sacrements. Les sacrements sont institués par Jésus-Christ pour la sanctification des âmes; et, en effet, ils sanctifient ceux qui les reçoivent dignement. Les faits parlent (4).
- 4° Elle est sainte dans ses Lois. Sa loi fondamentale, c'est la loi de Dieu perfectionnée par Notre-Seigneur. Toutes ses lois disciplinaires tendent à faciliter l'observance de cette loi divine.
- 5° Elle est sainte dans son Culte. C'est chez elle que se trouve le vrai temple, le Sacrifice légitime, cette oblation pure qui, selon la prédiction de Malachie, devait être offerte au Seigneur en tous lieux. « Elle est sainte, dit saint Optat, dans ses Cérémonies, sainte dans toutes les Pratiques qu'elle emploie pour honorer Dieu, et pour lui rendre le culte, qui est dû à sa Majesté souveraine (5).

6º Elle est sainte dans sa meilleure

- (1) De mor. Eccles. Catho. c. 32-35. V. Abus dans l'Eglise *.
- (2) V. Appendice, Ruses des protestants *.
- (3) L. de civ. Dei. V. L'Eglise enseigne et fait pratiquer toutes les vertus *.
 - (4) V. La Confession *.
 - (5) Lib. contr. Parm. V. Sacrifice *. Cérémonies *.

partie, qui sont les Saints. On appelle Saints les Enfants de l'Eglise les plus vertueux, qui ont les mœurs les plus pures, qui sont les plus fidèles à remplir tous les devoirs, qui pratiquent des vertus hérorques et qui paraissent exempts des vices de l'humanité (4) l Saint Augustin dit que rien ne l'a si fort touché dans la religion catholique, lors même qu'il était encore engagé dans le Manichéisme, que la vie pure, sainte, irrépréhensible, exemplaire des chrétiens, conformément à la sainteté, à la perfection de leur morale. Il avoue que son esprit n'a purrésister aux miracles de Jésus-Christ, mais que son cœur ne s'est rendu qu'à la sainteté du Christianisme, rendue. visible dans les mœurs et la conduite des chrétiens. Nous avons déjà parlé des Miracles de l'Eglise Catholique qui sont non-seulement une marque de sa Divinité, mais aussi de sa Sainteté. Nous y renvoyons le lecteur (2).

7º Elle est sainte dans sa fim, qui est la sanctification des âmes, et la vie éternelle.

(4) On voit par la description que Jésus-Christ fait de son Eglise, qu'il s'attendait à y voir les justes mélés aux pécheurs, et l'ivraie au bon grain; mais ce mélange des bons et des mauvais, des vierges sages et des vierges folles, ne détruit aucunement la sainteté de l'Eglise. Ce n'est pas l'Eglise qui a semé l'ivraie. — Faisons ici une remarque bien honorable pour la Sainta Eglisa Catholique, savoir, que quand on veut s'éleigner du semien de la vertu, il faut que l'on se mette en opposition avec son esprit, avec ses lois et avec ses prescriptions. Lorsque les Catholiques s'écartent de la vertu, ils penchent vers le protestantisme, tandis que les membres des communions séparées de l'Eglisa, s'en rapprochent toutes les fois que leur vertu s'élève au-dessus de la mesure de la vie domestique. V. la Symbolique populaire, par Buchmann, p. 403.

(2) V. Miraolas .

Les protestants eux-mêmes conviennent qu'on peut se sauver, et par conséquent se sanctifier dans l'Eglise Catholique (1). Ceux qui ont encore de la droiture, et qui ne veulent pas calomnier l'Eglise, avouent que sa doctrine est pure.

« J'ai embrassé la Foi Romaine, disait l'anglican Chillingworth, parce que, de l'aven des protestants, la doctrine de l'Eglise de Rome est conforme à la doctrine des Pères, tandis que la doctrine des protestants y est contraire (2). »

La sainteté manque à tous les autres eultes :

- 4° Parce que hors de l'Église il n'y a point de vertus divines (3), et sans vertus divines, il n'y a point de sainteté:
- 2º Parce que tous les autres cultes enseignent des erreurs, et des erreurs monstrueuses (4). Les écrits des bérétiques prouvent cette assertion (5). Luffier, par exemple, enseigne que, « les œuvres des justes sont de purs péchés; que Dieu opère en nous le bien et le mal, et qu'il semble prendre plaisir aux tourments des malheureux. » Calvin dit que « Dieu n'exige que la foi seule; que sa volonté rend tout nécessaire; que ses conseils cachés sont la cause de la damnation des répreuvés; que Dieu ordonne tous les péchés. » C'était alors
 - (4) Milner, Rin de la controverse.
 - (2) Th. Moore, Voyage d'un Irlandais.
 - (3) Ce point est prouvé à l'art. Vertus des hérétiques *.
- (4) Discussion amicale sur la réformation, par un docteur de la Sorbonne, (De Trévern.) T. I. App. 2, p. 67.
- (5) V. Dictionnaire des hérésies, édit. de 4825. Le principe du Protestantisme, qui est celui de toutes les hérésies, le seus privé, légitime toutes les erreurs et tous les crimes.

un proverbe en Allemagne, pour annoncer qu'on allait passer la journée en débauche, nous nous en donnerons à la luthérienne; luther anice vivemus.

3º Parce que les moyens de sanctification leur manquent.

Les docteurs protestants modernes, pour la plupart rationalistes, rejettent la divinité des Ecritures, de miracles et des prophéties; ce sont de vrais Déistes, ou même des Panthéistes (1). On ne itrouve plus chez eux ni sacrements, ni sacrifice, ni cérémonies, ni pratiques religieuses.

4º Parce qu'on n'y trouve pas de Saints. Qu'on cite les vies des Saints hérétiques. Les auteurs de la prétendue Réforme avouaient de leurs temps que les hommes étaient pires dans la Réforme que dans la Papauté (2). Dans le cours de trois siècles toutes les sectes protestantes ensemble n'ont pu produire un seul Saint.

La seule Eglise catholique forme des hommes d'une vertu admirable et héroïque. Nous n'avons qu'à ouvrir les *Vies des Saints*, les plus authentiques, pour y reconnaître le doigt de Dieu, et pour nous écrier : « elle est véritable la Religion.

- (1) Les Panthéistes n'admettent d'autre Dieu que l'universalité des êtres, l'univers. Cette erreur monstrueuse est répandue par de prétendus penseurs. V. Manuel de l'Apologiste: 2° partie, pag. 155: Panthéisme.
- (2) Discussion amicale. Tom. 1. App. 2, p. 89. Il y a une différence énorme entre les sectaires et les Catholiques. Ceux qui sont vicieux parmi les Catholiques, contredisent la doctrine qu'ils professent, négligent les Sacrements ou les profanent, et violent les lois que l'Eglise leur impose. Pour être vicieux parmi les protestants, il n'est besoin que de suivre à la lettre la doctrine des prétendus réformateurs. Le comte de Maistre dit avec beaucoup de sens que les Protestants sont toujours meilleurs que leur doctrine.

qui forme ces saints personnages (1). » Et dans ces derniers temps, quel zèle dans un saint Charles Borromée, quelle piété dans un saint François de Sales, quelle ferveur dans une sainte Thérèse, quelle ardeur pour la conversion des infidèles dans un saint François, Xavier, quelle charité dans un saint Vincent de Paul! Tous les Saints, même ceux qui sont inscrits comme tels dans le calendrier des Anglicans (2), ont vécu et sont morts membres de l'Eglise catholique.

JE M'ATTACHE A L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

VIIIº

Parce qu'elle est Catholique ou universelle. La Catholicité, considérée comme caractère de l'Église véritable, consiste en ce que 4° l'Eglise de Jésus-Christ soit répandue actuellement dans la plus grande partie des régions connues; 2° qu'elle soit constamment plus répandue qu'aucune des sectes qui la combattent; 3° qu'elle soit de tous les temps, et successivement de tous les lieux; et qu'elle enseigne toutes les vérités que Jésus-Christ a révélées (3). Or, tout cela ne se vérifie que dans la vraie Eglise Catholique (4).

- (4) Le savant cardinal Gerdil a fait une belle dissertation sur ce texte: l'Eglise, qui forme des Saints, est l'Eglise de Jésus-Christ.
 - (2) Un seul excepté, le roi Charles 4 er.
- (3) De la Luzerne, Dissertation sur les Eglises Catholiques et Protestantes.
- (4) V. Propagation miraculeuse de l'Eglise Catholique* Bossuet, 1 ro Inst. past. sur les promesses de l'Eglise. Dans ce chef-d'œuvre de controverse, le grand évêque prouve, savec sa supériorité ordinaire, l'Universalité des lieux et des temps promise à l'Eglise.

I. La vraie Eglise de Jésus-Christ doit par son institution s'étendre par toute la terre. Nous voyons cette étendue universelle — prédite dans l'ancienne loi par une multitude d'oracles; — commandée par Jésus-Christ à plusieurs reprises, et exécutée par ses Apôtres autant qu'ils l'ont pu; — réalisée peu de temps après eux; — revendiquée par les saints decteurs, comme un signe de la vérité de leur Eglise, et de la fausseté des communions séparées.

1° C'était de Jésus-Christ et de sa religion que Dieu disait à Abraham : toutes les nations de la terre seront bénies dans votre race (1).

Les paroles suivantes des Psaumes s'appliquent encore au Messie: Demandez-moi, et je vous donnerai les nations pour héritage, et les extrémités de la terre pour possession. — Il dominera d'une mer jusqu'à l'autre et du fleuve jusqu'aux bornes de l'univers. — Tous les rois de la terre l'adoreront... Toutes les nations lui obérront (2).

C'est encore Jésus-Christ qu'Isare avait en vue lorsqu'inspiré de l'Esprit-Saint il disait : Voilà que je t'ai établi la lumière des nations, pour que tu portes le salut qui vient de moi jusqu'aux extrémités de la terre. Le Seigneur a préparé son saint bras aux yeux de toutes les nations, et toutes les bornes de la terre verront le salut de notre Dieu (3).

Le prophète Malachie dit da Messie: Du levant jusqu'au couchant mon nom est glorifié parmi les nations, et dans tous les lieux on offre et l'on sacrifie en mon nom une offrande pure (4).

⁽⁴⁾ Gen. XII, 3. XXVI, 4. XXXVIII, 44.

⁽²⁾ Ps. II, 8. LXXI, 8. XXI, 28. - (3) is. XLIX, 6; LII, 40.

⁽⁴⁾ Malach. 4, II.

2º Le Nouveau Testament n'est pas moins positif que l'Ancien. Jésus-Christ, montrant à ses Apôtres l'accomplissement dans sa personne des oracles de la loi de Moïse, des Prophètes et des Psaumes, ajouta: Ainsi il a été écrit, et ainsi il a fallu que le Christ souffrit, ressuscitât le troisième jour d'entre les morts, et qu'en son nom la pénitence et la rémission des péchés fussent préchées dans toutes les nations, en commençant par Jérusalem (1).—Jésus-Christ dit encore à ses Apôtres: cet Evangile du royaume sera préché dans tout l'univers pour servir de témoignage à toutes les nations, et alors viendra la consommation..... Allez dans le monde entier précher l'Evangile à toute créature (2). En effet les Apôtres préchèrent partout (3).

3° Le nom de eatholique a été donné à l'Eglise, dès le temps le plus voisin des Apôtres, pour la distinguer des sociétés hérétiques qui s'étaient séparées d'elle. « L'Eglise Catholique, c'est le nom propre de notre Sainte Mère à tous, qui est l'épouse de Notre-Seigneur: » Elle s'appelle donc Catholique, parce qu'elle est répandue par tout l'univers, d'une extrémité de la terre à l'autre (4). » Où est Jésus-Christ, dit saint Ignace martyr, là se trouve l'Eglise Catholique. Saint Irénée dit dans plusieurs endroits de son ouvrage contre les hérésies que « l'Eglise est répandue par toute la terre, et y conserve la foi. Saint Cyprien la représente éclairée de la lumière du Seigneur, répandant ses rayons dans tout l'univers (5). Il la compare à un arbre qui étend ses rameaux sur toute la terre. »

⁽¹⁾ Luc. XXIV, 7, 47.

⁽²⁾ Marc. XVI, 15. Matth. XXVIII, 18. Act. 1.

⁽³⁾ Marc. XVI, 20. Rom. I, 5. Col. I, 6.

⁽⁴⁾ S. Cyr. Hieros. Cathec. 48. — (5) De unit. Eccl.

Saint Augustin dans son ouvrage de l'Unité de l'Eglise traite ex professo la question de la Catholicité, et démontre par beaucoup de textes de la Sainte Ecriture que l'Eglise de Jésus-Christ est celle qui s'étend sur toute la terre. Parlant des motifs qui l'attachaient à l'Eglise il dit: « Plusieurs choses me retiennent dans l'Eglise, le consentement des peuples et des nations, l'autorité que cette Église s'est acquise; autorité commencée par les miracles, nourrie par l'espérance, augmentée par la succession continuelle des évêques, qui ont tenu jusqu'à ce jour le siège de saint Pierre depuis cet Apôtre, à qui Jésus-Christ après sa résurrection a confié le gouvernement de ses brebis. J'y suis en dernier lieu retenu par le nom même de Catholique qu'elle seule, entre un si grand nombre d'églises dissidentes, a retenu. Tous ces liens, si chers et si considérables du nom chrétien, retiennent avec raison un homme fidèle dans l'Église Catholique, quand même il n'aurait pas assez d'intelligence ou de vertu pour connaître la vérité avec évidence (1).

Nous pouvons dire aujourd'huice que saint Augustin et saint Cyrille de Jérusalem disaient de leur temps : « Le nom de Catholique est demeuré tellement propre à cette Eglise, à l'exclusion de tant de sectes hérétiques, que, quoique tous les hérétiques veuillent passer pour Catholiques, quand cependant un étranger demande : où est l'Eglise des Catholiques, il n'y a point d'hérétique qui ose montrer son temple ou sa maison (2). » Les païens mêmes parlaient ainsi des Catholiques.

⁽¹⁾ Contr. Ep. Fund. c. IV.

⁽²⁾ Saint Aug. Contr. Epist. Fundam. « L'Eglise, quoique dispersée par tout le monde, conserve avec le plus grand soin la foi et la doctrine qu'elle a reçues des Apôtres et de leurs disciples.

II. Malgré les persécutions et les défections, l'Eglise Catholique est encore, de nos jours, celle qui possède le plus grand nombre de membres, et qui a le plus d'étendue. D'après Balbi il y a sur la surface du globe 439 millions de Catholiques, nombre qui surpasse de beaucoup celui de tous les protestants et de tous les schismatiques ensemble.

III. L'Apostolicité de l'Eglise peut être appelée la Catholicité pour le temps. Pour la Catholicité des lieux, voyez la Propagation de l'Eglise*; et pour la Catholicité des doctrines, voyez l'Apostolicité et la stabilité de l'Eglise*.

La Catholicité manque aux autres cultes.

Les sectaires n'osèrent jamais prendre le titre glorieux de Catholique. Le mensonge eût été trop révoltant; car ils ne sont pas de tous les temps; et comparés aux Catholiques, ils sont peu répandus. Nulle société n'est Catholique, si elle ne possède l'universalité de la doctrine, des temps et des lieux; or, les sectes n'ont aucun de ces caractères; donc.

En vain se flattent-elles de **leur progrès**. Les mêmes lieux, qui ont vu leur naissance, ont vu leur ruine, ou circonscrit et borné leur accroissement. Les hérésies de Nestorius et d'Eutychès n'ont jamais passé en Occident; celles de Luther et de Calvin n'ont jamais été portées en Orient; et dans l'Europe même, combien de provinces qui les ignorent, pendant que l'Eglise Catholique s'étend à l'Orient et à l'Occident, au Sep-

Semblable à une même famille qui n'a qu'un cœur, qu'une âme, qu'une même voix, elle croit, enseigne et prêche partout de même d'un sentiment unanime. » Saint Irên. Saint Pacian. Ep. ad S inpron.

tentrion et au Midi. Elle est partout où se trouvent les hérétiques ; ils ne sont pas partout où elle est ; et elle est où ils ne sont pas.

En vain nos adversaires se glorifient-ils de leur membre, puisqu'ils ne forment pas même une seule et même société; « car c'est l'unité qui forme un peuple, dit saint Augustin. Otez l'unité, ce n'est plus un peuple, une société, une église, c'est une confusion tamultueuse. » Or, l'unité leur manque (4); donc.

JE M'ATTACHE A L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

IXº

Parce qu'elle est Apostolique (2).

L'Eglise Catholique est Apostolique; I° parce qu'elle a été fondée par les Apôtres; II° Parce que, par une succession non interrompue de pasteurs légitimes, elle a toujours duré jusqu'à nous; III° Parce que sa doctrine est, et a toujours été la doctrine des Apôtres.

I° Les Apôtres, après avoir reçu de Jésus-Christ leur divine mission, se répandirent par toute la terre, prêchant l'Evangile, baptisant les peuples, et leur enseignant tout ce que le divin Maître leur avait appris et révélé. Dans chaque ville, où ils avaient planté la foi, ils établissaient un évêque, des prêtres, des diacres pour gouverner le peuple fidèle, et c'est de cette manière qu'ils fondèrent l'Eglise.

⁽⁴⁾ V. Unité de l'Eglise*.

⁽²⁾ De l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, par M. L. B. V. Constitution de l'Eglise*. — La Primauté de saint Pierre*. — Le Souverain Pontife successeur de saint Pierre*. — Sa Primauté*.

Ce fut saint Pierre qui fonda les trois principales chaires épiscolales, celles d'Alexandrie, celle d'Antioche et celle de Rome, où il remporta la palme du martyre, après vingt-cinq ans de Pontificat (1). Comme saint Pierre était le chef de tous les Apôtres, son successeur, l'évêque de Rome, le Pape, a toujours été regardé comme le premier de tous les évêques, ayant de droit divin sur tous les autres une Primauté d'honneur et de juridiction, étant le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre. Le Siége de Rome, qui est pour cette raison le premier Siège de l'Eglise, est spécialement appelé le Siège Apostolique, parce qu'il est le Centre de l'unité Catholique. C'est de ce Siège qu'émanent les décisions qui terminent les différends en matière difficile, et les sentences qui foudroient l'hérésie. C'est de ce Siége qu'ont reçu leur mission tous les hommes Apostoliques, qui, après la première publication de l'Evangile, ont porté aux nations cette divine lumière. Tous les Papes se sont portés pour successeurs de saint Pierre et pour héritiers de son autorité, et jamais ces deux qualités ne leur ont été contestées (2).

Dans toutes les autres portions de l'Église, qui sont en communion avec le Siège Apostolique, les sièges des évêques, qui les gouvernent, ont été fondés par les Apôtres, ou par les successeurs légitimes de saint Pierre, ou par d'autres évêques qui reconnaissaient le successeur légitime de saint Pierre pour chef de l'Eglise universelle. Toutes ces églises, qui sont dans la communion du Pape, remontent donc jusqu'à saint Pierre, et font ainsi partie de l'Eglise Apostolique.

II. L'Eglise Catholique a toujours

- (4) V. p. 48.
- (2) V. Constitution de l'Eglise*.

duré depuis les Apôtres jusqu'à nous par une succession non interrompue de Pasteurs légitimes. Nous remontons, en effet, de Pape en Pape, depuis le Souverain Pontife, Pie IX, qui gouverne aujourd'hui l'Eglise, jusqu'à saint Pierre, sans trouver d'autre vide que celui que les difficultés des élections ont quelquefois occasionné (1). Cette continuité de succession touchait singulièrement saint Augustin, ce génie si vaste, si profond, et lui faisait dire: « ce qui me retient dans l'Eglise, c'est la succession non interrompue des Evêques depuis saint Pierre, à qui le Seigneur a confié le soin de ses brebis, jusqu'à celui qui est aujourd'hui assis dans la Chaire de cet Apôtre (2).

Si cette succession non interrompue de Pasteurs légitimes, depuis saint Pierre, suffisait pour fixer saint Augustin, et avant lui, Tertullien et saint Irénée, quelle autorité ne doit pas avoir sur nos esprits cette même succession continuée jusqu'à nos jours, au milieu de tant de révolutions, qui ont renversé le trône des Césars, et changé toute la face de l'Europe? N'est-ce pas visiblement la main de Dieu qui a soutenu la Chaire Apostolique?

Comment les Protestants, et les autres sectaires modernes, peuvent-ils soutenir le poids accablant de l'autorité de cette longue chaîne de Pasteurs, qui ont tous légitimement occupé la Chaire du Prince des

⁽⁴⁾ On a vu des Papes douteux ; mais un Pape douteux n'est point Pape ; ces règnes doivent donc être regardés comme des interrègnes.

⁽²⁾ Contr. Ep. fund. c. IV. — Petrus... ad hoc usque tempus et semper in suis successoribus vivit, et judicium exercet. Conc. Ephes. Act. 3.

Apôtres, et enseigné la même doctrine que lui? N'avons-nous pas plus de droit que Tertullien de leur dire: « montrez-nous l'origine de vos églises, faites-nous voir la liste de vos évêques jusqu'aux Apôtres? Qui êtes-vous? D'où «enez-vous? Depuis quand êtes-vous nés?» Qui est-ce qui était Luthérien avant que Luther eût paru au monde? Qui est-ce qui était Calviniste avant Calvin, Anglican avant Henri VIII? Comment Luther, Calvin, Henri VIII, remontent-ils, de siècle en siècle, jusqu'aux Apôtres? Ils ne viennent que d'eux-mêmes et non des Apôtres; ils ne sont donc pas Apostoliques. La rupture paraît toujours fraîche et sanglante (1).

Cette longue et importante succession de Pasteurs légitimes est le préservatif le plus certain, le plus universel que l'on puisse offrir aux fidèles contre les subtilités de l'hérésie (2).

sans altération, depuis son origine jusqu'à nous la doctrine, qu'elle a reçue des Apôtres. « Toute doctrine qui ne nous arrive pas par ce canal, nous avons droit de juger qu'elle ne vient pas de la source pure, et qu'elle est, par conséquent, corrompue (3). » Les écrits des Apôtres et les traditions qu'ils ont confiées à l'Eglise, sont les deux

TOME II.

⁽⁴⁾ Boss., Polit. 1. 7.

⁽²⁾ Tert. Livre des prescriptions. — Saint Cyprien, Liv. de l'unité de l'Eglise. — Saint Vincent de Lérins, Avertiss. contre les hérétiques. — Bossuet, Hist. des variat. des églises protest. T. V. 4 ° inst. past. sur les promesses de l'Eglise. Discours sur l'hist. univers., 3° partie: Sermon sur l'unité, 4 ° partie.

⁽³⁾ S. Iren. Contr. hær. 1. 3, c. 3. Tert. de Præscript. c. 20, 24, 37.

seurces où alle puise coastamment les vérités qu'alle enseigne (4).

Aucun hérétique n'a jamais pu prendre l'Eglise sun le fait de l'innovation. Elle enseigne aujourd'hui ce qu'elle enseignait hier, ce qu'elle a reçu des Apôtres. « Toute question dans l'Eglise, dit Bossuet, se réduit toujours contre les hérétiques à un fait précis et notoire: que croyait-on quand vous êtes venus ? Il n'y, eut jamais d'hérésie qui n'ait trouvé l'Eglise actuellement en possession de la doctrine contraire (2). »

L'Eglise Catholique est toujours demeurée invariablement attachée à la doctrine des Apôtres, parce qua-Jésus-Christ a promis d'être avec elle jusqu'à la consommation des siècles, et parce qu'il est fidèle dans ses promesses; le Ciel et la terre passerant, dit-il, mais mes paroles ne passeront point (3). Jamais la foi chrétienue n'a varié dans l'Eglise (4).

L'ohéissance à l'Eglise est le devoir rigoureux de tout fidèle (5)...

Puisque l'Eglise Catholique a été fondée par lus Apôtres, que par une succession non interrompue de Pasteurs légitimes elle a toujours duré jusqu'à nos jours, et que sa doctrine est, et a toujours été la doctrine des Apôtres, il est du devoir rigoureux de tout fidèle de lui obéir. « Moi qui vous parle, disait le grand évêque d'Hippone à son peuple, en l'exhortant à la

⁽⁴⁾ V. Append. Bible *. Tradition *, Manuel de l'Apologiste, 2° partie, pag. 222, 203. — (2) 4 ** Inst. pastor.

⁽³⁾ Matth. XXIV, 35.

⁽⁴⁾ S. Aug. lib. 1 Contr. Julian, c. VI.

⁽⁵⁾ Obéir à l'Eglise, c'est obéir au corps enseignant de l'Eglise,V. p. 228 note 2.

soumission envers l'autorité de l'Eglise, moi qui vous perle, j'ai eu le malheur de me laisser séduire autrefois, lorsque, étant à peine hors de l'enfance, j'apportais à la lecture des Ecritures Saintes la subtilité d'un
censeur, au lieu de la piété et de la docilité d'un
homme qui cherche à s'instruire. Au lieu de frapper
avec humilité à la porte de mon Seigneur et de monDieu, je me fermais à moi-même par le déréglement
de mes mœurs, et je cherchais avec orgueil ce que le
seule humilité peut faire trouver.

- votre docilité vous donne-t-elle d'assurance et de confiance, à tous tant que vous êtes, qui n'êtes encore
 que comme des poussins dans le nid de la foi, où vous
 recevez la nourriture spirituelle qui vous fait croîtrede jour en jour; au lieu que moi, misérable, me
 croyant en état de voler, je me jetai hors du nid, et
 bien loin de voler, je tombai. Mais la miséricorde de
 mon Dieu n'a pas permis que je fusse foulé aux pieds
 et écrasé par les passants. Elle m'a relevé et remis dans
 le nid d'où j'étais tombé, pour m'être laissé ébranter
 par les mêmes choses, que je vous propose, et que je
 vous explique aujourd'hui au nom de Notre-Seigneur
 Jésus-Christ. (1). »
- c Pour moi, dit-il ailleurs; je ne croirais pas même à l'Evangile, si je n'y étais excité par l'autorité de l'Eglise Catholique. Quand même donc, sur une question, nous ne trouverions pas de témoignage, nous sommes sûrs d'être dans la vérité,... lorsque nous tenons ce qui a été jugé bon par l'Eglise (2). » c Lorsque, dans tout le monde, l'Eglise a adopté générale-

⁽¹⁾ Saint Aug. Serm. Ll, de conc. Matth. et Luc.

⁽²⁾ Saint Augustin. Contre l'Epttre du Fondement.

ment une pratique, une croyance, c'est une insigne folie de mettre en question s'il faut s'y conformer (1).» « L'Eglise de Dieu ne fait pas, n'approuve pas, ne to-lère pas ce qui est contre la foi, ou contre les bonnes mœurs (2) » « Ce qui a été cru et enseigné par toute l'Eglise, comme étant de foi, est vrai, alors même qu'on n'en connaîtrait pas les raisons (3).»

- « L'Eglise de Jésus-Christ, soigneuse et prudente gardienne des dogmes qui lui sont confiés, n'y change jamais rien, elle n'y diminue rien, elle n'y ajoute rien; elle n'en retranche pas ce qui est nécessaire, elle ne laisse rien perdre de ce qui lui appartient, elle n'usurpe rien d'étranger (4). Il me suffirait d'un seul rayon du soleil de l'Eglise pour dessécher tous les ruisseaux de leurs erreurs (5).
- « Ceux qui ont eu le malheur de perdre l'ancre de la Foi Catholique, dit saint Vincent de Lérins, sont agités, battus, et mis à deux doigts de leur perte par le choc intérieur de mille pensées qui s'entre-combattent. Après tout, le Ciel les avertit par là de mettre bas les voiles de l'orgueil, qu'ils avaient déployées aux vents de la nouveauté, et de se réfugier dans le port sûr et tranquille de l'Eglise, pour s'y décharger des eaux troubles et amères de l'erreur, et y boire les eaux douces et salutaires de la vérité qui rejaillissent à la vie éternelle; là ils oublieront pour leur bien ce qu'ils avaient appris pour leur malheur, ils s'y instruiront des dogmes qu'ils peuvent comprendre, et

⁽⁴⁾ Saint Augustin, Lettre 54.

⁽²⁾ Saint Augustin. Lettre 55.

⁽³⁾ Saint Augustin. Contre Julien, 1. 6, ch. II.

⁽⁴⁾ Saint Vincent de Lérins. Commonit. ch. 23.

⁽⁵⁾ Saint Jérôme. Dialogue contre les Lucifériens.

adoreront avec une foi soumise ceux qui sont au-dessus de leur intelligence (1). »

La voie, qui mène à la vie, est de bien connaître l'Eglise.

a Dieu nous rend facile à trouver la voie qui mène à la vie, dit Bossuet; car il veut notre salut, et n'expose pas ses enfants à des recherches infinies, autrement on nourrait mourir entre deux, et mourir hors de l'Eglise dans l'erreur et dans les ténèbres, par où l'on est envoyé, selon la parole de Jésus-Christ, aux ténèbres extérieures, loin du Royaume de Dieu et de sa lumière éternelle. Pour éviter ce malheur, il faut se hâter de trouver la foi véritable et prendre pour cela un terme court. Il est vrai que pour élever l'âme chrétienne. Jésus-Christ lui propose des vérités hautes, qui feraient naître mille questions, si l'on avait à les discuter les unes après les autres; mais aussi pour nous délivrer de cet embarras, qui jetterait les âmes dans un labyrinthe, d'où l'on ne sortirait jamais, et niettrait le salut trop en péril, il a tout réduit à un seul point, c'est-à-dire, à bien connaître l'Eglise, où l'on trouve tout d'un coup toute vérité, autant qu'il est nécessaire pour être sauvé. Tout consiste à bien concevoir six lignes de l'Evangile, où Jésus-Christ a promis, en termes simples, précis et aussi clairs que le soleil, d'etre tous les jours avec les pasteurs de son Eqlise, jusqu'à la fin des siècles. Il n'y a point là d'examen pénible à l'esprit humain; on n'a besoin que d'écouter, de peser, de goûter parole à parole les promesses du Sauveur du monde. Il faut bien donner

⁽⁴⁾ Commonit. ch. 75.

quelque temps à l'infirmité et à l'habituele quand on est élevé dans l'erreur; mais il faut, à la faveur des promesses de l'Eglise, conclure bientôt et ne pas être de ceux, dont parle saint Paul, qui, pour leur malheur éternel, veulent toujours apprendre, et qui n'arrivent jumais à la connaissance de la vérité (4).

Tous les hommes, dit Fénelon, et surtout les ignorants, ont besoin d'une autorité, qui décide, sans les engager à une discussion, dont ils sont visiblement incapables. Quel est l'artisan qui puisse dire sans une ridicule et scandaleuse présomption: Je vais examiner si l'ancienne Eglise a bien ou mal interprété le texte des Ecritures? Toutes les nouvelles sectes, suivant leur principe fondamental, lui crient: Lisez, rafsonnez, décidez. L'ancienne Eglise lui dit seule: Ne raisonnez, ne décidez point; contentez-vous d'être docile et humble, Dieu m'a promis son Esprit pour vous préserver de l'erreur. Que voulez-vous que cet ignorant suive (2)? Le seul parti à suivre, c'est d'obéir à l'Eglise (3). Vous chercheriez en vain de vous défendre

⁽⁴⁾ II Tim. III. — Bossuet, 4^{re} Instruction pastorale sur les promesses de l'Eglise, n. 54.

⁽²⁾ V° Lettre sur la religion 3° part. Il Lett. sur l'autorité de l'Eglise.

⁽³⁾ V. l'Eglise; sa constitution *. Infaillibilité de l'Eglise *. Obéir à l'Eglise, c'est obéir au Souverain Pontife, aux Evêques (a), unis au Souverain Pontife, et aux autres ministres légitimes.

^{«(}a) Quand on est à Dieu et à Jésus-Christ, on est par là même à l'Evéque. Saint Ignace, Epitre aux Philadelphiens.

[»] Le pouvoir dont Dieu a revêtu votre Evêque, vous commande d'avoir peur lui les plus grands égards... Ne pas rendre à l'Evêque une soumission franche et sincère, c'est outrager, non pas l'Evêque que l'on voit, mais celui qui est invisible. Je ne vous recommanderai plus qu'une seule chose, c'est de toujours agir en union avec le Seigueur, regardant l'Evêque comme son représentant, les Prêtres comme formant le Sénat des Apôtres. Ne faites rien sans l'evêque et sans les Prêtres : ne churches rien de raisonnable hers de la. Oue l'unité se resans les Prêtres : ne churches rien de raisonnable hers de la. Oue l'unité se re-

de vetre indifférence, en nous disant que veus honorez Dieu, que veus l'aimez : « Comme si celui qui aime: Dieu, dit Leibnitz, pouvait être sauvé sans se mettre en peine des disputes et controverses (1), je dirai plutôt le contraire, et j'avoue que le plus sûr est de ne rien négliger, et que l'amour véritable le commande. Il faut chercher la véritable Eglise, et l'écouter quand on la connaît. »

Comme l'Eglise Catholique n'est pas seulement une doctrine dogmatique et morale, mais qu'elle est principalement une grande histoire, une série d'évènements dans lesquels l'intervention divine est visible, il est permis, il est même très-utile d'examiner ses lettres de créance, d'examiner si elle est l'envoyée de Dieu parmi les hommes. Une fois convaincus que l'Eglise est une institution divine, il y aura obligation pour nous de l'accepter comme telle, et de croire ce qu'elle propose à croire (2).

L'obéissance au Souverain Pontife est le lien indissoluble qui unit les fidèles à l'Eglise.

De tout temps l'obéissance au Pape a été le lien indissoluble qui unit les fidèles à l'Eglise Catholique; au contraire, c'est par la désobéissance au Pape que des peuples entiers, aussi bien que des particuliers,

- (1) C'est-à-dire, des vérités controversées.
- (2) V. Liberté d'examen .

trouve partout... Jésus-Christ est un... Ne vous laissez donc pas séduire par des doctrines étrangères, » Saint Ignace, Epitre aux Magnéiens.

a Obéissez tous à votre Evêque, comme Jésus-Christ obéit à son Père, et aux Prêtres comme aux envoyés de Dieu... L'essentiel est d'obéir à Dieu.et à son Evêque. » Id. ad Smyrn.

ont perdu la foi, et que le schisme (4) et l'hérésie (2) se sont établis. Se détacher de Rome, être condamé de Rome, a été, dès les premiers siècles, et jusqu'à nos jours, une marque de réprobation; et voilà aussi la cause de la haine que nourrissent contre Rome tous les ennemis de notre Sainte Religion. Ils savent bien que sans unité du gouvernement, il ne peut y avoir unité de croyance dans l'Eglise. Rome a parlé, disait de son temps saint Augustin, l'affaire est terminée (3).

- (4) Schisme (séparation). On appelle ainsi le crime de ceux qui, étant membres de l'Eglise Catholique, s'en séparent pour faire bande à part, sous prétexte qu'elle est dans l'erreur, qu'elle autorise des abus, etc. Ces rebelles, ainsi séparés, sont des schismatiques; par exemple, les Jansénistes, les Grecs non-unis, les Russes.
- (2) L'hérésie est une erreur volontaire et opiniatre contre quelque dogme de foi. Bergier, Dict. théol. Les hérétiques refusent d'écouter l'Église Catholique; ils nient son autorité; ils se font juges de la foi et de la parole de Dieu, et choisissent entre les vérités révélées celles dont leur raison s'accommode le micux, rejetant les autres, ou comme inutiles, ou comme douteuses, ou comme des erreurs certaines. En se mettant ainsi au-dessus de l'Eglise, avec laquelle Jésus-Christ a promis d'être tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles, et que saint Paul appelle le fondement et la colonne de la vérité (1 Tim. III, 45.), ils se condamnent eux-mêmes, selon l'expression du même Apôtre. (Tit. III, 44). D'après saint Jude, ils se séparent eux-mêmes. V. Bossuet, première Instruction pastorale sur les promesses de l'Eglise.
- (3) Sans un centre d'unité, sans un tribunal infaillible qui rassure et soumette tous les esprits, il est absolument impossible que les hommes, faits comme ils sont, viennent à dire et à penser la même chose. L'expérience le prouve. Croire à l'autorité, dit saint Augustin, c'est abréger beaucoup les discussions sans aucun travail. Lib. de quant, anime.

Aussi les Irénée (1), les Tertullien (2), les Vincent de Lérins (3), ainsi que tant d'autres grands docteurs, confondaient-ils tous les hérétiques par ce seul fait, qu'ils s'étaient détachés de l'Eglise Romaine, dans laquelle on trouve toujours le Successeur de saint Pierre, le Vicaire de Jésus-Christ, le Centre de l'Unité, le Docteur des Docteurs, la pierre fondamentale, sur laquelle Jésus-Christ a bâti son Eglise; celui qui, dans la personne de saint Pierre, a reçu les clefs du royaume des Cieux, le pouvoir de paître les agneaux et les brebis, c'est-à-dire, les fidèles et leurs pasteurs, celui enfin dont la foi ne manquera jamais (4). Je m'attache de toutes mes forces à la Chaire Apostolique, s'écriait saint Jérôme (5), quelqu'un est-il unit à la Chaire de Pierre, il est des miens (6).

- « Celui qui résiste à l'Eglise qui se révolte contre elle, qui abandonne la Chaire de Pierre sur laquelle l'Eglise est fondée, s'imagine-t-il être encore dans l'Eglise (7)? »
- « C'est à cette Eglise de Rome, à cause de sa Primauté, que doivent se rattacher toutes les autres Eglises, et tous les fidèles répandus sur la terre, la considérant comme le principal dépôt de la tradition transmise par les Apôtres (8). »
 - (4) Liv. III. Contre les hérétiques.
 - (2) Livre des Prescriptions contre les hérétiques.
 - (3) Commonitoire, ou Avertissement contre les hérétiques.
- (4) Lettres du Card. Litta. Du Pape, par le comte de Maistre.
 - (5) Ep. XIV, ad Damas.
- (6) Les ennemis de l'Eglise Catholique crient : quelqu'un se sépare-t-il de la Chaire de Pierre, il est des notres.
 - (7) S. Cypr. de unit. Eccl.
 - (8) S. Iren. adv. hær. 1. III, c. 3.

9

- « C'est à Pierre que Jésus-Christ a dit : vous etes Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise... donc où est Pierre, là est mon Eglise (1). »
- « La plénitude de l'autorité sur toutes les Eglises de la terre a été donnée au Siège Apostolique. Ainsi quiconque résiste à cette autorité, résiste à l'ordre que
 Dieu a établi (2). » C'est ainsi que parlent les Pères et
 les Docteurs de l'Eglise (3). « Tout est soumis à ses clefs.
 Tous, rois et peuples, pasteurs et troupeaux. C'est à
 Pierre qu'il est ordonné de gouverner tout, les
 agneaux, les brebiset les pasteurs même; pasteurs à
 l'égard des peuples, et brebis à l'égard de Pierre, ils
 honorent en lui Jésus-Christ (4). »

JE M'ATTACHE A L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

X۰

Parce qu'elle est visible.

Les hérétiques anciens et modernes ont nié la Visibllité de l'Eglise.

Les Montanistes et les Novatiens, au me siècle, entendaient par l'Eglise la société des justes, qui n'ont point péché grièvement contre la loi; c'était, selon les Donatistes, au 1ve siècle, l'assemblée des personnes vertueuses, qui n'ont point commis de grands crimes; au ve, Pélage voulait que ce fût la société des hommes parfaits, qui ne sont souillés d'aucun péché; Wiclef,

⁽¹⁾ S. Ambr. in Ps. XL. n. 30.

⁽²⁾ S. Bern. Ep. 131 ad Mediolan.

⁽³⁾ V. Tradition sur l'institution des Rvéques. — du Pape, par le Comte de Maistre. — Conc. Florent, sess. ult.

⁽⁴⁾ Bossuet, Disc. sur l'unité de l'Eglise. — Sur l'infaillibilité du Pape, voyez l'infaillibilité de l'Eglise *.

au xv° siècle, et lean Hus', au xv°, décidèrent que c'est l'assemblée des saints et des prédectinés. Luther adopta cette idée, et soutint que par défaut de sainteté les pasteurs de l'Eglise Catholique avaient cessé d'en être membres. Calvin fut du même avis. On a vu renaître plus tard la même erreur dans le livre de Quesnel, janséniste, qui fait consister la Catholicité de l'Eglise en ce qu'elle renferme tous les Anges du Ciel, tous les élus, et les justes de la terre de tous les siècles. D'après tous ces sectaires, l'Eglise est invisible, puisqu'elle ne renferme que les justes, qui, comme justes, sont invisibles. Le but qu'ils se proposent, en admettant, cette erreur, est d'éluder les grandes preuves que l'on fait valoir en faveur de l'E-glise Catholique.

L'Eglise Catholique est visible.

Les Prophètes ont prédit que l'Eglise de Jésus-Christ serait visible. Dans les derniers temps, dit Isaïe (1), la montagne, sur laquelle se bâtira la maison du Seigneur sera fondée sur le haut des montagnes et elle s'élèvera au-dessus des collines, et toutes les nations y accourront. Plusieurs peuples y viendront en disant: allons, montons à la montagne du Seigneur et à la maison du Dieu de Jacob: il nous enseignera ses voies, et nous marcherons dans ses sentiers.

En effet, Jésus-Christ a établi son Eglise comme une ville bâtie sur une montagne, qui ne peut être cachée, et comme un flambeau allumé pour éclairer le monde (2).

La visibilité de l'Eglise est une suite nécessaire de sa constitution, de sa na-

(4) Is. II, 2, 3. — (2) Matth. V., 44, 45.

ture, et des caractères dont on ne peut la dépouiller sans la détruire (1).

- 1° l'Eglise et la société des hommes réunis d'intention, de foi, et aspirant à une fin commune; or, dans une Eglise invisible peut-il y avoir société et union dans un but commun?
- 2º Jésus-Christ a établi son Eglise dans l'intention de pourvoir à la conservation de la foi et du culte dans leur pureté et leur vérité primitives; or, une Eglise invisible ne serait-elle pas un moyen inutile pour obtenir cette fin ?

L'Eglise est une et universelle, et tous les hommes, sous peine de damnation, doivent en faire partie; c'est la volonté expresse de Jésus-Christ; or, comment les hommes pourraient-ils la voir, et la distinguer de toute autre société, si elle n'est éminemment visible, et comme placée sur une haute montagne?

Aussi, c'est par le ministère visible des Apôtres que Jésus-Christ l'a établie et répandue par tout l'univers; c'est par des Sacrements visibles qu'il en a réuni ses membres; c'est par l'autorité visible des successeurs des Apôtres qu'il l'a toujours gouvernée, et qu'il la gouvernera jusqu'à la consommation des siècles.

Le Fils de Dieu lui-même s'est rendu visible, le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous, afin de se proportionner à nos besoins.

JE M'ATTACHE A L'EGLISE CATHOLIQUE.

ΧIο

Parce qu'elle est perpétuelle et indéfecti-

(4) V. la Constitution de l'Eglise *.

ble, parce qu'elle est la colonne et la base de la vérité (1).

Les Prophètes ont prédit que le Royaume de Dieu (l'Eglise) n'aurait point de fin (2). Aussi Jésus-Christ a bâtie son Eglise sur la pierre, et il a promis que les portes de l'enfer ne prévaudraient jamais contre elle (3). Il a prié pour que la foi de Pierre ne manquât jamais (4). Il a assuré qu'il resterait avec son Eglise jusqu'à la consommation des siècles, et tous les jours, sans interruption (5).

Ce n'est pas sans une assistance divine que pendant trois siècles l'Eglise a triomphé de toute la fureur des Empereurs païens, et jusqu'à nos jours de toutes les ruses des hérétiques et des impies (6). Qu'il est grand le nombre de ses ennemis! Elle est l'objet de la haine des esclaves du péché, à cause du zèle avec lequel elle poursuit le vice ; de celle des hérétiques, à cause du témoignage qu'elle rend de la vérité; de celle des incrédules, à cause de la persévérance avec laquelle elle dévoile les sophismes de leur fausse sagesse ou de leur profonde ignorance. Ces ennemis ne se présentent pas isolément devant elle; quoique toujours en guerre les uns avec les autres, ils font cause commune, dès qu'il s'agit de l'Eglise. Luthériens et réformés, unitaires et quakers, mythiques et rationalistes, hérétiques, schismatiques, franc-maçons, panthéistes, athées, tous ont contracté une étroite alliance contre l'Eglise; plus d'un souverain prête à cette ligue l'épée qui lui a

 ${\sf Digitized\ by\ } Google$

⁽⁴⁾ I. Tim. III, 15, — (2) Dan. II, 44. — (3) Matth. XVI, 48. — (4) Luc. XXII, 32. — (5) Matth. XXVIII, 20.

⁽⁶⁾ On peut dire des ennemis de l'Eglise, ce que l'Evangéliste dit des ennemis de Jésus-Christ: ceux qui cherchaient sa ruine sont morts. Matth. II, 20.

été confiée par le Seigneur pour punir les criminels (4), Cette ligue a dans ses mains la presse qu'elle remplit de calomnies contre l'Eglise entière, elle a des moyens pécuniaires immenses. La ville de Londres seule fournit aux missionnaires protestants plus d'argent que tous les pays Catholiques réunis n'en donnent aux leurs. L'Eglise Catholique, privée de tous ces secours humains, devrait disparattre au milieu de cette lutte incessante, si elle n'était pas protégée de Dieu. Quel est au contraire le spectacle qui se présente à nos yeux ? Malgré les incalculables moyens que ses ennemis possèdent pour lui nuire, et tous ceux qu'ils emploient pour augmenter leurs propres forces, l'Eglise Catholique, si outragée, si calomniée dans les chaires, dans les écoles, dans les journaux, dans les livres, dépeinte comme un cadavre tombant en poussière. dépouillée de tout son éclat terrestre, l'Eglise Catholique fait tous les jours de nouvelles conquêtes (2). Elle existe en dépit de l'enfer qui travaille depuis dix-huit siècles pour la détruire ; impugnari potest, expugnari non potest (3). Ecclesia obumbrari potest, deficere non potest (4). Les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle (5), parce que Dieu est en elle, dit saint Chrysostôme (6). Plus on la persécute pour la verité, plus. elle s'affermit dans la vérilé (7). Les empires tombent, et elle seule reste debout au milieu des ruines. Elle a vu naître toutes les bérésies, et elle les a vues tomber

⁽⁴⁾ V. p. 30, La grande hérésie du jour, la Politique *. V. Ignorance * Philanthropie *.

⁽²⁾ V. Propagation de l'Eglise *. - (3) Saint Aug.

⁽⁴⁾ Saint Ambr. l'Exam. l. 4, c. 2, n. 7.

⁽⁵⁾ Matth. XVI, 48. — (6) Hom. sur son expulsion.

⁽⁷⁾ S. Greg. M. in Job , c. VI.

toutes. Le doigt de Dieu est ici. Digitus Dei est hic. (4). Ah l certes, après tant de marques évidentes de l'assistance et de l'approbation divines, nous reconnaissons l'Eglise Catholique pour la véritable Eglise de Jésus-Christ, et nous osons dire: Si nous nous trompons, Seigneur, e'est vous qui nous avez trompés; car toutes ces choses ont été confirmées par tant de prodiges et par des prodiges si étonnants, qu'ils ne peuvent avoir été opérés que par vous. Domine, si error est, a le decepti sumus (2).

JE M'ATTACHE A L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

XIIº

Parce qu'elle est infaillible (3).

1° L'Eglise cesserait d'être la vrais Eglise, la colonne et la base de la vérité (4), si elle pouvait abandonner la doctrine, dont Jésus-Christ lui a confié le dépêt. Or, elle est garantie de ce malheur par la promesse que Jésus-Christ lui a faite, qu'elle subsisterait jusqu'à la consommation des siècles. Elle est donc infaillible. Et comment l'Eglise pourrait-ellestre accessible à l'erreur, quand le Saint-Esprit est toujours au milieu d'elle pour la gouverner et pour l'éclairer (5), et quand Jésus-Christ est toujours avec elle pour la préserver de toute, variation, de toute illusion, et pour la rendre victorieuse de toutes les forces de l'enfer (6)? Qui oserait, penser que Jésus-Christ manque jamais à ses promesses : ses paroles ne passeront point (7).

- (1) Exod. VIII, 19. (2) Hugues de Saint-Victor.
- (3) De l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, par M. L. B.
- (4) 1. Tim. III, 45. (5) Joan. XIV, 46.
- (6) Matth. XVI. (7) Matth. XXIV, 35.

- De ces promesses de Jésus-Christ suivent, dit Bossuet, ces deux vérités, qui sont deux dogmes certains de notre foi, l'une, qu'il ne faut pas craindre que la Succession des Apôtres, tant que Jésus-Christ sera avec elle, (et il y sera toujours sans la moindre interruption) enseigne jamais l'erreur... La seconde, qu'il n'est permis en aucun instant de se retirer de cette Succession Apostolique, puisque ce serait se séparer de Jésus-Christ qui nous assure qu'il est toujours avec elle.
- 2º L'infaillibilité est une suite nécessaire de son Unité, de sa Catholicité, de son Apostolicité, et de la nécessité de lui obéir sous peine de damnation (4). En effet, comment une autorité, qu'on pourrait taxer d'erreur, aurait-elle la puissance, l'unité de la foi et du saint Ministère dans tous les siècles, et dans un si grand nombre de régions aussi distantes? Comment pourrait-elle assujettir raisonnablement tous les esprits de tous les pays et de tous les temps? Je ne suis tenu de soumettre ma raison qu'à une autorité qui ne peut se tromper, ce n'est qu'à l'infaillibilité que je dois le sacrifice de mes lumières faillibles; or, Dieu exige une conviction d'esprit et de cœur, une soumission pleine et entière, il a donc établi l'infaillibilité. En exigeant de moi la foi de sa vraie doctrine, il est juste que Dieu me donne un moyen de la connaître, et un moyen assuré, certain, qui ne puisse pas m'induire en erreur. Et quelle certitude pourrais-je avoir de la vraie doctrine, si l'autorité, d'après laquelle je dois la croire, n'en est pas elle-même certaine?

3° Quand Jésus-Christ, les Apôtres, tous les Pères et les Docteurs nous disent qu'il faut obéir à l'Eglise

⁽⁴⁾ V. Hors de l'Eglise point de salut*. Obéissance à l'Eglise*.

enseignante, sous peine de damnation, ils supposent nécessairement que l'Eglise enseignante est infaillible.

4º Quand l'Eglise n'a cessé de condamner avec assurance les différentes erreurs qui se sont élevées contre sa doctrine, elle a montré par cette conduite qu'elle avait le sentiment et la conviction de son infaillibilité (1).

Si l'Eglise est infaillible, ce dont on ne peut douter, il s'en suit que tout ce qu'elle décide est vrai et infaillible.

Cette infaillibilité de l'Eglise est le moyen le plus efficace et le plus court pour mettre fin à toute controverse, à toute dispute religieuse; elle détruit d'un seul coup toutes les objections qu'on voudrait faire valoir contre la foi Catholique.

Ainsi, grace à cette infaillibilité, je suis sûr de tous

(1) De quelque manière que les premiers pasteurs prononcent sur la foi, leur décision est toujours infaillible, et un oracle du Saint-Esprit, quand ils sont unis au Centre de l'Unité Catholique, assemblés en concile, ou dispersés, et qu'ils prononcent avec le Pape, car alors la Providence divine dispose immanquablement les esprits de telle manière qu'ils décident toujours conformément à la vérité, et jamais en faveur de l'erreur; et cela en vertu des promesses de Jésus-Christ, qui ne peut tromper, ni être trompé, et qui a, sans doute, le pouvoir d'accomplir ses promesses. Si cela n'était pas ainsi, nous ne serions jamais sûrs de rien.

En vertu des promesses de Jésus-Christ, le Corps Apostolique, le Corps enseignant, subsistera toujours; il est donc impossible que le Pape, chef de ce corps, se trouve d'un côté, et les évêques de l'autre. Aussi cela ne s'est jamais vu. Là, où se trouvera le Pape, se trouveront toujours assez d'évêques pour former le Corps Apostolique. Sous ce point de vue, l'infaillibilité du Corps Apostolique, ou de l'Eglise enseignante, se confond avec l'infaillibilité du Pape.

les dogmes de ma sainte religion. Je suis sûr de l'immortalité de l'âme, des récompenses et des châtiments éternels de l'autre vie, du péché originel, de la nécessité de la grâce, de la divinité de Jésus-Christ, de l'institution divine de la confession auriculaire, de la présence réelle de Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie, de l'autorité du Souverain Pontife et des évêques, de la hiérarchie ecclésiastique, etc. Je suis également sûr de tous les préceptes de morale, de tous les devoirs que la religion m'impose. Je suis sûr que toute objection contraire à ce qu'enseigne l'Eglise est sans aucun fondement solide, et que tout système qui froisse une vérité Catholique est nécessairement faux.

JE M'ATTACHE A L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

XIIIº

Parce qu'elle enseigne des mystères incompréhensibles (4).

Le Seigneur vous a découvert beaucoup de choses qui élaient au-dessus de l'esprit de l'homme (2).

4° La vraie Religion renferme essentiellement des mystères, car elle a nécessairement pour auteur et pour objet le Dieu de toute majesté, infini dans toutes ses perfections, et par conséquent incompréhensible à toute intelligence créée et bornée. Le fini ne saurait embrasser l'infini. La religion propose à l'homme, qui lui-même est un mystère, toute l'économie d'un ordre surnaturel, impénétrable à la raison naturelle de

⁽⁴⁾ Le mystère est une vérité connue et non comprise ; connue dans son existence, non comprise dans son essence.

⁽²⁾ Eccles. III, 25.

l'homme; elle lui propose les volontés du Très-Haut, les moyens pour accomplir ces volontés, ainsi que les récompenses d'une autre vie. Tout y est surnaturel, incompréhensible.

2º Dieu a révélé des mystères dans tous les temps. Il avait enseigné aux Patriarches la création, la chute de l'homme, la venue future d'un rédempteur, la vie à venir; aux Juis le choix qu'il avait fait de la postérité d'Abraham, la conduite de sa providence envers les autres peuples, la vocation future des nations à la connaissance du vrai Dieu: Il n'est pas étonnant qu'il ait révélé encore de nouveaux mystères par Jésus-Christ, lorsque le genre humain s'est trouvé en état de les recevoir.

Si l'Eglise ne proposait donc pas des mystères à croire, elle ne serait pas la véritable Eglise de Jésus-Christ qui est venu pour révêler ce qu'il avait entendu dans le sein de son Père (1).

3° Et pourquoi nous étonner de trouver des mystères incompréhensibles dans la Religion, puisque la nature entière est remplie de mystères incompréhensibles (2)? Les sciences les plus exactes ont leurs mystères. « Que de choses incompréhensibles n'est-on pas obligé d'admettre en géométrie (3)? Jamais prêtre

⁽⁴⁾ Joan. I, 48.

⁽²⁾ Il y a longtemps que saint Augustin défiait la science humaine de rendre raison des miracles journaliers de la nature. (De la Cité de Dieu, liv. xxi.) « C'est de ce bel ouvrage que tous ceux qui, depuis saint Augustin, ont combattu les ennemis de la religion chrétienne, ont tiré ce qu'ils ont dit de mieux pour sa défense. » D. Ceillier, Hist. des Aut. Sacr. et Ecclés. T. XI, p. 522. Voir Catéchisme philosophique, par Feller, I. IV, ch. v. art. 1.

⁽³⁾ Pensées de Voltaire, p. 4.

n'inventa, dit Hume, des dogmes qui choquent davantage le sens commun, que ne le fait la doctrine d'une étendue divisible à l'infini avec toutes ses conséquences, telles que tous les géomètres et les métaphysiciens les étalent si pompeusement et avec une espèce de triomphe (1).

Combien de mystères pour l'aveugle-né! Une surface plane au tact, et profonde aux yeux, par exemple, dans une peinture. Plane et profonde, pourrait-il dire, quelle contradiction! L'aveugle-né, sur le témoignage de ses semblables, croit raisonnablement aux merveilles de la peinture et de la vision; et moi, sur le témoignage divin de Jésus-Christ et des Apôtres, témoignage proposé par l'Eglise infaillible, je crois plus que raisonnablement, je crois d'une foi divine, aux mystères de la Religion Catholique, quoique mon faible esprit ne les comprenne pas.

Ce n'est que très-mal et à grand'peine que nous connaissons les choses de la terre soumises à nos regards, qui pourra donc se flatter de comprendre celles que le Ciel dérobe à notre vue? Qui pourra connaître votre pensée, si vous ne lui avez donne votre sagesse et envoyé votre Esprit-Saint des lieux très-hauts? Ce n'est que par ce moyen que sont redressées les voies des habitants de la terre, et que les hommes apprendront ce qui vous est agréable; car ce n'est que par la sagesse qu'ont été guéris tous ceux qui vous ent plu, Seigneur, dès le commencement (2).

Les mystères de la religion sont comme les mystères de la nature, des faits inconnus dans leur essence, et connus dans leur existence. Croire ceux-ci, quoiqu'on

⁽¹⁾ Essai sur l'entendement humain. T. II, p. 436.

⁽²⁾ Sap. IX, 47, 48, 49.

ne les comprenne pas, et repousser ceux-là, parce qu'ils sont incompréhensibles, c'est pure déraison et de plus impiété (4).

4º Eh quoi l les savants ont une foule de connaissances, qui sont incompréhensibles pour les ignorants; et Dieu, qui est la source de toute vérité, qui est la science même, ne connaîtrait pas une infinité de vérités qui sont au-dessus de l'esprit le plus pénétrant! et il n'aurait pas la faculté de nous en révéler ce qu'il lui plaît, et de nous ordonner de croire celles qu'il lui a plû de nous révéler (2)? « Nous avons notre raison, mais Dieu a aussi la sienne plus riche, sans doute, en connaissances que la nôtre, car il est le plus ancien et le plus haut placé des penseurs. Si donc il lui plaît de nous faire connaître quelques-unes des vérités, qui échappent à notre raison, si courte et si incertaine (3), n'est-il pas juste que nous acceptions cette communication avec soumission et reconnaissance? La refuser ne serait-ce pas outrager notre raison, et celui de qui nous la tenons (4)? »

C'est une grande folie, dit le célèbre Pic-de-Mirandole, de ne pas croire à l'Evangile, dont la vérité est prouvée par le sang des martyrs, par la prédication des Apôtres,

- (4) Martinet, la Science de la vie. T. I, p. 474.
- (2) « La raison, dit saint Augustin, ne se soumettrait jamais, si elle ne jugeait qu'il y a des occasions, où elle se doit soumettre. » Pensées de Pascal.
- (3) Dieu s'honore du titre de *Précepteur de l'homme. Qui docet hominem scientiam*. Ps. xcm. Cet esprit de l'homme, qui voit à peine le fond de sa propre pensée, pourrait-il donc lire dans la pensée de Dieu même et arracher à l'éternel Sagesse ses secrets?
- (4) Solution des grands problèmes. T. II. p. 6. V. La foi motivée.

40

par l'autorité des miracles, confirmée par la raison (1), attestée par les éléments et par les démons mêmes. S'il est une plus grande folie encore, c'est de ne pas douter de la vérité de l'Evangile, et de vivre cependant comme si vous ne doutiez pas de sa fausseté.

Dieu, maître souverain de l'homme tout entier, peut indubitablement exiger, quand il lui plaît, la soumission raisonnable et entière de notre esprit, comme de notre cœur, aux vérités qu'il daigne nous révéler et nous communiquer par son Eglise:

Il m'a dit, et je crois; aux pieds de son auteur Ma raison peut sans honte abaisser sa hauteur (2).

RACINE.

La liberté d'examen, telle que l'entendent les Rationalistes et les Protestants, étant le droit de discuter la religion avec la faculté de la rejeter si elle ne va pas à nos lumières, est un véritable contrôle de notre pensée sur la pensée divine; c'est en même temps une grande impiété et une déraison.

L'objection, quelle qu'elle soit, même insoluble, ne doit pas arrêter, à moins que la contradiction ne soit dans les termes. Mais les mystères de la religion ne sont pas plus contradictoires que les mystères naturels

- (4) L'incrédule amené à la Religion par la raison, par le P. Lami. Nos prétendus Esprits-Forts sont d'une crédulité étonnante, Ils croient des choses absurdes. V. Le philosophe moderne condamné au tribunal de la raison, par Masson-des-Granges.
- (2) Ces expressions: abaisser son esprit, sacrifier son intelligence, sont très-inexactes; car c'est élever son esprit, et étendre infiniment sa faible intelligence que de les conformer à la sagesse incréée de Dieu. Tous les mystères de l'Eglise Catholique ont été admis, depuis dix-huit siècles, par les glus grands génies.

dont nous avons parlé. Les choses de la religion nous paraissent plus mystérieuses que celles de la nature, parce que nous n'y sommes pas habitués. Les incrédules trouvent des contradictions dans les mystères de la religion, d'abord, parce qu'ils sont intéressés à trouver la religion en défaut (1); et ensuite, parce qu'ils les comparent à des objets auxquels ces dogmes ne doivent pas être comparés. Ainsi, si l'on se forme de la nature et de la personne divine la même idée que nous avons de la nature et de la personne humaine, on se trompera. La comparaison entre une nature infinie et une nature bornée est évidemment fausse. De même la manière d'être du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie ne peut pas être comparée à la manière dont les autres corps existent. Nous ignorons même en quoi consiste la substance des corps séparés de leurs qualités sensibles, et nous avons tort de comparer le corps sacramentel de Jésus-Christ aux autres corps (2). Nous ne pouvons pas non plus comparer la liberté de Dieu à celle de l'homme.

Les incrédules, qui rejettent les mystères de la foi, admettent les mystères absurdes du Matérialisme, ou du Panthéisme.

« Prenez, dit saint Augustin, avec les incrédules tel biais qu'il vous plaira, accordez-leur ceci, départez-vous de cela, supposez le contraire de ce qui est, et mettez les choses dans l'état où ils prétendent qu'elles devraient être, ils ne seront pas plus contents qu'auparavant, ils trouveront de nouvelles objections, et les difficultés deviendront plus fortes. » Cette observation de saint Augustin est le résultat de l'expérience. Elle

⁽⁴⁾ V. Sources de l'incrédulité *.

⁽²⁾ V. Appendice. S. Eucharistie *.

est applicable à toutes les difficultés de la religion. De quelque manière que la sagesse et la justice de Dieu se montrent dans la disposition et le gouvernement du monde, l'impie prétendra toujours qu'il devrait être autrement. Si aliter fecisset, similiter vestræ stultitiæ displiceret. Saint Aug. 1. de Agon. Christi (1).

Les mystères des autres religions sont non-seulement absurdes, mais scandaleux et corrupteurs des mœurs: on le voit par la conduite des peuples qui les professent. La foi aux mystères enseignés par Jésus-Christ a changé en mieux les mœurs des nations qui l'ont embrassée; elle a fait pratiquer des vertus incomues jusqu'alors (2).

JE M'ATTACHE A L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

XIV.

Parce qu'elle passe sur la terre en faisant du bien (3).

Tous les peuples ont ressenti ses effets salutaires: une vertu est sorlie d'elle, qui les a guéris tous (4). Tous les biens leur sont venus avec elle; ils ont reçu de ses mains des richesses innombrables (5), car c'est à elle que tes biens de la vie présente et ceux de la vie future ont été promis (6). En voici les preuves:

- (1) Feller, Catéch. Philos. T. III, n. 459.
- (2) Voyez l'art. suivant.
- (3) Act. X, 38. Bienfaits de la religion chrétienne, par Ryan. Influence comparée des dogmes du paganisme et du Christianisme sur la morale, par J. T. avocat. Bienfaits du Catholicisme dans la société, par l'abbé Pinard.
 - (4) Luc, VI, 49.
 - (5) Sap. VII, 44. (6) I. Tim. IV, 8.

I. L'Eglise a réformé l'homme.

Elle a transformé le vieil homme en un homme nouveau qui est créé selon Dieu dans une justice et une saintelé véritables (1). Pour comprendre toute l'étendue de ce biensait, il faut considérer l'homme tel qu'il était avant l'Eglise, c'est-à-dire l'homme païen.

L'homme paien était plongé dans la plus profonde ignorance religieuse, et dans la plus affreuse corruption morale. Il ignorait ses devoirs envers Dieu. envers son prochain et envers lui-même. Il transférait l'honneur, qui n'est dû qu'au Dieu incorruptible, à l'image d'un homme corruptible et à des figures d'oiseaux, de betes à quatre pieds et de reptiles. Livré aux désirs de son cour, aux vices de l'impureté, il se deshonorait lui-même. Il mettait le mensonge en la place de la vérité de Dieu. Il était rempli de toute sorte d'injustice, de méchanceté, de fornication, d'avarice, de malignité. Il était envieux, meurtrier, querelleur, trompeur, calomniateur, ennemi de Dieu; il élait outrageux, superbe, altier, inventeur de crimes, de nouveaux moyens de faire le mal, désobéissant à ses parents, sans prudence, sans modestie, sans affection. sans foi, sans miséricorde (2). Voilà l'épouvantable tableau que donne saint Paul de l'homme paren. On vit la dégradation de l'homme partout: dans l'enfant, qu'on étouffait, qu'on exposait, qu'on vendait, qu'on immolait; dans le prisonnier, qu'on réduisait en esclavage, qu'on forçait à mourir sur la tombe des vainqueurs ou dans les amphithéâtres; dans le pauvre, qu'on chassait comme un animal immonde; dans

⁽⁴⁾ Ephes. IV, 24.

⁽²⁾ Rom. I, 23, 24, 25, 29, 30, 31. — V. saint Augustin, de la Cité de Dieu. I. IV.

l'esclave, qu'on brisait de coups, qu'on jetait en pâture aux lions, aux tigres et aux poissons; dans la femme. qu'on achetait, qu'on vendait, qu'on flétrissait de toutes les manières; dégradation de l'homme en luimême; dans son intelligence, qu'il nourrissait des erreurs tout à la fois les plus honteuses et les plus cruelles, ou de connaissances vaines et stériles pour le bien véritable; dans son cœur, qu'il dégradait par les affections les plus brutales, les plus humiliantes; dans son corps, dans ses sens qu'il souillait sans pitié en faisant les ministres de tous les genres d'iniquités; dans sa vie, qu'il s'ôtait par le fer ou le poison, ou qu'il vendait à celui qui voulait en jouir (1). Voilà l'homme païen. - Tel a été, et tel est encore l'homme civilisé ou barbare que l'Eglise n'a pas encore évangélisé. L'homme régénéré par l'Eglise est le contre-pied de l'homme païen et de l'homme barbare. C'est l'homme divinement instruit et moralisé (2).

II. L'Eglise a rectifié et guidé la raison humaine dans ses études philosophiques.

Je compterai sur mes doigts les biensaits de la religion, dit Bonnet (3), et je reconnattrai que la vraie philosophie elle-même lui doit sa naissance, ses progrès et sa perfection.

La **Philosophie** est la connaissance des choses naturelles et divines par les lumières de la raison. « Par

⁽⁴⁾ Histoire de la société domestique, par l'abbé Gaume. T. I, part. 2. ch, I.

^{(2,} V. De la propagation de l'Eglise *. — L'Eglise enseigne et fait pratiquer toutes les vertus *. — Sainteté de l'Eglise *.

⁽³⁾ Recherches sur le Christianisme, ch. 44.

les principes, la philosophie ne peut faire aucun bien que la religion ne le fasse encore mieux, et la religion en fait beaucoup que la philosophie ne saurait faire (1). »

Les plus grands philosophes de l'Antiquité et des temps modernes, qui n'ont pas été guidés dans leurs spéculations par les lumières de la révélation divine, n'ont fait souvent qu'entasser des systèmes plus faux les uns que les autres. Au XIX° siècle, nos profonds penseurs allemands et français en sont encore à chercher la base de la vraie philosophie! Ils apprennent toujours, et ils n'arrivent jamais jusquà la connaissance de la vérité (2).

Comme il y a des rapports intimes entre les sciences humaines et la science divine, ou la révélation, l'Eglise, par ses décisions, fixe infailliblement les limites, où tout système scientifique doit s'arrêter, sous peine de s'exposer à l'erreur (3). Semblable à un phare lumineux, elle dirige le savant sur la mer orageuse des spéculations humaines. Le philosophe Catholique sait que toute recherche contraire à la foi est nécessairement fausse. La vérité est une. La vérité naturelle ne peut donc jamais être opposée à la vérité révélée; l'une comme l'autre a Dieu pour auteur. Le savant, qui est dépourvu des lumières de la révélation, étudie souvent en aveugle; il s'expose à chaque instant, à avancer des choses fausses, et à perdre, dans des spéculations stériles, un temps précieux qu'il eût pu

⁽⁴⁾ J.-J. Rousseau, Emil. T. III, p. 197.

⁽²⁾ II Tim. III, 7.

⁽³⁾ V. Bartoli, l'homme de lettres désendu et corrigé. Op. T. III.

donner à la science solide (4). L'expérience vient à l'appui de notre raisonnement. Dans toutes les recherches et dans toutes les découvertes scientifiques, qui ont été faites jusqu'à ce jour, on n'a encore rien trouvé qui soit opposé à la vérité Catholique; au contraire, le résultat de ces recherches et de ces découvertes a été la confirmation de la révélation (2). « La science confirme au lieu d'infirmer, toutes les vérités révélées (3).» Les ouvrages des célèbres Letronne, Deluc, Cuvier, Champollion le jeune, Montluca, Visconti et Rosellini le prouvent (4).

III. L'Eglise a détruit les superstitions les plus eruelles et les plus abominables (5).

L'ancien et le nouveau monde idolâtre ne présentent que le despotisme le plus cruel et le sensualisme le plus grossier chez tous les peuples que n'a pas visités le soleil de la Foi Catholique. On trouve une divinité cruelle et une divinité infâme qui résument le culte religieux. Partout du sang, partout d'atroces cruautés

- (4) « Hélas! disait Jouffroy mourant à son curé, à propos des élucubrations religieuses des esprits indépendants, tous les systèmes ne mènent à rien. Mieux vaut mille et mille fois un bon acte de foi chrétienne. « Lettre à monseigneur de Chartres, par M. Martin de Noirlieu, curé de Saint-Jacques-du-haut-Pas, à Paris. Le Journal de France, 45 janvier 1846.
- (2) Wiseman, Discours sur les rapports entre la science et la religion.
- (3) Geoffroy, membre de l'Académie des sciences, séance du 46 janvier.
 - (4) V. Annales de la philosophie chrétienne.
- (5) Gaume, Histoire de la société domestique. Tome l, 4^{re} partie. t. II, 3° partie. Euseb. Præp. Evang. 1. 4. Robertson, Histoire de l'Amérique. T. II, III. Lettres édifiantes et curiouses.

pour honorer d'infâmes idoles. Saint Augustin et Salvien pous apprennent que les plus révoltantes superstitions étaient tellement générales et tellement invétérées, que leur funeste influence se faisait encore sentir sur les mœurs, même au IVe et au Ve siècle de l'ère chrétienne. Le sacrifice de l'enfant, l'immolation de la femme sur le tombeau de son mari, la mort de gré ou de force des vieillards et des malades, la strangulation des personnes attachées au service des défunts, la flagellation, souvent jusqu'à la mort, des enfants sur l'autel des fausses divinités, des filles dévouées au crime dans les temples des idoles, des vieux parents abandonnés vivants à des chiens nourris exprès pour cela, des proches parents qui mangent la chair des vieillards égorgés; voilà quelques-unes des superstitions cruelles et abominables que l'Eglise a fait disparattre dans les temps anciens et modernes, partout où elle a pu pénétrer.

IV. L'Eglise a sauvé la famille.

Qu'on juge par aperçu de ce qu'était, avant l'établissement de l'Eglise, la famille dans un monde, où le despotisme le plus absolu, la polygamie, la prostitution, la répudiation, le divorce, le concubinage, la vente de la femme, le meurtre, l'exposition, le sacrifice de l'enfant, établis en principe, étaient consacrés par l'exemple des dieux, accrédités par les maximes des sages, et autorisés par la conduite des Empereurs (4). Chez la plupart des peuples païens, il était permis de faire périr l'enfant avant sa naissance, ou de se défaire des nouveau-nés au gré du père ou du magistrat (2).

⁽⁴⁾ Gaume, Histoire de la société domestique. Tome II, 3º part.

⁽²⁾ V. La loi des douze tables. La seule institution des hôpitaux pour les enfants trouvés, et les soins qu'inspire aux parents l'idée

Portentosos fætus extinguimus, liberos quoque, si debiles monstruosique editi sunt, mergimus (1). A l'infanticide, on joignait l'exposition, dans laquelle Platon et Aristote voyaient un remède contre les dangers d'une population excessive. Encore aujourd'hui, en Chine, les sages-femmes étouffent un nombre considérable d'enfants, ou les jettent dans une rivière, et sont payées pour cet assassinat. On y expose les nouveau-nés dans les rues et sur la voie publique, où ils sont dévorés par les animaux, ou enlevés le matin dans des tombereaux avec la boue et les immondices (2). Et les philosophes modernes nous vantent les mœurs chinoises!

L'Eglise, d'une main puissante et sûre, porta le remède à la source du mal. Son premier soin sut de rappeler la samille à son institution primitive, à sa sainteté, à son unité, à son indissolubilité (3); elle cita les oracles divins: l'homme quittera son père et sa mère, s'attachera à sa semme, et ils ne seront plus qu'une seule chair. Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni (1). Elle proposa le mariage comme un grand sacrement de la nouvelle loi, qui retrace l'alliance auguste de Jésus-Christ avec son Eglise (5). La polygamie et le divorce, les deux lèpres de la société

du baptême, conservent chaque année plus de 40,000 français. Bergier, Traité dogm. T. X, p. 487.

- (1) Seneca, de ira. c. 15.
- (2) L'Athée redevenu Chrétien, p. 165; notes, p. 407.
- (3) Etude de la doctrine catholique dans le concile de Trente. Vol. 44. Ch. XVI, du sacrement de Mariage.
 - (4) Matth. XIX, 4, 5. Eph. V, 34. Gen. II, 24.
 - (5) Eph. V, 32.

parenne (4), furent proscrits par les lois divines et humaines.

Former des êtres à l'image et à la ressemblance de Dieu, se prêter un mutuel appui contre les tribulations et les tentations de la vie, tel fut, sous l'empire de la législation Catholique, le but le plus noble et le plus sacré de la société domestique.

Dans la suite des siècles, toutes les fois que des peuples chrétiens perdirent la foi Catholique, la famille y dégénéra sensiblement. Le Protestantisme, au XVI°, et le Philosophisme, au XVIII° siècle, lui portèrent les plus rudes coups. Le premier rejeta le mariage comme sacrement, prêcha le divorce, et alla jusqu'à permettre la bigamie. Le second enchérit sur le premier, ruina l'autorité paternelle, tenta tous les moyens pour avilir la femme, et parvint à corrompre l'enfant (2). Le XIX° siècle voit les tristes fruits de cette double hérésie.

V. L'Eglise a réformé la législation antique, et elle a sauvé l'Etat (3).

La sublime législation de l'Eglise est devenue la base et le modèle des législations civiles. C'est elle qui a révélé à l'homme les rapports intimes et nécessaires qui l'unissent à Dieu et à la société. C'est par la pureté de sa morale, par les principes de douceur et d'égalité qu'elle a répandus parmi les hommes, enfin par la sanction puissante de ses dogmes, qu'elle a réformé la législation antique.

⁽⁴⁾ Théor. de Politique chrét. vol. 4 part. II. Théor. X.

⁽²⁾ Gaume, Histoire de la société domestique. Tome II, part. IV, ch. 4, 2.

⁽³⁾ V. dans les Annales de la philosophie chrétienne. (Tome I, p. 14, 18, 141 et 217), de l'influence du Christianisme sur la législation.

En effet, quelle différence immense entre les législations des peuples chrétiens et celle des nations anciennes et modernes qui n'ont pas reçu l'influence de la foi Catholique!

Parcourez dans l'Antiquité ces nations, si vantées pour leur liberté et leur civilisation; vous trouvez partout l'inégalité la plus révoltante entre les maîtres et les esclaves; partout la loi du plus fort; des rois despotes et des peuples traités comme de vils troupeaux; dans la famille, la femme dépouillée de ses plus doux priviléges, et l'homme, tyran domestique qui peut vendre et anéantir ses enfants comme une chose, comme une marchandise.

A l'apparition de l'Eglise tout a changé de face. Elle a établi une espèce de fraternisation entre les légis-lations, et au-dessus des nations, civilisées par elle, siège aujourd'hui une espèce de tribunal, où le droit des gens rend des oracles entendus par toute la terre. Le souverain, jusqu'alors sans règle et sans frein, a trouvé dans ses propres croyances et dans celles de ses sujets des bornes à son autorité; et les sujets se sont soumis à la puissance, par devoir de conscience. L'Eglise a donc arrêté la tyrannie des princes, et comprimé l'anarchie et la révolte des peuples.

L'esprit de douceur et de modération de l'Eglise a passé dans le **droit eivil**. C'est l'esprit de l'Eglise qui a proscrit l'exposition des enfants; c'est l'Eglise qui dans sa tendre sollicitude pour le pauvre, et dans sa sévérité pour le riche, a fait interdire l'usure. C'est à elle que nous devons la législation du serment. C'est le droit Ecclésiastique qui a légué au droit civil ses formes de procédure, qui sont comme la sauvegarde

de la sûreté personnelle et de la propriété. Enfin c'est l'Eglise, qui a tempéré la riguenr des lois mémales.

L'Eglise, qui enseigne que toute puissance vient de Dieu, et qu'il faut s'y soumettre par devoir de conscience (1), doit être pour le législateur un merveilleux appui, et pour les lois une sanction bien puissante. Aussi tous les philosophes se sont-ils accordés à reconnaître sous ce rapport, la supériorité de l'Eglise sur toutes les autres religions. Si l'Eglise venait à perdre toute son influence, les lois civiles, n'étant pas appuyées comme chez les anciens sur l'esclavage, l'autorité publique n'étant pas soutenue ou suppléée par l'autorité domestique, elles ne seraient plus assez fortes pour contenir une populace sans vertus et sans mœurs.

« Nous ne savons, disait Charlemagne, comment peuvent nous être fidèles ceux qui sont infidèles à Dieu, et qui n'obéissent pas à ses prêtres (2). »

VI. L'Eglise a exercé l'influence la plus salutaire sur le droit de la guerre.

« Nous devons au Christianisme, dit Montesquieu (3), et dans le gouvernement un certain droit politique, et dans la guerre un certain droit des gens que la nature humaine ne saurait assez reconnaître. » Les dévastations et les massacres, dont les Annales des anciens offrent tant d'exemples, appartenaient à l'essence du droit de la guerre. L'esclavage était la miséricorde païenne. « Tels sont les maux qui suivent la prise d'une ville, dit Homère; les hommes sont passés au fil de l'épée, la ville est brûlée, et l'on condamne

⁽⁴⁾ Rom. XIII, 4, 5.

⁽²⁾ Capit. Tome II, tit. 1, c. 2.

⁽³⁾ Esprit des lois, I. 24, ch. 3.

les femmes et les enfants à l'esclavage. » Tacite nous atteste qu'on clouait à des croix, et qu'on exposait aux bêtes, dans l'arène, une partie des prisonniers.

Autrefois, le droit de conquête était regardé comme un droit de vie et de mort. On exterminait les vaincus; par grâce, on les faisait esclaves (1).

La doctrine de l'Eglise, si opposée à cette doctrine barbare du paganisme, a produit en général parmi les nations une disposition réciproque à alléger les maux qui sont, jusqu'à un certain point, inséparables de la guerre. Les vainqueurs sont devenus plus humains et plus généreux. L'auteur de l'Esprit des lois en est convaincu. L'Eglise Catholique a encore heureusement employé son influence, à certaines époques, dans l'intérêt de l'humanité. Voyez, au moyen âge, la Trève de Dieu (2).

VII. L'Eglise a su rehausser et sanctifier la bravoure militaire, surtout par les ordres religieux militaires (3), et par les Croisades.

Par les Croisades, elle a sauvé l'Europe du glaive destructeur du Croissant, elle a recouvré la Terre-Sainte, et délivré le tombeau de J.-C., elle a favorisé la renaissance des lettres et de la science, elle a développé le commerce, et détruit les dissensions et les rivalités des princes et des seigneurs chrétiens. Les revers des Croisades doivent être attribués à la fourberie des Grecs et aux vices des croisés. (4).

⁽⁴⁾ Rome seule laissait souvent aux peuples vaincus leurs lois, en conservant la haute souveraineté.

⁽²⁾ L'Athée redevenu Chrétien, par Delauro-Dubez.

⁽³⁾ V. Appendice. Ordres religieux *.

⁽⁴⁾ Abrégé de l'histoire des Croisades, par Valentin.

Que l'on s'abstienne de juger des croisades par un résultat partiel et de verser sur l'âge héroïque de toutes les nations européennes un blâme que n'appuient ni le sentiment ni la raison. Si un Ermite n'eût pas poussé ce cri de Dieu le veut, et que les Papes ne l'eussent pas accueilli, la civilisation qui commençait en Europe, rude encore, mais qui devait être si féconde en grandeurs et en vertus, aurait peut-être disparu. La religion de la Charité et de la liberté aurait alors été forcée de céder le sol à une religion de sang et d'esclavage, et sur ces belles contrées d'Italie et de France pèserait la brutale tyrannie domestique et politique, l'orgueilleuse immobilité, l'ignorance systématique et la fatale indifférence (4).

VIII. L'Eglise aaboli ou adouci l'affreux esclavage de la civilisation païenne (2).

Chastelux (3) et Montesquieu (4) sont ici d'accord avec Thomassin (5), Châteaubriaud (6), et les Annales de philosophie chrétienne (7). Il faut distinguer l'escla-

- (4) Cantù. Hist. univ. T. VI. Ep. XII. ch. XVIII. ll est à souhaiter qu'une critique sûre redresse dans cette histoire, d'ailleurs excellente, bien des points importants en matière de religion. V. La savante dissertation: De l'origine des Croisades considérée au point de vue philosophique, par Ed. T. (Revue de Brux., t. X. 329).
- (2) La félicité publique, par Chastelux. Annal. de philos. Chrét T. II. p. 23. T. X, p. 429. Génie du Christ. p. IV, c. II.
- (3) La félicité publique. T. I, c. IV. « Le seul esclavage, dit l'auteur, adopté par toutes les nations avant le Christianisme, suffisait pour rendre la condition humaine cent fois pire qu'elle n'est à présent. »
- (4) Esprit des lois, 1. 24, ch. 3. (5) Discipl. de l'Eglise. T. II (6) Génie du Christianisme, p. IV. c. II.
 - (7) T. II, n. 7. T. X, p. 428. T. XI, p. 488.

vage païen, dur et inhumain, de l'esclavage modéré, tel qu'il existait parmi les Juifs, et tel qu'il existe encore parmi quelques nations chrétiennes.

On trouve l'origine de l'esclavage dans le besoin de vivre et de se défendre, et dans le droit de la guerre.

Du temps où les moyens de subsistance et de défense étaient difficiles, il était sans doute permis à l'homme de se donner à un maître, à condition que ce maître lui procurât la subsistance et la protection nécessaires, et le traitât selon les lois de l'humanité. Dans le même temps il était de droit universel de faire mourir les prisonniers de guerre. La mort fut changée en esclavage.

Voilà comment la servitude s'établit partout. L'homme abusa de l'homme, et l'esclavage dur et inhumain commença (1). Chez les Grecs et les Romains, le nombre des esclaves était bien supérieur à celui des hommes libres. Athènes avait 400,000 esclaves et 20,000 citoyens (2). A Rome, qui au temps de Cicéron comptait 4,500,000 habitants, il y avait à peine 2,000 propriétaires (3). On vit un jour exécuter 400 esclaves d'une seule maison. Les mauvais traitements qu'on se permettait à leur égard étaient évalués au même taux que le mal qu'on eût fait à une bête de somme.

Dès que l'Eglise parut sur la terre, elle travailla constamment à adoucir et à abolir même l'esclavage. Elle apprit aux maîtres qu'ils avaient au ciel un autre maître, qui, ne faisant aucune acception de personne, leur demanderait un compte sévère de l'usage qu'ils auraient fait de leur pouvoir sur leurs malheureux serviteurs. Elle ordonna aux esclaves d'être soumis et obéissants à leurs maîtres, se montrant fidèles en

⁽⁴⁾ Bergier , Dict. Théol. art. Esclavage.

⁽²⁾ Athénée, I. VI. -(3) De Off. II, 24.

tout.... Par ces commandements, aux esclaves d'une part, et aux maîtres de l'autre, le sort des premiers fut changé et perdit sa cruelle amertume dès les premiers siècles de l'Eglise. Toujours inspirée par le même esprit de sagesse et de modération, elle savait allier la charité avec la justice; elle ne voulut pas proclamer brusquement la liberté des esclaves, pour éviter les perturbations qu'elle aurait causées dans l'empire, et elle n'avait même pas fait à ses disciples une loi rigoureuse de l'affranchissement de leurs esclaves.

Lorsque l'Empire fut devenu chrétien, l'influence de la religion sur le gouvernement lui inspira diverses lois pour l'adoucissement de l'esclavage. Ces lois préparèrent graduellement l'évènement mémorable qui se réalisa, dans le xu° siècle, à la gloire immortelle de l'Eglise Catholique.

Le Pape Alexandre III déclara, en 4167, au nom du Concile qu'il présidait, que tous les chrétiens devaient être exempts de la servitude. « Cette seule loi, dit Voltaire lui-même, doit faire bénir son nom par tous les peuples de la terre (4). L'homme peut-être, qui, dans les temps grossiers, qu'on nomme du moyen âge, mérita le plus du genre humain, fut le pape Alexandre III. Il ressuscita les droits des peuples, et réprima le crime des rois.... C'est à lui que tant de villes doivent leur splendeur. »

C'est dans le même esprit d'humanité qu'en 1839 Grégoire XVI s'éleva avec force contre la **Traite** des Indiens et des nègres.

En remédiant au désordre de l'esclavage, l'Eglise guérit encore un trait saillant du caractère des peuples

•

⁽¹⁾ Hist. univ. T. XX, p. 266.

païens, le goût du meurtre, la soif du sang. Elle abolit les combats eruels des gladiateurs. La passion pour ces horribles divertissements fut poussée si loin, que des chevaliers, des sénateurs, et même des femmes ne rougirent point de prendre part à ces meurtres. On vit des pères et des mères assister aux combats de leurs enfants.

Ces combats furent prohibés par le premierempereur chrétien et par son fils. — Honorius acheva ce que Constantin avait si heureusement commencé.

IX. L'Eglise a bâti, ou agrandi la plupart des grandes villes. Elle a défriché les bruyères, desséché les marais, et elle a singulièrement favorisé le commerce. La Belgique en particulier lui est redevable de sa civilisation. Ecoutons l'auteur de la belle introduction à l'histoire des Pays-Bas. « Le missionnaire élevait d'abord une croix bien souvent arrosée de son sang; à cette croix succédaient une chapelle et une cellule. La chapelle s'entourait de chaumières qui devenaient un hameau, plus tard un bourg et enfin une ville. Tel fut l'humble et glorieux berceau de nos cités les plus fameuses. Telle fut l'origine de Gand, de Liége, de Malines, de Mons, de Saint-Trond, de Saint-Amand et d'une foule d'autres endroits, qu'il serait trop long d'énumérer. »

» Les véritables civilisateurs et les premiers législateurs de la Belgique furent saint Amand, saint Ghislain, saint Bavon, saint Liévin, saint Monulphe, saint Lambert, saint Hubert, saint Rombaud, saint Eloi, etc. Nos campagnes et nos villes portent encore l'empreme de leurs pas, et attestent de la puissance de leurs œuvres. Partout où il y avait une bruyère à défricher, un marais à dessécher, il s'y établissait un couvent. Dans le couvent on érigeait une école, ordinairement divisée en deux classes, l'une intérieure pour y former de jeunes clercs; l'autre extérieur, où l'on admettait des enfants de toute condition et même des serfs, car c'est par l'instruction et la religion que ces hommes divins opéraient à la fois la conquête et l'affranchissement des peuples, et l'expérience de nos jours vient bien à l'appui de cette grande vérité. Elle prouve qu'en vain l'on essaie de coloniser et d'assujettir par les armes des races barbares, si on ne commence pas par les associer à l'héritage du Christ.

» Après les ravages des Normands au 1x° siècle, ces mêmes religieux, qui avaient tiré la Belgique de l'état sauvage, la relevèrent de ses ruines; au x° et au x1° siècle, ce furent encore eux qui la défendirent le plus efficacement contre les violences brutales de la féodalité, et qui la firent renaître une troisième et dernière fois à la civilisation. Voilà quelle fut chez nous l'origine de l'influence du clergé. Cette influence fut grande et légitime.

Ce qui est dit ici de la Belgique peut s'appliquer rigoureusement à la France, à l'Angleterre et à l'Allemagne (1).

L'Eglise a singulièrement favorisé le commerce, par la bonne foi, par l'hospitalité, par l'esprit de fraternité, par la paix, par le progrès de la Géographie et par les rapports de peuple à peuple, deux choses nécessaires au commerce, et qui sont dues, en grande partie, aux missionnaires de l'Eglise (2).

⁽⁴⁾ V. Appendice : Des ordres religieux * , n. VII. X. V. Biens de l'Eglise * .

⁽²⁾ Blanqui, auteur non suspect, Hist. de l'économie politique.

- X. L'Eglise a conservé les lettres et les selences pendant cette longue nuit qui succéda aux irruptions des barbares (4). Les lumières se réfugièrent dans les asiles qu'elle avait élevés. Les monastères, les églises cathédrales furent les seuls lieux, où l'on cultivait encore les lettres. Les clercs et les religieux étaient les seuls qui conservassent encore quelques connaissances. Les seuls écrivains que l'on cite dans ces temps de ténèbres sont des Ecclésiastiques. C'en était fait de la science, de la civilisation, de la langue, des lois, de la littérature ancienne, des monuments, des lettres et des arts, si l'Eglise ne fût venue au secours de la science. Si les poëtes, les orateurs, les historiens et les philosophes n'eussent trouvé dans les clottres un asile hospitalier, ils auraient infailliblement disparu au milieu des révolutions du moyen âge (2). L'Eglise doit donc être regardée comme très-favorable à la culture des beaux-arts (3), des belles-lettres et des sciences (4). Elle a même puissamment contribué
- (4) V. L'ignorance est-elle favorisée par le clergé*? de Saint-Victor, Tableau hist. et pitt. de Paris, vol. I. Lingard, Antiquités Anglo-Saxones, p. 474.
- (2) V, les Annales de philos. chrét., vol. I, p. 93, sur la transcription des manuscrits par les moines.
- (3) « La pompe et la splendeur du culte, dit Hume, contribuent à l'encouragement des beaux-arts. « *Bist. de la maison de Tudor*. Tom. XIII, p. 9. V, Les Cathédrales du moyen âge, et les chefs-d'œuvre des peintres des derniers siècles.
- 14) Annal. de philos. chrét. vol. 5, p. 241. Ajoutons que c'est dans les siècles de foi, et par des Catholiques, qu'ont été faites les grandes découvertes scientifiques, dont les résultats et les développements font l'orgueil de notre siècle. V. L'ignorance du cleraé*.

au progrès de la Médecime, 1° en feisant disparaltre les remèdes superstitieux du paganisme; 2° en fournissant des hôpitaux à la Clinique, et surtout 3° en rehaussant cette science aux yeux de la foi, tant par la dignité de l'homme qu'elle inspire, que par le recours qu'elle a souvent elle-même à son expérience pour la guérison morale de l'homme (1).

XI. L'Eglise a érigé et fondé, seule, ou conjointement avec le Pouvoir civil, les écoles et les anciennes universités.

Toutes ces écoles, où l'instruction se donnait gratuitement par le clergé, furent créées par l'Eglise (2). On put l'appeler, à juste titre, l'institutrice du genre humain. la maîtresse des nations. Les premiers établissements d'instruction publique, avant été fondés dans les monastères, étaient dirigés par des évêques, par des prêtres et des moines. Par une conséquence naturelle, les Papes prirent toutes les écoles sous leur protection, et leur donnèrent des lois. Les célèbres universités de l'Italie, de la France, de l'Espagne, de l'Allemagne et de la Belgique durent aux Pontifes Romains leur origine, ou leur confirmation (3). Tout l'enseignement public relevait de la chaire de saint Pierre. Ce que l'Eglise a fait pour l'instruction dans les premiers siècles et au moven âge, elle a continué à le faire, surtout depuis le Concile de Trente, qui a

⁽¹⁾ Scotti, Catéchisme médical.

⁽²⁾ V. Introduction à l'histoire des Pays-Bas, par M. de Gerlache, vol. I, p. 5.

⁽³⁾ V. Thomassin, Discipl. anc. et nouv., p, 2, 1.. I, ch. 401.

— Walter, Kirchen-Recht.

donné une nouvelle impulsion à l'instruction par l'érection des séminaires et des collèges (1).

XII. L'Eglise soulage l'humanité souffrante.

C'est à l'Eglise Catholique seule que le Fils de Dieu a communiqué le trésor inépuisable de sa charité. Il a voulu que la charité, qui est le mobile de toutes les œuvres divines extérieures (2), fût non-seulement la marque distinctive de ses disciples (3), la preuve authentique de sa mission divine (4), le but de la sainte Eglise, mais encore la source intarissable de ses bienfaits en faveur de l'humanité souffrante (5). Arrêtons-nous à ce dernier point, et prouvons-le.

- 1° La charité catholique, qui enseigne au pauvre la résignation chrétienne, prêche aussi au riche le devoir rigoureux de faire l'aumône. Elle l'y encourage efficacement en lui montrant un grand modèle, Jésus-Christ, et une récompense éternelle, le ciel.
- 2º Elle confirme sa doctrine par des exemples. Elle n'aime pas de parole et de langue, mais par œuvres et en vérité (6). Depuis dix-huit siècles elle ne cesse de multiplier, presque à l'infini, ses œuvres de miséricorde. Voyez les hôpitaux et les asiles qu'elle a fondés (7), et
- (4) V. Hist. relig. polit. et littér. de la Compagnie de Jésus, par Crétineau-Joly. Histoire des Séminaires, par Theiner.
 - (2) Joan. III, 46. (3) Joan. XIII, 35. (4) Joan. XVI, 21.
- (5) Hors de l'Eglise Catholique il n'y a point de charité véritable. Cette thèse est prouvée dans l'excellente Notice historique sur les institutions de bienfaisance, et spécialement sur les hépitaux en Belgique, par Isidore Van Overloop, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles. V. Appendice, Charité*. Philanthropie*.
 - (6) I Joan. III, 18.
 - 7) Les hôpitaux étaient inconnus aux anciens. V. Monge, sur

cette foule d'ordres et de communautés religieuses qu'elle a suscités pour le soulagement de toutes les misères humaines (1). Les institutions charitables de Rome sont les aînées de toutes les œuvres de bienfaisance répandues en Occident. Entre les villes de l'Europe, Rome, centre de la Catholicité, est aussi la plus charitable (2.

La charité catholique seule est capable de faire ce qu'elle fait, parce qu'elle est toute divine; divine dans sa source, qui est Dieu, Dieu est charité (3); divine dans son modèle, qui est Jésus-Christ (4), et divine dans sa récompense, qui est la possession de Dieu même (5).

La **Philanthropie** est tout humaine; faible image de la charité catholique (6), et dénuée de foi et d'espérance, elle ne saurait produire que des œuvres humaines, hélas l bien stériles pour le véritable soulagement de l'homme, qui ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu (7). Fit-elle jamais une seule sœur de charité? Sacrifia-t-elle jamais sa liberté et sa vie pour le soulagement des misérables?

XIII. Par la confession, l'Eglise tarit la source des crimes; elle répare ce qui est réparable; elle fait germer toutes les

l'antiquité des hôpitaux. — Tableau pittor. et hist. de Paris, vol. I, p. I, p. 366. — Les trois Rome. T. III, p. 208, 274,

- (1) V. Appendice, Ordres religieux hospitaliers*.
- (2) V. Les trois Rome. T. III, p. 208.
- (3) I Joan. IV, 7. (4) Joan. XIII, 45.
- (5) Gen. XV, 1. Matth. XXV.
- (6) Elle est la fausse monnaie de la charité. (Châteaubriand.)
- (7) Matth. VI, 4.

vertus; procure aux Catholiques les plus grandes consolations spirituelles; comtribue à la guérison des malades, et oblige les prêtres à se vouer à la science et à la piété (1).

1° La confession tarit la source des crimes. La source des crimes est dans le cœur de l'homme, dans sa mauvaise volonté; c'est du cœur, dit Jésus-Christ, que viennent les mauvaises pensées, les meurtres, les adultères, les firnications, les larcins, les faux témoignages, les blasphèmes (2); or, une bonne confession change le cœur et la mauvaise volonté de l'homme; elle tarit donc la source des crimes. Voltaire lui-même appelle la confession une institution salutaire, et le plus grand frein contre les crimes secrets (3). La confession seule peut régénérer le monde (4).

La confession régénère l'homme ; l'homme régénère la famille , et la famille régénère la société.

- 2º La confession répare ce qui est réparable. Elle exige la réparation des injustices par la restitution, le pardon des injures par la réconciliation, et la réparation des scandales par une vie chrétienne. » Que de restitutions et de réparations n'a-t-elle pas fait faire aux Catholiques, dit Rousseau (5)? »
- (4) Lettres d'Atticus, par Fitz-William. Recherches sur l'utilité de la confession relativement aux particuliers et à l'Etat, par l'abbé Merz. — De la morale Catholique, par Manzoni. — La symbolique de Moehler, liv. 1, § 33, n. 14. De la Confession; sa divinité et ses avantages prouvés par des faits, per M. l'abbé Guillois, V. Indulgences*.
 - (2) Matth. XV, 49.
 - (3) Quest. encyclop. Annal. de l'Empire. T. I.
 - (4) Raynal. (5) Emil. T. 3.

- 3° La confession fait germer toutes les vertus. C'est par une bonne confession que l'homme commence une vie véritablement chrétienne; c'est par la fréquentation des Sacrements qu'il se soutient dans l'accomplissement de tous ses devoirs; c'est là un fait constant et universel qui n'a pas besoin de preuves.
- 4° La confession procure à l'homme les plus grandes consolations. Rien n'est comparable à une âme qui est en état de grâce. Une âme tranquille est comme dans un festin continuel (1). La paix, qu'elle a avec Dieu, avec son prochain et avec elle-même, ce qui est un fruit de la confession, surpasse tout sentiment (2). L'homme charnel ne comprend pas les choses qui sont de l'esprit de Dieu, elles tui paraissent une folie et il ne peut les comprendre, parce que c'est par une lumière spirituelle qu'on doit en juger (3). Ajoutez à ces consolations toutes celles qui sont renfermées dans la sainte Communion à laquelle la confession prépare l'âme. « Il y a des protestants qui se sont faits Catholiques par le désir de recevoir Jésus-Christ dans la sainte Communion (4). »
- 5° La confession contribue à la guérison des malades. Des médecins, même protestants, soutiennent et prouvent cette assertion. L paix et la tranquillité de l'âme contribuent beaucoup à l'efficacité des remèdes que la médecine emploie.
- a llest évident, dit M. Ami Badel, de Genève, médecin protestant, que l'état physique s'améliore par l'intégrité de celui du moral. Beaucoup de médecins

⁽¹⁾ Prov. XV, 15. — (2) Phil. IV, 7.

⁽³⁾ I Cor. II, 14. V. Pensées de Pascal. T. I, ch. 2.

⁽⁴⁾ Milner, Fin de la controverse.

de communion différente entrevoient le sujet que je traite, l'influence salutaire de la confession, sous le même point de vue que moi (4).

6° La confession oblige les prêtres à se vouer à la science et à la piété. Les confesseurs, devant remplir les fonctions de juge, de docteur, de médecin et de père à l'égard de leurs pénitents, doivent nécessairement sentir l'obligation de garder la science sur leurs lèvres (2); sachant d'ailleurs combien il faut de sainteté pour remplir les fonctions d'un bon confesseur, et quel compte rigoureux ils en devront rendre au juge éternel (3), ils s'efforcent de se revetir de la justice (4), et de mériter par leur vie exemplaire le respect et la confiance des fidèles. Le bien que fait sous ce rapport la Confession est incalculable.

Voyez l'Appendice. — Dissertation sur l'institution divine, et la pratique perpétuelle de la Confession auritulaire *,

XIV. L'Eglise a sanctionné le célibat, et

- (1) Réflexions Médico-Théologiques sur la Confession. L'auteur envisage la Confession :
- 1° Sous le rapport médical, comme un moyen curatif dans le traitement des maladies.
 - 2º Sous le rapport de l'ordre social, dans les familles.
- 3º Sous le rapport de l'instruction religieuse, qui est donnée dans le confessionnal.
- 4º Sous le rapport social dans l'Etat, en faisant cesser les troubles et les conspirations.
- 5° Sous le rapport de l'humanité. Il y a tant de personnes qui ont besoin de soulager leur cœur, et de recevoir des conseils appropriés à la situation de leur âme!
- (2) Malach. II, 7. (3) Saint Chrys. de sac. 1. 3, c. ult. (4) Ps. VII.

en fait l'ornement et le soutien de la société et de l'Eglise (1).

Le **célibat** est, aux yeux de la foi, un état meilleur et plus heureux que le mariage, qui cependant est un grand Sacremeut, en Jésus-Christ et dans l'Eglise (2). Toutes les diatribes de nos philosophes modernes contre le célibat ont été résutées dans leurs devanciers, les hérétiques des premiers siècles, par les plus grandes lumières de l'Eglise, qui ont exalté à l'envila virginité (3).

Les parens mêmes ont compris le prix de la continence (4); mais le respect qu'elle inspire s'est infiniment accru depuis que Jésus-Christ, les Apôtres et leurs successeurs l'ont élevée au-dessus du mariage, et que les Pères de l'Eglise l'ont fait envisager comme le joyau le plus précieux du Christianisme.

Si Jésus-Christ a conseillé le célibat, pouvons-nous croire qu'il puisse procurer autre chose qu'honneur et avantage à la société? Qui plus que l'éternelle Sagesse, qui tira du néant le genre humain, et qui dans les jours de sa chair l'a racheté au prix de son sang, connaît et désire la véritable gloire et le véritable bien des peuples (5?

Les Economistes conviennent que le célibat chrétien est le seul remède contre la misère publique (6).

- (1) V. Appendice, des Ordres religieux*. Il s'agitici du célibat par vertu.
 - (2) Conc. Trid. Sess. XXIV, de matr. can. 40. Eph. V. 32.
- (3) Saint Athan. l. de Virg. Saint Basil. lib. de Virg. Saint Grég. Nys. l. de vera contin. Virg. Saint Chrys. l. de virg. Saint Hier. adv. helvid. jovin. et vigil. Saint Aug. l. de sanct. virg.
 - (4) V. Du Pape, I, 3. Théor, de Polit. chrét. T. I, 8 Théor.
 - (5) Apologie du célibat chrétien, par de Villers.
 - (6) Nouv. conservateur, 4832.

La fin de la société n'est pas d'exister, mais d'exister en bon état (1). La société exige une population tempérée par de justes mesures (2). Ainsi un homme, qui consacre ses soins au bien-être de ses semblables, répond mieux au vœu de la société que celui qui la surcharge d'une population toujours croissante.

C'est une opinion commune aux hommes de tous les temps, de tous les lieux, et de toutes les religions, qu'il y a dans la continence quelque chose de céleste, qui exalte l'homme, et le rend agréable à la divinité; que par une conséquence nécessaire, toute fonction sacerdotale, tout acte religieux, toute cérémonie sainte s'accorde peu ou ne s'accorde point avec le mariage (3). Aussi les ennemis de l'Eglise attaquent-ils le célibat du prêtre et du religieux afin de lui faire perdre son éclat, sa dignité et surtout son influence morale, car le célibat fait du prêtre (4), et du religieux une seconde providence pour les malheureux (5).

- (1) Arist. Acon. I. 1, c. 1. (2) Arist. Polit. I. 7, c. 4.
- (3) Le Comte de Maistre, Du Pape, 1. III.
- (4) 4° L'histoire nous montre le célibat des Prêtres en honneur dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, et pratiqué par les plus saints évêques et prêtres. 2° Elle nous enseigne que cette pratique admise presque universellement dès les premiers temps est bientôt devenue une loi positive et formelle dans certaines églises. 3° L'histoire nous apprend que dès le commencement du IV° siècle, celle-là fut en vigueur dans l'Occident, 4° Elle nous apprend encore que la discipline n'a pas été uniforme dans l'Eglise catholique sur ce point, et qu'elle n'a pas imposé la loi du célibat au clergé grec. Gautrelet, La divinité de l'Eglise catholique démontrée, VIII° lettre.
- (5) La réforme a détruit en Angleterre le célibat, elle a détourné les biens ecclésiastiques de leur véritable destination, et l'on a été obligé d'y établir la *Taxe des pauvres*, qui s'élève à l'énorme somme de 438 millions. La taxe des pauvres détruit, en grande

Le célibat par vertu réprisse le célibat par libertimage, en donnant de bonsexemples, en inspirant des sentiments de piété, en mettant un frein au luxe, en déchargeant les familles, et en rendant ainsi le mariage plus facile (1).

Le célibat inspiré par la vertu ne porte pas à l'oisiveté (2); il n'est pas impossible à la fragilité humaine, aidée de la grâce. Les hommes sans foi ne comprennent pas comment on peut vivre dans la continence, parce qu'ils ignorent que pour conserver la chasteté il faut le secours du Ciel; or, Dieu ne refuse pas ce secours, quand on le lui demande (3).

Mais, disent les détracteurs du célibat, que deviendrait le genre humain, si tout le monde embrassait cet état? — Saint Jérôme répond en demandant à son tour : et que deviendrait le genre humain, si tout le monde devenait avocat, médecin, etc? Ne craignez pas, ajoutetil, que tous veuillent vivre dans le célibat, ni qu'ils aient de l'aversion pour le mariage. — Jamais femme n'a manqué, depuis la promulgation de l'évangile, à quiconque désirait de se marier, dit saint Ambroise, et les guerres, qui ont détruit les populations, ont été occasionnées par les femmes adultères, jamais par les Vierges sacrées (4).

partie, la charité chrétienne dans le riche, et l'humble reconnaissance dans le pauvre; elle efface les sentiments religieux dans l'un et dans l'autre, car l'un donne de force, et l'autre reçoit de droit.

- (1) V. Appendice, des Ordres religieux*.
- (2) V. Appendice, des Ordres religieux*. Les bienfaits de l'Eglise cath.*.
- (3) Sap. VIII, 24. Saint Aug. De contin. c. 4. De morib. Eccles. Cath. l. 4, n. 63. Conc. Trid. Sess. XXIV. De matr.
 - (4) De Virgin. c. VII.

12

- XV. Enfin pour le bonheur des individus, des familles et de la société entière, l'Eglise enseigne, et fait pratiquer toutes les vertus. Elle guérit toutes les maladies morales (1).
- « Salut, vous dirons-nous avec saint Augustin, le génie le plus sublime peut-être dont l'humanités'honore, Salut, Eglise Catholique, véritable mère des chrétiens, c'est vous, qui enseignez aux hommes, non-seulement à adorer un seul vrai Dieu, et qui bannissez ainsi l'ido-lâtrie de la face de la terre, mais encore qui leur apprenez la charité envers leurs frères d'une manière si parfaite, que toutes les misères humaines, qui en punition de leurs péchés rendent leurs âmes languissantes, y trouvent un remède efficace. »
- » C'est vous, qui, tour à tour, enfant avec l'enfant, forte avec le jeune homme, calme avec le vieillard, enseignez la vérité et exercez à la vertu suivant la force de l'âge et la portée de l'intelligence. »
- » C'est vous, qui soumettez par une obéissance chaste et fidèle la femme à l'homme, non pour satisfaire des passions brutales, mais pour conserver le genre humain, la société et la famille.
- » C'est vous, qui établissez l'homme au-dessus de la femme, non pour se jouer du sexe le plus faible, mais pour être son appui et le diriger suivant les lois de l'amour le plus cordial. C'est vous, qui soumettez par une libre servitude des enfants aux parents, et qui donnez aux parents un saint empire sur les enfants.
 - » C'est vous, qui unissez les frères aux frères par le
- (4) La religion catholique considérée comme nécessité sociale, par Battur. Utilité temporelle de la religion catholique, par le P. Hayer. Bergier, Dict. de Théologie, art. Christianisme.

lien de la religion, lien plus sacré et plus fort que celui du sang.

- » C'est vous, qui, tout en respectant les lois de la nature et les inclinations de la volonté, resserrez par une charité mutuelle les alliances et les amitiés.
- » C'est vous, qui apprenez aux serviteurs à s'attacher à leurs maîtres, moins par la nécessité de leur condition, que par l'amour de leur devoir.
- » C'est vous, qui rendez les maîtres bons et misécordieux aux serviteurs par la pensée d'un Dieu suprême, leur maître commun.
- a C'est vous, qui unissez non-seulement par des rapports de société, mais par des liens de fraternité les citoyens aux citoyens, les nations aux nations, et tous les hommes, quels qu'ils soient, par le souvenir de leur commun berceau.
- » C'est vous, qui apprenez aux Rois à avoir soin de leurs peuples, et aux peuples à obéir aux Rois. »
- De C'est vous enfin, qui enseignez avec une précision parfaite à qui est dû l'honneur, à qui l'affection, à qui le respect, à qui la crainte, à qui la consolation, à qui l'avertissement, à qui l'exhortation, à qui la réprimande, à qui la correction, à qui le châtiment; montrant que toutes ces choses ne sont pas dues à tous; mais à tous la charité, à personne l'injure (4).
- « Si les rois de la terre, dit le même saint Docteur, et tous les peuples, les princes et tous les juges de la terre, les jeunes gens et les vierges, les vieillards et les personnes les moins avancées en âge et tout âge capable de raisonner, écoutaient et exécutaient les enseignements du Christianisme, l'Etat offrirait à la terre le

⁽¹⁾ Saint Aug. De morib. Eccles. cath.c. 30.

plus beau spectacle du bonheur de la vie présente, et s'élancerait vers l'heureuse hauteur de la vie éternelle pour y posséder le royaume (1). »

Pour porter ses enfants à la pratique de toutes les vertus, elle emploie la crainte des châtiments, les promesses des biens éternels, et les secours spirituels les plus abondants.

« O Eglise Catholique, seule Mère des Chrétiens, c'est vous qui non-seulement prêchez, enseignez qu'il faut adorer, avec un cœur pur, une âme chaste, le seul vrai Dieu ... mais c'est vous encore, qui renfermez l'amour, la charité pour le prochain, à un tel point qu'il n'est aucune blessure, aucune maladie de l'âme, suite affligeante du péché, dont on ne trouve en vous les remèdes. Lorsque les esprits viennent à vous où ils puisent la charité qui les nourrit, les fortifie et les rend capables de suivre Dieu, la majesté divine commence à se découvrir, autant qu'il peut suffire à l'homme qui habite cette terre, dès lors se produit une si grande ardeur de charité, un incendie d'amour divin, qui brûle tous les vices. Qui, en vous les divins préceptes sont observés dans toute leur étendue... en vous les hommes savants, chastes et saints (2) ! »

JE M'ATTACHE A L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

XV^{o}

Parce qu'elle a triomphé de tous les abus et de tous les scandales.

- I. Jésus-Christ et les Apôtres ont prédit qu'il y aurait
- (4) Saint Aug. De civ. Dei, l. 11, c. XIX.
- 2) Saint Aug. De morib. Eccl, Cath. p. 62.

des abus et des scandales dans l'Eglise (1); mais ils ont aussi prédit que, par l'assistance divine, la foi et la doctrine de l'Eglise se conserveraient intactes jusqu'à la consommation des siècles (2).

Un mahométan témoin de ces abus, bien loin de s'en scandaliser, en conclut que l'Eglise Catholique était divine, puisqu'elle conservait son existence, malgré ces abus; et il se convertit.

II. Les abus et les scandales, qui se trouvent dans l'Eglise, ne viennent pas de l'Eglise, mais sont l'effet de l'ignorance, de la faiblesse, et des mauvaises passions de l'homme. Ils viennent de ce que les catholiques, prêtres ou laïques, n'observent pas ce que leur religion leur prescrit (3).

III. L'Eglise condamne ces abus et ces scandales, et elle s'efforce de les détruire; mais elle rencontre souvent des enfants indociles et rebelles.

- « Cessez de maudire l'Eglise, dit saint Augustin aux hérétiques, puisqu'elle condamne les vices que vous lui reprochez, et qu'elle travaille sans cesse à ramener et à corriger ses enfants indociles... Pourquoi ne voulez-vous voir que le mauvais côté? Cherchez le fruit dans le verger, cherchez le bon pain sur l'aire (4). »
 - (4) Matth. XIII, 14. Act. XX, 29, 32.
- (2) V. Apostolicité de l'Eglise *. Perpétuité de l'Eglise *. Infaillibilité de l'Eglise *.
- (3) Dans les meilleures terres, entre les meilleures semences, on trouve de l'ivraie. Matth. XIII, 27.— L'eau a son écume, la terre sa poussière, et l'or même ne sort pas de la terre sans scorie. Henri IV. Muratori, De moderamine ingenior... Saint Aug. De morib. Eccles. Cath. 1. 2, c 34.
 - (4) De Morib. Eccl. Cath. c. 62.

IV. On objecte les Pontifes Romains qui ont déshonoré, par leur conduite, la chaire de saint Pierre.

Pour un petit nombre de Pontifes, peu dignes du Siége Apostolique, qui cependant n'ont jamais obscurci la foi, on a l'injustice d'oublier le grand nombre de ceux qui se sont rendus recommandables par les plus nobles vertus. Les calonmiateurs ont bien soin de ne pas dire, quoique Voltaire en convienne, que ce sont « les Pontifes Romains qui ont travaillé efficacement, dans toutes les parties du monde, à dissiper l'ignorance, à étendre la foi et la morale de l'Evangile, à protéger les classes inférieures contre leurs oppresseurs, à abolir l'esclavage, à maintenir la paix parmi les princes, enfin, à sauver l'Europe entière de la barbarie et de l'oppression (1).

V. On parle sans cesse des abus et des scandales qui se trouvent parmi le clergé catholique; mais n'y a-t-il pas des abus et des scandales dans toutes les professions? N'abuse-t-on pas des meilleures choses, de la raison même? Faut-il pour cela mépriser, calomnier et détruire toutes les professions, et proscrire la raison? Quelle extravagance! Enfin l'équité demande qu'en signalant les abus, on n'oublie pas les avantages qu'on retire de la chose où ces abus se trouvent (2), elle demande encore que l'on n'exagère pas ces abus; ce qui n'arrive que trop souvent.

(4) Ch. Butler, Eglise Romaine. — Le Dr Milner, Fin de la controv. et Lettres à un prébendaire, lettre XI, Suprématie. — Lingard, Histoire d'Angleterre, vol. 4. — Le Comte de Maistre, Du Pape, livr. Ill. ch. 2. — Leibnitz, Pensées, T. II. p. 499. — Muzzarelli, Grégoire VII. — Voigt, Hist. de Grégoire VII et de son siècle. — Hurter, Hist. d'Innocent III. — Magnin, Pouvoir du Pape sur les Souverains au moyen age. (1839. Paris).

(2) Opusc, de Muzzar. sur les abus dans l'Eglise.

JE M'ATTACHE A L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

XVI^o

Parce que ses ennemis emploient la ruse pour la combattre (4).

Nous avons fait remarquer plus d'une fois, dans le cours de cet ouvrage, que les ennemis de la Religion Catholique emploient toutes les ruses possibles pour ébranler la foi des fidèles. Outre celles que nous avons eu soin d'indiquer, en voici encore de plus dangereuses: On accuse l'Eglise Catholique:

I' D'être cruelle dans sa doctrine, et dans sa conduite.
II De précher la tolérance et la modération à l'égard de l'erreur.

III. De proner les vertus des hérétiques, et de préférer les pays Protestants aux pays Catholiques.

IVo De faire valoir la maxime banale: Un honnéte homme ne change pas de religion.

V° D'exalter la civilisation moderne aux dépens de la civilisation catholique.

VI° On accuse enfin le Clergé Catholique de favoriser l'ignorance.

La première ruse des ennemis de l'Eglise Catholique, c'est de l'accuser d'être cruelle dans sa doctrine, et dans sa conduite.

(4) Leibnitz écrit à Arnauld, « qu'il a lu avec la plus grande application tous les auteurs qui ont écrit contre la religion, et qu'il est sorti de cette lecture plus affermi que jamais dans sa croyance. » Leibnitz était Catholique de conviction (V. son Système théologique), et protestant par politique. Leibnitz, génie supérieur, lit sans danger tous ces ouvrages, mais combien d'autres y feraient naufrage.

L'Eglise est accusée d'être cruelle dans sa dectrime, parce qu'elle dit : 4° sans le Bapteme point de salut; 2° sans la Foi point de salut; 3° hors de l'Eglise point de salut. Les adversaires ont bien soin de présenter toute cette doctrine sous un faux jour. C'est leur tactique de prédilection (1). Détruisons cette première Ruse.

4° L'Eglise Catholique, qui, comme nous l'avons démontré, est visiblement l'œuvre de Dieu, enseigne ces trois grandes vérités, et cela suffit pour que nous y soumettions notre esprit et notre cœur. « L'infaillibilité de l'Eglise détruit toutes les objections (2). » Je ne croirais pas à l'Evangile, dit saint Augustin, si l'autorité de l'Eglise ne m'en était pas garant (3).

2º L'Eglise enseigne que Dieu, qui est infiniment bon, veut sincèrement le salut de tous les hommes, et qu'il ne veut pas qu'aucun périsse. Elle enseigne que Jésus-Christ est mort pour tous (4). Elle a condamné le Jansénisme comme une hérésie, parce qu'il prétend, entre autres choses, que Jésus-Christ n'est mort que pour les seuls prédestinés (5).

3° L'Eglise enseigne ce qu'il lui a été ordonné d'enseigner; savoir, que l'âme sortie de ce monde dans l'inimitié de Dieu ne jouira jamais de l'amitié de Dieu. Mais elle ignore ce qui se passe entre Dieu et la créature aux derniers moments de l'épreuve; et comme elle n'a jamais de certitude de l'impénitence finale d'aucun

⁽i) Milner, Lettres à un prébendaire. Lettre IV.

⁽²⁾ S. Hier. Dial. adv. Luciferianos. - Infaillibilité de l'Eglise*.

⁽³⁾ Lib. Contr. Ep. fund., c. v.

⁽⁴⁾ I. Tim. II, 6. II Pet. III, 9. II. Cor. V, 43.

⁽⁵⁾ V. l'intéressante Histoire des variations de l'Eglise d'Utrecht, par Mozzi.

homme, elle ne veut pas que nous désespérions du salut d'aucun.

- 4° Il est de foi qu'aucun ne périra, si ce n'est par sa faute. En voilà sans doute assez pour rassurer et satisfaire tout homme raisonnable et religieux, qui ne prétend pas approfondir les mystères, et qui ne rejette pas des vérités révélées et incontestables, parce qu'il s'y trouve des difficultés et des obscurités dont tout mystère est essentiellement environné. Par condescendance pour les faibles, entrons dans quelques détails(4).
- de sans le Haptême point de salut. Il est de soi que les ensants, qui meurent sans baptême, n'entrent pas dans le Ciel. Nul ne peut entrer dans le royaume de Dieu, s'il ne renaît de l'eau et de l'Esprit-Saint (2) Dieu ne doit à personne cette libéralité, cet état de félicité surnaturelle. Mais ces ensants auront-ils à souffrir les peines de l'enser, le seu, par exemple? La soi ne l'enseigne pas, et elle permet de penser, et c'est le sentiment le plus suivi, que les ensants, morts sans baptême, sont dans un état tel que l'existence est pour eux un bien, dont ils désirent la conservation (3). Où est ici l'injustice de Dieu? où est la cruauté de la

Digitized by Google

⁽⁴⁾ V. Frayssinous, Conférence sur le salut des hommes. Muzzarelli, sur le même sujet. — Martinet, Science de la vie. T. 4°, leçon XXV. — (2) Joan. III, 5.

⁽³⁾ Quis dubitaverit parvulos non baptizatos in damnatione omnium levissima futuros; quæ qualis et quanta erit, quamvis definire non possim, non tamen audeo dicere quod eis ut nulli essent quam ut ubi essent potius expediret. Saint Augustin 1. 5. Contr. Julian. c. 8. On trouve la même doctrine dans saint Grégoire de Nazianze. Serm. in S. Lavacr., dans saint Grégoire de Nysse, Orat de infant. et saint Thomas après avoir dit: pueri... nihil omnino dolebunt de carentia visionis divinæ, continue: imo

doctrine Catholique? Mais que penser des adultes non baptisés, ou des infidèles? comment expliquer cet autre principe Catholique?

2º Sans la Foi point de salut.

Il est impossible de plaire à Dieu sans la foi (1), parce que, sans la foi, il n'y a pas de soumission aux vérités que Dieu a révélées, il n'y a pas de religion.

— En effet sans la foi on ne connaît pas Dieu, comme il veut être connu (2); on n'aime pas Dieu, comme il veut être aimé; on ne sert pas Dieu comme il veut être servi; or, sans religion point de salut, donc sans la foi point de salut.

Les adultes non baptisés, ou les infidèles, seront jugés d'après la loi de leur conscience, et d'après les lumières qu'ils auront reçues. « La divine Providence ayant pourvu, non-seulement aux besoins de chaque homme en particulier, mais encore aux besoins communs de tout le genre humain (3), » tous les hommes

magis gaudebunt de hoc quod participabunt multum de divina bonitate et perfectionibus naturalibus. in lib. 2. Sent. 9. 4. art. 2. — V. aussi 3. p. 9. 4. art. 4. et saint Bonaventure in 2 dist. 33. art. 3. 9. 4. — Le cardinal Sfondrati accorde aux enfants, morts sans baptème, la jouissance d'un bonheur naturel. Cette opinion a pris rang parmi les opinions orthodoxes, et rien n'empêche de l'adopter comme telle. En partant de cette consolante hypothèse et du fait très-bien établi par les tables de mortalité, que près de la moitié des hommes meurt avant l'àge de huit ans, nous arrivons à cette conclusion: l'Eglise permet à tous ses enfants de penser que la moitié des hommes, privée des lumières chrétiennes, est exempte des tourments de l'enfer. Voilà un grand coup porté au prétendu dogme cruel de l'intolérance. — (1) Heb. XI, 6.

- (2) A Deo discendum quid de Deo intelligendum sit, quia non nisi se auctore cognoscitur. S. Hil. 1. B, de Trinit. n. 2.
 - (3) Saint Augustin. De vera Relig. n. 46. a Ce que Dieu fait

peuvent se sauver, et aucun ne périra, si ce n'est par sa faute. Ils ne seront punis que pour des fautes qu'ils auront pu éviter. Si, fidèles aux grâces que Dieu donne à tous les hommes, (car il n'y a personne qui soit étranger au bienfait de la Rédemption), ils font ce qui est en eux; Dieu, qui a mille moyens de salut (1), que nous ne connaissons pas, les conduira à la connaissance de la vérité, « quand même, dit saint Thomas d'Aquin, il faudrait envoyer pour cela un ange du Ciel. » D'ailleurs, nous savons que l'Eglise reconnait trois espèces de Baptême, le Baptême d'eau, le Baptême de sang, (le martyre), et le Baptême de désir. Et qui peut assurer qu'en mourant l'adulte non baptisé, ou l'infidèle, n'a pas le baptême de désir ? « Ce baptême consiste dans une parfaite conversion à Dieu par la contrition, ou par l'amour de Dieu au-dessus de toutes choses, avec le désir, au moins implictie. du vrai baptême d'eau (2). » Après cela comment peut-

pour chaque individu, lui seul le sait, ainsi que celui en faveur duquel il agit; ce qu'il fait pour le genre humain, il a voulu nous le manisfester par l'histoire et par les Prophètes. » Ibid.

- (1) Les Lettres Edifiantes nous offrent, à ce sujet, des traits bien frappants. Un premier moyen, dont parlent les Saints Docteurs, est l'inspiration intérieure de Dieu même. De là on croit, non sans motif, qu'il y a eu dans d'autres pays que ceux des Chrétiens, des hommes à qui le mystère de l'incarnation a été révélé, et que plusieurs entre les nations ont appartenu à la Cité spirituelle de Jérusalem. V, saint Augustin, 1, 48. De la Cité de Dieu. ch. 47. Lettre 102. Un second moyen consiste dans la disposition des évènements que Dieu ménage de façon que l'homme de bien puisse recevoir l'instruction de quelqu'un de ses ministres. C'est ainsi qu'il envoya saint Pierre au Centenier Corneille, et saint Philippe à l'eunuque de Candace, reine d'Ethiopie.
- (2) Gousset, Justification de la-Théol. mor. de saint Liguori, page 211.

on accuser l'Eglise Catholique d'être cruelle dans sa doctrine?

3° Hors de l'Eglise point de salut (1).

Sans la foi point de salut, hors de l'Eglise point de foi, point de soumission aux vérités révélées par Dieu, et infailliblement proposées et enseignées aux hommes par l'Eglise; donc, hors de l'Eglise point de salut.

- 4º Qui sont ceux que l'Eglise revendique (2)? Ce ne sont pas seulement les générations actuelles et à venir que l'Eglise revendique comme un héritage dévolu à Jésus-Christ son époux; ce sont encore toutes les générations humaines, depuis Adam jusqu'à nos jours. Elle revendique, en sa qualité de mère des vivants et de société des enfants de Dieu, tous les hommes qui, par l'innocence soit conservée, soit réparée, sont sortis de ce monde en paix avec le Père céleste; a car ce qu'on appelle maintenant religion chrétienne, dit saint Augustin, existait chez les anciens et n'a jamais cessé d'exister depuis l'origine du genre humain, jusqu'à ce que Jésus-Christ lui-même étant venu en la chair, on a commencé à appeler chrétienne la vraie religion qui existait auparavant (3). »
- (1) Désense du dogme: Hors de l'Eglise point de salut, par l'abbé Borne. Domus Dei una est, nemini salus nisi in Ecclesia esse potest. Saint Cyprien. Ep. 61. Celui qui n'est pas dans l'Eglise de Jésus-Christ n'est pas Chrétien. Saint Cyprien. Ep. 52, ed. Rigalt. Habere non potest Deum patrem, qui Ecclesiam non habet matrem. Ib. De unit. Eccl. Eccles. Saint Augustin. De symb. n. 43. Les SS. Pères comparent encore l'Eglise à l'arche, hors de laquelle on est nécessairement submergé par les eaux du déluge universel.
 - (2) Martinet, La science de la vie. T. premier, leçon XXV.
 - (3) Lib. 1, Retract. c. XIII.

- « La société que Jésus-Christ, attendu durant tous les siècles passés, a enfin établie sur la pierre, et où saint Pierre et ses successeurs doivent présider par ses ordres, se justifie elle-même par sa propre suite, et porte dans son éternelle durée le caractère de la main de Dieu (1). »
- 2° « Qui sont ceux que l'Eglise revendique avant la venue de Jésus-Christ? Pour les temps qui précédèrent la venue du Messie, la loi de Moïse, donnée par Dieu à la nation juive, comme un prélude de la grande révélation chrétienne, n'obligeait pas les autres peuples. Rien n'empêchait donc les Gentils, doués d'un cœur droit, de marcher dans les voies du salut, en restant fidèles aux lumières de leur raison et de leur conscience secondées par la tradition universelle sur l'unité de Dieu créateur, l'existence d'une vie à venir, et l'attente d'un grand médiateur. »
- « A ces moyens généraux la Providence divine en ajouta une infinité d'autres, relatifs aux circonstances, aux besoins et aux dispositions de chacun. L'Ecriture (2) nous fait assez comprendre que, avant le grand jour de l'Evangile, Dieu n'a laissé dans l'ignorance invincible de la voie du salut aucune âme vraiment droite et désireuse de la lumière.
- « Quoique les Ecrivains Sacrés aient rarement occasion de parler des serviteurs de Dieu parmi les Gentils, ils ne laissent pas néanmoins de nous y montrer des âmes admirables; et certes, il est permis de croire que le nombre en fut grand, surtout quand, au sein de la corruption la plus profonde, nous découvrons dans l'armée romaine deux officiers dont l'un, par la
 - (4) Bossuet, Dict. sur l'hist. univ., ch. XXXI.
 - (2) Sap. VI, 43, etc., VII, 26, 27. XI, XII, XIII, XIV.

vivacité de sa foi, émerveille Jésus-Christ (4), dont l'autre, avant de savoir qu'il y a un Evangile, fait de sa famille une société de fervents adorateurs du vrai Dieu, et un beau modèle de la charité chrétienne (2).»

3° « Qui sont ceux que l'Eglise revendique depuis la promulgation de l'Evangile? Quant aux temps qui ont suivi la promulgation de l'Evangile, l'Eglise a constamment tenu pour ses enfants, animés de son esprit et participant à sa vie, bien que privés de sa communion extérieure:

1° Tous les enfants dûment baptisés dans le schisme, l'hérésie et parmi les infidèles, de sorte qu'elle ne souffre pas le doute sur leur salut, s'ils meurent avant de se rendre coupables d'une faute mortelle;

2º Tous les adultes schismatiques, hérétiques qui, ignorant la coupable séparation opérée par leurs ancêtres, vivent dans l'observation des commandements de Dieu et accordent de bonne foi (3) aux ministères

- (4) Matth. VIII. (2) Act. X.
- (3) La bonne foi est une persuasion sage et prudente, ou une ignorance véritablement invincible. Y. *Instruction pastorale* de l'évêque du Puy.

Il ne s'agit pas de discuter ici pour savoir si la bonne foi est commune parmi les hérétiques; cette question est étrangère au sujet que nous traitons. Ce qui est certain, c'est que le grand nombre de préjugés, dont les protestants sont imbus dès leur enfance, fait en général qu'ils regardent les Catholiques comme des gens abominables en matière de religion. On ne comprend pas comment, de nos jours encore, les hérétiques osent leur imputer des erreurs aussi monstrueuses que grossières et absurdes. (Milner, Fin de la controverse. — Conférence sur les Bibles, ou Réfutation des trois Lettres de M. Ed. Panchaud, par le P. Boone.) Ils les accusent d'adorer, non-seulement la sainte Vierge et les Saints, mais encore les démons; « d'acheter, à prix d'argent, le pardon de tout

religieux, qu'ils trouvent établis, l'obéissance qu'ils rendraient à l'Eglise véritable, si elle leur était connue;

3° Tous les hommes droits et vertueux parmi les infidèles qui, n'ayant jamais entendu parler de l'Evangile, sont dans la même condition que les Gentils avant l'avènement de Jésus-Christ, pourvu que, fidèles aux lumières que Dieu leur donne, ils s'abstiennent de l'idolâtrie, du mal que la conscience leur reproche, et que, au moins une fois en leur vie, ils suppléent au baptême et aux autres conditions du salut qui pourraient leur manquer, par un acte de parfait amour de Dieu.

Les hommes qui sont exclus du ciel par cette maxime: hors de l'Eglise point de salut, sont ceux qui veulent s'en exclure eux-mêmes, à l'exception des enfants non baptisés. Ce sont les infidèles qui, en résistant aux lumières de leur raison et aux inspirations de leur conscience, se rendent indignes des lumières plus grandes que Dieu leur donnerait.

Ce sont ensuite les infidèles qui, pouvant connaître la vraie religion, refusent de s'en instruire, ou qui instruits, refusent de l'embrasser.

Ce sont les schismatiques et les hérétiques qui, tourmentés de doutes sur la vérité de leur religion, négligent de s'éclairer.

Ce sont surtout ceux qui, nés au sein de la lumière catholique, en détournent leur regard, et dont l'Eglise a bien le droit de dire avec Jésus-Christ: si je n'étais

péché commis ou à commettre ; de vendre les indulgences ; de consacrer les meurtres et toutes les passions. » Après cela , faut-il s'étonner de l'éloignement que montrent pour le Catholicisme tant de protestants peu éclairés et peu instruits ? pas venu et que je ne leur eusse point parlé, ils ne seraient point aussi coupables, mais maintenant ils sont sans excuse de leur péché (1).

II. L'Eglise Catholique n'est pas cruelle dans sa

L'Eglise tolère les personnes qui errent; non dans ce sens qu'elle laisse librement circuler l'erreur, mais dans ce sens, qu'en réprimant l'erreur (2), elle n'est point sanguinaire (3).

« On doit excepter de la tolérance, dit Leibnitz (4), les opinions qui enseignent des crimes qu'on ne doit point souffrir, et qu'on a droit d'étouffer par les voies de la rigueur. Je parle d'étouffer la secte (l'erreur), et non les hommes, puisqu'on peut les empêcher de nuire et de dogmatiser. »

Dans les siècles où les Etats étaient exclusivement Catholiques, l'Eglise fut reconnue comme Mère et Souveraine des peuples par les gouvernements mêmes. Pour contenir ses enfants et ses sujets dans le devoir, elle employait alors, non-seulement la douceur de la persuasion, mais aussi la sévérité et la verge des lois (5). Elle invoquait le secours du bras séculier, dans des circonstances où le bien-être de l'Etat et sa

⁽¹⁾ Joan. XV, 22. — V. Martinet, La science de la vie, tome premier, leçon XXV.

⁽²⁾ Aimez les hommes, détruisez les erreurs. Saint Augustin.

⁽³⁾ V. Ch. Butler, Eglise Romaine. Il est à regretter que cet ouvrage soit entaché de Gallicanisme. — Milner, Lettre à un Prébendaire. — Frayssinous, Conférence sur la Tolérance.

⁽⁴⁾ Pensées. T. II, p. 484.

⁽⁵⁾ V. Thomassin, Traité dogm. et hist. des édits et autres moyens dont on s'est servi pour établir et maintenir l'unité dans l'Eglise. 3 vol. in-4°.

propre conservation exigeaient cette mesure rigoureuse (1). Dans ces temps, attaquer l'Eglise, c'était attaquer la Loi Fondamentale de tous les Etats Chrétiens, c'était troubler le repos public, dont la foi Catholique est le plus ferme appui, et la plus forte sauvegarde.

D'ailleurs, les Princes et les gouvernements chrétiens, se regardant comme les ministres de Dieu pour le bien (2), se croyaient obligés d'employer leur pouvoir pour faire respecter le Roi des rois, et sa Loi suprême (3). « Le pouvoir vous a été donné, disait saint Grégoirele-Grand à Maurice, Empereur, afin que les bons soient aidés, que la voie qui mène au Ciel soit facilitée. et que le rovaume terrestre serve le rovaume céleste (4). » Saint Augustin (5) avait cru d'abord qu'il ne fallait contraindre personne à revenir à l'unité, il craignait même que les lois civiles ne fissent que des conversions feintes et hypocrites. Bientôt les faits vinrent modifier son opinion et lui prouver que, si la vigilance et le zèle des Pasteurs doivent toujours chercher à ramener les dissidents, la crainte des lois civiles, faites en faveur de l'Eglise, ne laisse pas d'être utile, sinon nécessaire.

Les lois pénales des princes, dit-il, déracinent l'hérésie, font connaître la vérité, convertissent des villes entières, empêchent l'erreur d'infecter les générations suivantes, contribuent puissamment à faire

⁽⁴⁾ V. Domination des Papes*. — (2) Rom. XIII, 4.

⁽³⁾ V. Politique sacrée, par Bossuet. Pensées de Leibnitz. T. II, p. 481. Muzzarelli, Tolérance.

⁽⁴⁾ V. Scotti, Théorèmes de Politique chrétienne vol. 4. Théor. VII, VIII.

⁽⁵⁾ Saint Augustin Ep. 93. al. 48. Ep. 485. al. 50.

penser au salut, en même temps elle contiennent les méchants, répriment leurs excès et leurs vexations contre les Catholiques. Si l'Eglise ne recourait pas à la puissance civile afin de donner à l'intégrité de la foi la sanction des peines temporelles, cette conduite ne serait pas une patience digne d'éloge, mais une négligence digne de blâme (4). »

Pour démontrer l'intolérance et la cruauté de l'Eglise Catholique, ses adversaires citent l'Inquisition, la Révocation de l'édit de Nantes, la Suint-Barthélemi, les cruautés des Espagnols contre les Américains, enfin les Croisades des Chevaliers teutoniques contre les peuples du Nord, les rigueurs exercées contre les Albigeois et les Vaudois.

L'Inquisition (2).

- 4° L'inquisition espagnole était un tribunal, moitié ecclésiastique, moitié laïque, établi du consentement et à la réquisition des Souverains mêmes, pour l'extirpation de l'erreur qu'ils regardaient comme subversive de leurs Etats (3).
- (4) Ep. 485. al. 50. Depuis que les gouvernements ont cessé d'être exclusivement Catholiques, et que la tolérance civile a été introduite, l'Eglise n'emploie que la douceur de la persuasion et les peines spirituelles.
- (2) Muzzarelli, Inquisition. Le comte de Maistre, Lettres sur l'Inquisition. Gautrelet, La divinité de l'Eglise catholique, 33° lettre. Le père Gautrelet montre la nature et l'organisation de ce tribunal. Il prouve sa légitimité. Il indique quelques-unes des mesures pleines de sagesse et de modération qui présidaient à ses jugements. Il prouve que ce tribunal ne fut pas, comme on cherche à le persuader aux ignorants, un tribunal de sang et de carnage. Il montre enfin les résultats salutaires qu'on doit lui attribuer.
- (3) La conduite de l'Eglise à l'égard de l'erreur * à l'art. précédent.

L'autorité ecclésiastique n'y faisait autre chose que constater la culpabilité de l'accusé, c'est-à-dire, son erreur et son opiniâtreté; bien plus, elle ne livrait au bras séculier que les relaps qui étaient traités alors d'après les lois du pays.

- 2° La procédure de ce tribunal était bien plus juste et plus humaine qu'on ne la présente ordinairement. Les principes de l'inquisition ont toujours été de combattre l'erreur, et de ménager le sang des hommes.
- 3° Les abus inséparables de toute institution humaine ont été exagérés à dessein (1).
 - 4° Ce tribunal a fait verser beaucoup moins de sang
- (4) L'idée affreuse qu'on a de l'inquisition a été accréditée par Limborch, ministre protestant; par Voltaire, dans Histoire générale; par quelques auteurs protestants, ou de l'école encyclopédique. Le Saint Office a été justifié par le comte de Maistre, Lettres à un geniilhomme russe, et surtout par l'abbé Vayrac, Etat présent de l'Espagne, qui en a parlé en homme sensé et très-instruit de la question, ayant passé 20 ans de sa vie en Espagne.

L'inquisiteur le plus calomnié par la secte, Torquémada, est lui-même justifié par les auteurs instruits et dignes de foi. On peut consulter à cet égard, Ferreras, Histoire d'Espagne. liv. XII. Mariana, Histoire d'Espagne. liv. XXIX. Fléchier, Histoire de Ximenès.

Llorente dénature les textes et les faits, quand il ne les invente pas. Llorente a été solidement réfuté par Escoquitz, conseiller d'Etat espagnol et chanoine de Sarragosse.

Le Journal de l'Empire, 47 septembre 4805, apprécie très-bien l'inquisition espagnole dans les temps modernes. Il cite M. Bourgoing, ancien ministre plénipotentiaire de la République française près de la cour d'Espagne, qui, dans le tableau de l'Espagne moderne, en parlant du Saint Office, dit: « J'avouerai, pour rendre hommage à la vérité, que l'inquisition pourrait être citée de nos jours comme un modèle d'équité. »

dans les quatre parties du monde, que les guerres de religion n'en ont fait répandre dans le seul royaume de France. On se récrie contre les rigueurs de l'inquisition, mais on oublie les populations massacrées en masse, sans forme de procédures, dans les contrées où dominaient les fanatiques réformés. « Elisabeth reine d'Angleterre a tué plus de monde, dit Cobbett (1), dans un an, que l'inquisition pendant son existence. »

5° Pendant des siècles, ce tribunal a préservé du poison de l'incrédulité et de l'hérésie, l'Espagne, le Portugal, l'Italie (2) et les Indes. Il leur a épargné ces guerres, ces massacres, ces dévastations qui ont désolé la France, l'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique et la Hollande. « C'est à l'inquisition, disait le judicieux et bienfaisant Stanislas, roi de Pologne, que l'Espagne est redevable de la tranquillité, tandis que les nouvelles sectes sapaient la religion et le gouvernement dans le reste de l'Europe. »

La révocation de l'édit de Nantes.

La Tolérance civile avait été accordée aux Calvinistes en France, mais leurs assemblées secrètes, leurs ligues avec l'étranger, leurs pillages, leurs conjurations ouvertes, leurs guerres opiniâtres, leurs incendies, leurs massacres réfléchis, ont provoqué enfin la révocation de cet édit, et le Calvinisme n'a plus été toléré en France. L'opinion générale paraissait alors tellement

⁽¹⁾ Lettre XI.

⁽²⁾ Le tribunal de l'inquisition à Rome, qu'on ne doit pas confondre avec celui de l'Espagne, a été loué par des auteurs qui ne sont rien moins que favorables à l'Eglise Catholique. V. Languet, Annal. Pol. — Bonnet. Essai sur les révolutions.

consacrer la sagesse de cette mesure religieuse et politique, que Louis XIV reçut des félicitations de tous les ordres du royaume (4).

Le père Gautrelet, (La divinité de l'Eglise catholique démontrée et vengée, 35° Lettre) prouve qu'on ne peut pas attribuer cette mesure à l'Eglise. Il cite Lacretelle, la Biographie universelle, etc. « Il faut bien distinguer, dit monsieur Nicolas, la mesure prise en elle-même et son exécution. La mesure ne rencontra qu'une approbation générale et nulle réclamation même de la part des nations protestantes, qui la pratiquaient chez elles contre les Catholiques; « l'exécution dans les mains de Louvois ne fut pas modérée; mais la religion n'en fut pas la cause.

La Saint-Barthélemi.

On appelle la Saint-Barthélemi le massacre des Calvinistes fait à Paris et dans quelques autres villes, le 24 août, sête de saint Barthélemi, 4572.

Il est prouvé par des monuments incontestables (2), 1° que la religion ne fut point le motif de ce massacre, et que les ecclésiastiques n'y eurent aucune part.

(4) Frayssinous, Confér. — Tableau historique et pittoresque [de Paris. V, VI, 4 ro part. p. 106.

(2) Bergier, Dictionnaire théologique. — Tableau historique et pittoresque de Paris. — Gauchat, Les Apologistes. T. 2, lett. 24. — Languet, Annal. politiq. T. III, n. 48. — Cavayrac, Dissertation sur cette matière. — La Saint-Barthélemi et le XVIII° siècle, par le vicomte de Falloux. V. Revue Catholique, n. 3. Mai, 4844. — La divinité de l'Eglise catholique démontrée et prouvée, par le père Gautrelet, 35° lettre. — Histoire de la Saint-Barthélemi, d'après les chroniques, mémoires et manuscrits du XVI° siècle, par Audin.

Si Grégoire XIII rendit solennellement grâces à Dieu de l'événement, ce ne fut pas pour se réjouir du massacre des Calvinistes, mais de la conservation du roi, qui écrivit dans toutes les Cours que les rebelles avaient mis sa vie et sa couronne en danger.

Il est prouvé 2°, que les évêques, les ecclésiastiques et les religieux, loin de prendre part au meurtre dans les villes, où le peuple voulait massacrer les Calvinistes; firent leur possible pour l'empêcher, et en sauvèrent un grand nombre dans les couvents.

Il est prouvé 3°, que la proscription fut dictée par une fausse politique. Elle ne fut point un projet prémédité, mais l'effet momentané du ressentiment de Catherine de Médicis, de son fils, le duc d'Anjou, et de la colère de Charles IX.

Il est prouvé 4°, que le nombre de ceux qui périrent est beaucoup moindre qu'on ne l'a supposé. Le Marty-rologe des protestants n'a pu en assigner que 786 pour tout le royaume.

L'histoire montre la cause de la Saint-Barthélemi. Nous la trouvons, dit le père Gautrelet, dans les principes de rébellion publiés en France par les disciples de Luther et de Calvin, dans la guerre civile trois fois renouvelée dans les conspirations incessantes des réformés, etc., dans l'ambition et la politique ombrageuse d'une femme, aussi mauvaise catholique que méchante reine, Catherine de Médicis, dans la faiblesse de Charles IX qui, justement fatigué de l'insatiable ambition de Coligny, de ses tentatives révolutionnaires et des menaces de ses partisans, crut, en cédant aux prières de sa mère, n'exercer qu'un acte de justice dans des formes extraordinaires, suffisamment justifié à ses yeux par la situation désespérée où il se voyait réduit.

Cruauté des Espagnols contre les Américains.

Il est de fait que les ministres de l'Eglise ont été toujours les désenseurs les plus zélés de ces pauvres Américains contre la cupidité des Espagnols. C'est Robertson lui-même, ministre protestant, qui venge le Clergé Catholique sur ce point, et en fait le plus bel éloge (4).

Sur les Croisades contre les peuples du Nord, contre les Albigeois et les Vaudois (2), voyez l'histoire des croisades contre les Albigeois, par le père Langlois (3).

Après avoir détruit les attaques dirigées contre l'Eglise Catholique, nous tournons les armes de ses adversaires contre eux-mêmes, et nous accusons l'hérésie d'être cruelle dans sa doctrine et dans sa conduite.

Le Protestantisme, marchant sur les traces des anciens sectaires, renouvela au XVI° siècle les scènes affreuses des Ariens, des Manichéens, des Donatistes, des Iconoclastes, des Albigeois et des Hussites. L'Alle-

- (4) V. Histoire de l'Amérique. T. IV, 1. 8.
- (2) Duclot, Bible vengée. ch. X de saint Matthieu, et ch. XII de saint Luc.
- (3) Cette histoire donne une idée juste de ces événements qu'on trouve dénaturés dans la plupart des historiens. Voyez aussi La divinité de l'Eglise catholique par le père Gautrelet, 32° lettre. » Quiconque connaît et apprécie la position dans laquelle se trouvait à cette époque le Pape, dit Hurter (histoire d'Innocent III.) et les idées qu'on avait généralement de sa charge, conviendra qu'Innocent ne pouvait s'empêcher d'approuver ces mesures et qu'il devait y concourir. »

magne, la Suisse, la Suède, le Danemarck, la Norwège, la France et les Pays-Bas devinrent le théâtre de la guerre civile (1). En Allemagne les Luthériens s'attroupèrent, pillèrent et brûlèrent les églises, détruisirent les monastères, massacrèrent les prêtres et les religieux. « Il faut répandre du sang, disait le fougueux Luther, pour établir l'évangile. Si nous punissons les voleurs par la corde, les assassins par le glaive, les hérétiques par le feu, pourquoi ne faisons-nous pas de même aux dangereux prédicateurs de la corruption. aux papes, aux cardinaux, aux éveques? oui nous devrions tomber sur eux avec toutes sortes d'armes et nous laver les mains dans leur sang. (Liv. de la papauté de Rome.) » Qui peut dire sans frémir l'histoire du Calvinisme en France (2) et dans les Pays-Bas ? « Partout, dit Grotius, protestant lui-même, où les disciples de Calvin ont éte en force, ils ont troublé l'Etat (3). » Après cela doit-on s'étonner si dans quelques circon-

- (1) V. Le protestantisme intolérant et sanguinaire, par le marquis de Méry de Montferrand. Vicissitude de l'Eglise catholique en Pologne et en Russie. Histoire des variations, par Bossuet.
- (2) Qu'on lise dans l'excellente Introduction à l'histoire du Royaume des l'ays-Bas, par M. De Gerlache, le règne de Charles-Quint et de Philippe II.
- (3) Qu'on ne s'en étonne pas. Calvin n'a-t-il pas écrit cet arrêt sanguinaire: ne faites pas faute de défaire le pays de ces zélés faquins, qui veulent faire passer pour rêverie notre croyance; pareils monstres doivent être étouffés. (Lettre à Buet Bolsec, Vie de Calvin, p. 29.) Le père Gautrelet (lettre 36°, Divinité de l'Eglise catholique) montre la cruauté du Protestantisme dans sa doctrine et dans sa conduite, et prouve qu'il a eu son inquisition, sa guerre des Albigeois, sa Saint-Barthélemi, son massacre de Béziers, etc.

stances bien rares, quelques particuliers catholiques, mille fois outragés, ont usé de représailles? ou est-il juste d'accuser la Religion Catholique de tout le mal qui s'est fait par quelques individus, qui ont pris la Religion pour prétexte (4)?

Autre grief. On accuse l'Eglise Catholique de **Pro-**sélytisme.

Accuser l'Eglise de prosélytisme, c'est avouer un de ses plus beaux titres. Oui, l'Eglise Catholique est essentiellement portée au prosélytisme, d'abord parce qu'elle a reçu de Jésus-Christ l'ordre positif, et bien précis, d'aller par toute la terre et d'enseigner toutes les nations de l'univers (2); ensuite parce qu'elle est vérité et charité, et que la nature de la vérité et de la charité est de se communiquer, d'attirer tout le monde à la jouissance des biens qu'elles seules possèdent.

L'erreur a aussi son prosélytisme, mais un prosélytisme sanguinaire (3). Le prosélytisme catholique se sacrifie et meurt pour la vérité; le prosélytisme de l'hérésie et de l'incrédulité persécute et tue pour l'erreur (4).

Ja seconde ruse des ennemis de l'Eglise Catholique, c'est de prêcher la tolérance et la modération à l'égard de l'erreur.

Qu'on ne se laisse pas séduire par les mots doucereux de tolérance, d'humanité et de modération, que

- (4) Pendant la seule année 4562, les Calvinistes y donnèrent, d'après leur propre aveu, la mort à 4,000 religieux des deux sexes; dévastèrent 20,000 églises; détruisirent 2,000 couvents; 90 hôpitaux, etc. Aub. Le Mire dans sa chronique latine.
 - (2) Frayssinous Confér. sur la Tolérance.
 - (3) Matth. XXVIII. Marc. XVI.
 - (4) V. l'article précédent.

TOME II.

14

les ennemis de l'Eglise emploient pour tromper les hommes simples et ignorants, et pour les familiariser avec l'erreur.

Sans doute l'esprit de Jésus-Christ et de l'Evangile est un esprit de douceur et de paix; mais la paix de Jésus-Christ consiste dans l'unité de l'Eglise et de la doctrine (1); et cette paix doit être accompagnée de l'esprit de prudence, de force et de vigueur. Soyez prudents comme les serpents, dit Jésus-Christ (2). Etre prudent comme les serpents, est, selon saint Chrysostôme, sacrifier tout: corps, biens, fortune, plutôt que de perdre la foi. Il faut de la force et de la vigueur afin de préserver les fidèles de la séduction. Tel est le but des expressions dures et énergiques que les écrivains sacrés et les Pères emploient contre l'erreur. Ils appellent les ennemis de l'Eglise de faux prophètes, des loups ravissants, des hypocrites, des Antechrists. Saint Paul et saint Jean ordonnent de les éviter (3). L'épître de saint Jude les dépeint au vif en ces termes : ce sont des gens qui renoncent à Jésus-Christ notre unique Maitre et notre Seigneur, qui souillent la chair par la corruption, qui méprisent la domination et maudissent ceux qui sont élevés en dignité; ils blasphèment ce qu'ils ignorent. Ce sont des nuées sans eau que le vent emporte cà et là : ce sont des arbres stériles doublement morts et déracinés. Ce sont des vaques furicuses de la mer, d'où sortent, comme une ecume sale, leurs ordures et leurs infamies. Ce sont des étoiles errantes auxquelles une tempéte noire et ténèbreuse est réservée pour l'éternité (4). Désendre la foi avec trop de sang-froid, c'est se rendre suspect

⁽⁴⁾ V. Les Martyrs*. — (2) S. Hilar. cont. Auxent.

⁽³⁾ Matth. X, 46. - (4) Tit. III, 40. 11 Joan. X.

d'intelligence avec son ennemi (1). Quand la foi est en danger, il n'y a pas de ménagements à garder à l'égard de l'erreur : la politique humaine peut en connaître, mais le vrai zèle veut qu'on appelle les choses par leur nom (2). Que le sectaire s'offense, qu'il tonne, peu importe, pourvu que le fidèle ne soit point séduit (3). C'est un acte de charité de démasquer les loups qui se couvrent de la peau de brebis pour dévorer le troupeau. Se taire serait une trahison, dit saint Chrysostôme: « Non enim solus ille proditor est veritatis qui mendacium loquitur, sed qui non libere pronuntiat veritatem quam libere profiteri oportet, et qui veritatem non libere defendit quam libere tueri oportet (4).» Enfin appartient-il aux hérétiques, aux incrédules, aux hommes indifférents, ou bien à l'Eglise Catholique de juger de l'esprit de l'Evangile?

La rigueur, dit-on, est souvent d'un très-mauvais effet; la modération au contraire gagne les cœurs.

Muzzarelli répond : « l'Arianisme et le Protestantisme ont montré, à l'évidence, ce qu'on gagne par la modération. La sévérité peut faire, il est vrai, quelques hypocrites, et en irriter d'autres, mais si l'on tolère l'erreur, le scandale devient public et nuit à la multitude. L'entraînement peut devenir général. »

La troisième ruse des ennemis de l'Eglise Catholique, c'est de prôner les vertus des hérétiques, et de préférer les pays Protestants aux pays Catholiques.

- (1) D. Jamin, Pensées Théologiques.
- (2) D. Jamin.
- (3) Instruct. past. de l'Evéque du Puy sur l'hérésie. S. Greg. m. sup. Ezech.
 - (4) Hom. 1, in Matth.

Que l'on préconise, tant que l'on voudra, les vertus des sectaires, il y a longtemps que saint Augustin et Bossuet ont répondu : « Quiconque se sépare de l'Eglise Catholique, quelque bonne qu'il estime sa vie. ne possèdera pas la vie; mais la colère de Dieu viendra sur lui, pour le seul crime de s'être séparé de l'unité de Jésus-Christ (1). Cette bonté et cette probité, qui n'a pas de soumission à l'Eglise, est une hypocrisie subtile et pernicieuse (2). » Ils ont beau dire qu'ils écoutent la parole de Dieu, qu'ils respectent la sainte Bible. qu'ils reconnaissent Jésus-Christ pour vrai Dieu, qu'ils tâchent de vivre selon la morale de l'Evangile. D'abord, ils sont sans règle infaillible de foi et de conduite; ensuite, ils doivent accomplir toute la loi; ils doivent obéir en tout à l'Eglise de Jésus-Christ : s'ils n'écoutent pas l'Eglise, ils doivent être, à mon égard, comme des païens et des publicains (3).

La vérité nous force de dire que les hérétiques, comme hérétiques, ne sauraient avoir de véritables vertus.

D'abord, ils ne possèdent aucune des vertus divines. La première vertu divine est la Foi, sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu (4). Cette foi est un don de Dieu et une lumière par laquelle nous soumettons notre esprit et notre volonté à toutes les vérités que Dieu nous a révélées, et qu'il nous propose à croire par

⁽¹⁾ S. Aug. Ep. 141, n. 15.

⁽²⁾ Voyez ce que nous avons dit ci-dessus de ceux qui sont dans la bonne foi, et qui appartiennent à l'Eglise Catholique par l'ame, par le baptême, etc. Præscindendæ unitatis nulla justa necessitas esse potest. S. Aug. contr. Parmen. 1, 2, c. 11, n. 25. Extra unitatem, et qui facit mirabilia, nihil est. S. Aug. in Matth. XXIV. — (3) Matth. XVIII, 17. — (6) Hebr. XI, 6.

l'autorité infaillible de son Eglise; or, cette soumission ne se trouve pas hors de l'Eglise Catholique (1); donc, hors de l'Eglise point de Foi; par conséquent, point de Charité; car la Charité ne saurait exister sans la Foi, sans la soumission à Dieu et à son Eglise. Sans la Foi et sans la Charité, comment peut-on avoir l'Espérance?

Quant aux vertus morales des hérétiques, elles sont souvent un reste de Catholicisme, ou l'effet de la bonne foi, ou d'un heureux naturel. Le comte de Maistre fait remarquer, avec un grand sens, « que les hérétiques sont toujours meilleurs que les principes de leur secte.» Ajoutons que la profession de leur religion est tout extérieure. Il est facile d'arrêter, jusqu'à un certain point, certaines passions, quand on peut lâcher la bride aux autres. Le Catholique doit combattre toutes ses passions, aussi bien intérieurement qu'extérieurement. Enfin, l'ennemi de tout bien, qui rôde toujours autour des fidèles pour les perdre, n'est pas porté à tenter ceux qu'il tient déjà captifs. Il est de son intérêt de les laisser tranquilles, de les tromper par des vertus apparentes, et d'endormir leur conscience erronée.

2° On prétend que les pays Protestants sont meilleurs que les pays Catholiques. Le but de cette prétention est de relever le Protestantisme et de rabaisser le Catholicisme.

Mais nous demandons à nos adversaires :

1° Les pays protestants ou catholiques, sont-ils tels qu'on les dépeint, bons ou mauvais, en vertu de leur religion? Non. Les pays catholiques ne sont mauvais, que quand ils ne suivent pas leur religion; au contraire, les pays protestants sont bons, quand ils ne suivent pas les principes de leur secte. Nous accordons

⁽¹⁾ V. Obéissance à l'Eglise*.

volontiers qu'il y a de bons protestants qui sont meilleurs que de mauvais Catholiques; mais tout le monde comprend que cela ne prouve rien contre le Catholicisme.

2º Les pays protestants, dont on parle, ne sont-ils pas meilleurs que certains pays catholiques, parce qu'ils sont plus éloignés de tout mauvais contact, de toute mauvaise influence, et qu'ils ont retenu encore beaucoup de vérités du Catholicisme? Et les pays catholiques, qu'on ravale à dessein, ne sont-ils pas mauvais, parce qu'ils ont été travaillée par le fléau de l'hérésie, ou de l'incrédulité?

3° Si ces mauvais pays catholiques s'étaient faits protestants, ne seraient-ils pas encore beaucoup plus corrompus qu'ils ne le sont actuellement?

4º Si les pays protestants, qu'on regarde comme bons, avaient été travaillés par le génie du mal autant que les pays catholiques, ne seraient-ils pas bien plus corrompus que ces derniers?

5° Enfin, si ces bons pays protestants étaient catholiques, ne seraient-ils pas meilleurs encore?

Voilà ce qu'il faudrait examiner avant de préférer les pays Protestants aux pays Catholiques. Nos adversaires se garderont bien de faire cet examen, qui tournerait à leur honte. En effet, comment ne pas reconnaître qu'une religion vraie, qui seule a civilisé le monde, et qui seule civilise encore les nations barbares, a plus d'action et d'influence morale sur les peuples, qu'une religion fausse, qui, jusqu'à ce jour, n'a absolument rien fait pour la véritable civilisation? La vérité peut-elle être moins salutaire aux nations que l'erreur? Faudra-t-il préférer une religion dénuée de presque tous les éléments de moralisation à une religion qui les possède tous?

Nos ennemis sont portés à exagérer, d'un côté, la corruption des pays catholiques, et de l'autre, la simplicité de mœurs des pays protestants. Cependant Luther, Calvin, Mélanchton et Bucer avouaient, déjà de leur temps, que leurs sectateurs étaient plus corrompus que les Papistes. Calvin reconnaît « que parmi les siens à peine la dixième partie s'était rangée du côté de l'Evangile dans un autre dessein que de se livrer à tout genre de libertinage. » Erasme dit avec raison : Si par suite de la doctrine de Luther, l'époux avait reconnu que sa femme était devenue plus chaste, plus pudique, plus retirée; si le maître avait trouvé ses domestiques plus fidèles et plus obéissants; le bourgeois, ses ouvriers, ses tailleurs, son orfèvre moins voleurs: l'entrepreneur, ses artisans plus assidus à leur tâche, l'acheteur, ses fournisseurs plus sincères et plus honnêtes; le créancier, ses débiteurs plus consciencieux, et le débiteur, ses créanciers plus humains; enfin, si les citoyens se montraient aujourd'hui plus soumis à l'autorité, les amis plus surs, les écoliers plus studieux, alors des innocents comme moi pourraient se persuader que la Réforme a été réellement un bienfait pour l'humanité...; mais que doivent-ils en penser, quand ils voient que le monde devient de jour en jour plus pervers, plus impie, plus impudent, et qu'au lieu de moins pécher, ils pèchent seulement avec plus d'impunité. » M. Spa-zier, protestant, prouve, dans la Revue du Nord, que la réforme fut également funeste au développement des lumières, au progrès social, aux libertés populaires, et à l'unité germanique. La statistique de l'Angleterre, pays classique du protestantisme, nous fournit une preuve bien éclatante de la supériorité morale des pays catholiques sur les pays protestants (1).

Une quatrième ruse des ennemis de l'Eglise Catholique, c'est de faire valoir cette maxime banale: Un honnête homme ne change pas de religion.

On prétend donc qu'un honnête homme ne change pas de religion. Cela est vrai, si cet honnête homme est dans la vraie Religion; mais si cet honnête homme voit qu'il est dans l'erreur, dans une fausse voie, il doit abandonner l'erreur et embrasser la vérité. Si cet honnête homme, connaissant son erreur, ne changeait pas de religion, ou plutôt d'erreur, il cesserait d'être honnête homme; car le premier devoir d'un honnête homme est de suivre sa conscience éclairée, d'obéir à la vérité, et de se soumettre à l'autorité que Dieu a visiblement établie dans l'Eglise Catholique (2). -D'ailleurs, si, d'après les sectaires, un honnête homme ne change pas de religion, les hérétiques ont donc très-mal fait d'abandonner l'Eglise Catholique à laquelle ils appartenaient avant leur hérésie. - Si un honnête homme ne change pas de religion, pourquoi les impies et les hérétiques s'occupent-ils tant de la croyance des autres; pourquoi se donnent-ils tant de mouvement pour changer et pervertir les Catholiques? Ici l'erreur se condamne elle-même.

Une cinquième ruse, c'est de faire

⁽¹⁾ Nouv. conserv. 1833. — Raoul-Roshette, Lettres sur la Suisse. — De Joux, Lettres sur l'Italie. — Cobbett, sur la Réforme en Angleterre, prouve qu'elle a appauvri et dégradé ce pays. V. Le Clergé favorise-t-il l'ignorance?*

⁽²⁾ Etre honnéte homme est donc être Catholique. Les incrédules répèteront-ils encore qu'il suffit d'être honnéte homme?

valoir contre l'Eglise de Dieu la civilisation moderne (4).

De graves philosophes et des historiens sérieux, des hommes de progrès, qu'on appelle humanitaires, veulent bien convenir que le Catholicisme a fait de grandes choses dans le monde, qu'il a contribué, pour sa part, à la civilisation moderne; mais ils prétendent que sa propagation merveilleuse est un fait tout naturel, un fait nécessaire et préparé de loin dans le plan que s'est tracé l'humanité essentiellement progressive. Le Catholicisme n'est en réalité selon eux, qu'une phase de cette civilisation moderne, dont on ne connaît pas encore le terme. Il a été utile et même nécessaire dans les siècles passés; mais il ne l'est plus aujourd'hui (2). Voilà où en viennent les esprits les plus

- (1) V. Histoire de la civilisation moderne, par Guizot. Etudes d'histoire et de philosophie, par Lerminier. Introduction au cours d'histoire de la philosophie, par Cousin. Introduction à la science de l'histoire, par Buchez. V. Jouffroy, Damiron, Michelet. Ces messieurs seraient bien embarrassés, si on leur demandait en quoi consiste la Civilisation.
- (2) L'abbé Gorini vient de donner un excellent ouvrage, Défense de l'Eglise contre les erreurs historiques de MM. Guizot, Aug. et Am. Thierry, Michelet, Ampère, Quinet, Fauriel, Aimé-Martin, etc. 2 vol. in-8°. Voici en peu de mots la manière de penser de l'auteur sur le plus célèbre de ces historiens. (Tom. 2, p. 234. 2° Partie. De la hiérarchie Ecclésiastique. « Je me renferme dans des considérations purement humaines, » écrit de M. Guizot, (Hist. de la Civilisation en Europe, lec. II. p. 8), et sous ce prétexte, il refuse à l'Eglise presque tout ce que lui accorde l'histoire; c'est du système émis par cet auteur que nous nous occuperons principalement. Si nous nous attachons surtout à l'examen de ses opinions, ce n'est pas qu'elles soient plus hostiles que celles de vingt autres adversaires; ce n'est pas non plus qu'elles aient

Digitized by Google

cultivés quand une fois ils ont le malheur de perdre les lumières de la foi, qui est la santé de l'âme. Abandonnes à leur sens privé et à tous les égarements de l'orgueil, ils ne comprennent plus même les premiers principes de la sainte critique. On dirait qu'un sens leur manque. Ce qui a converti et ce qui convertit encore des millions de personnes de tout âge, de tout rang, de toute nation, ne les touche pas. Ils ne voient dans les plus grands prodiges de la droite du Seigneur que la marche toute naturelle de l'humanité. On peut bien répéter ici la terrible parole de saint Paul contre les anciens philosophes, leurs devanciers : Its se disaient sages, et ils sont devenus insensés. Ils ont mis le mensonge en la place de la vérilé. Let comme ils n'ont fait aucun état, ni aucun usage de la connaissance qu'ils avaient de Dieu. Dieu aussi les a livrés à un sens depravé. Ennemis de Dieu, ils ont été superbes, altiers, inventeurs de nouveaux moyens de faire le mal (1). Jamais l'esprit humain n'afficha une plus grande indépendance qu'au XVI siècle, alors que Luther, ce

au moins le rare mérite de la nouveauté; non , car M. Guizot les a presque toutes apportées du Consistoire de Nîmes: il répète d'anciennes erreurs historiques de la Réforme. Mais comme le grand et savant narrateur est parmi les modernes, celui que l'on consulte avec la confiance la plus aveugle; comme ses adversaires politiques eux-mêmes honorent en cet écrivain un continuateur de Montesquieu; comme les auteurs plus récents s'attachent à suivre les pas d'un guide si renommé; enfin, comme son langage toujours calme, sa pensée toujours sereine, parfois même de glorieux hommages décernés au Catholicisme, semblent écarter tout soupçon de dangereuse erreur loin de ses livres; où on ne lit pas comme dans Voltaire: Ecrasons l'infâme! pour tuer ces motifs, c'est au système de M. Guizot que nous nous arrêtons.

(1) Rom. I, XXV.

libérateur de la pensée moderne, (c'est le langage de nos prétendus progressistes), rejetant le joug de l'autorité Catholique, invita chacun à s'investir de la souveraine puissance de la raison. Cependant où trouver l'exemple d'une crédulité plus aveugle, d'une abnégation intellectuelle plus profonde que dans les nations qui brisèrent alors le lien de l'unité religieuse (1)? On voit que toujours l'orgueil produit l'humiliation et la dégradation.

Le Correspondant, en rendant compte de l'ouvrage de l'abbé Balmès intitulé: Le Protestantisme comparé au Catholicisme dans ses rapports avec la civilisation europeenne, décrit très-bien la ruse dont nous venons de parler. Voici ses paroles. « On daigne avouer que le christianisme a servi la cause de la civilisation. C'est une idée heureuse; enfantée par le travail des siècles, un développement de la pensée humaine, un progrès accompli dans cette route sans limites où se meuvent les intelligences et les nations. C'est une théorie qui a eu sa puissance, qui a lutté avec bonheur contre des éléments grossiers et qui devait s'épurer, s'agrandir, se transformer à son tour. Mais le Christianisme avec ses dogmes immuables descendus du Ciel, avec sa hiérarchie sacrée, sa mission divine, sa vigilance inflexible à conserver le dépôt de la foi, est inconnu de ces hommes, ou plutôt il est l'objet de leur haine profonde. Ils l'accusent d'arrêter l'essor du génie, d'enchaîner les sciences, les lettres, les arts, l'industrie dans un cercle fatal, d'avilir la dignité humaine, de prêcher le despotisme, de condamner les peuples à la servitude, aux ténèbres, à l'immobilité d'une éternelle enfance.

⁽¹⁾ Solution des grands problèmes. T, II, p. 226.

- L'hérésie, avec ses rêves les plus absurdes, avec ses applications les plus fécondes en calamités, a sauvé à leurs yeux les droits de la raison; a préparé de loin la liberté du monde.
- Nenant au XVI° siècle, ils appellent les peuples à célébrer les conquêtes de la pensée, l'émancipation de l'intelligence, la délivrance du genre humain trop longtemps opprimé. Le respect des droits véritables de l'homme, le sentiment de sa valeur réelle, le triomphe des idées sur la force, tout ce qui fait la douceur et la dignité de la vie, tout ce qui assure la liberté, la richesse et la splendeur des nations, tous ces biens ne sont nés, à les en croire ou du moins n'ont pris un développement sérieux que sous l'influence du mouvement protestant.
- » Le Catholicisme est présenté comme un adversaire inintelligent, comme un de ces vieillards chagrins qui consument les derniers jours d'une existence usée, à se débattre contre les inspirations d'une jeunesse plus généreuse et plus sage.
- » Cette erreur insidieuse, qui a la prétention de s'appuyer sur l'histoire et la philosophie, exerce autour de nous une action puissante.
- » Elle ne se montre pas toujours avec ses conséquences dernières, son langage n'est pas toujours celui de la haine et du mépris. Elle a des degrés... Mais sous une forme ou sous une autre, on la rencontre dans tous les rangs de la société.
- » L'Eglise ne redoute pas ses attaques... mais il importe d'éclairer; il faut rappeler à un siècle qui parle sans cesse du progrès social, la source et les conditions du progrès. L'ouvrage de Balmès le fait. »

Une sixième ruse, c'est d'accuser te

Clergé Cathelique de favoriser l'ignerance; et l'on dit que son but, en cela, est de dominer plus facilement le peuple ignorant (4).

- 4° Le Clergé favoriserait l'ignorance; c'est le Clergé qui a civilisé le monde entier (2). Le Clergé regarde l'ignorance comme une des plus grandes plaies de l'Eglise (3). Julien l'apostat, voulant ruiner le Chris-
 - (4) Voltaire, Dict. phil., art. Lettres, Persécution, Philosophie,
 - (2) V. Bienfaits de l'Eglise*.
- (3) V. Ignorance. Les ennemis de l'Eglise aiment à exagérer la barbarie du moyen âge, non pas parce que le latin y a dégénéré comme toutes les langues vivantes, ou parce que l'inondation des barbares a causé la décadence des lettres et des sciences, mais parce que ces siècles étaient des siècles de foi. On a beau les ravaler, il sera toujours vrai de dire que, malgré leur barbarie, ils ont créé la langue française, l'italienne et l'espagnole; inventé l'imprimerie, la boussole, les lunettes, les télescopes et les microscopes; bâti ces basiliques superbes, monuments de leur foi et de leur génie, qu'ils ont embellies des chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture. Enfin, ils ont préparé les beaux siècles de Léon X et de Louis XIV. V. Apologia dei seoli barbari, par Battini, The ages of faith, by Digby. Les ages de Foi, traduits de l'anglais, par Daniélo Morus Excellentes apologies de l'Eglise au moyen âge.
- « L'absence des sentiments religieux a été une forte entrave à la juste appréciation du moyen âge. Pour accroître le mépris du moyen âge, la Réforme survint, où les études n'embrassaient pas l'antiquité dans son ensemble, pour considérer chaque chose en son lieu, dans ses rapports avec l'histoire du monde.
- » La haine pour les institutions catholiques empêchait d'en apercevoir l'opportunité. Tout ce qui était l'œuvre du moyen âge, fut attribué à l'ignorance et à la superstition.
- »On ne peut pénétrer dans des temps pareils sans se dépouiller complètement des habitudes de notre siècle qui est tout ensoncé au milieu des livres, des métaux, des chiffres, des alambics et des cadavres. » (Cantù, *Hist. univ.* T. IV, disc. préliminaire).

45

tianisme, défendit aux Chrétiens d'étudier et d'enseigner les lettres. Cet édit fut blâmé par les païens mêmes (4).

- 2º Le Clergé favoriserait l'ignorance; et le Clergé travaille sans cesse, et de toutes les manières, à établir partout la piété solide qui s'allie si bien avec l'esprit des belles-lettres, des sciences, du gouvernement et des affaires (2).
- 3° Le Clergé favoriserait l'ignorance; et c'est le Clergé qui souvent seul, ou conjointement avec le pouvoir civil, a fondé les anciennes et célèbres universités de l'Europe. Qui pourra compter les écoles, les collèges et les séminaires, où l'éducation fut donnée gratuitement par le Clergé séculier et régulier (3)?
- 4° Le Clergé favoriserait l'ignorance; et les lettres, les sciences et les arts furent toujours plus particulièrement protégés par les Souverains Pontifes (4). a Rome chrétienne, dit Châteaubriand, était comme un grand port qui recueillait tous les debris du naufrage des arts (5).
- » Jean Müller, historien protestant, croit que sans les Papes nous serions aussi étrangers aux connaissances des anciens que le sont aux arts et aux sciences des Grecs, les Turcs qui occupent leur territoire (6). »
 - (4) Ammien Marcellin, 1, 22, c. X.
- (2) La dévotion réconciliée avec l'esprit, par Le Franc-de-Pompignan.
 - (3) V. p. 442.
- (4) Annal. de phil. chrét. vol. V. p. 255. vol. VI. p. 418. vol. X, p. 347. vol. XI, p. 37, 261.
 - (5) Génie du Christ. T. IV, 1. 6, ch. 6.
 - (6) Grégoire, *Hist. des sectes*, auteur qui n'est pas suspect aux ennemis de l'Eglise.

Le P. Olivieri, Dominicain, a prouvé que les Souverains Pontifes ont été les protecteurs de l'Astronomie. Ils l'ont purifiée de toutes les superstitions qui la déshonoraient du temps du paganisme. Ils ont élevé les premiers la voix contre l'Astrologie judiciaire pour en dévoiler le vide et la fausseté; enfin ils ont réformé le Calendrier, et fixé la Pâque (4).

5º Le Clergé favoriserait l'ignorance; et bien longtemps avant la malheureuse Réforme, le Clergé avait commencé la Renaissance. Le mouvement intellectuel du seizième siècle était venu de l'Italie, de Rome. Alors brillaient à la cour de Léon X, Michel-Ange, Raphaël, Bembo, Sadolet, Briconnet, Sannazar, L'Europe connaissait le Tasse, Copernic, Lascaris, Alciat, Ximenès, Commendon, Morus, Polus, Erasme, Polydore, Virgile et tant d'autres qui ne devaient leur savoir et leur renommée qu'au Catholicisme. L'Italie catholique prêtait à la France Léonard Vinci. Jules Romain. André del Sarto, Benvenuto Cellini, Vicelli, etc. Je ne sache pas que François 1 er, quand il partageait avec Léon X la gloire d'avoir fait fleurir les sciences et les arts en Europe, eût pris conseil de la Réforme, qui, loin d'inspirer les chefs-d'œuvre, n'a jamais su que les détruire (2).

Lorsque Luther commença à prêcher ses erreurs, il se trouva vis-à-vis d'hommes que toutes les calomnies n'ont pu rendre méprisables. Nous nommerons le cardinal Cajetano à qui Luther, vaincu par son éloquence et sa charité, demanda pardon; le cardinal Aleandro

⁽¹⁾ Discours du P. Olivieri. Rome, 4841.

⁽²⁾ V. Pays protestants*, « Le Catholicisme se lie avec le développement de l'art. Le Protestantisme comme culte est ennemi de l'art. » V. La Réforme contre la Réforme. T. 2, ch. XI.

dont Erasme a vanté la gloire; Eck, dont le nom seul, dit un historien de Luther, donnait des vertiges au moine saxon.

La France avait aussi ses gloires à l'apparition de la Réforme. L'université de Paris était toute brillante de ses savants, de ses érudits, de ses littérateurs. Là étaient Vatable, Danès, Budée, Tissot, Cordier. Parmi les prélats, on distinguait l'évêque de Paris, Porcher, qu'Erasme regardait comme un ange descendu du Ciel pour ranimer le culte des lettres; Pélissier, l'évêque de Maguelone, dont l'érudition était passée en proverbe; Jacques Collier, aumônier du roi; Jean du Belloy, Longai que la cour de Léon X écoutait avec ravissement; l'évêque de Meaux, Réné du Belloy, qui fondait un cabinet de physique, le premier que l'on ait vu en province.

On dira ensuite que l'on doit la lumière à la Réforme l'et l'Institut de France couronnera un ouvrage destiné à publier ce mensonge, tandis que l'histoire impartiale prouve que la Réforme a retardé les lumières et leur a fait perdre, autant qu'il lui a été possible, leur véritable but (1)!

6° Le Clergé favoriserait l'ignorance; et voyez ce que le seul clergé régulier a fait, avant et depuis la Réforme, pour répandre partout les lumières (2). Pour en convaincre les plus incrédules par un seul argument, nous

⁽¹⁾ V. Robelot, De l'influence de la réformation, ou réfutation de l'Essai sur l'influence de la réformation de Luther, par Villers.

— Eglise Romaine, par Ch. Butler. De la Réforme et du Catholicisme aux hommes de bonne foi, par Polge.

⁽²⁾ V. Des Ordres religieux*.

nous contentons de donner le titre de quelques ouvrages qui indiquent les savants religieux (1).

7° Le Clergé favoriserait l'ignorance; et tous les ennemis du Clergé redoutent sa concurrence dans l'enseignement (2); tous travaillent à l'en éloigner (3).

JE M'ATTACHE A L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

XVIIº

Parce qu'elle est attaquée par l'ignorance, par l'orgueil, par la corruption des mœurs, par la mauvaise foi et par l'inconséquence.

« Si je n'étais pas convaincu de ma Religion par des raisons directes, disait un illustre savant, je le serais par l'ignorance ou la mauvaise foi de ses ennemis, par la haine qu'on lui porte, et par la conjuration de tous les hommes méchants et corrompus. »

4º L'ignorance. Tertullien attribuait à l'ignorance

(4) Ziegelbauer, Historia rei Litter. Ord. S. Bened. Tassin, Hist. litter. de S. Maur.
Wadding, Scriptor. ord. min.
De Bononia, Scriptor. ord. min. capuc.
Villers à S. Staphano, Bibliothec. Carmel.
Ossinger, Bibliotheca. August:
Quetif et Echard, Biblioth. scrip. ord. Præd.
Allegambe et Sotwel, Bibl. soc. Jes.
(2) V. Phietoira postuma soc. Jes.

- (2) V. l'Histoire de la compagnie de Jésus, par Crétineau-Joly.

 Les disciples de saint Joseph Calasance et du Vén. De la Salle forcent les ennemis de l'Eglise à reconnaître les succès merveilleux qui couronnent leurs efforts dans l'instruction des enfants du peuple.
- (3) Yoir les débats parlementaires sur cet objet en France et en Belgique, en 1850.

la haine des païens contre le Christianisme. On peut dire la même chose des ennemis modernes de l'Eglise Catholique. Ils blasphèment ce qu'ils ignorent (1).

Beaucoup de philosophes, hommes d'esprit d'ailleurs et fort instruits peut-être en physique, en chimie, etc., se maintiennent dans une ignorance singulière sur ce qui concerne la religion. Il semble qu'ils se reprocheraient de s'occuper d'une matière aussi importante. Encore, s'ils s'en rapportaient, à cet égard, à ceux qui en ont fait le sujet de leur étude; mais par une bizarrerie bien remarquable, ils s'en rapportent sur les objets de théologie à ceux qui ont manifesté le plus d'aversion pour cette science, à des poètes, à des auteurs dont les contradictions anéantissent l'autorité. C'est comme si l'on consultait un chimiste sur une question de poésie.

« Il n'est que trop vrai, dit Leibnitz (2), que ceux qui sont fort savants, ne sont pas toujours fort éclairés par la véritable lumière. »

En effet, ceux qui veulent raisonner sur la Religion, et critiquer l'Eglise, ne savent souvent pas les premiers éléments du Catéchisme. Ils se font valoir auprès des ignorants; mais ils se gardent bien de discuter avec des personnes instruites, qui sauraient leur répondre. Les ennemis de notre sainte Religion ont peut-être beaucoup d'esprit et de talents pour toute autrescience, mais avec tout cet esprit et tous ces talents, ils sont ordinairement très-ignorants en matière de Religion; or, quelle présomption de vouloir parler de ce qu'on ne connaît pas! Les incrédules sont comme des aveugles qui prononcent sur les couleurs (3). « Que ceux qui

⁽⁴⁾ Jud. 1. - (2) Pensées. T. I. p. 222.

⁽³⁾ Catéchisme phil. de Feller.

combattent la religion, dit Pascal, apprennent au moins quelle elle est, avant que de la combattre (1). » Examinez comme moi, s'écrie Tertullien, et comme moi, vous croirez. » Il portait le défi aux Empereurs de Rome de produire un idolâtre, qui eût étudié à fond le Christianisme, sans devenir chrétien. « La religion ne demande qu'une chose, dit le célèbre apologiste, qu'on ne la condamne pas sans la connaître. Hoc unum gestit ne ignorata damnetur (2). On peut ajouter que ce n'est qu'en pratiquant la Religion qu'en la connaît bien. — Goûtez, et vous verrez (3).

H'e L'orgueil. Le fameux d'Alembert, incrédule lui-même, attribue l'incrédulité au « désir de n'avoir plus de frein dans ses passions, à la vanité de ne pas penser comme la multitude, bien plus encore qu'à l'illusion des sophismes. « Quand les passions se taisent, dit-il, la foi revient (4). » Il l'a prouvé par son exemple, à l'heure de la mort. « La Religion n'est qu'humilité; on n'est digne de la trouver, on ne la pratique même qu'autant qu'on s'abaisse intérieurement et qu'on reconnaît sa faiblesse, et qu'on croit sans comprendre (5). »

II La corruption des mæurs est la source la plus ordinaire de la haine contre l'Eglise. Une religion qui menace, qui trouble, qui poursuit le coupable, ne peut que lui être odieuse. L'insensé désire dans son cœur qu'il n'y ait ni Dieu, ni religion, ni enfer, afin qu'il puisse vivre sans frein et sans remords (6).

⁽⁴⁾ Pascal, Pensées. 2° partie: art. II. — (2) Tert. Apol. c. I. — (3) Ps. XXXIII, 9. — (4) Abus de la critique en matière de religion. — (5) Fénelon, Lettres sur la Religion.

⁽⁶⁾ Sources de l'incrédulité, par Montazet. — Conférences de Frayssinous. — Massillon, Sermon sur les sources de l'incrédulité.

« Si les hommes avaient quelque intérêt que les côtés des triangles semblables ne fussent pas proportionnels et que la fausse géométrie fût aussi commode pour leurs inclinations perverses que la fausse morale, ils pourraient bien faire des paralogismes aussi absurdes en géométrie qu'en matière de morale, parce que leurs erreurs leurs seraient agréables et que la vérité ne ferait que les embarrasser, que les étourdir et que les fâcher (1).

Ce n'est pas l'obscurité de la religion, mais c'est sa sainteté qui fait notre incrédulité.

IVo La mauvaise foi. Les marques de cette mauvaise foi sont:

- 1° De copier les objections qui se trouvent dans les Apologistes de l'Eglise Catholique, et d'omettre les réponses faites à ces objections (2).
- 2º De reproduire toujours les mêmes objections, comme si l'on n'y avait pas répondu (3).
- 3° De ridiculiser les choses les plus sacrées. Voltaire s'est fait un nom dans ce genre d'attaque sacrilége.
- 4° De tronquer, de travestir, de faire mentir l'histoire au détriment de la foi Catholique (4).
- 5°D'embrouiller, à dessein, les notions les plus simples; de mêler le vrai et le faux; de parler à la fois
 - (1) Malebranche, Recherche de la vérité, I. IV.
 - (2) V. Bergier, Traité de la Religion. Introduction.
 - (3) V. Confér. sur les Bibles.
- (4) V. les Erreurs de Voltaire, par Nonnotte; et pour les historiens contemporains: L'ami de la religion, la Biographie Catholique, et la brochure intitulée: Les mauvais livres, les mauvais journaux aux articles: Michelet, Quinet, Lerminier, Bonnechose, Libri, Llorente, Roux-Ferrand, Guéroult et consorts.

Catholicisme, Protestantisme, Progrès, Civilisation (1), Rationalisme, etc.

6° D'attribuer à l'Eglise Catholique une doctrine absurde qu'elle ropousse elle-même avec horreur; de lui faire dire et pratiquer ce qu'elle ne dit ni pratique. C'est la ruse de prédilection des incrédules et des protestants (2).

7° De citer sans discernement une soule de textes de la Bible, dans le but de prouver que les dogmes et les pratiques de l'Eglise Catholique sont contraires à la parole de Dieu; et de ne faire aucune mention de beaucoup d'autres textes, plus clairs et plus précis, qui, pris dans le sens littéral et dans celui de l'antiquité chrétienne, et même d'un grand nombre d'hérétiques modernes, prouvent les dogmes et les pratiques Gatholiques (3).

8° De déclamer contre les Souverains Pontifes (4), les évêques, le clergé, les ordres religieux (5), les indulgences (6), les confréries (7), les congrégations, les missions et les pèlerinages. D'exagérer les abus du clergé et les richesses de l'Eglise (8). De dénigrer les princes chrétiens qui ont favorisé l'Eglise; d'exalter au contraire ses persécuteurs. De ravaler les vertes, le

16

⁽⁴⁾ Hist. de la Civilisation en Europe et en France, par Guizet. La Biographie Catholique l'appelle : « l'ouvrage le plus détestable comme histoire et comme doctrine.

⁽²⁾ On en trouve des exemples frappants cités dans la Confér. sur les Bibles. V. Appendice.

⁽³⁾ V. Confér. sur les Bibles. — V. Appendice, la doctrine Catholique sur la Bible et la Tradition *. — Faux systèmes des Protestants*.

⁽⁴⁾ V. Appendice — (5) Ibid. — (6) Ibid. — (7) Ibid.

⁽⁸⁾ Ibid.

mérite, les talents des défenseurs de la foi Catholique, et de prôner les qualités de ses adversaires (1).

9° De ne pas se donner la peine d'examiner sérieusement les vérités les mieux prouvées; mais de les éluder en disant: Nous ne savons pas... peut-être...; de fuir la lumière de peur d'etre convaincu (2); enfin, d'attaquer avec acharnement ce que les humanitaires appellent la superstition, le fanatisme, c'est-à-dire, le Catholicisme.

V° L'inconséquence et la contradiction. L'iniquité se réfute elle-même, mentita est iniquitas sibi (3). Cette vérité est démontrée par les ouvrages suivants:

Le Deisme réfuté par lui-même, par Bergier; c'est J.-J. Rousseau, qui se réfute lui-même.

La Religion vengée de l'incrédulité par l'incrédulité elle-même, par Le Franc-de-Pompignan, évêque du Puy. Les ennemis de la religion s'y détruisent eux-mêmes par les contradictions et les absurdités que renferment leurs systèmes comparés les uns avec les autres. L'auteur n'a besoin, pour les terrasser, que des propres traits qu'ils se lancent eux-mêmes. — L'Apologie des Protestants pour l'Eglise Romaine, par Anderton. Apologie de la Religion Catholique tirée des Auteurs protestants modernes, par Esslinger. Voyez aussi ses Entretiens familiers. — Les Apologistes involontaires, par Mérault, — La Foi et la Doctrine de l'Eglise Catholique prouvée par le témoignage aes plus savants protestants. Le docteur Lingard y a mis une préface.

⁽¹⁾ V. l'ouvrage intitulé : Le monopole universitaire (de France) destructeur de la religion, etc.

⁽²⁾ Joan. III, 20.

⁽³⁾ Ps. XXVI, 12.

La Réforme contre la réforme, ou retour à l'unité Catholique par la Voie du Protestantisme, par Höninghaus, précédé d'une introduction par M. Audin.

Höninghaus, protestant, a consulté les théologiens, les philosophes, les historiens, les moralistes et jusqu'aux poètes, et de tous les écrivains dissidents, morts et vivants, il a formé une sorte de chœur, ou toutes les voix chantent à l'unisson un cantique à la gloire du Catholicisme dans sa foi, dans ses dogmes, dans sa liturgie, dans sa dicipline, dans ses Pères, dans ses Docteurs, dans ses Pontifes, dans ses ordres religieux, que viennent célébrer nos frères séparés.

« En voyant d'un côté les hautes pensées de tant de grands génies, et de l'autre les erreurs pitoyables dans lesquelles ils sont tombés, j'ai souvent admiré en moi-même, dit Leibnitz, la Providence de Dieu qui les oppose tellement l'un à l'autre qu'un lecteur judicieux peut tirer de leurs écrits, et se former un corps vraiment admirable des plus excellents documents, si son attention se porte principalement sur les endroits de leurs ouvrages, où les auteurs sont d'accord avec la tradition de l'Eglise Catholique (4).

JE M'ATTACHE A L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

XVIIIº

Parce que je vois un grand nombre d'incrédules et d'hérétiques, qui sont revenus à la foi Catholique, à l'heure de la mort, à cette heure terrible, où les passions se taisent et où la vérité brille ordinairement avec le

(1) Leibnitz, Pensées sur la Religion.

plus d'éclat (4). Lamettrie, Boulainvilliers, Dumarsais, le marquis d'Argens, Maupertuis, Toussaint, Boulanger, tous incrédules prononcés, sont des exemples frappants en ce genre de conversions. Un songe effra vant a servi plus d'une fois à Voltaire pour lui faire confesser ses crimes aux pieds des ministres de l'Eglise. Il les appela à sa dernière heure; mais par un effet redoutable des jugements de Dieu, ils ne purent s'approcher du moribond; le malheureux expira dans des accès de fureur et de désespoir en criant : « Je suis rejeté de Dieu et des hommes! Spectacle effrayant, dit M. Tronchin, son médecin, qui aurait détrompé tous ses disciples s'ils avaient pu y être présents (2). » Voit-on à l'article de la mort un Catholique changer de religion, et songer à apostasier pour se faire incrédule ou protestant? Non, parce qu'il est dans la vérité, et que pour lui il n'y a pas d'illusions à dissiper. On rapporte que Mélanchton interrogé par sa vieille mère s'il vallait mieux pour elle embrasser la Réforme ou mourir dans l'ancienne religion, il lui répondit : Il est plus commode de vivre dans le protestantisme, mais il est plus sûr de mourir dans le Catholicisme. Gautrelet. La Divinité de l'Eglise Catholique.

⁽¹⁾ Beurrier, Conférence, p. 400. On ne trouve guère de Catholiques, qui, au lit de la mort, aient abandonné la foi Catholique pour se faire incrédules ou hérétiques.

⁽²⁾ L'insensibilité de quelques impies à l'heure de la mort est un effet bien redoutable de leurs mépris de la Religion et de la justice de Dieu, qui leur ôte la lumière dont ils ont refusé de jouir. V. Catéchisme philosophique de Feller.

JE M'ATTACHE A L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

XIXº

Parce que le bras de Dieu s'est toujours appesanti, d'une manière terrible, sur ses persécuteurs. L'ouvrage du
célèbre Lactance de la mort des Persécuteurs de l'Eglise,
ouvrage, qui a été continué jusqu'à nos jours, aussi
bien que l'histoire et les fatalités des sacrilèges, par H.
Spelman, fournit des preuves bien convaincantes de
cette vengeance divine. Il serait à désirer qu'on pût
constater dans chaque province et dans chaque ville,
les fatalités de ceux qui, dans les différents siècles, et
surtout pendant la terrible révolution française, se
sont souillés de sacrilèges, soit en persécutant les prêtres, soit en détruisant ou en profanant les églises et
les monastères, soit enfin en aliénant des biens ecclésiastiques (1).

Le monde chrétien voit quelquefois avec étonnement des persécuteurs heureux (2); mais on peut regarder ces exemples comme des exceptions à la règle. A cette occasion observons avec saint Chrysostôme que Dieu ne punit pas toujours ici-bas les méchants, et qu'il ne récompense pas non plus toujours les bons, parce qu'il veut exercer la foi de ses enfants, et leur montrer qu'il y a une autre récompense et un autre châtiment après cette vie. La prospérité des méchants prouve encore que Dieu récompense en ce monde leurs

⁽¹⁾ On lira sur ce point avec fruit: Essai sur la constitution de l'Eglise.

⁽²⁾ Par exemple, la reine Elisabeth.

vertus morales, qui ne sauraient être récompensées dans l'autre vie (1).

Conclusion.

Elle est donc vénérable aux yeux de la foi, cette Eglise Catholique, chef-d'œuvre de la sagesse et de la puissance divine. Eile est divine cette Eglise éternelle, promise aux Patriarches, figurée par l'Arche et par le Temple, prédite avec tant de gloire par les prophètes, fondée par le Fils éternel de Dieu; miraculeusement propagée par toute la terre par les Apôtres et par leurs successeurs; cimentée par le sang des Martyrs; appuyée sur des miracles et sur des prophéties: gouvernée dans tous les siècles par le Vicaire de Jésus-Christ, le Souverain Pontife; toujours unu dans sa foi et dans son chef visible; toujours sainte dans sa doctrine, dans ses sacrements et dans un grand nombre de ses enfants; toujours féconde en conversions et inépuisable dans ses bienfaits. Qui, elle est divine cette Eglise puissante, qui brave les révolutions des siècles, les bouleversements des empires, les persécutions des juifs et des parens, les incursions des barbares, l'ignorance, la corruption des mœurs, les innovations des princes, les ruses des sectaires, la fausse politique des Etats, les calomnies et la fureur des impies, et qui, au milieu de toutes ces attaques, ne change jamais, car elle est immuable et infaillible, comme Dieu qui l'a fondée.

(4) S. Aug. de civ. Dei.

Nés et élevés dans le sein de cette Eglise divine, instruits dans sa doctrine, fortifiés par ses Sacrements, encouragés par ses promesses, attachons-nous de plus en plus à cette bonne Mère... Attachons-nous à sa foi, à sa doctrine, à ses pratiques, à son chef, le Souverain Pontife, et à ses Pasteurs, les Evêques (4). Que son autorité soit notre règle (2). Que son agrandissement soit notre joie et notre couronne. « Aimons le Seigneur, notre Dieu; aimons son Eglise; Dieu comme Père, et l'Eglise comme Mère (3). »

L'amour de l'Eglise est le caractère des enfants de Dieu. « Celui qui n'aura pas eu l'Eglise pour Mère, dit saint Cyprien et après lui saint Augustin, n'aura pas Dieu pour Père, » Dans des temps de séduction et de vertige, le vrai chrétien s'encourage; le règne de l'impiété lui donne une nouvelle activité. C'est alors que les hommes de bien se réunissent: leurs cœurs et leurs âmes se confondent, comme dans les beaux siècles de la charité. Alors, enfin, la haine des doctrines étrangères se consomme dans les âmes droites et véritablement éclairées; et si la sainte Eglise lui demandait, comme autrefois le Sauveur à ses Disciples: Et vous, voulez-vous aussi me quitter? Elles répondaient dans le transport du plus vif Attachement : Chez qui irions-nous, Epouse de Jésus-Christ? C'est vous, qui avez les paroles de la vie éternelle (4). « Sainte Eglise Romaine, Mère des églises, et Mère de

⁽⁴⁾ Dans des temps de tribulation, d'impiété, de schisme et d'hérésie, l'Eglise reconnaît ses véritables enfants, et se délivre de ses ennemis secrets par l'apostasie déclarée de ceux, qui ne la reconnaissaient que de bouche.

⁽²⁾ V. p. 90. - (3) S. Aug. Enarr in Ps, 88. n. 14.

⁽⁴⁾ Joan. VI, 69.

tous les fidèles, Eglise choisie de Dieu pour unir ses enfants dans la même foi et dans la même charité. nous tiendrons toujours à ton unité par le fond de nos entrailles. Si je t'oublie, Eglise Romaine, puissé-je m'oublier moi-même; que ma langue se sèche et demeure immobile dans ma bouche, si tu n'es pas toujours la première dans mon souvenir, si je ne te mets pas au commencement de tous mes cantiques de réjouissance (4), ô Eglise Romaine, ô Cité sainte, ô chère et commune patrie de tous les vrais Chrétiens! Il n'y a en Jésus-Christ ni Grec, ni Scythe, ni Barbara, ni Juif, ni Gentil. Tout est fait un soul peuple dans votre sein. Tous sont concitoyens de Rome, et tout Catholique est Romain. La voila cette grande tige, qui a été plantée de la main de Jésus-Christ. Tout rameau qui en est détaché se flétrit, se dessèche et tombe. O mère l Quiconque est enfant de Dieu est aussi le vôtre (2). O sainte Eglise de Rome, tant que la parole me sera conservée, je l'emploierai pour te célébrer. Je te salue, Mère immortelle de la science et de la sainteté. » Salve magna parens (3).

Dites souvent avec David: a Seigneur, ils se sont armés contre votre loi, ils l'ont foulée aux pieds, ils ont voulu la détruire et l'abolir sur la terre; en l bien, la haine de ses ennemis sera la mesure de mon amour (4). » Ne craignez pas que cette Eglise tombé

⁽⁴⁾ Bossuet, Sermon sur l'unité.

⁽²⁾ Fénelon, Maudement pour l'acceptation de la bulle Uni-

⁽³⁾ Le comte de Maistre, Du Pape. — Morus, ouvrage angluis, excellente apologie de l'Eglise au moyen-âge.

⁽⁴⁾ Ps. CXVIII, 413.

sous les coups de ses persécuteurs (1); c'est en vain que l'incrédulité moderne annonce qu'elle a fait son temps, que le règne de la civilisation a commencé (2). Elle se soutient depuis dix-huit siècles parmi les plus grands orages; elle se perpétuera jusqu'à la fin du monde, malgré les tempêtes qui s'élèveront encore contre elle dans la suite des temps; parce que cette éternelle durée lui a été promise (3), et que celui, qui a fait cette promesse, est immuable et tout-puissant. · Elle peut être attaquée, dit saint Augustin, mais elle ne peut être vaincue. » L'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine remplira donc sa glorieuse destinée : elle continuera de s'avancer d'un pas ferme à travers les siècles et les révolutions humaines, jusqu'à la fin des temps, pour se réunir à Jésus-Christ, son divin époux, dans le lieu de son repos éternel.

- (1) Une paix trep granda, ou trop longue, ne pourrait que ralentir son feu. (S. Chrysostôme). Les pertes que fait souvent le Catholicisme, sont, à bien considérer les choses, plus apparentes que réelles. A voir l'extrême facilité avec laquelle on accueille tout ce qui lui est contraire, pouvons-nous croire que ces lâches transfuges aient jamais été de vrais soldats de Jésus-Christ? Il est vrai, les vrais fidèles peuvent aussi perdre la foi; mais la défection est moins générale qu'on ne pense. Muzzarelli, Tribulat. de l'Eglise.
- (2) V. l'ouvrage intitulé: Les mauvais livres, etc. Art. Cousin Damiron, Jouffroy, Quinet, etc.
 - (3) Matth. XXVIII, 20.

APPENDICE.

I.

PROFESSION DE LA FOI CATHOLIQUE,

Ordonnée par le pape Pie IV.

- Je, N., crois d'une foi ferme, et professe, tant en général qu'en particulier, tous les articles contenus dans le Symbole de la Foi dont se sert la sainte Eglise Romaine, savoir:
- » Je crois en un seul Dieu, le Père Tout-Puissant, qui a créé le ciel et la terre, et toutes les choses visibles et invisibles (4). Et en un seul Seigneur Jésus-Chrisi, Fils unique de Dieu, qui est né du Père avant tous les siècles, Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu; qui n'a pas été fait, mais engendré; qui est consubstantiel au Père (2); par qui toutes choses ont été faites; qui est descendu des cieux pour nous autres hommes et pour notre salut; qui s'est incarné dans le sein de la Bienheureuse Vierge Marie par l'opération du Saint-Esprit, et qui s'est fait homme; qui a été crucifié pour nous sous Ponce Pilate, a souffert la mort, et a été enseveli; qui est ressuscité le troisième jour, selon les Ecritures (3), est monté au

⁽⁴⁾ V. Manuel de l'Apologiste, 2° partie : Existence de Dieu.
— Création. 3° partie : Sainte Trinité.

⁽²⁾ V. Manuel de l'Apologiste, 2° partie : Divinité de Jésus-Christ.

⁽³⁾ V. Manuel de l'Apologiste, 2º partie : Résurrection de Jésus-Christ.

ciel, et est assis à la droite du Père; qui viendra de nouveau, plein de gloire, juger les vivants et les morts, et dont le règne n'aura point de fin. Je crois au Saint-Esprit, qui est aussi Seigneur, et qui donne la vie, qui procède du Père et du Fils, qui est adoré et glorifié conjointement avec le Père et le Fils, et qui a parlé par les Prophètes. Je crois l'Eglise, qui est Une, Sainte, Catholique et Apostolique (1). Je confesse qu'il y a un Baptême pour la rémission des péchés, et j'attends la résurrection des morts et la vie du siècle à venir. Ainsi soit-il. »

- « Je crois et j'embrasse très-fermement les Traditions Apostoliques et Ecclésiastiques (2), et toutes les autres observances et constitutions de l'Eglise Catholique. »
- « Je reçois aussi la sainte Ecriture, selon le sens qu'a tenu et que tient l'Eglise notre sainte Mère, à laquelle il appartient de juger du vrai sens et de l'interprétation de la parole de Dieu, et je ne l'entendrai ni ne l'interprèterai jamais, que selon le consentement unanime des Pères (3). »
- a Je professe qu'il y a sept Sacrements propres à la loi nouvelle, institués par Notre-Seigneur Jésus-Christ, lesquels sont nécessaires pour le salut des hommes, quoiqu'ils ne le soient pas tous pour chaque particulier, savoir : le Baptême, la Confirmation, l'Eucharistie (4), la Pénitence (5), l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage (6). Je reconnais qu'ils confèrent la grâce, et que trois de ces sacrements, savoir : le baptême, la confirmation et l'ordre, ne peuvent être

⁽¹⁾ V. Manuel de l'Apologiste, 3º partie : L'Eglise, etc.

⁽²⁾ V. Manuel de l'Apologiste, 3° partie: — (3) Ibid. — (4) Ibid. — (5) Ibid. — (6) Ibid.

réitérés sans sacrilége. J'admets et je reçois les Cérémonies approuvées et pratiquées par l'Eglise Catholique (1) dans l'administration solennelle de tous ces sacrements. J'embrasse et reçois tout ce qui a été défini et déclaré par le Concile de Trente touchant le péché originel et la justification (2).

« Je reconnais qu'à la sainte Messe on offre à Dieu un sacrifice véritable et propitiatoire pour les vivants et pour les morts; que le Corps, le Sang, l'Ame et la Divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ sont vraiment, réellement et substantiellement présents au Très-Saint Sacrement de l'Eucharistie; qu'il s'y fait un changement de toute la substance du pain en son Corps, et de toute la substance du vin en son Sang: lequel changement est appelé Transsubstantiation par l'Eglise catholique (3). Je crois aussi qu'on reçoit Jésus-Christ tout entier sous chacune des deux espèces, et qu'en le recevant ainsi on recoit un véritable sacrement.

« Je tiens fermement qu'il y a un Purgatoire (4), et que les âmes qui y sont détenues sont soulagées par les suffrages des fidèles. Je crois que les Saints, qui règnent dans le ciel, avec Jésus-Christ, doivent être honorés et invoqués (5); qu'ils offrent à Dieu leurs prières pour nous (6), et qu'on doit respecter et révérer leurs Reliques (7). Je tiens aussi fermement que les images de Jésus-Christ, celles de la Mère de Dieu, toujours Vierge, et celles des autres Saints, doivent être conservées et retenues avec respect, et qu'il faut leur rendre l'honneur et la vénération qui leur est due (8). Je confesse que Jésus-Christ a donné à son

⁽⁴⁾ V. Manuel de l'Apol., 3° partie : — (2) Ibid. — (3) Ibid. — (4) Ibid. — (5) Ibid. — (6) Ibid. — (7) Ibid. — (8) Ibid.

Eglise le pouvoir d'accorder des Indulgences, et que l'usage en est très-salutaire au peuple chrétien (1).

« Je reconnais l'Eglise Sainte, Catholique, Apostolique et Romaine, pour la Mère et la Maîtresse de
toutes les Eglises; je promets et je jure une vraie
obéissance au Pontife romain, successeur de saint
Pierre, prince des Apôtres et Vicaire de JésusChrist (2). Je reçois enfin sans aucun doute, et je professe tous les autres points enseignés, définis et déclarés
par les Saints Canons, par les Conciles œcuméniques
et principalement par le saint Concile de Trente; et en
même temps je condamne, rejette et anathématise
tout ce qui leur est contraire, et généralement toutes
les hérésies que l'Eglise a condamnées, rejetées et
anathématisées. »

« Je N. promets avec serment et fais vœu de conserver entièrement et inviolablement jusqu'au dernier soupir de ma vie, avec l'aide de Dieu, cette vraie Foi de l'Eglise catholique, hors de laquelle on ne peut être sauvé (3), et dont je fais présentement profession sin-jere et sans aucune contrainte. Je promets aussi de la faire garder, professer et enseigner, autant que je le pourrai, par toutes les personnes qui dépendrent de moi, ou dont le soin me sera confié. Ainsi Dieu me soit en aide et les Saints Evangiles.

11.

LA TRÈS-SAINTE TRINITÉ (1).

Le mystère de la sainte Trinité est Dieu lui-même

⁽¹⁾ V. Manuel de l'Apolog., 3° partie : — (2) Ibid. — (3) Ibid.

⁽⁴⁾ Etude de la Doctrine Catholique dans le concile de Trente. Vol. 1. ch. V de la sainte Trinité.

subsistant en trois personnes, le Père, le Fils, et le Saint-Esprit, réellement distincts l'un de l'autre, et possédant tous trois la même nature divine numérique et individuelle. Ainsi le mot Trinité signifie l'unité des trois personnes divines, quant à la nature, et leur distinction réelle, quant à la personnalité (1). Ce mystère, bien qu'incompréhensible, ne renferme point en lui d'idées contradictoires. Pour que le reproche de contradiction sût fondé, il faudrait prouver que les mots Nature et Personne sont synonymes. Dans l'essence, ou nature. point de bornes, point de division, point de partage. Ces personnes n'ont qu'une seule et même nature, une seule et même divinité. - Elles sont égales en toutes choses. - Quand l'incrédule fait dire au catholique qui croit à la Trinité, que trois font un, et qu'un fait trois. il lui fait dire une absurdité. Le catholique dit : Trois personnes font un seul Dieu, et un seul Dieu existe en trois personnes. Mais comment expliquer cette fécondité divine, cette union de trois personnes en une seule substance? Je n'en sais rien, dit saint Augustin, et de là naît le mystère que la foi me propose : mais il me suffit que, quant aux idées qu'il renferme, on ne puisse v démontrer rien d'absurde.

Ge dogme tout incompréhensible qu'il est à la raison humaine, se trouve en quelque sorte dans la conscience de tous les peuples. Les Egyptiens eux-mêmes semblent avoir eu connaissance de ce mystère. — Platon, dans plusieurs endroits de ses ouvrages, en soulève le voile (2).

⁽⁴⁾ Bergier, Dict. théol. — Saint Aug. med. c. 30. — Symbol. Saint Athan. — (2) Bourdaloue, Serm. sur la Trinité, ne croit pas que Platon puisse avoir pris cette connaissance ailleurs que dans les livres saints.

Aux Indes, chez les vieux Celtes, la Trinité était connue (1). Les nations les plus éclairées ont perpétué cette croyance. En serait-il ainsi, si cette idée ne sortait d'une source céleste et n'avait été révélée des l'origine du monde (témoin les livres saints)? Si les Juiss n'en saisaient pas un article de soi expresse, on ne peut douter qu'ils n'en aient eu une certaine connaissance. Quant aux livres de la nouvelle loi, il suffit de les ouvrir pour être convaincu que ce mystère y est exprimé de la manière la plus précise. Enfin, le cri général de l'Eglise n'est-il pas là pour fixer notre foi en. ce dogme fondamental, dont l'image se trouve dans l'âme de l'homme? Ecoutons Bossuet: « Si nous imposons silence à nos sens et que nous nous renfermions pour un peu de temps au fond de notre âme, c'est-àdire, dans cette partie où la vérité se fait entendre, nous y verrons quelque image de la Trinité que nous adorons. La pensée que nous sentons naître comme le germe de notre esprit, comme le fils de notre intelligence, nous donne quelque idée du fils de Dieu concu éternellement dans l'intelligence du Père céleste. C'est pourquoi ce fils de Dieu prend le nom de Verbe, afin que nous entendions qu'il naît dans le sein du Père, non comme naissent les corps, mais comme naît dans notre âme, cette parole intérieure que nous y sentons quand nous contemplons la vérité. Mais la fécondité de notre esprit ne se termine pas à cette parole intérieure, à cette pensée intellectuelle, à cette image de la vérité, qui se forme en nous. Nous aimons cette parole intérieure et l'esprit où elle naît; et en l'aimant nous sentons en nous quelque chose qui ne nous est pas moins précieux que notre esprit et notre pensée, qui

⁽¹⁾ Orig. contr. Cels. 1. 4.

est le fruit de l'un et de l'autre, qui les unit, qui s'unit à eux et ne fait avec eux qu'une même vie.

» Ainsi, autant qu'il se peut trouver de rapport entre Dieu et l'homme; ainsi, dis-je, se produit en Dieu l'amour éternel qui sort du Père qui pense, du Fils qui est sa pensée, pour faire avec lui, et sa pensée, une même nature également heureuse et parfaite (1).

III.

DOCTRINE CATHOLIQUE SUR LA BIBLE ET SUR LA TRADITION.

— FAUX SYSTÈME DES PROTESTANTS (2).

Iº « Les Catholiques reçoivent avec le plus profond respect la Sainte Parole de Dieu, contenue dans les Saintes Ecritures. » Ils savent que les Livres Saints ont été écrits par des personnages inspirés de Dieu : mais tout en recevant la Sainte Bible avec le plus grand respect, ils admettent également la sainte Tradition, infailliblement conservée dans l'Eglise de Dieu « J'admets, recois, embrasse très-fermement les Traditions Apostoliques et Ecclésiastiques de la même Eglise (3). » Ils savent par l'histoire et par tous les monuments des siècles passés, que Jésus-Christ est venu en ce monde, qu'il a prêché son Evangile, qu'il a confirmé sa doctrine et sa divinité par des miracles, par des prophéties, et surtout par sa glorieuse Résurrection. Ils savent qu'il a envoyé des Apôtres par toute la terre, pour continuer ce qu'il avait commencé; que ces Apôtres ont, à leur tour, confirmé leur Mission et leur Doctrine

⁽¹⁾ Bossuet, Disc. sur l'hist. univ. 2º partie.

⁽²⁾ V. Manuel de l'Apologiste, 2° partie : p. 253.

⁽³⁾ V. La profession de la Foi Catholique, p. 190.

par des miracles éclatants, et qu'ils ont établi partout des successeurs; les Catholiques, appuyés sur des motifs invincibles de crédibilité, croient avec certitude que les Apôtres et leurs successeurs enseignent infail-liblement la vérité; ils le croient, parce que Jésus-Christ a promis d'être avec eux tous les jours jusqu'à la consommation des siècles (1); ils trouvent la confirmation de cette promesse divine dans la continuation des miracles qui accompagnent leur mission, dans la constance admirable des martyrs, dans la propagation miraculeuse de leur doctrine, dans la sainteté et la durée étonnante de l'Eglise. Or, si Jésus-Christ est avec les Apôtres et avec leurs successeurs, c'est-àdire, avec le Corps enseignant de l'Eglise, évidemment l'Eglise est infaillible (2).

a C'est cette Eglise infaillible, qui nous offre la Sainte Ecriture, comme la Parole de Dieu; c'est elle qui détermine le catalogue des Livres Saints, et qui fixe le sens du texte sacré. » Aidée de tous les moyens humains, de la science des langues, de l'étude de l'histoire, de toutes les lumières des églises particulières, des écrits des Pères et des Docteurs, des cérémonies et des pratiques religieuses, dirigée surtout d'en haut par l'Esprit-Saint, que Jésus-Christ lui a promis, l'Eglise arrête ces points d'une manière sûre et infaillible. La Sainte Ecriture, étant ainsi prouvée et fixée par l'Eglise, montre à son tour contre les hérétiques, qu'elle renferme une foule de témoignages,

17

⁽i) Matth. XXVIII, 20.

⁽²⁾ La foi est pour tous les âges une obéissance raisonnable et accompagnée de motifs de crédibilité, sans lesquels elle serait imprudente et téméraire. Rép. de Mgr. Le Franc-de-Pompignan à un savant de Genève, 2° lettr.

qui prouvent que la vraie Eglise de Dieu, l'Eglise de Jésus-Christ, est une, sainte, catholique, apostolique, visible, infaillible et perpétuelle, marques, qui ne se trouvent toutes que dans l'Eglise Romaine. S'il se présente des difficultés, ou des obscurités, c'est au tribunal suprême, établi pour expliquer, interpréter et. fixer la loi, c'est à l'Eglise qu'on a recours; car c'est sous la sauvegarde de l'Eglise que le Seigneur a placé sa Doctrine écrite et non écrite. C'est dans ce sens que saint Augustin a dit : « Je ne croirais pas même à l'Evangile, c'est-à-dire, je n'ai pas de motifs sûrs et infaillibles pour le regarder comme tel, si l'Autorité de l'Eglise ne m'y déterminait (1). » Ainsi le grand argument des Catholiques, en toute controverse, est toujours l'Autorité divine et infaillible de l'Eglise; Autorité qui, nous l'avouons, ne se trouve pas dans quelques hommes faillibles, comme parlent les hérétiques; mais Autorité que Jésus-Christ a communiquée au Corps enseignant de l'Eglise, à l'Episcopat présidé par le Souverain Pontife (1). Le Corps enseignant de l'Eglise possède l'Ecriture, et la conserve intacte; il possède encore les Traditions, qui persévèrent en son sein, depuis les temps Apostoliques, et il les conserve également intactes. Ce dépôt de la Foi, dont parle saint Paul, ne saurait périr entre les mains de ceux. à qui le Sauveur a promis son esprit et son assistance. tous les jours jusqu'à la consommation des siècles. — Tels sont les principes immuables de la doctrine Catholique sur la Bible et la Tradition.

II° La manière dont l'Evangile a été propagé partout et dans tous les siècles, montre à l'évidence la vérité de la doc-

⁽¹⁾ Contra Ep. Munich. c. 5.

trine Catholique sur la Bible et sur la Tradition (4). En effet, Jésus-Christ a prêché sa doctrine, il a expliqué les prophéties de l'Ancien Testament, il a perfectionné la Loi, il a abrogé les Cérémonies légales, il a fait de grandes prédictions; mais il n'a rien écrit; il a tout confié verbalement à ses Apôtres; il léur a ordonné d'instruire toutes les nations de la terre et de leur faire observer tout ce qu'il leur avait commandé. Les Apôtres ont obéi ; ils ont propagé l'Evangile par la Prédication. Ce n'est que plus tard, et par occasion, que quelques-uns d'entre eux ont écrit. Les Apôtres et les Evangélistes, qui ont écrit, n'ont aucunement eu en vue d'écrire un Corps de doctriue. Ces écrits des Evangélistes et des Apôtres furent successivement répandus, lus, et interprétés par les Pasteurs légitimes, dans les différentes églises particulières; ils y furent soigneusement gardés. Tout écrit faux ou apocryphe fut écarté. Les autres Apôtres n'ont rien écrit, et ils ont cependant converti des peuples entiers. « Ces peuples convertis étaient parfaitement Chrétiens, quoiqu'ils n'eussent pas de Bible.» C'est la réflexion de saint Irénée (2). C'est donc par la prédication, par la tradition orale, et non en colportant des Bibles, que les hommes apostoliques ont propagé la foi. Toute la suite de l'histoire de la Religion prouve d'une manière incontestable que la lecture de la Bible n'est pas essentielle au salut des fidèles. « Un homme étant soutenu par la foi, par l'espérance, par la charité, n'a pas besoin des Ecritures, si ce n'est pour instruire les autres, dit saint Augustin. C'est ainsi que beaucoup de solitaires vivent avec ces trois

⁽⁴⁾ V. Infaillibilité de l'Eglise *. Infaillibilité du Pape *.

⁽²⁾ S. Iren. 1. 3. c. 4.

vertus même dans le désert, sans avoir des Livres Sacrés (4). La Tradition est aussi nécessaire, car on ne peut pas tout chercher dans les Ecritures. C'est pour cela que les Saints Apôtres nous ont laissé des choses par écrit, et d'autres par la Tradition (2). a Nous voyons même que depuis le commencement du monde jusqu'à Moïse, pendant 2,400 ans, la vraie religion a existé sans aucun Livre Saint; la Tradition suppléait alors à tout. Depuis la Loi écrite, la Tradition n'a pas cessé d'être nécessaire (3). On sait que dans l'Ancienne Loi, il y avait une Autorité vivante pour tout ce qui concernait la religion, quoique le peuple de Dieu eût alors dans les Saintes Ecritures un Corps de doctrine, un Code universel; ce qui n'existe pas dans la Loi nouvelle.

III. D'après tout ce que nous venons de dire, on voit combien est faux le système des Protestants qui fait de la Bible la seule règle de foi.

Confirmons notre assertion par leurs propres aveux et par leurs contradictions.

Les Protestants prétendent que la Bible est la seule règle de foi; or, il n'y a pas un seul protestant qui ait formé sa prétendue croyance, ou son opinion, sur la Bible seule. Voici le fait. Les Protestants sont instruits, dès leur enfance, dans leurs sectes respectives, à l'aide de Catéchismes et de Symboles (4), que leur expli-

⁽¹⁾ De Doctr, christ. 1. II, c. 36.

⁽²⁾ Saint Epiph. hæret. 64, c. 6.

⁽³⁾ V. les excellents Discours de Controverse de Wiseman, Lect. III. La règle de foi catholique.

⁽⁴⁾ A quoi bon les Catéchismes et les Symboles, si la Bible suffit ?

quent leurs parents, leurs maîtres et leurs pasteurs. On leur imprime fortement dans l'esprit certains passages de la Bible, qui semblent contraires à la doctrine Catholique, tandis que l'on éloigne de leur vue d'autres passages d'un sens différent; on leur inculque constamment que leur religion est uniquement fondée sur la Bible, sur la Parole de Dieu. De là vient que, quand ils lisent les Ecritures, ils s'imaginent y voir ce qu'ils ont déjà appris à admettre sans examen, et à croire sans le texte de la Bible. (4).

Toujours en contradiction avec eux-mêmes, ils avouent que la seule Bible ne suffit pas pour les rendre sûrs dans leur croyance. En effet, dans le livre de la Discipline de la religion réformée, on lit : « les questions seront terminées dans le Consistoire avec la Parole de Dieu, si cela se peut; quand cela ne se pourra pas, l'affaire sera portée au Colloque, de là au Synode provincial, et enfin au National, dans lequel on prendra une résolution finale avec la Parole de Dieu; et si, après cette décision, quelqu'un refuse d'yaccèder dans tous les points, et d'abjurer expressement toutes les erreurs, il sera retranché de l'Eglise, et n'en sera plus membre. » On voit que la Réforme est forcée de recourir à l'Autorité, à laquelle cependant elle a renoncé en abjuraut le Catholicisme.

Pour montrer toutes les inconséquences de nos adversaires, et les arrêter tout court, nous les interpellons en ces termes: Vous, qui prétendez posséder la sainte Parole de Dieu dans la Bible; vous, qui en faites l'unique règle de votre foi, dites-nous:

1° Comment savez-vous infailliblement, sans recourir à la Tradition de l'Eglise, que tel livre, que vous

⁽¹⁾ Milner, Fin de la controverse. T. I, p. 84 et 109.

regardez comme la Bible, est véritablement la Bible, et toute la Bible, et rien que la Bible? Vous, qui, en matière de religion, n'admettez que la Bible, montrez-nous, par la Bible, ce qui forme toute la Bible; indiquez-nous les textes qui prouvent la première qualité essentielle de la Bible, c'est-à-dire, d'être. Pour que la Bible puisse être regardée d'une manière sure et infaillible comme la Parole de Dieu, il faut qu'on puisse dire : Je sais, par une autorité infaillible, que tel livre, qu'on donne pour la Parole de Dieu, est véritablement sa Parole. Or, cette autorité infaillible ne se trouve pas chez les Protestants, l'Eglise Catholique seule la possède. L'autorité humaine, c'est-à-dire, le témoignage de l'histoire, l'accord des manuscrits, etc., n'ont pas cette autorité infaillible et divine. Le Protestant ne peut donc pas s'assurer infailliblement de l'existence des Saintes Ecritures. Le Catholique seul peut dire : non-seulement je sais par tous les monuments du monde chrétien, que l'Ecriture Sainte existe; mais encore je crois, de foi divine, qu'elle existe, parce que je sais par une autorité infaillible, par l'autorité de l'Eglise Catholique, que la révélation divine assure cette existence. « La raison primitive qui nous fait croire de foi divine un dogme quelconque, est la Parole de Dieu, la révélation divine ; et la raison immédiate, qui nous détermine ordinairement à croire que tel dogme est révélé. est l'enseignement de l'Eglise. que nous croyons établie de Dieu pour être l'interprète de sa parole (1). »

2º Comment savez-vous, d'une manière infaillible, que telle partie de la Bible, tel livre, tel chapitre a été

⁽¹⁾ V. Rozaven, Examen des doctrines philosophiques de Gerbet.

écrit par tel auteur inspiré? — Vous savez qu'il y a eu, dès les premiers siècles, de faux Evangiles, de fausses Epîtres attribuées aux Apôtres; vous savez encore que les Saintes Ecritures ont été falsifiées par les anciens hérétiques; mais comment saurez-vous, avec une certitude infaillible, que ce que vous regardez, en tout, ou en partie, comme la Parole de Dieu, n'est pas plutôt la parole d'un faussaire ou d'un hérétique?

3° Comment savez-vous, avec la même certitude infaillible, que telle version, que vous lisez, est bonne? que tel est le sens véritable et unique du texte que vous citez? Vous voyez, à l'évidence, qu'en vrais protestants, vous ne pouvez vous assurer infailliblement d'aucun de ces points, de manière à pouvoir faire un acte de foi divine sur l'authenticité, sur les versions et sur le sens des Ecritures. S'il en est ainsi, la Bible vous échappe; votre règle de foi croule; et, par conséquent, vous n'avez pas même de Religion.

4° Vous, qui vous glorifiez de posséder la Bible, dites-nous, d'où cette Bible vous est venue, de qui vous l'avez reçue? Vous l'avez reçue des Catholiques; ou plutôt, vous la leur avez enlevée. Luther l'a prise à l'Eglise Catholique, qui l'avait conservée pendant seize siècles; il l'a trouvée dans la bibliothèque de son couvent. Il l'avoue lui-même.

Comment pouvez-vous, après cela, vous prévaloir de la Bible, puisque originairement elle ne vous appartient pas ; et que, d'après vos principes, vous ne pouvez ni la connaître, ni la comprendre avec cette certitude infaillible qui est néces aire à la Foi?

IV.

RUSES

employées par les Ministres et par les Ecrivains protestants pourretenir leurs coreligionnaires dans l'erreur, et pour pervertir les Catholiques.

- « La 1^{re} Ruse, c'est de parler de la Bible comme si eux seuls la possédaient et la respectaient; c'est de se glorifier d'en faire l'unique règle de leur foi. » Les nombreux monuments de l'Eglise universelle ne sont rien à leurs yeux. La Bible, et rien que la Bible. Nous venons de donner la réfutation de cette double prétention.
- « La 2º Ruse, c'est de prôner la lecture de la Bible en langue vulgaire, et d'accuser l'Eglise Catholique de cacher au peuple la parole de Dieu. » Voyez la résutation de cette ruse dans l'article : Désense de lire la Bible en langue vulgaire, p. 212.
- La 3° Ruse, qui est en grand usage chez les écrivains et les ministres protestants, « c'est de citer une foule de textes et de passages de la Bible, pour démontrer que les dogmes et les pratiques de l'Eglise Catholique sont contraires à la Parole de Dieu (4). »

En citant ces textes et ces passages détachés, ces messieurs se gardent bien de dire :

- 4° Que mille fois on leur a opposé une quantité d'autres textes et de passages, qui , pris dans leur sens littéral, prouvent la doctrine catholique. Voici quelques exemples:
- (1) Le Guide sûr, exposant les vérités les plus intéressantes de la sainte Ecriture. Cette brochure protestante, très-répandus à Bruxelles, donne des preuves frappantes de cette manœuvre-

Contre la **Tradition** en général, les protestants citent (4) les textes qui réprouvent les fausses traditions des scribes et des pharisiens (2); comme si toutes les traditions étaient à rejeter, parce qu'il y en a de fausses; mais ils omettent le célèbre texte de saint Paul aux Thessaloniciens (3): Mes frères, demeurez fermes et conservez les Traditions que vous avez apprises, soit par nos paroles, soit par notre lettre.

Contre la visibilité de l'Eglise (4), ils citent les textes, qui parlent du royaume spirituel et intérieur de Jésus-Christ, de ce royaume qui est au-dedans de nous, par la grâce et par la charité (5); et ils ne disent pas un mot du royaume visible de Jésus-Christ, comparé tantôt à une maison bâtie sur une haute montagne (6), à une cité, qui placée sur une montagne, ne peut être cachée (7); tantôt à un champ, à une vigne (8), et à une bergerie (9). — Si le royaume de Dieu, l'Eglise, est invisible, comment s'accomplira la prophètie d'Isaïe: toutes les nations de la terre y accourrout (10)? Si elle est invisible, comment pourra-t-on l'écouter? S'il n'écoute pas l'Eglise, qu'il soit à votre égard comme un païen et un publicain (11).

Contre la suprématie ou la supériorité de

18

⁽¹⁾ V. den Bybel, toetssteen der Waerheid. Brochure protestante, imprimée à Bruxelles en 4839.

⁽²⁾ Matth. XV, 4-44. — (3) 2 Thess. II, 44.

⁽⁴⁾ Le Guide sûr, p. 14.

Luc. XVII, 20. Joan. XVIII, 36. Eph. II, 49. Matth. XVIII,
 Bom. II, 28.

⁽⁶⁾ Is. II, 2. — (7) Matth. V, 14.

⁽⁸⁾ Matth. XX. - (9) Joan. X.

⁽⁴⁰⁾ ls. II, 2. — (41) Matth. XVIII, 47. — V. Visibilité de l'Eglise *.

saint Pierre et de ses successeurs, les Souverains Pontifes (1), ils citent les textes qui indiquent les vertus que doivent avoir les Apôtres et tous les supérieurs ; vertus d'humilité et de charité, qui les rendent égaux à leurs frères. De là ils concluent qu'il n'v a pas de supériorité dans l'Eglise de Jésus-Christ; et . à ce propos, ils font valoir saint Matthieu, XIII, 8: celui qui est le plus grand parmi vous, sera le serviteur de tous: pour vous, ne désirez point qu'on vous appelle Rabbi (ou docteurs), parce que vous n'avez qu'un seul maître (ou docteur) et que vous etes tous frères. Ils ont bien soin de ne pas parler de saint Paul qui dit que Dieu a établi dans son Eglise, premièrement des Apôtres, secondement des Prophètes, troisièmement des Docteurs (2). Le même Apôtre appelle Jésus-Christ chef de l'Eglise (3), c'est-à-dire, chef suprême et invisible; mais il ne rejette pas par là un chef secondaire et visible, sur lequel Jésus-Christ a bâti son Eglise, qui doit pattre ses brebis et ses agneaux (4), et pour lequel Jésus-Christ a prié, d'une manière spéciale, afin que sa foi ne défaille jamais, et qu'en toute circonstance il confirme ses frères (5). - Aussi saint Pierre est nommé partout le premier (6).

Contre l'abstinence, les jeunes et les fêtes de l'Eglise (7), ils citent les textes qui disent que tout ce que Dieu a créé est bon, et qu'on ne doit rien

⁽⁴⁾ Le Guide, p. 48. (2) I. Cor. XII, 28. — (3) Eph. V. — (4) Joan. XXI, 45.

⁽⁵⁾ Luc. XXII, 32. - (6) V. L'Eglise. Sa Constitution *.

⁽⁷⁾ Le Guide, p. 23. — Voir: Etude de la Doctrine Catholique dans le Concile de Trente, vol. 11. ch. XX. des lois de l'Eglise, surtout de celles qui commandent l'abstinence et le jeune. V. Manuel de l'Apologiste, 3° partie: Jeune et Abstinence.

rejeter de ce qui se mange avec action de grâce (1). Que ce n'est pas ce qui entre dans la bouche qui souille (2). Ils font voir les textes qui réprouvent les vaines ordonnances humaines (3), et qui montrent l'inutilité des observations légales, des jours de fêtes, des nouvelles lunes (4). Ils confondent volontairement les vaines ordonnances humaines, et les observations légales, que la loi de grâce a fait cesser, avec les ordonnances et les fêtes de l'Eglise catholique.

Sans doute, ce que Dieu a créé est bon, et ce n'est pas parce que les Catholiques regardent ces choses comme mauvaises en elles-mêmes, qu'ils s'en abstiennent à certains jours; ce que faisaient les hérétiques, dont parle saint Paul (5), qui réprouvaient le mariage et l'usage des viandes comme des choses mauvaises en elles-mêmes; mais ils s'en abstiennent, parce que l'Eglise leur ordonne cette abstinence ou pénitence. Ce n'est pas ce qui entre dans la bouche qui souille, mais c'est la désobéissance à l'Eglise qui souille l'âme. Ce n'est pas le fruit qui a souillé Adam, mais c'est la désobéissance à Dieu. Dieu impose à l'homme l'obligation de faire pénitence; la sainte Eglise en détermine le temps et la manière; et cela, afin que l'homme, abandonné à lui-même, ne néglige pas cette obligation. Quoi de plus raisonnable? D'ailleurs, les prophètes ont jeûné; Jésus-Christ a jeûné. Il nous a dit qu'il y a une espèce de démons qu'on ne peut chasser que par le jeune et la prière (6). Il a prédit que ses apôtres jeuneraient. quand il les aurait quittés (7).

De ce que les ordonnances et les superstitions

⁽⁴⁾ Tim. VI. — (2) Matth. XV. — (3) Ibid. — (4) Gal. IX, 9-44. — (5) I Tim. IV, 1. — (6) Marc. IX, 28.

⁽⁷⁾ Matth IX , 45.

humaines sont rejetées, et les observations légales supprimées, il ne s'en suit aucunement que l'Eglise n'ait pas le droit d'instituer des jeûnes et des fêtes. C'est cependant ainsi que raisonnent les protestants.

En faveur de la tolérance dogmatique protestante, et contre la sévérité de l'Eglise Catholique qui dit: Hors de l'Eglise point de salut; ils citent des passages, où, par exemple, Jésus-Christ recommande la douceur (1): ne jugez point et vous ne serez point jugés (2). Ils citent saint Pierre qui dit: en vérité, je vois que Dieu n'a point d'égard aux diverses conditions des personnes, mais qu'en toute nation, celui qui le craint, et dont les œuvres sont justes, lui est agréable (3). Les Catholiques admettent aussi ces textes: mais, mieux instruits, ils n'en tirent pas les mêmes conséquences. Quand ils disent: Hors de l'Eglise, point de salut; ils expriment proprement le jugement de Jésus-Christ lui-même, qui dit que ceux qui ne croient pas, seront condamnés (4); que ceux qui n'écoutent pas l'Eglise, qui, selon saint Paul, est la base et la colonne de la vérité (5), doivent être regardes comme des païens et des publicains (6); c'est encore Jesus-Christ aui dit : Gardez-vous des faux prophètes qui viennent à vous couverts de peaux de brebis, et qui au-dedans sont des toups ravissants (7), C'est le grand Apôtre qui nous avertit d'éviler celui qui est hérétique, après l'avoir averti une et deux fois: sachant que quiconque est en cet état, est perverti et qu'il pèche comme un homme qui se condamne lui-meme par son propre jugement (8). C'est enfin le disciple bien-aimé. l'Apôtre de la charité.

⁽⁴⁾ Luc. IX, 49. — (2) Luc. VI. — (3) Act. X, 34. — (4) Marc. XVI, 46. — (5) I. Tim. III. — (6) Matth. XVIII, 17. — (7) Matth. VII, 45. — (8) Tit. III, 40.

qui, animé de l'esprit de vérité, dit avec la même force: si quelqu'un vient vers vous et ne fait pas profession de cette doctrine (de Jésus-Christ), ne le recevez pas dans votre maison, et ne le saluez point, car celui qui le salue participe à ses mauvaises actions (1). On voit que sur l'article de la foi et de la doctrine . Jésus-Christ et les Apôtres sont inexorables. Une bergerie. un pasteur (2), un Seigneur, une foi, un banteme (3): enfin une seule Eglise est reconnue comme la seule voie qui mène à la vérité et à la vie. - Saint Pierre dit que Dieu ne fait point acception des personnes; mais il ne dit pas, qu'il ne fait point acception des religions. Il ne dit pas non plus qu'en toute religion; mais qu'en toute nation, celui qui le craint, comme ilveut être craint, connu et aimé, et dont les œuvres sunt justes, faites dans la vraie foi, sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu (1), lui est agréable.

Arrêtons-nous ici. Ce que nous venons de voir, suffit abendamment pour donner une idée juste de la manière dont les ministres et les écrivains protestants abusent de la Bible contre la doctrine de l'Eglise Catholique. Puissent nos frères errants ouvrir enfin les yeux, et reconnaître la vérité!

2º En employant les textes de la Bible contre les Catholiques, les écrivains et les ministres protestants ne disent pas que le seus qu'ils donnent à ces textes et à ces passages, est contraire à celui que leur a donné toute l'Antiquité chrétienne, disons mieux, l'Eglise Universelle de dix-huit siècles. Si j'avais à convaincre des savants, je les renverrais aux célébres Controverses des Cardinaux Bellarmin et Duperron, et aux Commen-

(4) Hebr. XI, 6.

^{(4) 4} I. Joan, X, 4 I. — (2) Joan, X, 16. — (3) Eph. IV, 5.

taires sur l'Ecriture Sainte de notre savant compatriote Cornelius à Lapide. Je les engagerais même à consulter la fameuse collection des commentaires protestants sur l'Ecriture Sainte, qui a pour titre: Critici sacri.

3º Nos adversaires ne sont pas assez sincères pour avouer que les textes et les passages, qu'ils citent contre les Catholiques, n'out pas été compris dans ce sens par un grand nombre d'hérétiques anciens et modernes, de sorte que l'erreur se réfute ici ellemême: mentita est iniquitas sibi (1). - Les hérésies les plus opposées les unes aux autres, en ont toujours appelé aux textes de la Bible; toutes ont prétendu qu'elle leur était favorable; l'Unitaire n'y voit de Jésus-Christ que l'humanité; Luther et Calvin y trouvent pour la Cène, l'un, la réalité, l'autre, la figure. L'Anglican, qui ne veut pas y voir la suprématie de saint Pierre et de ses successeurs, prétend v trouver la suprématie spirituelle du roi, dévolue même à des femmes (2). Le célèbre texte: Ceci est mon corps. a reçu jusqu'à quatre-vingts interprétations différentes, qui se détruisent mutuellement.

Citeravec tant d'assurance des textes et des passages de la Bible, et garder le silence sur les trois points, dont nous venons de parler, est-ce agir de bonne foi?

a La 4º Ruse, c'est d'attribuer à l'Eglise Catholique une doctrine absurde, que l'Eglise elle-même réprouve avec horreur. Ils ont l'impudence de dire que a le Catholique est obligé de recevoir avec humilité toutes les rêveries, et même toutes les absurdités qu'il plaît au Pape de dicter; que pour obtenir le pardon de tous les crimes, il suffit d'être absous; que tous les

⁽⁴⁾ Ps., XXVI.

⁽²⁾ Grégoire, Histoire des sectes religieuses, vol. IV. p. 415.

crimes d'impureté se rachètent avec de l'argent, et qu'on peut paver d'avance pour ceux qu'on commettra: que le Pape commande l'adoration des images, etc.; que l'idolatrie la plus grossière se pratique dans l'Eglise Romaine; que cette Eglise possède un véritable Olympe avec des milliers de divinités . » (suivent les plaisanteries les plus dégoûtantes sur la Sainte Vierge. sur les Saints, etc). « que les Catholiques regardent le Pane comme un Dieu, tandis qu'il est prouvé par la Bible qu'il est l'Antechrist; que Luther a été envoyé de Dieu comme les anciens prophètes pour épurer l'Eglise de Dieu, etc. » Voilà quelques échantillons du savoir-faire de nos réformateurs modernes, de nos hommes évangéliques ! Toutes ces absurdités se trouvent dans le Catholicisme, ou discussion amicale, par Lowther, Londres, Bruxelles, Genève, 1827. On trouve les mêmes accusations dans le Monthly magazine, nov., 1818, dans l'Orthod, nournal 1818, et dans les sophismes des Jésuites ou les bases de la foi catholique romaine. Paris, 1837. La haine seule a pu forger ces grossières impostures. Stillingsleet avait publié un livre intitulé: de l'idolatrie et du fanatisme de l'Eglise Romaine. Après l'avoir lu, le duc d'York demanda à Schelden, si c'est une opinion recue dans l'Eglise Anglicane que celle de Rome soit idolâtre. Schelden répondit que non : mais les jeunes ecclésiastiques anglicans, voulant plaire au peuple, cette accusation est un moyen qu'ils emploient. V. Collection des Mémoires relatifs à la révolution d'Angleterre, par M. Guizot, 9° livraison, t. 2, p. 314. — Vossius, protestant, ayant témoigné qu'il désapprouvait les imputations que se permettaient les ministres protestants contre les catholiques, recut la réponse suivante : « Si

nous cessions de dire que le Pape est l'Antechrist, le peuple quitterait notre communion. » Voyez Flether, Reflex. on the spirit of relig. controversy, p. 129.

α La 5° Buse, c'est de ridiculiser les Cérémonies de l'Eglise catholique, et de les faire passer comme contraires à la Sainte Bible. »

Les écrivains catholiques, les plus renommés, ont tant de fois vengé l'origine. l'utilité et la signification de toutes ces cérémonies (1), qu'on ne comprend vraiment pas comment des gens instruits, ou qui doivent l'être, ignorent ces choses. S'ils ne les ignorent pas, leur mauvaise foi est insigne; c'est avec connaissance de cause, et contre les réclamations de l'Eglise catholique, qu'ils dénaturent ces cérémonies; si, au contraire, ils ne connaissent ni l'origine, ni l'utilité, ni la signification de nos cérémonies religieuses, et osent cependant les attaquer et les ridiculiser, n'est-ce pas alors l'ignorance et la mauvaise foi, tout ensemble, qui jouent le rôle le plus dégradant? les Protestants supposent. encore, sans aucun fondement, que les Catholiques donnent tout aux cérémonies, et qu'ils négligent l'esprit intérieur (2).

V.

DÉPENSE DE LIRE LA BIBLE EN LANGUE VULGAIRE (3).

L'Eglise a prescrit, dans les derniers siècles, sur la

- (1) Mammachi, Orig et Antiquit. Christian. Lebrun, Explic. de la Messe.
- (2) V. Appendice. Les cérémonies religieuses de l'Eglise Catholique sont utiles et nécessaires, elles n'ont pas été empruntéez au paganisme. Elles ne sont pas trop dispendieuses*.
 - (3) Extrait de la Conférence sur les Bibles. Voyez aussi La

Lecture de la Bible en langue vulgaire, des mesures qu'elle n'a pas cru devoir prendre dans les premiers temps, où les fidèles étaient plus soumis à l'autorité spirituelle, et suivaient assidûment les explications des Saintes Ecritures données par leurs Pasteurs. Les Pères de l'Eglise encourageaient le peuple à assister à ces instructions salutaires : ils ne cessaient de recommander la lecture et la méditation de la Parole de Dieu. De là. tous ces passages que les Protestants font valoir en faveur de la lecture de la Bible en langue vulgaire, passages, que nous respectons et que nous admettons dans leur véritable sens, dans le sens catholique. Cependant, déjà des abus avaient lieu, des hérétiques interprétaient mal les Saints Livres. Saint Vincent de Lérins assure (an 434) que de son temps l'Ecriture Sainte était nommée le livre des hérétiques, à cause des subtilités par lesquelles ils en tournaient les textes.

Ce fut surtout du temps des Vaudois et des Albigeois, que l'Eglise sentit, par une triste expérience, que le pain même quotidien ne devait pas être donné indistinctement aux enfants, qu'ils avaient besoin que les Pasteurs le leur rompissent.

L'indocilité et l'esprit de révolte contre l'Autorité spirituelle furent renouvelés en Angleterre par Wiclef, et en Hongrie par Jean Hus; un peu plus tard, par Luther et Calvin, dans un grand nombre de pays de l'Europe.

« Les maux que les hérétiques firent en Belgique, le

lecture de la Sainte Bible en langue vulgaire jugée d'après l'Ecriture, la Tradition et la saine Raison, par J.-B. Malou. 2 vol. in-8°. Cet ouvrage a eu l'approbation universelle. Il est déjà traduit en plusieurs langues. — La Réforme contre la Réforme, par Höninghaus. T. 2, ch. IX.

voisinage de la Hollande, et la grande soumission que le pays a toujours conservée pour le Saint-Siège, dit Fénelon (1), ont été cause du redoublement des précautions qu'on a prises contre la lecture de la Bible en langue vulgaire. Comme l'expérience prouve, dit la 4me règle de l'Index des livres défendus, que si l'on permet indistinctement la lecture de la Sainte Bible en langue vulgaire, il en arrivera, par la témérité des hommes, plus de mal que d'utilité; il dépendra de la discrétion de l'Evêque, de pouvoir accorder sur l'avis du curé ou du consesseur, la lecture d'une version de la Bible en langue vulgaire, qui soit faite par des auteurs catholiques, pour ceux qu'ils connaîtront en état de tirer de cette lecture, non quelque dommage, mais une augmentation de foi et de piété; il faut qu'ils aient cette permission par écrit.

» La sagesse de cette règle est évidente en soi, dit Mgr Van Bommel (2), et elle l'est devenue pour tout le monde, depuis que les protestants ont inondé l'univers de Versions infidèles, tronquées, remplies d'erreurs graves, et qu'ils ont témérairement constitué les simples fidèles juges suprêmes du sens des Livres Saints. »

Les plus grands Pontifes Romains ont fait retentir, de nos jours, les plaintes les plus amères contre les Sociétés Bibliques (3). La congrégation de l'Index a donné en 4836 l'avis suivant: « Comme il a été rapporté d'une mamère certaine à la Congrégation, que les livres de l'Ecriture sont imprimés en quelques lieux en langue vulgaire, sans observer les lois salutaires

⁽¹⁾ Fénelon. Lettres sur la lecture de la Bible.

^{(2,} Exposé des rrais principes sur l'instruction, 3º partie : p. 318.

^{(3,} V. les Lettres encycliques de Léon XII et de Pie VIII.

portées à cet égard, et comme il est à craindre de là que d'après la conspiration des hommes pervers, qui existe surtout aujourd'hui, des erreurs ne soient insinuées à l'ombre et sous la protection de la divine Parole, la Congrégation a pensé devoir rappeler tout ce qui a déjà été prescrit, savoir : que les Versions de la Bible en langue vulgaire ne doiventêtre permises, que lorsqu'elles sont approuvées par le Siége Apostolique, ou lorsqu'elles sont publiées avec des notes tirées des SS. Pères ou d'autres auteurs Savants et Catholiques (4). Il faut de plus s'attacher entièrement à ce qui a été statué sur la matière par la 4mº règle de l'Index, et depuis, par l'ordre de Clément VIII. - Il n'est permis à aucun larque, dit l'Évêque de Bruges, de lire ou de garder les Versions des Livres Saints dans la langue maternelle, sans l'autorisation expresse de l'évêque, à moins que ces versions ne soient approuvées par le Siége Apostolique, ou publiées avec des notes tirées des SS. Pères. ou d'hommes instruits et Catholiques. Dans ce dernier cas, quoiqu'il n'y ait pas de défense de la part de l'Eglise de garder ou de lire ces versions, il est cependant du devoir d'un consesseur prudent de voir si cette lecture ne serait pas nuisible à son pénitent, par conquent défendue par le droit naturel (2). »

Nous voyons d'après tout ce qui précède, que ce

⁽⁴⁾ Décret de la congrégation de l'Index du 15 juin 1757. Cet adoucissement est devenu aujourd'hui la discipline de l'Eglise catholique. Les Eglises d'Italie, d'Allemagne et d'Amérique s'y conforment. En Belgique, les diocèses de Bruges, de Gand et de Tournai l'ont accepté; il reste donc peu de diocèses, ou la permission personnelle soit requise. V. Malou, la Lecture de la sainte Bible en langue vulgaire.

⁽²⁾ Circulaire de Monseigneur l'évêque de Bruges, 4836.

n'est pas dans le but d'enlever les Saintes Ecritures au peuple Chrétien, que le Saint Siège a pris tant de précautions relativement à la lecture de la sainte Bible, mais dans le but d'éloigner le peuple fidèle des mauvaises éditions et des mauvaises traductions, et de le diriger dans la lecture des bonnes Bibles Catholiques.

L'Eglise n'accorde pas *indistinctement* à tout le monde la permission de lire la Bible en langue vulgaire; ses motifs sont:

f° Pour prévenir par là l'esprit d'indépendance, et le mépris pour l'Autorité spirituelle.

L'expérience a prouvé, et prouve encore tous les jours, que les personnes, peu instruites, qui s'appliquent presque exclusivement à la lecture de la Bible. s'attachent souvent opiniâtrément à leur sens privé, et ne reconnaissent d'autre autorité dans l'interprétation des Saintes Ecritures, que celle de leur propre esprit. Le protestantisme suppose Jésus-Christ moins sage que tous les législateurs humains, puisque dans leur système, il aurait livré le sens et l'explication de ses lois à la Raison, raison souvent égarée par l'ignorance et dénaturée par les passions. Dans quel pays a-t-on jamais introduit un Code de lois, sans établir des tribunaux pour écarter les doutes et décider les contestations élevées sur leur application? Ensuite, l'unité de la foi peut-elle s'etablir et se maintenir autrement que par l'autorité de l'Eglise ?

2" Pour prévenir les fausses interprétations et les hérésies qui en résultent.

« C'est une vérité démontrée par l'expérience, dit Léon XII dans son encyclique contre la Société Biblique, et que plus que tous les autres Pères, saint Augustin a fait connaître par ces paroles: Il ne s'est formé d'hérésies et de dogmes pervers, qui enveloppent les âmes dans leurs filets et les entraînent dans l'abîme, que parce qu'on n'a pas bien compris les Divines Ecritures, et qu'après les avoir mal comprises, on soutenait ensuite avec témérité et avec audace de fausses interprétations. » « Une fausse interprétation change la parole de Dieu en celle des hommes, et ce qui est encore pire, en celle du diable; car le diable lui-même pouvait citer le texte de l'Ecriture (1).

» Il faut toujours revenir au point principal, dit Fénelon (2); c'est celui d'une autorité visible qui parle et qui décide, pour soumettre, pour réunir et pour fixer tous les esprits dans une même explication des Saintes Ecritures: autrement le livre divin, qui nous a été donné pour nous humilier, ne servirait qu'à nourrir notre vaine curiosité, notre présomption, la jalousie de nos opinions et l'ardeur des disputes scandaleuses. Il n'y aurait qu'un seul texte des Saintes Ecritures; mais il y aurait autant de manières de les expliquer, autant de religions que de têtes. »

Engager indistinctement tout le monde à lire la Bible en langue vulgaire, c'est le jeter dans un labyrinthe de difficultés et de doutes inextricables. Que de soins, que d'études ne faut-il pas, au savant même, pour ne pas errer dans cette carrière difficile? Que de com-

Digitized by Google

⁽⁴⁾ Saint Aug. in Ep. ad Gal. « Si Satan et ses disciples, les hérétiques, peuvent ainsi pervertir les Saintes Ecritures, comment feront les Catholiques, demande Saint Vincent de Lérins, pour s'en servir de manière à distinguer la vérité du mensonge? et il répond: il leur faut interpréter le texte divin suivant la Tradition de l'Eglise catholique. » Commonit. ad hæret.

⁽²⁾ Are Lettre sur la Religion.

mentaires n'a-t-on pas faits pour expliquer les Saintes Ecritures, et pour en donner le véritable sens? Jésus-Christ se charge lui-même de les interpréter aux Apôtres et de leur en ouvrir le sens. Saint Philippe explique Isaïe à l'Eunuque de la reine d'Ethiopie (1); Saint Pierre assure qu'il y a différents endroits en saint Paul qui sont obscurs, et que des hommes ignorants et légers détournent à de mauvais sens (2). Saint Jérôme, qui se connaissait en cette matière, regardait l'Apocalypse de saint Jean et les prophéties d'Ezéchiel comme remplies de mystères. Le protestant O'Callighan avoue que la disparité de temps, d'objets, de style, d'usuges, d'idiomes, l'obscurité des prophéties, la faiblesse de notre intelligence et une soule d'autres difficultés lui prouvent que la Bible, étant de tous les livres le plus difficile, n'est pas accessible, ni convenable à tous les âges, à tous les états. On y trouve à la fois Cosmogonie, Théologie, Prophéties, Morale, Législation, Histoire, Poésie, Apologues, Allégories, dans des ouvrages écrits par des auteurs différents, en différents siècles, pour des buts différents (3).

Je sais bien qu'on peut abuser de la lecture de la Bible dans une langue ancienne, et que les hérésies se propagent plutôt par des hommes instruits que par le peuple. Cependant la contagion devient infiniment plus grande, quand le peuple y est préparé par l'esprit d'indépendance et d'orgueil, fruit de la lecture de la Bible en langue vulgaire, faite dans les principes protestants.

3º Pour empêcher que certaines personnes n'en soient scandalisées. Des déistes mêmes ont eu la bonne foi de convenir qu'il y a des

⁽⁴⁾ Act. VIII. — (2) II Petr. III. — (3) Burke, T. V. p. 335.

livres de l'Ecriture Sainte dont la lecture peut produire de mauvais effets (1). Il y a des images, des comparaisons et des livres entiers qui exigent un âge mûr, pour pouvoir être lus sans danger. Qu'on remarque encore que ce qui édifie les âmes simples et chastes, peut très-facilement scandaliser les âmes charnelles et grossières. Enfia, les expressions, qui ne choquent aucunement en latin ou en grec, peuvent choquer beaucoup, en français, ou en flamand, ou dans tout autre langue vivante.

Nous avons voulu entrer dans le détail des motifs que l'Eglise a eus pour ne pas permettre indistinctement à tout le monde la lecture de la Bible en langue vulgaire. Nous l'avons fait dans le but d'affermir les Catholiques dans la soumission à l'autorité spirituelle, ainsi que pour confondre nos détracteurs. Mais pour des enfants bien nés, qui connaissent leur mère, et qui savent qu'elle ne peut errer dans ce qu'elle leur prescrit, il leur suffit de savoir qu'elle ordonne quelque chose, pour y acquiescer aussitôt d'esprit et de cœur. « L'obéissance à l'Eglise est la voie la plus facile et la plus sûre, la plus consolante et la plus méritoire pour le salut. »

L'Eglise, en ne permettant pas indistinctement la lecture de la Bible en langue vulgaire, ne veut cependant pas laisser ses ensants dans l'ignorance de tout ce qui peut les intéresser dans les Livres Saints. Sans parler des Catéchismes, des Livres de pieté, des Homélies, des Sermons et des instructions, où la Sainte Ecriture est citée, expliquée et appliquée d'une manière uniforme et sûre; elle leur offre encore l'Histoire de la Bible, la Bible des familles, la Vie de Jésus-Christ,

(1) Bergier, Dict. Théol.

les Actes des Apotres, les Evangiles et Epitres pour tous les dimanches et fêtes de l'année. Elle offre enfin toute la Bible aux conditions énoncées ci-dessus.

Si maintenant un colporteur vient vous demander: « Pourquoi votre Curé vous défend-il de lire la Bible (1)? » Vous lui direz que votre Curé vous le défend, parce que l'Eglise Catholique le défend. S'il poursuit et dit: « Et pourquoi l'Eglise Catholique défend-elle de lire la Bible? » Répondez-lui nettement, l'Eglise le défend parce qu'elle voit que vous inondez le monde de Bibles tronquées et falsifiées, et que la lecture de la Bible en langue vulgaire, permise indistinctement, expose les hommes à devenir orgueilleux, indépendants, opiniâtres et hérétiques.

Enfants soumis de l'Eglise Catholique, qui est la base et la colonne de la vérité, nous devons fermer nos oreilles au langage trompeur de l'hérésie, et rejeter loin de nous toutes ces Bibles en langue vulgaire, imprimées par les soins des Sociétés Bibliques protestantes. Si nous nous sommes laissé tromper, réparons notre erreur en portant ces Bibles à l'autorité ecclésiastique, ou en les détruisant nous-mêmes. Ne craignons pas; nous ne détruirons pas la Parole de Dieu; non, cette Parole de Dieu restera intacte dans la Sainte Eglise Catholique, elle sera conservée dans les Bibles Catholiques; mais nous brûlerons de mauvaises Bibles, des instruments dont se servent les ministres protestants pour ébranler notre foi, et pour nous détacher de l'obéissance que nous devons à l'Eglise, notre mère.

⁽⁴⁾ Il existe une petite brochure protestante qui porte cette question pour titre. L'erreur a soin de retrancher à dessein ces mots : en langue vulgaire.

VI.

LA SAINTE ETCHARISTIE (1).

L'Eucharistie est un Sacrement, qui sous les apparences du pain et du vin contient réellement et substantiellement le corps et le sang de Jésus-Christ unis à son âme et à sa divinité (2).

Les sectes des Gnostiques, qui soutenaient que Jésus-Christ n'avait qu'une chair fantastique et apparente, ne pouvaient pas admettre que son corps fût réellement dans l'Eucharistie. Au III siècle, les Manichéens pensaient sur ce point comme les Gnostiques. Les Albigeois niaient la Transsubstantiation. Béranger, archidiacre d'Angers, nia ouvertement la présence réelle et la transsubstantiation, dans le onzième siècle. Au seizième, les prétendus réformateurs ont attaqué l'Eucharistie; mais ils ne se sont pas accordés dans leurs attaques. Jamais question n'a été embrouillée avec plus de subtilité de la part des novateurs, ni mieux discutée par les Théologiens Catholiques. Ceux-ci ont prouvé la présence réelle par les saintes Ecritures, par la voie de prescription, et par la voie des conséquences.

4° a Ils ont prouvé la présence réelle par les textes de l'Ecriture Sainte » dont les uns renferment la promesse de l'Eucharistie (3), les autres son institution (4), et les troisièmes l'usage de ce Sacrement (5).

- (4) V. Bergier, Dict. theol. Feller, Catechisme philosophique.
- (2) Conc. Trid. sess. 43, c. 4, etc.
- (3) Joan. VI, 52.
- (4) Matth. XXVI. Marc. XIV. Luc. XXII, 4. Cor. XI.
- (5) 4 Cor. X, 46. XI, 27, 29.

2º La voie de prescription consiste à dire aux protestants: Lorsque vous êtes venus au monde, toute l'Eglise Chrétienne croyait la présence réelle, donc elle l'a toujours crue de même, depuis les Apôtres jusqu'à nous.

Il est impossible que sur un Sacrement, qui est d'un usage journalier, qui fait la principale partie du culte des Chrétiens, la croyance ait pu changer, sans que ce changement ait fait du bruit, ait donné lieu d'en parler dans les Conciles tenus dans tous les siècles. Or, il n'en est question nulle part. — Ensuite le langage a toujours été le même. — Dans tous les siècles, les Pères, les Conciles, les Liturgies, les Professions de foi, les Auteurs ecclésiastiques se servent des mêmes expressions et présentent le même sens (1).

3° v Les Conséquences, qui s'ensuivent de l'erreur des protestants, sont une troisième preuve de la présence réelle. »

1º La présence réelle est un prodige, qui ne peut être opéré que par un Dieu; s'il ne l'a pas fait, il a eu tort de dire à ses Apôtres: toute puissance m'a été donnée dans le Ciel et sur la terre (2). Nier la possibilité de la présence réelle de Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie, c'est nier la puissance de Dieu. 2º Jésus-Christ n'a pas pu ignorer les suites terribles que produirait parmi les Chrétiens la manière dont il avait parlé de l'Eucharistie, dans la supposition que la croyance Catholique est une erreur. S'il les a prévues, et n'a pas voulu les prévenir, il a manqué aux pro-

⁽⁴⁾ V. Discuss. amicale. T. 2, lettr. 10. App. Si dans les premiers siècles, on avait eu de l'Eucharlstie la même idée que les protestants, aurait-on caché avec tant de soin aux païens nos saints mystères?

⁽²⁾ Matth. XXVIII, 18.

messes qu'il a faites à son Eglise d'être avec elle jusquà la consommation des siècles (1); s'il ne les a pas prévues, il n'est pas Dieu. 3° Si la croyance des protestants est vraie, tous les reproches d'idolâtrie, de superstition, de paganisme, qui ont été faits à l'Eglise Romaine, sont vrais. 4° Les Apôtres ont prévenu les fidèles contre les erreurs qui allaient bientôt éclore dans l'Eglise; il aurait été bien nécessaire de les mettre en garde contre l'erreur de la présence réelle, qui allait bientôt naître, et qui changerait la face du Christianisme; ils ne l'ont pas fait. Donc.

Le Concile de Trente a décidé que dans l'Eucharistie il se fait un changement de toute la substance du pain au corps, et de toute la substance du vin au sang de Jésus-Christ, et qu'il ne reste que les apparences du pain et du vin, changement que l'Eglise Catholique appelle très-proprement **Transsubstantiation**.

En décidant que la substance du pain n'est plus dans l'Eucharistie, mais que c'est le corps de Jésus-Christ qui y est sous les apparences du pain, l'Eglise n'a pas expliqué la manière dont ce corps y est; s'il y est à la manière des esprits, ou autrement; si les parties de son corps sont pénétrés ou impénétrables; s'il y est avec son étendue, ou sans son étendue, etc. Elle n'a pas défendu aux Théologiens de chercher à concilier ce mystère avec les systèmes des philosophes, mais il est douteux qu'ils y réussissent jamais. La manière dont Jésus-Christ se trouve dans l'Eucharistie ne ressemble à aucune autre; elle est incomparable, par conséquent, incompréhensible et inexplicable. Rien, d'ailleurs, n'est plus incertain que les systèmes philosophiques, touchant l'essence ou la substance des corps. — Les

⁽⁴⁾ Matth. XXVIII, 20.

philosophes ne se sont jamais accordés; ils ne s'accorderont jamais. — Leurs opinions changent de siècle en siècle.

Il ne faut pas un grand esprit pour dire que l'Eucharistie n'est que du pain; le plus grand idiot le dira comme le plus fin philosophe; mais les hommes profondément éclairés, qui ont dit et cru fermement que c'était autre chose, ont dû avoir pour cela une raison convaincante, et cette raison est l'assurance claire et formelle du Dieu de toute vérité et de toute puissance.

Toutes les difficultés, toutes les objections disparaissent devant les paroles de Jésus-Christ. Tous les motifs qui attachent le fidèle à la foi Catholique l'attachent à ce mystère en particulier. Si l'humble Chrétien ne raisonne pas beaucoup sur cet auguste Sacrement, il n'en comprend et n'en sent que mieux toutes les ressources et toutes les consolations qui nous y sont offertes. Il voit la parfaite analogie de l'Ancienne loi avec la Nouvelle; dans l'une et dans l'autre, le Sacrifice fait à Dieu devient la nourriture du peuple fidèle; il voit se reproduire la Manne du désert, et dans la nécessité de voyager sur une terre d'exil, il trouve dans cet aliment céleste un Viatique solide et durable, qui le soutient jusqu'à ce qu'il arrive dans la région des vivants. Il voit l'accomplissement le plus littéral de la promesse faite par Jésus-Christ, de rester avec les hommes jusqu'à la fin des siècles. La vivacité de sa foi devient pour lui un nouveau motif de croire à ce grand mystère, dont il acquiert pour ainsi dire une preuve expérimentale et intimement convaincante dans des sentiments que l'erreur ne peut produire, et qui ne peuvent naître à la faveur d'un faux objet de culte.

O vere ardens fides eorum, probabile existens argumentum sacræ præsentiæ tuæ. De imit. l. 4. c. 14.

VII.

LA CONFESSION AURICULAIRE SACRAMENTELLE.

Les Protestants, et après eux les incrédules, ont attaqué avec acharnement la Confession auriculaire sacramentelle. Ils ont prétendu « que cette pratique n'est fondée ni sur l'Ecriture ni sur la Tradition, qu'elle ne remonte pas jusqu'aux premiers siècles de l'Eglise, que c'est le Pape Innocent III qui l'a inventée et publiée au quatrième Concilegénéral de Latran, tenu en 4245.» Toutes les mauvaises passions, auxquelles la confession fait une guerre à mort, leur sont venues en aide.

- D. Denis de Sainte-Marthe, dans un Traité de la Confession contre les erreurs des Calvinistes, a rapporté les passages de l'Ecriture Sainte et ceux des Pères de tous les siècles, en faveur de la confession auriculaire sacramentelle. Il a fait voir qu'il n'y a aucun point de foi ou de discipline sur lequel la tradition soit plus constante et mieux établie. Cette vérité a été également démontrée dans les ouvrages suivants: Lettres d'un docteur catholique à un protestant, par le P. Scheffmacher, 1v° Lettre sur la confession sacramentelle. De la confession auriculaire, par Muzzarelli. Discussion amicale, XI° Lettre, par de Trévern. De la perpétuité de la confession, par Merz. De la confession; sa divinité et ses avantages prouvés par des faits, par Guillois (1).
- (4) M. Ami Badel, médecin protestant, après avoir considéré la confession sous le rapport médical et social, prouve qu'elle est d'institution divine, et qu'elle a été pratiquée dans tous les siècles. V. Réflexions médico-théol. sur la Confession.

Contentons-nous d'indiquer ici sommairement quelques-unes de leurs preuves.

Remarque préliminaire.

Dans les premiers siècles de l'Eglise il y avait deux sortes de confession. La confession publique, et la confession auriculaire secrète. Dans la confession publique on accusait non-seulement les péchés publics, mais encore, dans certains cas, les péchés les plus secrets. Cette confession se faisait en présence de l'évêque et des prêtres qui composaient avec lui le sénat de l'Eglise. Quelquefois elle avait lieu devant le peuple. L'Eglise prenait les plus sages précautions pour éviter les inconvénients, qui pouvaient résulter d'une confession publique. On ne faisait ordinairement ces sortes de déclarations des crimes secrets que sur l'avis du prêtre, à qui on les avait déjà dits en particulier.

La confession sacramentelle instituée par Jésus-Christ était toujours la première. La confession publique, établie par l'Eglise, vient quelquesois à sa suite et jamais qu'après elle. L'une, toujours indispensable, ordonne l'autre qui n'est qu'auxiliaire. La première, d'institution divine, a subsisté et subsistera toujours; la seconde, d'origine ecclésiastique, après avoir été en usage pendant quelques siècles, a été abolie par la même autorité qui l'avait instituée (1).

La confession auriculaire n'est pas une invention des prêtres, ni des papes; elle est d'institution divine, et elle a été en usage avant le concile de Latran.

(1) V. Catéchisme de persévérance, par Gaume. T. IV, p. 217.

I. Jésus-Christ dit à ses Apôtres: Tout ce que vous lierez ou délierez sur la terre, sera lié ou délié dans le Ciel (1).

Et ailleurs: recevez le Saint-Esprit, les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez (2). Ce pouvoir redoutable que Jésus-Christ donne doit être exercé avec un grand discernement et avec parfaite connaissance de cause. Il faudra donc que les Apôtres et leurs successeurs connaissent et le nombre et la gravité des fautes et les dispositions des pénitents, afin qu'ils sachent s'ils doivent remettre ou retenir, lier ou délier. Mais comment arriver à cette connaissance, si les pénitents ne dévoilent pas leurs secrets?

II. Par suite de cette institution divine, en s'est toujours confessé, et l'on a toujours cru qu'après la contrition parfaite, la confession était l'unique moyen d'obtenir la rémission de ses péchés. On le voit dans tes Pères et dans la pratique de l'Eglise, dans toute la suite des siècles.

Tertullien blâme ceux « qui par honte cachent leurs péchés aux hommes, comme s'ils pouvaient aussi les cacher à Dieu (3). »

Origène dit a qu'un moyen pour le pécheur qui veut rentrer en grâce avec Dieu, est de déclarer son péché au prêtre du Seigneur et d'en chercher le remède. » Il compare le pécheur à un homme qui a l'estomac chargé et qui, pour le soulager, a besoin de rendre la nourriture. Il exhorte à être circonspect dans le choix du consesseur (4).

⁽¹⁾ Matth. XVIII, 18. — (2) Joan. XX, 22.

^{(3) 1.} do pænit, c. &. — (4) h. in lov. n. 4. h. 2 in Ps. 37 et h. 47 in Luc.

Saint Cyprien fait mention de ceux qui confessaient aux prêtres la simple pensée qu'ils avaient eue de retomber dans l'idolâtrie. Il exhorte les fidèles à imiter cette sincérité « pendant que la rémission accordée par les prêtres est agréée de Dieu (4).»

Saint Basile dit « qu'on doit garder pour la confession des péchés la même mesure que l'on suit pour les maladies du corps, savoir de les découvrir à ceux qui peuvent les guérir (2). » Il faut nécessairement découvrir ses péchés, dit-il ailleurs, à ceux qui ont reçu la dispensation des mystères de Dieu (3). »

« Découvrez-lui (au prêtre), dit saint Grégoire de Nysse, les secrets de votre conscience, comme les blessures cachées se découvrent au médecin (4). »

Saint Chrysostôme (5), saint Jérôme (6), et saint Augustin (7) emploient la même comparaison pour prouver la nécessité de se confesser sincèrement; « car, dit saint Jérôme, ce qu'elle ignore, la médecine ne le guérit pas. » « Confessez-vous, dit saint Augustin, et que par votre confession sorte et découle tout ce qui s'était'accumulé de pourriture dans votre conscience. »

Au V° siècle, saint Paulin rapporte, dans la vie de saint Ambroise, que quand quelqu'un venait lui confesser ses fautes, le Saint pleurait de telle sorte qu'il faisait fondre le pénitent en larmes. « Or, ajoute-t-il, il ne parlait des crimes qu'on lui avait confessés, qu'à Dieu seul auprès duquel il intercédait pour les pécheurs.»

Les Grecs, les Jacobites, les Nestoriens, les Armé-

⁽¹⁾ de laps. — (2) Quest. 229. — (3) Reg. 288.

⁽⁴⁾ Serm. de mul. pecc. — (5) h. 2, in gen.

⁽⁶⁾ In c. X, Ecclis. — (7) h. in Ps. LX.

niens, séparés de l'Eglise Romaine depuis douze siècles, croient la confession auriculaire nécessaire, il faut donc que cet usage ait été celui de toute l'Eglise avant et au temps de leur séparation (4).

Au VIIº siècle: saint Ansbert, archevêque de Rouen. était confesseur du roi Thierry ler.

Au VIII siècle, le Ier Concile de Germanie ordonne que chaque colonel aura un prêtre qui puisse entendre les confessions des soldats. Charlemagne fit à peu près la même ordonnance. - Saint Martin, moine de Corbie, confessait Charles Martel. — Les prêtres qui disaient la Messe priaient pour ceux qui se confessaient à eux. Voyez la Messe Gallicane du VIIIe siècle. -Dans la règle de Chrodegand, Evêque de Metz, mort en 769, il est prescrit aux religieux de se confesser tous les samedis. - Les fidèles devaient se confesser trois fois par an.

Alcuin nous apprend que de son temps, (sur la fin du VIIIº siècle), il s'était élevé des hérétiques qui refusaient de se confesser, donc la confession était dès lors de précepte.

Au IXº siècle, Charlemagne avait pour confesseur Hildebrand, archevêque de Cologne.

Au Xº siècle, saint Uldaric, évêque d'Augsbourg, confessait l'Empereur Othon.

Dans le XIº siècle, on voit qu'un prêtre, nommé Etienne, du diocèse d'Orléans, était confesseur de Constance, femme du pieux roi Robert.

Au XIIº siècle, saint Bernard dit : « que sert-il de dire une partie de ses péchés et de supprimer l'autre... de se purifier à demi ? Quoi! vous osez cacher quelque chose à celui qui tient la place de Dieu dans un si

(1) V. Perpétuité de la Foi. T. IV.

grand sacrement (1)? » Saint Anselme tient le même langage.

Bien antérieurement à Innocent III, les malades en danger se confessaient. — On prevait toutes les précautions pour empêcher les malades de mourir sans confession. — Le grand nombre de pénitents forçait les évêques à partager cette charge avec leurs prêtres. — Les fidèles se confessaient avant que d'approcher de la Sainte Table (2).

Après tous ces témoignages, antérieurs au IV° Concile de Latran, et une foule d'autres, que nous passons sous silence, on peut juger de la bonne foi et de la science des hérétiques et des impies qui disent que la confession n'est pas d'institution divine, mais qu'elle a été inventée et publiée par le Pape innocent III, au IV° Concile général de Latran (3).

Ce Concile pour mettre une barrière au ralâchement, qui devenait chaque jour plus général, ordonna que tous les fidèles, doués de l'usage de raison, se confesseraient au moins une fois l'an. Il y a loin de la à l'invention de la confession. Le Concile ne fait que déterminer le temps où il faudra, sous peine de péché mortel, remplir un devoir connu, pratiqué et enseigné longtemps avant lui, comme nous venons de le voir.

- (4) Do 7. grad. conf.
- (2) Tous ces points sont prouvés dans la IVe Lettre de Scheffmacher.
- (3) Si la confession est une invention des prêtres, pourquoi les prêtres, ou du moins les Evêques et les Papes, ne sont-ils pas exemptés de cette loi si lourde et si humiliante? Comment se fait-il que jamais prince chrétien n'ait été dispensé de cette prétendue invention sacerdotale?

De meilleure foi que ses disciples, Voltaire lui-même avoue « que la confession est une institution divine, qui n'a eu de commencement que dans la miséricorde infinie de son auteur.»

D'accord avec toutes les traditions, il reconnaît que la confession était en usage chez les Juiss (1) et chez les païens.

Il est assez remarquable de voir dans le paganisme les traces les plus frappantes de la confession. (Voir les témoignages dans les recherches sur la confession auriculaire, par M. Guillois) (2). En lisant tous ces témoignages, on reste pleinement convaince de l'antiquité et de l'universalité de la confession, et par conséquent de sa révélation primitive.

VIII.

LES CÉRÉMONIES RELIGIEUSES DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE SONT UTILES ET NÉCESSAIRES. — ELLES N'ONT PAS ÉTÉ EMPRUNTÉES AU PAGANISME. — ELLES NE SONT PAS TROP DISPENDIEUSES.

Les Cérémonies de l'Eglise ont été instituées par Notre-Seigneur Jésus-Christ, ou par les Apôtres, ou par l'Eglise elle-même dans la suite des siècles (3). Dès

- (4) Dissert. de M. Drach, sur la confession chez les Juifs.
- (2) V. Du Pape, liv. III, ch. 3. Le Comte de Maistre montre que la Confession a ses racines dans les dernières profondeurs de la nature humaine. En effet, qu'y a-t-il de plus naturel à l'homme que ce mouvement d'un cœur qui se penche vers un autre pour y verser un secret, Boss. Or. fun. d'Henr. d'Anylet.
- (3) Il y a des cérémonies invariables, qui tiennent au fond des dogmes, et qui viennent de Jésus-Christ; et il y en a qui sont variables, et qui peuvent être changées par l'autorité de l'Eglise, quand elle le juge à propos. V. Variations dans l'Eglise*.

les temps Apostoliques, nous voyons déjà une Liturgie, des Sacrements administrés, un Clergé, une Hiérarchie avec différentes cérémonies. Au IV^e siècle, lorsque l'Eglise eut la liberté de pratiquer son culte au grand jour, la liturgie, qu'on avait reçue par tradition des Apôtres, fut mise par écrit. Dans les différentes Eglises de l'Orient et de l'Occident, elle se trouva partout la même pour le fond.

I. Les cérémontes sont utiles et nécessaires au vrai culte. C'est ainsi qu'en juge la sagesse éternelle qui les a établies elle-même en personne, ou par ses Apôtres, ou par son Eglise.

Mais Dieu est esprit, dit-on, et il doit être adoré en esprit et en vérité (1). Cela est vrai, et c'est précisément parce que le Seigneur doit être adoré en esprit et en vérité, que les cérémonies extérieures sont utiles et nécessaires.

1° L'homme a besoin de ces signes extérieurs et sensibles pour s'élever plus facilement vers son Créateur. Le Seigneur lui-même se sert de ses créatures visibles pour faire connaître sa Divinité (2). Le Fils de Dieu s'est rendu visible dans son Incarnation, afin de nous porter plus efficacement à l'amour des choses invisibles; ut per hunc in invisibilium amorem rapiamur. Si l'homme était purement esprit, remarque saint Chrysostôme, il n'aurait pas besoin de ces choses

^{(4) «} Je n'approuve pas, dit Leibnitz, ceux qui, sous prétexte d'adoration en esprit et en vérité, rejettent du culte divin tout ce qui frappe le sens et l'imagination, sans songer à la faiblesse humaine. » T. V, p. 263. V. Bossuet, Exposition de la doctrine de l'Église Catholique. Art. III. Le Culte religieux se termine à Dieu seul.

⁽²⁾ Rom. I, 49.

visibles et extérieures; mais il a aussi un corps, et au moyen de ces cérémonies sensibles, qui frappent ses sens, son esprit s'élève, et son cœur s'enflamme d'amour. La religion s'incarne en quelque sorte dans ses cérémonies, s'adapte ainsi à tous les âges, à tous les caractères, et se rend vraiment populaire (1).

- 2º Ajoutons que le Seigneur exige avec le culte intérieur de l'esprit et du cœur, le culte extérieur.
- 3° Enfin, le culte du vrai Dieu a toujours été accompagné de cérémonies religieuses. Combien de cérémonies prescrite dans la loi de Moïse? N'est-ce pas à des cérémonies extérieures, à des signes sensibles, que Jésus-Christ a attaché des grâces intérieures dans les Saints Sacrements? Et des que la paix fut rendue à l'Eglise par Constantin, ne vit-on pas bientôt briller le culte extérieur par l'éclat des cérémonies dans les plus magnifiques Basiliques (2)?

Il y a longtemps que des protestants ont fait entendre leurs gémissements sur la nudité de leur culte (3). Aussi, depuis quelque temps, plusieurs pays réformés ont repris quelques-unes des cérémonies catholiques, contre lesquelles ils avaient déclamé pendant si longtemps.

lI. Les cérémonies de l'Eglise n'ont pas été empruntées au paganisme (4).

- (4) Muzzarelli, Bon usage de la logique.
- (2) Fleury, Mœurs des Chrétiens, p. III. Muzzarelli, Richesse de l'Eglise.
- (3) V. Journal de Feller, 45 janvier 4782, page 97, et 45 janvier 4787, page 99. La Réforme contre la Réforme, par Höninghaus. T. 2, ch. X.
- (4)V.La défense du culte extérieur de l'Eglise Catholique, par M. Bruyes, Ministre protestant converti, art. VI, dans le IIIe vol. des Lettres du P. Scheffmacher, édit 1839.

20

L'assertion contraire est une vieille objection des Manichéens, qu'on vient de rajeunir dans l'opuscule impie: Rome païenne (1).

La vraie religion est plus ancienne que les fausses. Elle a donc le droit de revendiquer les rites que ses rivales ont profanés et lui ont enlevés. Les parens, et plus tard les hérétiques, empruntèrent aux adorateurs du vrai Dieu des cérémonies sacrées, et les transportèrent, en partie du moins, à leur faux culte. Toute erreur, dit Bossuet (2), est fondée sur quelque vérité dont on abuse. — Satan se transforme en ange de lumière; il est le singe de la vérité, selon Tertullien; de là cette ressemblance de cérémonies dans les cultes les plus hostiles à la vraie religion, et jusque dans les sociétés secrètes (3).

L'abbé Sionnet, savant orientaliste, dans le III supplément à l'Herméneutique sacrée de Janssens, intitulé: De l'influence que la doctrine des Juifs a exercée sur celles des autres peuples de la terre, établit en thèse générale: 4° que tous les peuples, à dater du VIII siècle avant notre ère, ont été à même de connaître la doctrine des Juifs. Il le prouve par leurs re-

i(4) Brochure imprimée et répandue en Bélgique.

⁽²⁾ Préface de l'Apoc. c. 27.

⁽³⁾ Pour s'en convaincre, on n'a qu'à consulter leurs Catéchismes. Quelques rits emploient la Bible même pour singer sacrilégement la vérité. Si l'on désire connaître à fond les tendances
pernicieuses de la Franc-Maçonnerie, qu'on lise son histoire,
par Eckert, traduite de l'allemand par l'abbé Gyz; et pour la
Belgique en particulier: Les Francs-Maçons peints par eux-mémes, ou Le tracé des travaux de la grande séte solsticiale nationale du 24 Juin 4854, publié à Bruxelles, par mandement du
grand Orient. (Extrait de l'Emancipation Belge).

lations commerciales étendues, et par leurs colonies chez presque tous les peuples du monde; 2º que les livres de ces peuples qui sont parvenus jusqu'à nous, ont été composés après cette époque; si l'on excepte les livres chinois, qui n'ont d'autre autorité que celle de Confucius, qui vivait au V° siècle avant notre ère. Or. du temps de Confucius, les Juifs étaient en Chine, leur doctrine a donc pu être connue de lui. Platon fit un assez long séjour à Héliopolis, où depuis deux siècles les Juifs avaient déjà une colonie. Il y conversa avec des Juifs, selon le témoignage de Plutarque et de Porphyre. Il put même lire des fragments du Pentateuque déjà traduit en grec à cette époque. On peut donc conclure de tout ce qui précède, que ce sont les parens qui ont emprunté leurs cérémonies aux vrais traditions anciennes, ou au vrai culte du peuple de Dieu. Or, si à côté de nouvelles cérémonies religieuses, appropriées à la loi de grâce, Jésus-Christ, les Apôtres et l'Eglise ont jugé à propos de conserver quelques cérémonies antiques, qui osera les critiquer ? Supposons même avec le Vénérable Bède que dans quelques pays, nouvellement convertis, l'Eglise ait retenu par condescendance, et sanctifié certaines cérémonies raisonnables et innocentes en elles-mêmes, en usage chez les parens, que peut-on y trouver à redire? absolument rien.

Il est donc de toute fausseté que l'Eglise Catholique ait emprunté au paganisme ses pontifes, ses prêtres, ses abstinences, ses revenus, ses fêtes, ses processions, le culte de ses Saints, ses prières et son purgatoire (4). C'est au contraire le paganisme qui a enlevé

(1) V. L'opuscule, Rome païenne.

tout cela, en le défigurant, à la religion et aux traditions primitives.

Aux figures qui existaient dans l'ancienne loi, Jésus-Christ a substitué la réalité; aux pontifes et aux prêtres, qui offraient des animaux et des fruits, il a substitué un sacerdoce qui offre à Dieu une victime sans tache. Il a remplacé le cérémonial accablant de la loi de Morse par des rits et des prières efficaces. Il a réclamé contre les abus et les superstitions des sectaires qui s'étaient introduits parmi les Juifs, mais il n'a jamais réprouvé ni le jeûne, ni les abstinences, ni les prières, ni les fêtes, puisqu'il a lui-même jeûné, prié et célébré les fêtes.

III. « On prétend que les Cérémonies de l'Eglise Catholique sont trop **dispendieuses**, et qu'il vaudrait beaucoup mieux employer l'argent, dépensé en ornements et en décorations religieuses, au soulagement des pauvres. »

N'est-ce pas à la lettre le raisonnement du traître Judas? Lorsque Marie, sœur de Lazare, eut pris une livre d'huile de parfum de vrai nard, et l'eut répandue sur les pieds de Jésus-Christ, Judas s'écria: «pourquoi n'a-t-on pas vendu ce parfum, dont on aurait eu trois cents deniers, qu'on aurait donnés aux pauvres? » Jésus-Christ ordonna de la laisser faire et leur dit: « qu'ils avaient toujours des pauvres avec eux (1). »

Il est bien évident qu'en vertu de ce raisonnement, le culte extérieur devrait et aurait toujours dû être réduit à sa plus simple expression. En effet, quels trésors les pauvres n'auraient-ils pas trouvés dans l'argent dépensé pour ces belles et vastes basiliques, élevées par nos ancêtres, et qui font encore aujourd'hui

⁽⁴⁾ Joan. XII, 3.

le plus bel ornement de nos cités? Quelle ressource pour l'indigence, si ces autels tout étincelants d'or et de pierreries, ces riches vêtements des prêtres et des pontifes, où l'art surpasse encore la matière, si ces bannières chargées d'or, autour desquelles venuient se grouper de pieuses et charitables confréries, si ces précieux tableaux, ces chess-d'œuvre de sculpture. avaient été bannis de nos temples, et que le prix en eût été donné aux pauvres? Voilà cependant la conséquence rigoureuse du principe posé par ceux qui critiquent la dépense du culte catholique. Principe éminemment faux, puisqu'il est réfuté à chaque page des Annales Ecclésiastiques. La raison de cette splendeur et de ces richesses dans le culte extérieur, est d'ailleurs fort simple : on veut faire hommage au Créateur de tout ce qui est sorti de ses mains ; c'est un témoignage de gratitude, c'est le langage symbolique, mais expressif de la plus vive reconnaissance. Aussi tout ce que l'Eglise Catholique a jamais eu de plus saint et de plus savant, a partagé ce sentiment. De plus, la majesté du culte relève aux yeux de la multitude la grandeur de la religion : la beauté des autels, la pieuse harmonie des cantiques sacrés, le son des cloches, la pompe des habits sacerdotaux, parlent non-seulement aux sens . mais encore au cœur de l'homme. On a vu beaucoup de protestants, frappés de la pompe du culte Catholique, reconnaître toute la puissance qu'elle exercait sur eux.

Les riches excusent volontiers leur luxe, par la raison qu'il est nécessaire pour soutenir leur rang; mais Dieu, mais ses Saints n'ont-ils pas, si l'on veut permettre cette expression, un rang à soutenir? Que penserait donc le peuple, demande saint Thomas

d'Aquin, s'il remarquait plus d'éclat dans les choses profanes, que dans celles de Dieu et de la religion? Quelles dépenses n'entraînent pas le théâtre, les courses de chevaux, les fêtes publiques et particulières, le luxe dans les bâtiments, la prodigalité dans les banquets? On appelle cela faire un noble usage de la fortune, protéger les arts, venir au secours d'ouvriers indigents. Et quand il s'agit d'offrir quelque chose au culte du Seigneur et de ses Elus, on osera stigmatiser cette offrande du nom de folle dépense? On ne calcule pas tout ce qu'il y a d'éminemment moralisateur dans ces dons.

IX.

LE PÉCHÉ ORIGINEL (1).

4° L'homme, chef-d'œuvre des mains du Tout-Puissant, a paru sur la terre réunissant la perfection morale à la perfection physique. Dans cet heureux état toute son occupation devait être d'aimer son Dieu et de le servir par amour. Mais Dieu voulant que l'amour et la soumission à ses lois fussent dans l'homme l'objet de son choix, le laissa dans la main de son conseil. Il le créa libre (2). Heureux s'il eût su faire un noble usage de sa liberté. Il ne l'a pas fait. Il s'est révolté contre son Créateur et son souverain maître; il a méconnu sa loi, il s'est fait à lui-même son centre. Il tomba de

⁽¹⁾ V. Bergier, Dict. Théol. Université Cath. 11e série, V. — La pureté du cœur, par l'abbé Chassay. Introd. p. XXII, XXIII. — Le bon sens du curé Mestier, chap. X. — Catéch. Phil. de Feller. — Etude de la Doctrine Catholique dans le Concile de Trente, par le P. Nampon. vol. 1. chap. Vl. du péché originel.

⁽²⁾ Ecclis. XV, 14.

toute sa hauteur, et, dans sa chute, il entraîna avec lui toute sa postérité. Depuis cette épouvantable catastrophe, un joug pèse sur les enfants d'Adam depuis le jour de leur naissance jusqu'au jour de la sépulture (1).

- Dieu regarde tous les hommes comme un seul homme dans celui dont il veut tous les faire sortir (2).
- 2º Nous avons tous les jours sous les yeux l'image de quelque péché originel. Les enfants sont punis des crimes de leurs pères. Des lois dégradent de noblesse, non-seulement le oriminel, mais toute sa postérité. L'amour de la vertu ainsi que le libertinage semblent être héréditaires dans certaines familles et passer aux enfants, non-seulement par l'éducation et par l'exemple, mais encore par des dispositions naturelles qui naissent de la constitution physique. Le sort constamment malheureux de certains peuples paraît être l'effet de quelque péché originel de ses ancêtres (3). Nous voyons des bénédictions originelles comme des malédictions originelles.
- (4) Ecclis. XL. Le Saint Concile de Trente a clairement expliqué la doctrine catholique sur ce point. Il décide qu'Adam par son péché a perdu la sainteté et la justice, a encouru la colère de Dieu, la mort, la captivité sous l'empire du démon; qu'il a transmis à tous ses descendants non-seulement la mort et les souffrances du corps, mais le péché, qui est la mort de l'àme; que ce péché propre et personnel à tous ne peut être ôté que par les mérites de Jésus-Christ; que la tache de ce péché est pleinement effacée par le baptême. Que la concupiscence qui reste dans ceux qui sont baptisés n'est pas un péché, et ne saurait nuire à ceux qui, loin de consentir, s'efforcent de la combattre. Du reste, il ajoute que son intention n'est point de comprendre dans cette décision la Bienheureuse Vierge Marie.
 - (2) Bossuet, Disc. sur l'hist. univ. part. II, n. 4.
- (3) Que Chanaan soit maudit, qu'il soit à l'égard de ses frères l'esclave des esclaves. Gen. IX.

3° Le plan de la Providence devient plus aisé à comprendre quand on se souvient que Dieu, en prévoyant le péché d'Adam et ses suites funestes, résolut de les réparer abondamment par la rédemption de Jésus-Christ. Il ne faut jamais séparer ces deux dogmes. L'un est intimement lié à l'autre.

4° D'ailleurs, rien ne nous oblige de croire que Dieu punit par le supplice éternel de l'enfer le péché originel. Il est très-permis de penser que ceux qui meurent coupables de ce seul péché sont seulement exclus de la béatitude surnaturelle et surabondante qui nous a été méritée par Jésus-Christ. On ne prouvera jamais que Dieu a dû par justice destiner la nature humaine à un degré de félicité aussi parfait et aussi sublime.

5° Sans ce mystère, le plus incompréhensible de tous, dit Pascal, nous sommes incompréhensibles à nous-mêmes. Le nœud de notre condition prend ses retours et ses plis dans cet abîme, de sorte que l'homme est plus inconcevable sans ce mystère, que ce mystère n'est inconcevable à l'homme.

Bossuet, parlant du péché originel, dit avec énergie: « c'est comme des restes d'un édifice autrefois trèsrégulier et très-magnifique renversé maintenant et porté par terre, mais qui conserve encore dans sa ruine quelques vestiges de son ancienne grandeur et de la science de son architecte (4).»

La Tradition universelle prouve le péché originel. C'est la croyance des Chrétiens et des Juiss. Nous la trouvons, quoique grandement altérée, chez tous les peuples de la terre (2). L'histoire des Perses est évidemment dans cette circonstance

^{(1) 1} or Serm. pour le jour de la Pentecôte.

⁽²⁾ Bergier, Traité de la religion. T. III, p. 333, éd. 4780.

l'écho fidèle de la tradition Mosarque (1). Les livres chinois exposent un semblable récit. Les philosophes de l'Antiquité parenne, Platon et surtout Hésiode, sont clairs et précis sur ce point. Saint Augustin nous a conservé un passage de Cicéron, dans lequel cet orateur philosophe regarde la doctrine sur le péché originel des âmes dans une autre vie, dans un autre monde, comme faisant partie des dogmes enseignés dans les anciens mystères (2). Voltaire lui-même, si rarement d'accord avec nos doctrines, n'a pu s'empêcher de dire: Le péché originel a été le fondement de la Théologie de toutes les nations (3). Kant avoue les mêmes faits: Les hommes, dit-il, ont prétendu d'un commun accord que le monde a commencé par le bien, mais que la chute dans le mal s'est bientôt manifestée (4). Les Annales de l'ancien comme du nouveau monde attestent cette tradition. On la trouve chez les Scandinaves, les Tartares, les Mongols et les Thibetains.

Cette croyance est confirmée par les sacrifices expiateurs.

Dieu n'a pas voulu que cette vérité primordiale s'effaçât des cœurs.

Le dogme du péché originel est confirmé encore par l'attente universelle du Rédempteur, du désiré des nations (5).

- (1) Bouchet, Lettre à l'évêque d'Avranches.
- (2) Contr. Julian., I. V. c. 45.
- (3) Essai sur les mœurs. III, 295. éd. de 1756.
- (4) De la religion dans les limites de la raison.
- (5) V. Le Christ et l'Evangile, par l'abbé Chassay, Ile partie : 4 er v. Mém. de l'académie des inscript. T. 65.

X.

L'INVOCATION DES SANTS. — LES IMAGES ET LES RELIQUES. — LES SATISFACTIONS. — LES INDULGENCES (1). — LE PUR-GATOIRE. — LE JEUNE ET L'ABSTINENCE. — LES CONFRÈRIES.

L'invocation des Saints.

- « L'Eglise, en nous enseignant qu'il est utile de prier les Saints, nous enseigne à les prier dans ce même esprit de charité, et selon cet ordre de société fraternelle qui nous porte à demander le secours de nos frères vivants sur la terre; et le Catéchisme du Concile de Trente (2) conclut de cette doctrine, que, si la qualité de Médiateur que l'Ecriture donne à Jesus-Christ, recevait quelque préjudice de l'intercession des Saints qui règnent avec Dieu, elle n'en recevrait pas moins de l'intercession des fidèles qui vivent avec nous.
- » Ce Catéchisme nous fait bien entendre l'extrême différence qu'il y a entre la manière dont on implore le secours de Dieu, et celle dont on implore le secours des Saints: « Car, dit-il (3), nous prions Dieu, ou de nous
- (4) V. Bossuet. Exposition de la Doctrine de l'Eglise catholique. art. IV, V, VIII. Traité du culte des reliques et des images, par M. Vicaise, curé de S. Pierre à Caen, dans le 4° Tom, des Lettres de Scheffmacher, éd. de 4839. Philosophie des images, par Menestrier. Ouvrage érudit et intéressant Sur l'invocation des Saints, V. la 10° Lettre de Scheffmacher.—Des églises bâties en l'honneur des Saints, lettre 6° dans l'excellent ouvrage, du P. Gautrelet: La Divinité de l'Eglise catholique démontrée et vengée contre les objections du Protestantisme. L'usage de bâtir des églises en l'honneur des Saints, date des premiers siècles de l'Eglise.
 - (2) Cat. Rom. part. 5. Tit. de Cultu, et Invoc. Sanct.
 - (3) Part. 4. Tit. Quis orandus sit.

donner les biens, ou de nous délivrer des maux; mais parce que les Saints lui sont plus agréables que nous, nous leur demandons qu'ils prenuent notre défense, et qu'ils obtiennent pour nous les choses dont nous avons besoin. De la vient que nous usons de deux formes de prier fort différentes, puisqu'au lieu qu'en parlant à Dieu, la manière propre est de dire: Ayez pitié de nous, Ecoulez-nous, nous nous contentons de dire aux Saints: Priez pour nous.

- » Les Saints qui règnent avec Jésus-Christ, offrent à Dieu leurs prières pour les hommes; il est bon et utile de les invoquer d'une manière suppliante, et de recourir à leur aide et à leur secours, pour impétrer de Dieu ses bienfaits, par son Fils Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui seul est notre Sauveur et notre Rédempteur (1). » On voit qu'invoquer les Saints, suivant la pensée de ce Concile, c'est recourir à leurs prières pour obtenir les bienfaits de Dieu par Jésus-Christ. En effet, nous n'obtenons que par Jésus-Christ et en son nom, ce que nous obtenons par l'entremise des Saints, puisque les Saints eux-mêmes ne prient que par Jésus-Christ, et ne sont exaucés qu'en son nom, telle est la Foi de l'Eglise. Après quoi nous ne concevons pas qu'on puisse nous objecter que nous nous éloignons de Jésus-Christ, quand nous prions ses membres qui sont aussi les nôtres, ses enfants qui sont nos frères, et ses Saints qui sont nos prémices, de prier avec nous et nour nous notre commun Maître, au nom de notre commun Médiateur.
- » Le Concile de Trente explique clairement et en peu de mots quel est l'esprit de l'Eglise, lorsqu'elle offre à Dieu le Saint Sacrifice pour honorer la mémoire

⁽¹⁾ Sess. 25 de invoc., etc.

des Saints. « L'Eglise n'offre pas aux Saints le Sacrifice, mais elle l'offre à Dieu seul, qui les a couronnés; aussi le prêtre ne s'adresse pas à saint Pierre ou à saint Paul, pour leur dire: Je vous offre ce Sacrifice; mais rendant grâces à Dieu de leurs victoires, il demande leur assistance, afin que ceux dont nous faisons mémoire sur la terre, daignent prier pour nous dans le Ciel (1). » C'est ainsi que nous honorons les Saints, pour obtenir par leur entremise les grâces de Dieu; et la principale de ces grâces que nous espérons obtenir, est celle de les imiter: à quoi nous sommes excités par la considération de leurs exemples admirables, et par l'honneur que nous rendons devant Dieu à leur mémoire bienheureuse. »

« On nous objecte, qu'en adressant les prières aux Saints, et en les honorant, comme présents par toute la terre, nous leur attribuons une espèce d'immensité, ou du moins la connaissance du secret des cœurs, qu'il paraît néanmoins que Dieu se réserve.

Jamais aucun Catholique n'a pensé que les Saints connussent par eux-mêmes nos besoins, ni même les désirs pour lesquels nous leur faisons de secrètes prières. L'Eglise se contente d'enseigner avec toute l'Antiquité, que ces prières sont très-profitables à ceux qui les font, soit que les Saints les apprennent par le ministère et le commerce des Anges, qui, suivant le témoignage de l'Ecriture, savent ce qui se passe parmi nous, étant établis par l'ordre de Dieu esprits administrateurs, pour concourir à l'œuvre de notre salut; soit que Dieu même leur fasse connaître nos désirs par une révélation particulière; soit enfin qu'il leur en découvre le secret dans son essence infinie, où toute vérité est

⁽¹⁾ Conc. Trid. Sess. 22, c. 3.

comprise. Ainsi l'Eglise n'a rien décidé sur les différents moyens dont il plaît à Dieu de se servir pour cèla.

» Comme cet honneur, que l'Eglise rend aux Saints, paraît principalement devant leurs *Images* et devant leurs saintes *Reliques*, il est à propos d'expliquer ce qu'elle en croit. »

Les Images et les Reliques.

Pour les Images, le Concile de Trente défend expressément « d'y croire aucune divinité ou vertu, pour laquelle on les doive révérer; de leur demander aucune grâce, et d'y attacher sa confiance; et il veut que tout l'honneur se rapporte aux originaux qu'elles représentent (4).

- (4) Conc. Trid. Sess. 25. Voyez la Conférence sur les Bibles. Réfutation de M. Panchaud, ministre protestant :
- « Vous continuez votre accusation calomnieuse d'idolatrie; à l'occasion de l'honneur que nous rendons aux images des Saints. A l'exemple de tous les écrivains protestants, vous voulez prouver votre assertion par le célèbre texte de l'Exode c. XX : « Tu ne feras point d'image taillée ni aucune représentation des choses qui sont là-haut aux cieux, ni ici-bas sur la terre... Tu ne te prosterneras point devant elles (d'autres versions ont : Tu ne les adoreras pas) et tu ne les serviras point. » Comment pouvez-vous vous aveugler au point de ne pas voir, par le seul contexte, que Dieu défend ici de faire des idoles pour les adorer ? Le texte grec le dit expressément, les commentaires protestants mêmes en conviennent; vovez les critici sacri. Tout votre argument se réduit donc à celui-ci : Dieu a défendu aux Juifs, si enclins à l'idolâtrie, de faire des idoles pour les adorer, donc il a défendu aux chrétiens d'honorer les Saints dans leurs images. La conséquence est-elle juste ? S'il est absolument défendu d'avoir des images taillées dans un but quelconque spirituel, alors veuillez me dire, Monsieur, ce que vous pensez des chérubins d'or, qui se trouvaient dans le Saint des saints du temple

21

- Ainsi à parler précisément et selon le style Ecclésiastique, quand nous rendons honneur à l'Image d'un Apôtre ou d'un Martyr, notre intention n'est pas tant d'honorer l'Image, que d'honorer l'Apôtre ou le Martyr en présence de l'Image. C'est ainsi que parle le Pontifical Romain, et le Concile de Trente exprime la même chose, lorsqu'il dit: α que l'honneur que nous rendons aux Images se rapporte tellement aux originaux, que par le moyen des Images que nous baisons, et devant lesquelles nous nous mettons à genoux, nous adorons Jésus-Christ, et honorons les Saints dont elles sont la ressemblance (4).
- » Enfin, on peut connaître en quel esprit l'Eglise honore les Images (2), par l'honneur qu'elle rend à la Croix et au Livre de l'Evangile. Tout le monde voit bien que devant la Croix elle adore celui qui a porté nos crimes sur le bois (3), et que si ses enfants inclinent la tête devant le Livre de l'Evangile, s'ils se lèvent par honneur quand on le porte devant eux, et s'ils le baisent avec respect, tout cet honneur se termine à la vérité éternelle qui nous y est proposée.
- o On doit entendre de la même sorte l'honneur que nous rendons aux Reliques, à l'exemple des premiers siècles de l'Eglise (4), et si nos adversaires considé-

de Salomon, et du serpent d'airain, image de Jésus-Christ, que Moïse fit faire par l'ordre de Dieu ?

⁽¹⁾ Pont. Rom. de bened. imag. Conc. Trid. Sess. 25.

⁽²⁾ Les Archéologues savent combien était commun, dans les premiers siècles, l'usage de représenter les mystères de la Religion au moyen de la peinture (Voyez Bosius, Aringhius, Mamachi, Boldetti, et de nos jours le P. Macchi Rome souterraine.

⁽³⁾ I. Pet. II, 24.

⁽⁴⁾ Voir La Divinité de l'Eglise catholique démontrée et vengée

raient que nous regardons les corps des Saints, comme ayant été les victimes de Diet par le martyre ou par la pénitence, ils ne croiraient pas que l'honneur que nous leur rendons par ce motif, pût nous détacher de celui que nous rendons à Dieu même.

- » L'affection que nous avons pour quelqu'un, s'étend, sans se diviser, à ses enfants, à ses amis, et ensuite par divers degrés à ce qui le représente, à ce qui reste de lui, à tout ce qui en renouvelle la mémoire; l'honneur à un semblable progrès, puisque l'honneur, en effet, n'est autre chose qu'un amour mêlé de crainte et de respect; tout le culte extérieur de l'Eglise Catholique a sa source en Dieu même; et il y retourne: Dieu, tout jaloux qu'il est de l'amour des hommes, ne nous regarde pas comme si nous nous partagions entre lui et la créature, quand nous aimons notre prochain pour l'amour de lui; ce même Dieu, quoique jaloux du respect des fidèles, ne les regarde pas comme s'ils partageaient le culte qu'ils ne doivent qu'à lui seul, quand ils honorent par le respect qu'ils ont pour lui ceux qu'il a honorés lui-même.
- » Encore, il n'y a rien de plus injuste, que d'objecter à l'Eglise qu'elle fait consister toute la piété dans cette dévotion aux Saints, puisque, comme nous l'avons déjà remarqué, le Concile de Trente se contente d'enseigner aux fidèles que cette pratique leur est bonne et utile, sans rien dire davantage (4). Ainsi l'esprit de l'Eglise est de condamner ceux qui rejettent cette pratique par mépris ou par erreur. Elle doit les condamner, parce

contre les principales objections du Protestantisme, par le P. Gautrelet. Clermont-Ferrand 1854. 6° lettre in-8. p 43. Du Culte des reliques. On y voit l'Antiquité de ce Culte.

⁽¹⁾ Sess. 25 dec. de inv. etc.

qu'elle ne doit pas souffrir que les pratiques salutaires soient méprisées, ni qu'une doctrine que l'Antiquité a autorisée, soit condamnée par les nouveaux Docteurs. »

La très-sainte Vierge Marie.

Tout ce que nous venons de dire de l'invocation des Saints, de leurs images et reliques, s'applique d'une manière particulière à l'invocation, aux images et aux reliques de la très-sainte Vierge Marie, Mère de Dieu. Nous aimons à répéter ici ce que nous avons écrit ailleurs (4): « Vous refusez à Marie le titre glorieux de Mère de Dieu, parce que ces mots ne se trouvent pas dans le Nouveau Testament. Mais, Monsieur, la chose même s'y trouve, Marie est appelée Mère de Jésus; Jésus y est appelé Dieu. Marie est donc Mère de Dieu. Si elle est Mère de Dieu, pourquoi ne peut-on pas l'appeler de ce nom? Les saints Pères, dit saint Cyrille d'Alexandrie dans sa lettre à Nestorius, ont appelé la Sainte Vierge MERE DE DIEU. Non dubitarunt sacram virginem Deiparam appellare. Le concile d'Ephèse et le deuxième de Nicée ont employé les mêmes termes : Confitemur Dominum nostram sanciam Mariam Propriè ac Veraciter Dei GENITRICEM. Nous professons que Marie est proprement et véritablement Mere de Dieu.

Vous nous accusez d'adorer la sainte Vierge (2), de la rendre semblable à Dieu, parce que nous lui donnons les titres de porte du ciel, de consolatrice, de média-

⁽¹⁾ Conférences sur les Bibles. Réfutation de M. Panchaud, ministre protestant.

⁽⁴⁾ A l'occasion de la déclaration du dogme de l'Immaculée Conception, le ministre protestant Coquerel ne craint pas de répéter la même calomnie, à Paris, en 1855.

trice, d'avocate; mais un enfant catholique de 40 ans, qui a appris son catéchisme, sait que la sainte Vierge est tout cela par intercession auprès de Dieu; il sait qu'elle est une pure creature infiniment au-dessous de Jésus-Christ, qui est le seul vrai médiateur par lui-même, qu'elle est infiniment au-dessous du Saint-Esprit, qui est le seul vrai consolateur par lui-même; il sait que Jésus-Christ est la source de toute grâce, et que Marie n'en est que le canal; que tout le culte qu'on lui rend, soit en élevant des autels en son honneur, soit en instituant des fêtes, soit en récitant ses litanies, ne lui est rendu que comme à la plus humble, mais aussi à la plus parfaite servante du Seigneur, à celle que la très-sainte Trinité a honorée sur la terre et qu'elle couronne de gloire et d'honneur dans le ciel (4). Les noms glorieux, que l'Eglise donne à la sainte Vierge dans ses Litanies, ne sont que les synonymes de ceux qu'on trouve dans l'Ecriture sainte, tels que : Mère de Jésus, Mère du Seigneur, pleine de grace, bénie entre toutes les femmes, en qui le Seigneur a fait de grandes choses, et que toutes les générations appelleront bienheureuse. Quels titres honorifiques ne peut-on pas donner à cette femme forte, qui a écrasé la tete du serpent, à cette Vierge admirable qui a mis au monde un Dieu avec nous? Is. VII. 44. A Dieu seul. comme à Dieu, tout honneur et toute gloire; Soli Deo honor et gloria.

(1) La différence que nous mettons entre le culte rendu à Marie et celui que nous rendons à Jésus-Christ se trouve parfaitement exprimée par ces paroles de saint Epiphane: que Marie soit en honneur, que le Seigneur soit adoré (hær. 30.) et celles de saint Grégoire: Sauveur du monde, sauvez-nous, Vierge Marie, priez pour nous. (La divinité de l'Eglise catholique, par le père Gautrelet. 6° lettre.

La déclaration récente du dogme de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge Marie a profondément blessé l'hérésie et l'impiété. De là ces cris calomnieux des ministres protestants, et ces articles ignobles et dégoûtants des feuilles impies. N'en soyons pas étonnés. Glorifier celle qui a détruit toutes les hérésies par toute la terre (Saint Aug.) est une abomination aux yeux des hérétiques ; déclarer que la sainte Vierge a été préservée de la tache du péché originel en vue des mérites de Jésus-Christ, Sauveur du genre humain, c'est proclamer de nouveau deux dogmes fondamentaux de la foi catholique, le péché originel et la rédemption du genre humain par Notre-Seigneur Jésus-Christ, dogmes que l'impiété ne cesse d'attaquer de toutes les manières, et que l'hérésie ne rougit pas de méconnaître sacrilégement. Tout enfant de l'Eglise Catholique lira avec transport la Lettre Apostolique de Notre Saint Père le pape, Pie IX, sur la définition dogmatique de l'Immaculée Conception de la Vierge Mère de Dieu. 8 décembre 4854.

Les Satisfactions. — Les Indulgences. — Le Purgatoire.

- « Il faut encore expliquer de quelle sorte nous croyons pouvoir satisfaire à Dieu par sa grâce, afin de ne laisser aucun doute sur cette matière.
- Les Catholiques enseignent d'un commun accord, que Jésus-Christ seul, Dieu et Homme tout ensemble, était capable par la dignité infinie de sa personne, d'offrir à Dieu une **satisfaction** suffisante pour nos péchés. Mais ayant satisfait surabondamment, il a pu nous appliquer cette satisfaction infinie en deux manières: ou bien en nous donnant une entière abolition,

sans réserver aucune peine; ou bien en commuant une plus grande peine en une moindre, c'est-à-dire, la peine éternelle en des peines temporelles. Comme cette première façon est la plus entière et la plus conforme à sa bonté, il en use d'abord dans le baptême: mais nous croyons qu'il se sert de la seconde dans la rémission qu'il accorde aux baptisés qui retombent dans le péché, y étant forcé en quelque manière par l'ingratitude de ceux qui ont abusé de ses premiers dons; de sorte qu'ils ont à souffrir quelque peine temporelle, bien que la peine éternelle leur soit remise.

- » Jésus-Christ ayant acquis sur nous un droit absolu par le prix infini qu'il a donné pour notre salut, il nous accorde le pardon, à telle condition, sous telle loi et avec telle réserve qu'il lui platt.
- Nous ne devons pas trouver étrange, si celui qui nous a montré une si grande facilité dans le Baptême, se rend plus difficile envers nous après que nous en avons violé les saintes promesses. Il est juste, et même il est salutaire pour nous, que Dieu, en nous remettant le péché avec la peine éternelle que nous avions méritée, exige de nous quelque peine temporelle pour nous retenir dans le devoir; de peur que sortant trop promptement des liens de la justice, nous ne nous abandonnions à une téméraire confiance, abusant de la facilité du pardon.
- De C'est donc pour satisfaire à cette obligation que nous sommes assujettis à quelques œuvres pénibles, que nous devons accomplir en esprit d'humilité et de pénitence; et c'est la nécessité de ces œuvres satisfactoires, qui a obligé l'Eglise ancienne à imposer aux pénitents les peines qu'on appelle canoniques.
 - » Quand donc elle impose aux pécheurs des œuvres

pénibles et laborieuses, et qu'ils les subissent avec humilité, cela s'appelle satisfaction (1), et lors qu'ayant égard, ou à la ferveur des pénitents, ou à d'autres bonnes œuvres qu'elle leur prescrit, elle relache quelque chose de la peine qui leur est due, cela s'appelle **Indulgence** (2).

Quand l'Eglise accorde une indulgence, elle use du pouvoir qu'elle a reçu de Jésus-Christ, et elle puise dans le trésor des mérites de Notre-Seigneur et des Saints, ce qui est nécessaire pour suppléer ce qui manquait à la satisfaction.

Rien de plus sage que le décret du Concile de Trente au sujet des indulgences (3). Comme le pouvoir d'accorder des indulgences a été donné par Jésus-Christ à son Eglise et qu'elle a usé de ce pouvoir divin dès son origine, le saint Concile déclare et décide que cet usage doit être conservé comme utile au peuple chrétien et confirmé par les Conciles précédents, et il dit anathème à tous ceux qui prétendent que les indulgences sont inutiles, ou que l'Eglise n'a pas le pouvoir de les accorder. Il veut cependant que l'on y observe de la modération, conformément à ce qui a été prescrit de tout temps dans l'Eglise, de peur qu'une trop grande facilité à les accorder n'affaiblisse la discipline ecclésiastique. Quant aux abus qui s'y sont glissés et qui ont donné lieu aux hérétiques de réclamer contre les indul-

⁽¹⁾ Ce que nous appelons satisfaction après toute l'Eglise ancienne, n'est après tout qu'une application de la satisfaction infinie de Jésus-Christ.

⁽²⁾ Muzzarelli, sur les indulgences. — Traité sur des indulgences, par M. Vicaise, curé de Cam. Tom. IV, des Lettres de Scheffmacher, éd. de 4839.

⁽³⁾ Sess. 25.

gences, le saint Concile, dans le dessein de les corriger, ordonne par le présent d'en écarter d'abord toute espèce de gain sordide; il charge les évêques de noter tous les abus qu'ils trouveront dans leurs diocèsés, d'en faire le rapport au Concile provincial et ensuite au souverain Pontife (1).

L'Eglise engage fortement ses enfants à gagner surtout des indulgences plénières, non-seulement pour l'indulgence en elle-même, mais encore pour favoriser par là la fréquentation des Sacrements, et par conséquent la réforme des mœurs, qui en est le fruit ordinaire (2).

» Ceux qui sortent de cette vie avec la grâce et la charité, mais qui toutefois sont redevables encore des peines que la justice divine a réservées, les souffrent en l'autre vie. C'est ce qui a obligé toute l'Antiquité Chrétienne à offrir des prières, des aumones et des sacrifices pour les fidèles qui sont décédés en la paix et en la communion de l'Eglise, avec une foi certaine qu'ils peuvent être aidés par ces moyens. C'est ce que le Concile de Trente nous propose à croire touchant les âmes dénuées dans le Purgatoire (3), sans déterminer en quoi consistent leurs peines, ni beaucoup d'autres choses semblables, sur lesquelles ce saint Concile demande une grande retenue, blâmant ceux qui débitent ce qui est incertain et suspect.

⁽⁴⁾ Bergier, Dict. de Théol.

⁽²⁾ D'Alembert disait du Jubilé de 1776, accordé à la ville de Paris: Ce maudit Jubilé à retardé la révolution de vingt ans. V. La Confession*.

⁽³⁾ Scheff. 25, de Purg.

Le Jeûne et l'Abstinence (1).

« Ceux qui ont lu et qui ont considéré que Dieu même inspire à ses serviteurs le désir de s'affliger dans le jeûne, dans le sac, et dans la cendre, non-seulement pour leurs péchés, mais pour les péchés de tout le peuple, ne s'étonneront pas si nous disons, que touché du plaisir qu'il a de gratifier ses amis, il accepte miséricordieusement l'humble sacrifice de leurs mortifications volontaires, en diminution des châtiments qu'il préparait à son peuple : ce qui montre que satisfait par les uns, il veut bien s'adoucir envers les autres, honorant par ce moyen son Fils Jésus-Christ dans la Communion de ses membres, et dans la sainte société de son Corps mystique. »

Le savant Butler (2) prouve la nécessité, l'antiquité et l'utilité du jeune et de l'abstinence. Il démontre les avantages qui en résultent non-seulement pour l'âme, mais encore pour la santé du corps. La longue vie des Pères du désert, l'opinion des Anciens, et des exemples modernes viennent à l'appui des avantages de la sobriété.

Des personnes peu instruites ne peuvent pas comprendre comment il se fait que ce qui est permis dans un pays, ou dans un diocèse, soit défendu dans un autre. Expliquons cette difficulté.

L'Eglise prescrit en principe le jeûne et l'abstinence, elle en arrête quelques points qui ne varient pas; mais

⁽⁴⁾ Etude de la Doctrine Catholique dans le Concile de Trente, Vol. 41, ch. XX. Voyez ci-dessus, p. 206.

⁽²⁾ V. Vies des Saints. — Fêtes mobiles. — Traité sur le jeune du Carême

elle laisse aux Evêques le soin de régler la discipline d'autres points qui peuvent varier d'un pays à un autre. Les Evêques règlent donc la discipline de ces points d'après les circonstances des temps et des lieux, et les fidèles suivent avec raison les ordonnances de l'Eglise universelle et celles des évêques.

Les Confréries.

On trouve les causes morales des Confréries dans le Tableau hist. et pittoresque de Paris (1). Le savant Scotti, dans ses Théorèmes de Politique chrétienne, prouve que les Confréries sont utiles, non-seulement à la religion, en nourrissant la piété et la charité, et en portant à la fréquentation des Sacrements, mais encore à l'Etat. — Il fait remarquer que les Pèlerinages et les Sanctuaires ont été, au moyen âge, d'une grande utilité au commerce (2).

XI.

DES ORDRES RELIGIEUX (3).

Salvien, l'éloquent prêtre de Marseille (4), le Jérémie de son temps, observait, il y a quatorze siècles, que le

⁽¹⁾ Edit. de Paris. vol. I, p. II, p. 559. Edit. de Louvain 1830, vol. I, p. 388.

⁽²⁾ T. II. Théor. VII, p. IV. Théor. IV.

⁽³⁾ V. Apologie de l'état religieux. — Dissertation sur les Ordres Religieux dans la nouvelle édition des Lettres du P. Scheffmacher. — Essai historique sur l'influence de la religion en France pendant le XVII° siècle, ou tableau des établissements religieux formés à cette époque. — Bergier, Dict. de théol. art. Moine. Monastère.

⁽⁴⁾ Bossuet.

mépris ou la haine de la vie monastique croissait à mesure que la religion dépérissait parmi les peuples. « Au rapport de l'histoire, la profession religieuse mérite cet éloge dit Fleury (1), qu'elle n'a jamais compté ses ennemis que parmi les libertins et les hérétiques. » Aussi le premier soin des incrédules, quand ils dominent, est toujours de détruire les cloitres. a afin. disent-ils eux-mêmes, de détruire par là ceux qui allument le feu du fanatisme, c'est-à-dire, la religion Catholique (2). » La haine des méchants pour les Ordres Religieux s'explique. Les Corporations religieuses qui se maintiennent dans la rigoureuse observance de leur institut, sont comme des troupes rangées en ordre de bataille, bien disciplinées, bien instruites et rompues à la guerre sainte. Elles ont les movens, le temps et la tranquillité nécessaires pour l'étude; elles peuvent mieux se secourir réciproquement, et l'impiété et la corruption pénètrent plus difficilement dans les murs du clottre.

Les plaintes contre les Ordres religieux ont retenti dans un si grand nombre d'écrits, surtout depuis un denii-siècle, qu'il s'est établi, même parmi de bons Catholiques, une sorte d'opinion qui leur est contraîre. Notre siècle de progrès regarde les Ordres monastiques comme l'apanage des temps d'ignorance; les vœux paraissent une pieuse exagération de zèle. Ne peut-on pas servir Dieu sans s'enfoncer dans la solitude et sans enchaîner sa liberté? Ne peut-on pas, en restant dans le monde, se rendre plus utile à ses frères, les édifier davantage, se livrer aux bonnes œuvres, servir plus immédiatement la religion et la société? Nous répon-

^{(4) 3°} Disc. n. 22.

⁽²⁾ Corresp. de Frédéric, Il Lettr. du 24 mars 1767.

drons à ces attaques insidieuses, en montrant l'excellence de l'état religieux, et ses nombreux avantages pour la religion et pour la société.

I' Excellence de l'Etat religieux prouvée par son institution, par sa nature, par ses avantages spirituels, et par l'estime de l'Eglise.

I. Jésus-Christ est venu en ce monde pour réconcilier le Ciel avec la terre, et pour conduire l'homme en paradis. Il est venu non pas pour abolir la loi ancienne, mais pour la perfectionner (1). Que dois-je faire pour acquerir la vie éternelle? lui demande un jeune homme. Si vous voulez entrer dans la vie eternelle, répond le Sauveur, observez les commandements... J'ai observé tout cela dès mon enfance, dit le jeune homme, que me reste-t-il encore à faire? Jésus le regarda avec amour et lui dit: Si vous voulez etre parfait, allez, vendez ce que vous avez, donnez-le aux pauvres et vous aurez un trésor dans le Ciel, puis venez, suivezmoi (2). Toute l'Eglise Catholique a toujours trouvé dans les premières paroles de Jésus-Christ le devoir rigoureux de tout chrétien, et dans les dernières, précédées des louanges données à la Virginité (3), les Conseils Evangéliques, la perfection religieuse. Elle enseigne que le Sauveur du monde nous porte à cette perfection, mais qu'il n'y oblige pas; qu'il y attache les plus grandes graces, les plus belles promesses, mais que tous ne comprennent pas cette parole, comme il

⁽⁴⁾ Matth. V. 17

⁽²⁾ Matth. XIX, 46, 17, 20, 24.

⁽³⁾ Matth. XIX, 44, 42.

remarque lui-même, mais ceux à qui il a élé donné d'en haut (1).

2º « L'état religieux est un état où, par les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, l'homme tend à la perfection (2). » Par l'émission des vœux, l'homme se consacre pour toujours et tout entier à Dieu. Il lui donne, non-seulement les fruits de l'arbre, mais l'arbre même et le fond que l'arbre occupe. C'est le plus grand sacrifice que l'homme puisse faire à Dieu. Aussi est-il regardé par les saints Pères comme une espèce de baptême qui remet tous les péchés (3), et comme un martyre de toute la vie, mais un martyre adouci par les grâces les plus abondantes.

3° L'état religieux éloigne les occasions du péché. Il donne une grande facilité pour vaquer aux choses spirituelles, pour observer les commandements de Dieu, et pour pratiquer toutes les vertus; — Il rend les œuvres plus méritoires. — On trouve dans l'état religieux plus de secours spirituels de la part des supérieurs; — plus d'encouragements dans les exemples et dans les rapports mutuels des religieux; — plus de bénédictions dans les travaux du saint ministère; — plus de soins paternels de la part de Dieu qui, sans doute, aime tout particulièrement ceux qui se sont tout spécialement dévoués à son saint service. — On y

⁽⁴⁾ Matth. XIX,14.

⁽²⁾ Bellarmin. Les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance font l'essentiel de tous les ordres religieux, mais la manière de vivre, de travailler, de prier, de se mortifier est différente selon le but particulier que chaque ordre se propose.

⁽³⁾ Platus, Du bonhour de l'état religieux. Nouvelle édition, l. 4, chap. XIII.

trouve la protection spéciale de la sainte Vierge; — et enfin l'espoir fondé de la prédestination.

Ecoutons saint Bernard: « Dans cet état saint et immaculé, l'homme vit dans une plus grande pureté; il y tombe plus rarement; il s'y relève plus promptement; il y marche avec plus de précaution; il y est plus fréquemment arrosé de la grâce divine; il y repose avec plus de sécurité; il y meurt avec plus de confiance, et il est plus abondamment récompensé. »

4° Depuis les Apôtres, l'état religieux ne cessa d'exister dans l'Eglise de Dieu (1); mais ce fut surtout depuis le IV° siècle qu'il se développa merveilleusement. On vit paraître, d'époque en époque, les grands et saints personnages qui donnèrent naissance à tous ces ordres religieux pour lesquels l'Eglise entière montra toujours une prédilection (2). Les Pères et les

(4) Examen histor. et canonic. Tom. I, c. II.

⁽²⁾ Saint Antoine, Patriarche des moines. - Saint Pachôme, instituteur des Cénobites. - Saint Benoît, fondateur de l'Ordre qui porte son nom. - Saint Augustin. Un grand nombre de communautés religieuses ont adopté sa règle, et le regardent comme leur Patriarche. - Saint Basile, fondateur de l'Ordre qui porte son nom. - Saint Colomban, fondateur de plusieurs monastères célèbres. - Saint Robert, fondateur de l'Ordre de Citeaux (Citersiens). - Saint Romuald, fondateur de l'Ordre des Camaldules. - Saint Norbert, fondateur de l'Ordre des Prémontré. -Saint Brunon, fondaleur de l'Ordre des Chartreux. - Saint Bernard, regardé comme second fondateur de Citeaux, et premier abbé de Clairvaux. - Saint François d'Assise, fondateur de l'Ordre des Frères Mineurs (Franciscains). - Saint Dominique, fondateur de l'Ordre des Frères Prêcheurs (Dominicains). - Saint François de Paule, fondateur de l'Ordre des Minimes. - Saint Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus. - Saint Philippe de Néri, fondateur des Oratoriens en Italie. - Saint François de Sales

Docteurs appelèrent l'état religieux « la fleur et la pierre la plus précieuse « parmi les ornements ecclésiastiques (4). » Les Pontifes Romains le comblèrent des faveurs et des priviléges qu'ils jugèrent nécessaires ou utiles à sa conservation, à son développement, à ses saintes entreprises (2). Les plus grands Princes l'honorèrent et le favorisèrent de tout leur pouvoir.

IIº Avantages des Ordres Religioux pour la Religion et pour la Société.

I° a Dans le plan de la Providence, les Ordres Religieux sont comme autant de Moises envoyés loin du combat pour obtenir du Ciel la victoire sur les ennemis de l'Eglise. Ils sont chargés, dit Origène, de combattre pour les faibles, par la prière, le jeune, la justice, la piété, la douceur et par toutes les vertus (3). » Ce sont des victimes pures, chargées de servir de contrepoids aux iniquités du monde. Cette mission de la prière se rattache aux fondements de la religion, elle suppose la réversibilité des mérites du juste pour le pécheur; et il en est ainsi. Les bonnes

et sainte Françoise de Chantal, fondateurs de l'Ordre de la Visitation.

— Saint Vincent de Paul, fondateur des Prêtres de la Mission et des Sœurs de la Charité. — Saint Alphonse de Liguori, fondateur de la Cogrégation du Très-Saint Rédempteur. — Sainte Claire, fondatrice des Clarisses. — Sainte Colette, réformatrice de l'Ordre de sainte Claire. — Sainte Thérèse et saint Jean de la Croix, réformateurs de l'Ordre des Carmes et des Carmélites. Nous passons sous silence un grand nombre d'autres saints fondateurs et fondatrices, de crainte d'étendre cette note.

- (1) Saint Hier. Ep. 44. ad Paulum.
- (2) Lettre Encycl: de Pie IX, à la fin de cette dissertation.
 - (3) Hom. 24 ln num.

œuvres des Saints attirent les bénédictions; les crimes des méchants attirent les malédictions. Le crime d'un seul homme a perdu le genre humain. L'obéissance d'un seul l'a sauvé. Jérusalem eût échappé à la dévastation des Syriens, si le prophète avait trouvé un seul juste. « La terre est trop souillée et le Ciel trop irrité, il faut donc des âmes pures qui interposent leurs prières pour détourner les châtiments de la justice divine, et c'est là le grand motif pour lequel l'Eglise a toujours vénéré, protégé, multiplié les asiles sacrés des épouses de Jésus-Christ (1). » C'est en vain que la sentinelle veille sur la ville, si le Seignenr ne la protége pas (2).

II. « Les Ordres Religieux sont très-utiles à l'Eglise et à la société par leurs vertus et par leurs bons exemples. » Tous les maux viennent des trois concupiscences. La pratique des vertus contraires assurerait à la société la plus grande somme de bonheur dont elle puisse jouir ici-bas. Mais comment persuader ces vertus aux hommes? Par l'exemple, le langage le plus éloquent, le plus populaire. Or, les Ordres Religieux donnent cet exemple. Oui, la vue d'un couvent est un grand prédicateur qui parle toutes les langues. Un couvent empêche bien des crimes (3).

- (4) Discours de l'évêque d'Hermopolis, ministre des cultes en France, le 24 mars 1825, sur les Ordres religieux contemplatifs. Génie du Christ., liv. 5, ch. 1. Leibnitz estimait singulièrement les Ordres religieux contemplatifs. V. Système Théol. Nos hommes de progrès prétendent que les Ordres contemplatifs ne renferment que des êtres inutiles et fainéants. Nous venons de prouver le contraire. Si l'on veut trouver des êtres non-seulement inutiles et fainéants, mais dangereux au repos de la société et des familles, qu'on aille aux places publiques, au théâtre, et aux maisons de jeu et de débauche. (2) Ps. CXXVI, 1.
- (3) Quant aux abus des Ordres religieux, voyez ce qui a été dit des abus dans l'Eglise *.

- III. a Les couvents sont une grande ressource; 1º pour toutes les personnes qui ne veulent pas du monde, ou qui ne peuvent y rester; 2º pour ces âmes d'élite, qui aspirent à la perfection évangélique, à laquelle Jésus-Christ engage tout le monde: 3° enfin. pour cette classe si nombreuse de personnes, qui, par une foule de causes, ne trouvent pas leur place dans la société. » Que de tristes orages politiques, que de passions trompées, que d'espérances décues, que de remords nous entraînent chaque jour hors du monde! « Ce fut une consolation pour le genre humain au temps des persécutions, à l'irruption des Barbares, qu'il v eût des asiles ouverts à tous ceux qui voulaient fuir le monde, les révolutions et l'éternelle agitation de ces tristes époques (1). » C'était une chose fort belle que ces maisons religieuses, où l'on trouvait une retraite assurée contre les coups de la fortune, et les orages de son propre cœur; et c'est une philosophie bien barbare, et une politique bien cruelle que celles-là, qui veulent obliger l'infortune à vivre au milieu du monde (2).
- IV. « Les Ordres Religieux sont le seul remède contre « le terrible paupérisme, » qui menace, tous les Etats. Les Economistes en conviennent (3). La suppression des couvents a augmenté le nombre des célibataires forcés, et elle a surchargé les familles (4). De toutes parts, les hommes se jettent dans les bras du gouver-

⁽¹⁾ Voltaire, Essai sur l'esprit et les mœurs.

⁽²⁾ Génie du Christianisme, liv. 5, ch. 1.

⁽³⁾V. Le célibat seul remède contre la misère publique. Sur le célibat, V. Bienfait de l'Eglise *.

⁽⁴⁾ Les revenus des monastères étaient comme un argent public. Toute famille pouvait y aspirer, pouvait y faire entrer un individu, se décharger sans frais. On n'exigeait que la vertu et la vocation.

nement, qui ne sait qu'en faire. Une jeunesse innombrable, impétueuse, libre pour son malheur, avide de richesses, de distinctions, se précipite par bandes dans la carrière des emplois. Toutes les professions imaginables ont quatre ou cinq fois plus de candidats qu'il n'en faudrait.

V. « Dans des moments de crise, les Etats trouvent dans les dons des religieux de grandes ressources. » Charles-Quint, qui savait calculer, disait que Henri VIII, en détruisant les monastères de l'Angleterre, avait tué la poule qui pondait des œufs d'or. Il ne se trompait pas. Deux ans après avoir spolié les couvents, Henri fut obligé de faire banqueroute, et d'abandonner le fruit de ses rapines pour payer le salaire de ceux qui étaient les complices de cette mesure.

On sait ce qu'a été en Angleterre le progrès de la misère et de la taxe des pauvres (1). En France et en Belgique, les assignats, le gaspillage de plusieurs millions, et enfin la banqueroute ont été le résultat de la spoliation des couvents.

- VI. Des ordres Religieux, qui ont des revenus, sont une source de bien-être pour la société (2). Des lis
 - (4) Cobbett, Lettres sur la réforme prot. en Angleterre. Lett. 5.
- (2) Les détracteurs des religieux ne sont jamais contents. S'ils sont pauvres, on dit qu'ils sont à charge au peuple; s'ils sont riches, on opine à les dépouiller. Voici les divers moyens par lesquels les religieux ont acquis les biens qu'ils possèdent. Ils ont défriché une grande quantité de terres incultes. Parmi les seigneurs, qui avaient usurpé les biens Ecclésiastiques, plusieurs, touchés de remords, restituèrent aux monastères ce qu'ils avaient enlevé au clergé séculier, parce que les religieux avaient succédé aux fonctions de ce dernier lorsqu'il fut anéanti.

D'autres seigneurs leur vendirent une partie de leurs terres, lorsqu'ils partirent pour les croisades. Dans des siècles où il n'y avait consomment sur place ce qu'ils possèdent. Ils ne dépensent pas pour eux-mêmes, puisqu'ils mènent une vie frugale. Leurs revenus sont aux domestiques, aux fermiers, aux ouvriers, aux pauvres, aux malades et aux hôpitaux. S'ils font bâtir, ils font vivre une foule de monde. C'est la meilleure des aumônes.

VII. « C'est presqu'exclusivement à des religieux que l'Angleterre, l'Irlande, l'Allemagne, la Hollande et la Belgique sont redevables de la foi Catholique et de la vraie Civilisation (4). » Saint Augustin, religieux de Saint-Benoît, et depuis archevêque de Cantorbéry. envoyé en Angleterre par le Pape saint Grégoire pour y prêcher la foi, y introduisit l'état religieux. Cet état y était dans une si haute estime, qu'un savant protestant dit avec admiration que dans l'espace de 200 ans, trente rois et reines de ce royaume préférèrent l'habit religieux à leurs couronnes, et fondèrent de superbes abbayes où ils ont fini leurs jours dans la retraite et la solitude. Il avoue que la vie religieuse y était aussi ancienne que le Christianisme. Il déplore le jour fatal, où furent démolis tant de beaux monastères dont les tristes ruines sont encore des monuments de la piété de leurs pères et de leurs ancêtres (2). La profession religieuse sut introduite dans l'Irlande par le ministère

point d'hôpitaux ni de maisons de charité autres que les monastères, les particuliers qui n'avaient point d'héritiers leur laissaient leurs biens, qu'ils aimaient mieux destiner ainsi au soulagement des pauvres, que de les laisser tomber par déshérence entre les mains des seigneurs, dont ils avaient souvent eu lieu de se plaindre. Enfin, les princes convaincus que les monastères étaient une ressource assurée pour les besoins de leurs sujets, en fondèrent plusieurs et les dotèrent.

- 4) V. Bienfaits de l'Eglise *.
- (2) Marsham. in propyl. monum. anglic.

de saint Patrice, reconnu pour l'Apôtre de ce royaume. Elle s'y multiplia si prodigieusement, que cette fle fut appelée l'île des Saints. De saints religieux furent envoyés de France, d'Angleterre et d'Irlande, pour convertir la Germanie et les peuples du Nord. Les missionnaires entrèrent dans ces vastes contrées convertes de bois, y convertirent les peuples, y fondèrent des évêchés, y ouvrirent des écoles publiques pour l'étude des sciences, et persuadèrent aux habitants de couper une grande partie de ces grandes forêts et de bâtir des bourgs et des villes (4). Saint Willibrord, de l'Ordre de Saint-Benoît, établit la Foi Catholique dans la Frise, la Hollande, le Danemarck; saint Boniface, l'Apôtre de l'Allemagne, également religieux bênédictin, évangélisa la Bavière, la Thuringe et la Saxe. Il fit venir de l'Angleterre des religieux et des religieuses, et jeta les fondements de la fameuse abbave de Fulde, qui pendant des siècles fut pour l'Allemagne un centre de lumière et une pépinière de grands hommes savants et pieux. La Prusse, la Livonie et la Sibérie recurent la foi des religieux des Citeaux, des Frères Prêcheurs et d'autres religieux de différents Ordres. Les véritables civilisateurs et les premiers législateurs de la Belgique furent encore en grande partie des religieux. « Nos campagnes et nos villes portent encore l'empreinte de leurs pas et attestent de la puissance de leurs œuvres. Partout où il y avait une bruyère à défricher, un marais à dessécher, il s'y établissait un couvent; dans ce couvent, on érigeait une école, et ce fut par l'instruction et la religion que ces hommes divins opéraient à la fois la conquête et l'affranchissement des peuples. Après les ravages des

(1) Abrégé de l'hist. de S. Benott. T. 2, p. 2.

Normands au IX° siècle, ces mêmes religieux qui avaient tiré la Belgique de l'état sauvage, la relevèrent de ses ruines; au X° et au XI° siècle ce furent encore eux qui la défendirent le plus efficacement contre les violences brutales de la féodalité et qui la firent renaître une troisième et dernière fois à la civilisation (4).

L'île de Lérins a été longtemps en possession de donner aux Eglises des Gaules leurs plus grands évêques et leurs prêtres les plus vénérables.

2º Tournons nos regards vers l'Asie et l'Afrique. Ce sont les moines, choisis par saint Chrysostôme, qui rendirent la Phénicie chrétienne; la Perse le devint par les prédications de saint Moïse. Les Dominicains et les Frères Mineurs pénétrèrent en Tartarie et jusqu'en Chine.

Les successeurs des disciples qu'avait formés saint Augustin, furent la force de l'Eglise d'Afrique. D'autres saints religieux rendirent les mêmes services à l'Eglise d'Espagne; saint Ildefonse et saint Fructuose en fournissent des preuves irrécusables.

3° Dans la suite des siècles, les Ordres Religieux continuèrent à propager l'Evangile dans toutes les parties du monde, et à convertir les nations barbares. L'histoire de la civilisation chrétienne en Asie, en Afrique, dans les deux Amériques, dans l'Océanie et dans les îles plus lointaines, est intimement liée à l'histoire et aux travaux Apostoliques des Ordres Religieux (2).

⁽⁴⁾ De Gerlache, Introduction à l'histoire des Pays-Bas. T. 4.

V. Bienfaits de l'Eglise *.

⁽²⁾ V. Histoire des Ordres religieux, par Hélyot. — Lettres édif. et curieuses. — Annales de la Propagation de la Foi. — Histoire de la Compagnie de Jésus, par Grétineaux-Joly.

4° La plupart des évêques, tirés du cloître, se sont distingués dans les Conciles. On y appela par la suite les Abbés et même de simples religieux. Souvent ils y assistaient et signaient comme les représentants de leurs évêques. Enfin, depuis le 4° Concile de Nicée jusqu'à celui de Trente, toutes ces vénérables assemblées ont trouvé en eux des Pères zélés et de savants Docteurs. Il serait impossible de rapporter ici le nombre de Saints, de Papes, de Cardinaux, d'Archevêques, d'Evêques et de célèbres écrivains que les Ordres Religieux ont fourni à l'Eglise (4).

VIII. « Dans tous les temps, les Ordres Religieux rendirent les plus grands services au peuple dans le saint Ministère. » Il est naturel que des hommes qui ont pris dans le sein de la vie religieuse les grands principes de charité, de zèle, de désintéressement, qui sont à l'abri de toute appréhension pour l'avenir, et ne songent point à laisser d'héritage à leurs parents, soient excellemment propres aux fonctions pastorales. C'est sans doute cette considération qui, durant plusieurs siècles, a fait choisir les évêques dans les monastères. Ce n'est point dans les siècles d'ignorance que l'usage d'employer des religieux au service des églises a été établi. On lit dans la vie de saint Eusèbe de Verceil qu'il introduisit en Occident cette coutume, que l'Orient depuis longtemps avait adoptée.

IX. a Après le saint Concile de Trente, les Ordres

⁽⁴⁾ Au temps de Jean XXII, on comptait dans le catalogue des Saints: 15,559 religieux de l'Ordre de Saint-Benoît, 48 papes, 484 cardinaux, 4,564 archevêques, 3,512 évêques. Depuis la rétraite de Carloman au Mont-Cassin, en 746, jusqu'à celle du duc de Bourgogne, on compte plus de vingt têtes couronnées qui embrassèrent la vie religieuse.

Religieux et les nombreuses Congrégations religieuses de l'un et de l'autre sexe contribuèrent puissamment à la renaissance de la piété chrétienne parmi les fidèles; » le clergé séculier même y gagna en vertu, en science, en considération et en influence salutaire. Le règne d'Albert et d'Isabelle laissera des souvenirs éternels dans les Annales de la piété des Belges par le développement extraordinaire des Ordres Religieux. L'impératrice Marie-Thérèse prêta imprudemment l'oreille à des conseillers perfides; elle donna un commencement à de malbeureuses innovations qui encouragèrent les ennemis des Ordres Religieux; enfin leur suppression fut marquée dans les pays, où elle eut lieu, par l'affaiblissement de la foi et par la corruption des mœurs.

X. « Les Ordres Religieux ont merveilleusement contribué au développement de l'agriculture, ce premier des arts, la source de tout commerce et de toute vraie richesse. » A la fondation des abbayes et des monastères, on ne voyait souvent que vastes forêts et marécages que les religieux défrichèrent, et ces nouveaux établissements furent dotés avec des biens qui n'étaient d'aucun rapport. Par les travaux d'une utile pénitence, ils ont exécuté ce que n'eût jamais tenté l'intérêt des particuliers (1). L'agriculture se perfectionna parmi ces religieux. Ils parvinrent à changer les déserts arides qu'on leur avait donnés, en des campagnes riches et agréables (2). Les religieux pos-

⁽⁴⁾ Et c'est ce qu'exécutent encore tous les jours, avec tant de succès, les religieux de la Trappe.

⁽²⁾ C'est aux religieux, dit l'Ami des hommes, en parlant de la France, que nous devons le défrichement de la moitié de nos terres. La Bourgogne doit ses vins aux religieux de Cîteaux qui,

sédaient des domaines trop étendus pour suffire seuls à leur culture, ils s'associèrent une foule de malheureux qui trouvèrent auprès d'eux une existence moins pénible et plus assurée. — Pendant que les religieux augmentaient leurs revenus par leurs défrichements et par leur économie, l'humanité et la charité étaient les heureux canaux qui les reversaient sur la société. Souvent des guerres intestines ou étrangères ruinaient tout à coup une foule de citoyens, alors ces infortunés allaient chercher leur subsistance à la porte d'un monastère.

XI. « Les Ordres Religieux ont cultivé avec le plus grand succès les sciences sacrées et profanes. » Il y a des espèces de travaux qui ne peuvent être exécutés que par des sociétés, ou de grandes communautés, pour lesquelles il faut des ouvriers qui agissent de concert et qui se succèdent, comme les missions, les colléges, les grandes collections littéraires, etc. De simples larques ne l'ont jamais entrepris, et jamais les récompenses, que les hommes peuvent donner, ne feront exécuter ce qu'inspire la religion à des prêtres, ou à des religieux pauvres, pieux, charitables et détachés de ce monde. Nous voyons sortir des déserts de l'Orient saint Basile, saint Grégoire de Naziance, son ami, saint Epiphane, saint Ephrem, Théodoret; vivre et se former parmi les moines occidentaux, saint Jérôme saint Isidore de Péluse, les savants de Lérins, saint Grégoire-le-Grand, saint Fulgence et tant d'autres, qui ont été la gloire de l'Eglise. Au moyen âge, les

venant de la croisade, apportèrent des ceps. Othon III, voulant peupler l'Allemagne, y attira des religieux qui y défrichèrent des bois, bâtirent des villes et changèrent des lieux déserts en des contrées fertiles et habitables. V. Bienfaits de l'Eglise *.

TOME II. 23

monastères furent un des principaux moyens dont la Providence se servit pour conserver la science religieuse. C'est à leurs écoles, et à celles des Eglises Cathédrales, desservies presque toutes par les réguliers que sans exclure les sciences humaines, on enseigna principalement et l'on étudia la théologie, le droit et l'histoire Ecclésiastique.

Ce n'est pas un médiocre service rendu à l'Eglise que d'avoir soigneusement recueilli tout ce qui, durant le cours des siècles, a intéressé ou sa croyance, ou sa discipline, ou les mœurs des chrétiens; ses décisions, ses lois, ses progrès, ses pertes, les hommes qui l'ont illustrée ou par leur science, ou par leur vertu. Qu'auraient fait Ussérius, Bollandus, Tillemont et d'autres historiens ecclésiastiques, si depuis le XII° jusqu'au XV° siècle les monastères ne leur eussent offert une succession de témoins qui attestent les évènements de leur âge? Saus les moines, nous ignorerions ce qui s'est passé dans l'Eglise pendant sept à huit siècles.

2º A l'exemple et à la persuasion des moines, les Religieuses mêmes cultivaient les sciences et les belles-lettres. Il y avait dans leurs monastères deux sortes d'écoles, l'une, pour les jeunes filles qui y recevaient l'instruction convenable à leur âge et à leur sexe; l'autre, pour les religieuses, à qui l'on donnait les connaissances qu'exigeait leur état. Jusqu'au XIVe siècle, on n'a reçu à la profession religieuse que les filles qui savaient le latin, quoique depuis environ deux cents ans, il eût cessé d'être la langue vulgaire.

3° Au moyen âge les Bibliothèques avaient été ruinées; on ne connaissait presque plus l'art d'écrire, quand, de toutes parts, et avec un zèle égal, les moines se mirent à recueillir les exemplaires des meilleurs ouvrages de l'Antiquité. Par leurs recherches et leurs travaux soutenus, ils formèrent ces précieuses collections de livres, les premières connues en Europe et sans lesquelles il ne resterait guère d'ouvrages des anciens; c'est de là, en effet, que sont sortis presque tous ces manuscrits d'après lesquels on a donné au public, depuis l'invention de l'imprimerie, tant d'excellents ouvrages en tout genre de littérature.

4º En même temps que les religieux travaillaient à sauver de la barbarie de nos pères les chefs-d'œuvre de l'Antiquité, ils s'efforcaient de leur en montrer les beautés et de leur en faire sentir le prix. Ils avaient deux sortes d'écoles, les unes intérieures, destinées aux moines; les autres extérieures, où se rendaient les séculiers. Au Mont-Cassin, furent élevés par saint Benoît, saint Maur et saint Placide, ainsi que la plupart des enfants des premières familles de Rome. Les moines qu'envoya saint Grégoire aux îles Britanniques, y bâtirent des monastères qui furent des écoles de vertu et de science. Au siècle suivant , le Vénérable Bède les enseignait avec succès, à ses frères dans le clottre, et au public, dans l'Eglise d'Yorck. Glastonbury, Malmesbury, Croyland, etc., furent des écoles fameuses. C'est de là que saint Boniface les transporta à Fulde et à Fritzlar. Vers le même temps, fleurirent celles de Saint-Gal, de Richenau et de Prom.

Le savant moine anglais Alcuin, honoré de la confiance de Charlemagne, forma à Aix-la-Chapelle une Académie, où l'on s'occupait de toutes les sciences. L'empereur tenait à honneur d'être de cette société aussi utile qu'agréable. Les grands imitèrent l'exemple de l'Empereur, et les autres tâchèrent par leurs travaux et par leurs efforts de s'en rendre dignes. —

Bientôt les provinces demandèrent des écoles sur le modèle de l'Académie Impériale. En Occident, tous les esprits se portèrent vers les sciences avec une émulation si vive qu'elle mérita à Charlemagne le titre de Restaurateur des Lettres. Pour en maintenir le goût parmi ses sujets, il crut surtout nécessaire de le ranimer dans le cloître et dans les églises, comme dans leur véritable foyer. « Il est bienséant, dit-il, que ceux qui mènent une vie conforme aux bonnes mœurs que la religion prescrit, soient aussi capables de parler d'une manière sage et réglée, et que ceux qui s'efforcent de plaire à Dieu par une conduite irréprochable, puissent aussi édifier les autres par leurs discours (4). »

Dès cette époque, les religieux se livrèrent à l'étude avec une nouvelle ardeur; ils établirent partout des écoles, où venaient s'instruire le peuple et le clergé. Quand nous lisons les coutumes de Cluni, nous sommes forcés de convenir avec Ulric que le moindre des jeunes gens y était élevé avec autant de soin que les enfants des rois au sein de leurs palais. Aussi plusieurs monastères ont eu la gloire de former des héritiers de la Couronne.

On y apprenait la rhétorique, la dialectique, l'astronomie, la grammaire et la musique. Obéissant à un capitulaire de Charlemagne qui leur ordonnait d'étudier la médecine, les religieux la cultivèrent avec succès. Pendant plusieurs siècles on ne connut point d'autres médecins que les clercs et les réguliers; eux seuls exerçaient aussi la profession d'avocat. C'est à un religieux que l'Angleterre doit la connaissance du droit romain. Thibaud, abbé du Bec, devenu archevêque de Cantorbéry en 4438, y porta le Code de Jus-

⁽¹⁾ Carol. ad. ep. Baugulf. abb. pro inst. schol. T. 2.

tinien découvert depuis peu en Italie. Dans les derniers siècles, les Ordres Religieux ont concouru à faire rentrer l'Eglise en possession de toutes les sciences.

XII. « Les Religieux contribuèrent aussi à répandre le goût des arts; ils firent des découvertes utiles. » Les cloîtres furent souvent des ateliers. Les ouvriers les plus renommés en tout genre étaient appelés de toutes parts, pour la construction des églises. Les plus belles du monde sont leur ouvrage. Quoi de plus beau que le Sanctuaire du Mont-Cassin, la Chartreuse de Naples, l'abbaye des Bénédictins à Paris, l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, etc.? Un grand nombre d'établissements du gouvernement ne sont-ils pas formés dans les vastes et magnifiques bâtiments élevés par la patience des religieux? Nous leur devons en outre des monuments d'utilité publique (1).

« Les Religieux firent des découvertes utiles. »

On attribue à Gerbert, moine d'Aurillac, sous Hugues Capet, la première horloge à balancier dont on s'est servi jusqu'à ce qu'Huyghens eût inventé l'horloge à pendule. Il introduisit encore en France, à ce que l'on croit, le chiffre arabe. Gerbert placé au temps d'Archimède, dit d'Alembert, l'eût peut-être égalé. Gui, moine d'Arezzo, découvrit à force de méditation, le moyen de former de différentes voix une harmonie. Il imagina la portée musicale et la gamme, et l'Europe applaudit à l'invention du bénédictin d'Arezzo. Albert-le-Grand s'appliqua avec succès à la mécanique; et Roger Bacon, cordelier, entrevit pres-

⁽⁴⁾ Le petif-pont et celui de Notre-Dame à Paris sont l'ouvrage de Jean Joconde, cordelier. Le frère Romain, dominicain, architecte et ingénieur du roi, a dirigé le Pont-Royal si estimé des gens de l'art.

que toutes les découvertes des siècles postérieurs. Il trouva les miroirs ardents et toutes sortes de lunettes propres à grossir et à diminuer les objets.

Le père Lana inventa une machine qui devait se sontenir en l'air. De là les aérostats. Alexandre Spina, dominicain, inventa les lunettes, communément appelées besicles.

Ordres Religieux Hospitaliers.

XIII. Dès les premiers siècles de l'Eglise, on vit s'élever des maisons pour nourrir les enfants abandonnés, pour soigner les malades et les étrangers. Pas une misère qui n'eût son hôtel. Il y eut des particuliers qui entretenaient des hôpitaux à leurs frais, comme saint Pammachius à Porto, et saint Gallican à Ostie; saint Basile fit construire à Césarée un monastère et un vaste logement pour les pauvres, adossés l'un à l'autre, afin que le service fût plus facile. — Suivant le Concile d'Aix-la-Chapelle, il y avait en chaque monastère de chanoines et de chanoinesses un hôpital pour tous les pauvres passants, malades et invalides.

La charité, marque distinctive du Christianisme, ne pouvait pas manquer d'être portée à l'héroïsme par des personnes qui veulent tendre à la perfection; aussi des Ordres Religieux et des Congrégations hospita-lières de l'un et de l'autre sexe se multiplièrent à l'envi en faveur de toutes les misères humaines (4).

Les captifs trouvèrent des libérateurs dans les reli-

(4) Les hôpitaux, les maisons de correction, les asiles destinés aux vieillards, aux orphelins, etc., ne peuvent être constamment et utilement desservis que par des personnes qui vivent en communauté et qui sont animées par les motifs de la charité et de la religion.

gieux de Saint-Jean de Matha et de Saint-Pierre Nolasque (1), et les enfants dans l'Ordre du Saint-Esprit. Les malades furent soulagés par les frères cellites, et préparés à la mort par les enfants de Saint-Camille de Lellis. Les aliénés recurent tous les soins imaginables de saint Jean de Dieu Les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul se dévouèrent à toutes les misères à la fois, aux enfants trouvés, aux malades, aux vieillards infirmes. aux aliénés, aux filles repenties, aux hôpitaux civils et militaires. La lèpre même, maladie affreuse et contagieuse, eut pour infirmiers des religieux chevaliers (2). En temps de paix, les Chevaliers de Malte eurent soin des malades; ils appelèrent les pauvres leurs Seigneurs, eux qui firent un quatrième vœu. pour le temps de guerre, de ne jamais compter le nombre des ennemis, de ne pas détourner la tête dans le combat, et d'aller toujours en avant.

Parlerons-nous des religieux destinés à enterrer les morts, à préparer les condamnés au dernier supplice, à faciliter et à assurer la route des voyageurs? Rien n'a échappé au dévouement des Ordres Religieux. Pour se convaincre du grand nombre des Communautés de femmes dévouées à l'humanité souffrante, on n'a qu'à voir l'Histoire des Ordres Religieux, par Hélyot.

⁽¹⁾ Fondateur de l'Ordre de Notre-Dame de la Merci. Aux trois vœux de religion, les religieux ajoutent un quatrième qui leur impose la loi de rester en otage pour les captifs.

⁽²⁾ L'ordre de Saint-Lazare eut pour règle que le Grand-Maître devait être lépreux lui-même.

Ordres Religieux Militaires.

XIV. La religion et la civilisation furent plus d'une fois menacées par la férocité des Musulmans, des Sarrasins et des peuples du Nord. Dieu suscita contre eux des héros chrétiens dont l'Eglise rehaussa, sanctifia et perfectionna le courage en les admettant à la profession religieuse. L'Ordre des Chevaliers de saint Jeande-Jérusalem ou de Malte lutta pendant des siècles et avec succès contre la fureur des Musulmans. Il fut le boulevard de la Chrétienté contre le Croissant. En Espagne, les Chevaliers de Calatrava et d'Alcantara, et en Portugal, les Chevaliers d'Avis firent des prodiges de valeur contre les Maures; ils en triomphèrent. L'Ordre Teutonique, ou de Notre-Dame-des-Allemands, passa d'Orient en Occident, y contint la férocité des Prussiens et contribua efficacement à les civiliser. Des fidèles de la Syrie furent longtemps défendus par les Chevaliers de Saint-Lazare qui, aux travaux de la guerre, joignirent les soins des lépreux. Tous ces Ordres religieux militaires trouvèrent dans la pratique des vertus religieuses le moyen de porter la bravoure jusqu'a l'héroïsme, de défendre avec un succès prodigieux la religion et la patrie et de glorifier aux yeux de toutes les nations le Dieu des armées.

A l'appui de tout ce que nous venons de dire, citons une partie de la belle Encyclique de N. S. P. le Pape Pie IX, adressée à tous les Supérieurs-Généraux, Abbés, Provinciaux, et autres Chefs des Ordres réguliers. On y trouve l'abrégé et la confirmation de toute cette dissertation.

a A peine par un secret dessein de la Providence fûmes-nous élevé au gouvernement de l'Eglise universelle, que parmi les grandes obligations et les graves sollicitudes de notre ministère apostolique, aucune ne nous fut plus vivement à cœur que celle d'entourer vos familles de religieux des sentiments tout particulièrement affectueux de notre paternelle charité, de leur témoigner toute notre bienveillance, de les protéger, de les défendre et de travailler de toutes nos forces à augmenter leur bien-être et leur splendeur. Etablies, en effet, par de très-saints personnages, que l'esprit divin inspirait, pour procurer la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes, et confirmées par ce Siége Apostolique, elles concourent par la multiplicité de leurs formes à cette admirable variété qui répand un merveilleux éclat sur l'Eglise; et elles composent ces phalanges d'élite, ces colonnes auxiliaires de soldats de Jésus-Christ qui furent toujours pour la société civile comme pour la société chrétienne un puissant secours, un ornement et un rempart. Leurs membres, appelés par une grâce spéciale de Dieu à pratiquer les conseils de la sagesse évangélique, n'estiment rien de comparable à la sublime science de Jésus-Christ, méprisant avec une grande âme et un cœur invincible les choses de la terre pour ne connaître que celles du Ciel, se sont montrés constamment appliqués à ces œuvres éminentes et à ces glorieux travaux par lesquels ils ont si bien mérité de l'Eglise Catholique et des gouvernements temporels. Assurément personne n'ignore, ou ne peut ignorer, que ces congrégations religieuses, dès le premier moment de leur institution, se sont illustrées en produisant d'innombrables personnages, qui, distingués

21

par la diversité de leur savoir et la profondeur de leur érudition, resplendissant de l'éclat de toutes les vertus et de la gloire de la sainteté, revêtus quelquefois des dignités les plus hautes, brûlant d'un ardent amour pour Dieu et pour les hommes, offerts en spectacle au monde, aux anges et aux hommes, ne connurent d'autres délices que d'appliquer tous leurs soins, tout leur zèle, toute leur énergie à méditer nuit et jour les choses divines, porter dans leur corps la mortification du Seigneur Jésus, propager la foi Catholique de l'Orient à l'Occident, combattre courageusement pour elle, souffrir avec joie les amertumes de tout genre, les tourments, les supplices jusqu'à sacrifier leur vie même, arracher les peuples ignorants et barbares aux ténèbres du mensonge, à la férocité de leurs mœurs. à la fange des vices, pour les conduire à la lumière de la vérité évangélique, à la pratique des vertus, aux habitudes de la civilisation; cultiver, conserver et ressusciter les lettres, les sciences et les arts ; former soigneusement à la piété et aux bonnes mœurs l'âme tendre et le cœur de cire des enfants, les remplir des saines doctrines, ramener dans les sentiers du salut ceux qui se sont égarés. Ce n'est pas tout encore : prenant des entrailles de miséricorde, il n'est pas d'acte d'hérorque charité qu'ils n'aient exercé même au prix de leur vie, pour prodiguer avec amour tous les secours opportuns de la bienfaisance et de la prévoyance chrétienne, aux esclaves, aux prisonniers, aux malades, aux mourants, à tous les malheureux, aux pauvres, aux affligés pour adoucir leur douleur, essuyer leurs larmes, et pourvoir, par toutes sortes de secours et de soins . à leurs nécessités.

v C'est pour cela qu'avec tant de justice et de raison

les Pères et les Docteurs de l'Eglise ont fait les plus grands éloges de ces pieux observateurs de la perfection évangélique, et en ont pris si vigoureusement la défense contre les ennemis qui accusent témérairement ces instituts sacrés d'être inutiles et funestes à la société. A leur tour, les Pontifes Romains, nos prédécesseurs pleins d'une bienveillante affection pour ces Ordres Religieux n'ont jamais cessé de les couvrir de la protection de l'Autorité Apostolique, de les défendre et de les enrichir d'honneurs et d'amples priviléges, sachant parfaitement quels grands biens et quels nombreux avantages la république chrétienne a de tout temps recueillis de ces mêmes instituts.

Concluons que l'Etat Religieux, consoillé par Notre-Seigneur Jésus-Christ, approuvé et encouragé dans tous les temps par l'Eglise Catholique, embrassé par des millions de Saints, illustré par les plus grands talents, a toujours été et sora toujours très-utile à l'Eglise et à la société.

XII.

LIBERTÉ DE PENSER ET D'ÉCRIRE. - LIVRES DÉFENDUS.

On dit que « nous vivons dans un siècle de lumières, que l'esprit humain est en progrès, que l'heure de l'émancipation intellectuelle a sonné, que de nos jours il est permis de lire tout, et cela en vertu de la liberté de penser et d'écrire, fille de la civilisation moderne.

Il faut avouer que tous ces grands mots, tournés et retournés en tout sens, embellis souvent de tout le prestige du style, sont très-propres à embrouiller et à obscurcir le langage le plus ordinaire de la vie. — A force d'entendre sans cesse, progrès, mouvement, émancipation intellectuelle, civilisation moderne, tolérance, principes humanitaires, on serait vraiment tenté de croire que tout ce qui est vieux ne convient plus du tout à notre époque; que nous allons voir un monde tout nouveau avec des hommes, qui ne doivent plus être conduits, ni sauvés, comme autrefois; que les défenses de l'Eglise, en fait de lecture, ne sont plus de saison; qu'il faut laisser à chaoun la liberté de lire, d'examiner, de discuter et de juger; que toute entrave, mise à cette liberté, est un empiètement sur les droits imprescriptibles de l'homme. » — Détruisons cette pernicieuse doctrine.

Nous sommes loin de contester à notre siècle les avantages que la divine bonté lui a départis. Nous avouons volontiers qu'il y a progrès et mouvement, surtout dans les sciences physiques; il y a même des retours consolants à la vérité historique ; vérité historique toujours si favorable à la vérité catholique; mais ce progrès, fût-il plus grand, les découvertes modernes fussent-elles plus surprenantes encore, il ne peut y avoir jamais de motif pour agir en dépit de la foi et de la raison; or, prétendre qu'en vertu de la liberté de penser il est permis, de nos jours, de lire, d'examiner, de discuter, et de juger tout sans règle et sans frein, c'est absolument aller contre tous les principes de la raison et de la foi. En effet, la raison et la foi ne disent pas que la liberté de penser consiste à ne reconnaître aucune vérité fixe, de même que la liberté civile ne consiste pas à mépriser les lois et à faire tout ce qui plaît. La liberté civile sans frein n'est pas la liberté, c'est la licence, mère de toutes les servitudes. Il en est

absolument de même dans l'ordre spirituel. La pensée n'est libre qu'autant qu'elle connaît et accepte la vérité, seule souveraine légitime des intelligences. L'esprit qui n'a rien de fixe dans la pensée est inévitablement esclave. La vérité seule peut affranchir notre âme des perpétuelles divagations d'une raison enfantine et du dégradant servage des passions sensuelles. Si vous croyez à ma parole, dit Jésus-Christ, vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous affranchira. (Joan. VIII, 30.) (4) La raison et la foi disent que l'homme est ignorant et faible, qu'il lui faut une règle sûre, un guide assuré pour l'éloigner des routes dangereuses de l'erreur et du vice, et le soutenir dans le sentier de la vérité et de la vertu? Or , l'Eglise Catholique lui présente cette ressource, elle lui sert de règle et de guide. L'Eglise éloigne ses enfants de tout ce qui peut pervertir leur esprit et leur cœur; elle possède infailliblement la vérité, et elle connaît de même l'erreur. Reconnaissons donc qu'il est raisonnable de se soumettre à ses décisions, de se laisser conduire par sa doctrine; car il est démontré que nous ne pouvons posséder la vérité Chrétienne qu'en la recevant de la bouche de Jésus-Christ enseignant toujours par son Eglise. Reconnaissons encore qu'il n'y a pas et qu'il ne peut pas y avoir de vraie liberté de penser, en dehors des crovances de l'Eglise. Au lieu de nous ravir notre pensée, l'Eglise nous en donne une; au lieu de ravaler notre raison de l'affaiblir, elle l'élève, l'affermit, la fait passer de l'enfance à l'âge viril. Loin de nuire à la liberté de notre esprit, elle la constitue; car avant d'être libres penseurs, il faut penser; or, qu'est-ce que penser en

24°

⁽¹⁾ Martinet, La science de la vie. T. ler, p. 171.

religion, sinon percevoir la vérité religieuse (4)? Les hommes de l'époque ne veulent pas de cette règle, ni de ce guide; ils invoquent le prétendu grand principe de la civilisation moderne, c'est-à-dire, la liberté de penser et d'écrire!

Développons cette matière importante.

4° Dieu a créé l'homme libre; il l'a laissé dans la main de son conseil (2); c'est-à-dire, lui a donné la liberté de choisir le bien ou le mal, la vie ou la mort : cependant le Seigneur, en créant l'homme libre, ne l'a pas créé indépendant de toute règle de conduite; en lui donnant le libre arbitre, il lui a aussi donné ses préceptes et ses ordonnances (3), pour régler ses pensées, ses désirs et ses actions, il a donc restreint et renfermé sa liberté dans les limites que sa volonté suprême lui a assignées. — Mais l'homme peut abuser de sa liberté; il peut penser, écrire, lire, imprimer et propager ce qui est contraire à la volonté du Seigneur, c'est-à-dire à la religion et à la morale; mais en abusant ainsi de sa liberté, il se rend coupable aux yeux de Dieu.

2º Notre-Seigneur Jésus-Christ, venant en ce monde, a renouvelé et perfectionné les préceptes, qui déjà avaient été donnés à l'homme libre. La loi de grâce l'a délivré, il est vrai, de la servitude du péché, et, en ce sens, elle l'a rendu véritablement libre; mais elle ne l'a aucunement affranchi des commandements du Seigneur; sa liberté est restée dans la dépendance de la Loi divine; elle ne peut donc pas sans crime se trouver dans le mal. « La liberté de penser, d'écrire, de lire et de propager ce qui est bon, ou au moins, ce qui

⁽⁴⁾ Martinet, La science de la vie. T. Ier, p. 474.

⁽²⁾ Eccl. XV, 44. - (3) lb. XV, 45.

n'est pas contraire à la religion, est la seule liberté permise de la part de Dieu et de son divin Fils, Jésus-Christ.»

3° L'Eglise Catholique, fondée par Jésus-Christ pour perpétuer sa mission sur la terre, ne cesse d'encourager, d'avertir, de commander, de menacer, de punir même, et toujours dans le but de régler l'usage de la liberté de l'homme, et d'en arrêter les écarts. Elle ne cesse de lui faire sentir sa dépendance de la Loi divine. L'homme a beau se débattre et s'écrier: Je suis libre. Oui, répond-elle, vous êtes libre, mais sous la main de la justice divine, qui vous punira si vous avez la hardiesse d'abuser d'une liberté qui vous a été donnée pour faire le bien, et non pour faire le mal.

Dès les premiers siècles de l'Eglise, le zèle des Pasteurs pour la pureté de la foi et des mœurs, leur fit sentir la nécessité d'interdire aux fidèles les lectures dangereuses. C'était une conséquence du devoir d'enseigner que Jésus-Christ leur avait imposé.

Durant son séjour à Ephèse, saint Paul détermina les nouveaux Chrétiens à apporter leurs mauvais livres. On en brûla, dit le texte sacré, devant tout le monde pour la somme de cinquante mille pièces d'argent (1).

Le même Apôtre desendait aux Romains d'écouter les discours artificieux des mécréants. Or, il n'y a pas moins de danger à lire leurs livres. Si les mauvais discours corrompent les mœurs, les discours écrits qu'on lit et qu'on relit à son aise, produisent encore plus souvent et plus sûrement le même effet.

L'Eglise dans tous les temps a proscrit les mauvaises lectures (2).

(1) Act. XIX, 19. — (2) V. le savant Zacharia dans son excellent ouvrage des livres désendus, 2 vol.

Mais de tout temps aussi, ceux qui attaquent les principes de la foi et des mœurs ont blâmé cette sage sévérité de l'Eglise: de tout temps ils ont dit à ses enfants, comme le serpent à nos premiers parents: pourquoi ne mangez-vous pas de ce fruit? Si vous en goûtez, vous saurez tout.

L'Eglise n'est pas ennemie du progrès ni de la diffusion des lumières (1); mais elle veut qu'on s'instruise sans perdre la foi et les mœurs.

Le Saint Concile de Trente a donc eu raison de faire à tous les enfants de l'Eglise une loi sévère de s'interdire la lecture des livres défendus. Un grand nombre de ces ouvrages sont indiqués dans un Catalogue, appelé Index.

Mais il y a une foule de productions nouvelles, qui ne se trouvent point nominativement indiquées sur ce catalogue, et qu'il est cependant défendu de lire. Il n'est pas difficile de les connaître. Les suffrages des ennemis de la religion, d'un côté; la voix des Pasteurs de l'Eglise, de l'autre, lèvent ordinairement tout doute à cet égard (2).

L'homme ignorant en appelle à la **Constitution** de son pays, où l'on admet formellement la liberté illimitée de penser et d'écrire. On lui répond: La loi civile admet, il est vrai, la liberté dont il s'agit, c'està-dire, elle ne punit pas ceux qui abusent de leur liberté contre la loi de Dieu et de l'Eglise; elle laisse faire, impuissante qu'elle est contre l'erreur; mais la loi de Dieu et de l'Eglise (loi suprême, constitution donnée à tous les Etats, et seule règle infaillible), la

⁽¹⁾ V. Ignorance*.

⁽²⁾ Dans les pays, où l'index n'a pas force de loi, la loi naturelle et divine défen l la lecture des mauyais livres.

loi de Dieu et de l'Eglise condamne et réprouve cet abus de la liberté; elle proclame hautement que toutes les lois humaines ne sauraient affaiblir en rien la force de la loi du légistateur suprême. Ainsi « penser, lire (1), écrire, imprimer, vendre ce qui est contraire à la foi catholique ou aux mœurs, est toujours et partout un péché aux yeux de Dieu. » Quoique nous ne sovons plus en ces siècles où l'Eglise était l'âme des Etats, et où les Gouvernements, instruments pour le bien (2), aidaient par leurs lois l'exécution des lois divines et ecclésiastiques (3); quoique nous vivions à une époque et dans un pays où il existe une pleine liberté civile de lire, d'écrire, d'imprimer et de vendre toute espèce de livres, il ne suit aucunement dans cet état de choses que le péché cesse d'être péché. La loi civile ne punit plus, ni le travail du Dimanche, ni le blasphème, ni le suicide, ni tant d'autres péchés: et sans doute, personne n'osera avancer que le travail du Dimanche, le blasphème, le suicide n'est plus péché. Il n'y a jamais ni progrès, ni civilisation, ni liberté, ni industrie, qui puisse prescrire contre la loi de Dieu. Cette loi suprême ne saurait subir les vicissitudes de la politique humaine; la vérité du Seigneur est au-dessus des évènements, elle survit à toute révolution, elle est éternelle. Veritas Domini manet in æternum. Ps. 146 (4).

⁽¹⁾ Nous ne parlons pas ici de ceux qui, pour de bons motifs, ont obtenu de l'évêque du diocèse la permission de lire certains livres défendus.

⁽²⁾ Dei enim minister est tibi bonum. Rom. XIII, 4.

⁽³⁾ V. Lois sévères contre l'erreur *.

⁽⁴⁾ Scotti, Théorèmes de politique chrétienne, 4 vol., 4, p.

XIII.

DOMINATION DES PAPES ET DU CLERGE.

On accuse les Papes et le Clergé de vouloir dominer. Pour le prouver on en appelle à l'histoire. On cite surtout la déposition des princes et les excommunications fréquentes du moyen âge.

Quelques remarques suffirent pour détruire cette accusation banale.

I. Domination des Papes (1).

1º Les Papes étaient jadis à la tête des nations Catholiques; ils étaient, pour ainsi dire, le ciment qui dans le moyen âge empêcha la dissolution de l'Europe. On était convaincu que l'Empire devait servir l'Eglise. La foi Catholique était regardée comme l'âme des Etats (2). On se trouvait dans un temps, où les désordres des princes et des peuples étaient si grands, que l'Autorité Souveraine du Chef de la Chrétienté pouvait seule v mettre un frein. Voltaire lui-même en convient; les Papes s'interposaient donc pour réprimer les abus de l'autorité, ralliaient les intérêts, les volontés, et prévenaient ou éteignaient les troubles. Des princes avaient été faits rois ou empereurs à condition qu'ils soutiendraient la foi Catholique; or, ne le faisant pas. ils étaient déclarés déchus par ces mêmes Papes qui avaient restauré l'Empire d'Occident. Enfin, les princes

⁽³⁾ V. Pouvoir du Pape au moyen age, ou recherches historiques sur l'origine de la souveraineté temporelle du Saint Siége, par l'abbé Gosselin, directeur du Séminaire de Saint-Sulpice.

⁽¹⁾ V. l'Eglise n'est pas cruelle dans sa conduite *.

eux-mêmes invoquaient le pouvoir pontifical contre leurs adversaires. C'était la jurisprudence du temps (4).

Après toutes les calomnies et les fausses histoires du XVIIIº siècle, des écrivains du premier mérite, des protestants mêmes viennent démontrer au XIX° siècle que ce sont précisément ces mêmes Papes tant calomniés qui par leur vigueur ont sauvé la civilisation en Europe (2). Magnin dans son ouvrage: Pouvoir du Pape sur les Souverains au moyen âge, montre les avantages que la Religian et la Société ont retirés du pouvoir du Pape sur les Souverains au moyen âge. savoir : « l'unité de la religion maintenue dans les Etats, le schisme et l'hérésie prévenus ou réprimés. l'indépendance rendue à l'Eglise dans le choix de ses ministres, et principalement dans l'élection des évêques et du Souverain Pontise lui-même, l'anarchie et le despotisme réprimés dans tous les Etats de l'Europe (3). »

2º Le droit de punir des Chrétiens coupables par des peines spirituelles, en les retranchant de l'Eglise, à dû être exercé avec vigueur sur des esprits grossiers, mais pleins de foi. Dans des circonstances extrêmes, il fallait employer des moyens extrêmes;

- (4) Butler, Eglise Romaine. Milner, Lettres à un prébendaire. Lingard, Histoire d'Angleterre, vol. IV. Muzzarelli, Grégoire VII. De Maistre, Du Pape, l. III, c. 2. Müller, Sammiliche Werke.
- (2) Voigt, Grégoire VII et son siècle, traduit par l'abbé Jager.

 Histoire du Pape Innocent III, par Hurter, traduite par Jager et Vidal. Leibnitz, Pensées. T. II, p. 499.
- (3) V, Raoul Rochette, Discours sur les heureux effets de la puissance pontificale au moyen-age. Génie du Christianisme, 4º partie, chap. II. Tableau historique et pittoresque de Paris. T. II, p. 593. Ancillon, tableau des révolutions, etc.

dans des siècles de fer, il fallait contenir les princes et les peuples par des moyens efficaces. C'est ce qui explique les Excommunications fréquentes du moyen âge, ce grand épouvantail des philosophes modernes, les terribles foudres du Vatican (1).

II. Domination du Clergé.

- 1º Dans le but de son institution divine, le Clergé Catholique est appelé à être le sel de la terre et la lumière du monde (2). Il a reçu d'en haut la mission d'instruire et de diriger dans les voies du salut les grands aussi bien que les petits, les savants comme les ignorants; il est donc appelé à exercer sur la société entière la plus grande influence; il est appelé, tranchons le mot, à dominer et à regner sur les esprits et sur les cœurs. Cette domination spirituelle et morale est un devoir pour lui; malheur à la société, malheur à lui-même, s'il n'exerce pas cette domination bienfaisante et vraiment divine.
- 2º L'Eglise de Jesus-Christ, l'Eglise Catholique, est vérité et charité; or, la vérité et la charité sont essentiellement portées à exercer une grande influence morale, à dominer sur l'erreur et sur le vicé; pourquoi donc faire un crime aux ministres de la vérité et de la charité de suivre l'impulsion qu'ils en reçoivent? Nous avons déjà parlé des abus qui peuvent se trouver parmi le clergé (3).
 - (1) Muzzarelii, Grégoire VII.
 - (2) Matth. v, 13, 14.
 - (3) Abus dans l'Eglise *.

XIV.

BIENS DE L'ÉGLISE (1).

L'Histoire impartiale, appuyée sur les documents les plus authentiques, montre comme sources légitimes de ces biens, le patrimoine des clercs, les donations et les offrandes volontaires des princes et des fidèles, des restitutions après de grandes injustices, et surtout le défrichement des terres rendues à l'agriculture par les labeurs des moines (2).

- 2º A qui peut-on mieux confier les œuvres de charité à établir et à soutenir qu'au clergé (3)?
- 3° Ce fut aux richesses du clergé que les sciences et les arts durent leur plus bel éclat, aux beaux siècles de la renaissance (4).
- 4° Les biens de l'Eglise furent une ressource toujours ouverte dans les grandes calamités de l'Etat, ressource que Henri VIII, roi d'Angleterre, regretta vivement, mais trop tard (5). Le savant Mammachi a
 - (4) Muzzarelli, Richesse de l'Eglise. V. Ordres religieux *.
- (2) Mirabeau, dans l'Ami des hommes, assure que la plupart des établissements monastiques, si riches en possessions, étaient autrefois des déserts. Velly, Histoire de France. T. I, dit que c'est aux moines que la France doit une grande partie de sa fertilité. Les moines déployèrent la même activité en Espagne, en Pologne, en Allemagne, et surtout dans l'Angleterre, les historiens attestent qu'ils ont défriché près des deux tiers du pays. V. Des Ordres religieux*.
- (3) Les ennemis de l'Eglise travaillent toujours à séculariser de plus en plus la charité. V. Philanthropie *.
 - (4) V. Ignorance *. Des Ordres religieux *.
 - (5) A cette occasion Charles-Quint remarqua bien à propos que TOME II.25

démontré que la prospérité temporelle de l'Eglise importe et est même nécessaire à l'Etat. Les plus grands princes ont été aussi les plus généreux envers l'Eglise.

5° Est-on plus heureux depuis les grandes déprédations de la Réforme et du dernier siècle? Luther luimême disait que l'expérience prouve que « ceux qui dépouillent l'Eglise de ses biens s'appauvrissent et tombent enfin dans la mendicité (4). »

XV.

LA RELIGION CATHOLIQUE RST-ELLE UNE RELIGION D'ARGENT (2)?

On accuse la Religion Catholique « d'être une religion d'argent: 4° parce que ses ministres reçoivent de l'argent dans l'exercice de leur saint ministère; 2° parce qu'on doit payer pour des dispenses.

Il est vrai que les prêtres reçoivent de l'argent à l'occasion de leurs fonctions sacrées; mais ils reçoivent cet argent comme un secours pour leur entretien, et non pas comme un salaire pour des choses saintes. L'Eglise, pour prévenir tout abus en cette matière, fixe cet honoraire et règle les circonstances où il est dû.

ce prince avait tué la poule qui pondait des œufs d'or. — V Abus dans l'Eglise *.

- (1) Sympsos., c. IV.— Cobbett prouve dans son Histoire de la Réforme en Angleterre et en Irlande qu'elle a appauvri et dégradé le peuple.
- (2) V. la Dissertation sur le Casuel, en réponse à une brochure protestante intitulée: La Religion d'argent. Cet excellente dissertation se trouve dans le Protestantisme, par Joseph F. P. Paris, 4842.

Le prêtre, comme tout autre homme, doit vivre; il doit vivre selon son état. Il ne convient ni à son éducation, ni à l'influence qu'il doit exercer pour le bien de la société, qu'il soit traité comme un ouvrier. D'ailleurs, comme il a fait de grands sacrifices d'argent, et qu'il s'est donné beaucoup de peines pour se préparer à cet état sublime, ne peut-il pas réclamer, à bon droit, une espèce de compensation ou d'indemnité? Et, puisqu'il travaille jour et nuit pour le bonheur spirituel des autres, n'est-il pas juste qu'on lui fournisse l'entretien matériel? L'ouvrier est digne de sa nourriture (1).

On attaque le Clergé Catholique qui, en général, est pauvre, et qui travaille beaucoup, et l'on ne dit rien contre le clergé protestant qui, en général, est très-bien rétribué et qui travaille peu. D'où vient cette partialité? Pourquoi ne critique-t-on pas les fonctionnaires publics, les avocats, les médecins, etc., qu'on paie si largement?

On critique l'Eglise de ce qu'elle reçoit de l'argent pour certaines dispenses, et l'on entend souvent répéter que les causes ecclésiastiques font couler à Rome des fleuves d'or étranger, dont la Cour Pontificale abuse pour entretenir son luxe et sa mollesse.

Quand, pour de justes raisons l'Eglise exempte quelqu'un de ses lois ou ordonnances, elle peut en compensation lui imposer une bonne œuvre. De cette manière, elle fait sentir l'importance de la loi dont elle dispense. La loi ne perd rien de son autorité, et celui qui en est exempté est engagé à faire une œuvre méritoire. Or, il est sans doute méritoire de concourir

⁽⁴⁾ Luc, X, 7.

à l'entretien des nombreux établissements religieux de la capitale du monde catholique, parmi lesquels nous citerons celui de la *Propagande* (1).

Rome dépense annuellement pour les églises étrangères le double de ce qu'elle en reçoit. Elle gratifie les églises pauvres de ce qu'elle reçoit des églises riches, en y ajoutant tout ce qu'elle peut de ses propres ressources.

Les ennemis de l'Eglise voudraient que les Souverains Pontifes fussent pauvres et sans ressources, afin de diminuer par là leur influence salutaire, et de faire tomber les établissements qu'ils soutiennent pour le bien général de la Religion.

XVI.

CHARITÉ. - PHILANTHROPIE (2).

1° Les mots charité, humanité, avec la signification que nous y attachons de nos jours, étaient inconnus aux Grecs et aux Romains.

Les Sages de l'Antiquité (Platon et Aristote) ne reconnaissaient comme hommes que leurs concitoyens, et non les barbares (les étrangers), ni les esclaves. Ceux-ci étaient regardés comme d'une nature différente de celle des autres hommes.

D'après Cicéron, des peuples entiers naissaient esclaves.

Sénèque flétrit la miséricorde comme un vice de

- (4) Marchetti a démontré qu'on exagère les sommes qui reviennent à Rome du chef des dispenses, ou de tout autre côté. V. Marchetti, del denaro straniero che viene in Roma.
 - (2) V. Bienfaits de l'Eglise *.

l'âme. « Le sage, dit-il, sera sans compassion (1). » « Nous noyons nos enfants déformés ou débiles, comme nous retranchons un scélérat de la société (2). » Les païens n'ont pas connu les établissements de bienfaisance, qui sont un fruit de l'Evangile.

2° La nomenclature des établissements de bienfaisance, qui se fondèrent par tout le monde Catholique pendant ce moyen âge, si dénigré, fait voir ce que la foi peut opérer de prodiges pour l'humanité souffrante.

3° La Réforme produisit les effets les plus désastreux pour la bienfaisance, dans tous les pays où elle parvint à s'établir en dominatrice. Le paupérisme s'y développa d'une manière affreuse. Partout la bienfaisance contrainte dut être substituée à la charité spontanée des Catholiques. La réforme finit par altérer la charité même dans les pays Catholiques. Elle parvint à y semer l'erreur, et cette semence finit par y porter des fruits.

4° Au commencement du XIX° siècle, immédiatement après la terrible révolution française, deux ministres de France firent la plus belle Apologie des institutions religieuses hospitalières. Ecoutons Chaptal (3): « Partout on commence à ressentir les heureux effets du rétablissement de ces précieuses institutions. L'ordre, la morale, l'économie, les soins de l'humanité, sont rentrés dans les hospices avec ces respectables filles, qui n'ont d'autre désir que de soulager les misères humaines. » Portalis, disait en 1805: « Nous devons remarquer que la religion Catholique seule a produit des institutions pareilles.

⁽⁴⁾ De Clem. I. 2, c. 4, 5.

⁽²⁾ De ira, I. 1, c. 15.

⁽³⁾ Rapport du 2 janvier 4802.

L'observation en a été faite par Voltaire dans son Essai sur les mœurs et l'esprit des nations.

« Les philosophes eux-mêmes ont reconnu que sans la religion les pauvres n'eussent jamais été servis que par des mercenaires..... que la religion seule a pu consacrer des corporations entières et nombreuses d'hommes et de femmes au service de l'humanité souffrante.»

Tout rapport mérite d'être cité.

FIN DE LA TROISIÈME PARTIE LT DU DERNIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA

TROISIÈME PARTIE.

Abstinence. (V. Jeûne).	200-254
Abus dans l'Eglise L'Eglise en triomphe.	28-140
Académie (V. Ordres religieux).	271
Acte de foi des Catholiques Impossible aux	protes-
tants.	202-203
Adultes morts sans baptême. (V. Infidèles).	145
Agriculture. (V. Bienfaits de l'Eglise Ordres	s reli-
qieux).	126-268
Albigeois (persécution des).	159
Américains persécutés par les Espagnols.	Ibid.
Amour de l'Eglise.	187
Anarchie réprimée par l'Eglise.	120
Anglicanisme. — Son origine. — Ses principes.	35-64
Apologistes involontaires.	188
Apostats.	35
Apostolicité de l'Eglise.	86
Apôtres (choix des).	10
Apôtre (choix du chef des).	11
Apôtres (conduite des).	41
Argent (Religion d').	290
Arts conservés par l'Eglise. (V. Bienfaits de l'Egli	se. —
	8-174-273
Atháirma	. 56

Auteurs cités (grand nombre d').	8
Authenticité de la Bible.	213
Autorité, moyen pour parvenir à la vérité.	93
Autorité de l'Eglise (V. Obéissance, Infaillibilité, Con	-
stitution.)	
Autorité. Les protestants en sont dénués.	88
Baptème. Sans le baptême point de salut.	145
Baptême de désir. — De sang.	147
Barbares civilisés par l'Eglise. 37-44	9-123
Barbares (siècles).	173
Barthélemi (la S)	157
Bible (Doctrine de l'Eglise sur la).	196
Bible (Faux système des protestants sur la).	Ibid.
Bible (sens de la).	203
Bible (version de la).	Ibid.
Bible. Lecture de la Bible en langue vulgaire.	212
Bible. Textes cités par les protestants. (V. Ruses em	
ployées par eux).	186
Bibliothèques.	270
Bienfaits de l'Eglise.	112
Biens de l'Eglise. (V. Sacriléges).	281
Biens des couvents.	263
Bras séculiers (secours du). (V. Lois contre l'erreur).	152
Bravoure militaire encouragée par l'Église. (V. Bien	•
faits de l'Eglise. — Ordres religieux militaires).	153
Bruyères défrichées par l'Eglise. (V. Bienfaits de	3
$\Gamma Eglise.$ — Ordres religieux).	126
Calvinisme. (V. Protestantisme).	35
Canonisation des Saints. (V. Miracles).	54
Cantù, historien.	45
Catholicisme (le) favorable au progrès. (V. Ignorance	e
du clergé).	153
Catholicité de l'Eglise.	81
Catholicité (la) manque aux sectes.	85
Catholiques trompés.	30

TABLE DES MATIÈRES.	297
Catholiques (pays). (V. Pays).	465
	reli-
gieux).	134-262
Centre d'unité.	70-95
Cérémonies religieuses. Sont-elles nécessaires,	em-
pruntées au Paganisme, dispendieuses?	231
Sont-elles contraires à la Bible?	212
Chaire de saint Pierre attaquée.	28-95
Changer de religion. Un honnête homme change	>t-il
de religion ?	168
Charité chrétienne. (V. Philanthropie).	130-292
Charité (la) divine manque aux bérétiques.	164
Châtiments. (V. Persécuteurs de l'Eglise).	185
Chef des Apôtres.	11
Chevaliers. (V. Ordres religieux).	287
Chine (Infanticide en).	118
Choix des Apôtres. (V. Apôtres).	10
Christianisme.	38
Civilisation moderne (faire valoir la).	169
Civilisation. (V. Influence des ordres religieux	Bar-
bares. — Bienfaits de l'Eglise).	123-264
Clergé (le) régulier favorise les sciences, etc.	176
Clergé attaqué.	27
Clergé accusé d'avarice, d'ambition.	288
Clergé accusé d'ignorance.	173
Commerce encouragé par l'Eglise.	126
Communion.	. 133
Compagnie de Jésus attaquée.	27
Conception Immaculée.	242
Conciles. — Leur but.	68
Confession. — Ses effets salutaires.	131
Confession. — Son institution. — Sa pratique.	225
Confréries	28-255

28 93

Congrégations. Connaître l'Eglise, voie qui mène à la vérité.

Conseils évangéliques. (V. Ordres religieux).	257
Consolations dans l'Eglise. (V. Confession C	commu-
nion).	132
Continence. (V. Célibat).	134
Contradictions des ennemis de l'Eglise.	182
Conversion des princes prédite.	58
Conversion du monde. (V. Propagation de l'Egli	
Conversions à l'heure de la mort.	184
Conversions à l'hérésie Leurs causes.	46
Conversion des Barbares. (V. Barbares).	37-119-123
Corps enseignant. (V. Infaillibilité).	14
Corruption du Cœur. Source de l'incrédulité.	179
Corruption morale du paganisme.	40-113
Couvents. (V. Ordres religieux).	
Crédibilité (Motifs de). Tout cet ouvrage.	
Crédulité des incrédules. (V. Mystères).	22-111
Crimes arrêtés par l'Eglise.	131-138
Croisades.	122-159
Cruauté de l'Eglise.	143
Déclamations contre l'Eglise. (V. Ruses).	27
Découvertes. (V. Ordres religieux. Siècles Barbare	
Déistes.	25-36
Démons. (V. Miracles).	53
Développement de la Foi. (V. Systèmes).	66
Diacres.	20
Discipline de l'Eglise. (V. Variations).	67
Divinité de Jésus-Christ.	34
Doctrine de l'Eglise. (V. Unité Sainteté L	'Eglise
enseigne les vertus).	64-76-134
Doctrine fausse attribuée à l'Eglise. (V. Ruses d	es pro-
testants).	185-210
Domination des Papes et du clergé.	286
Droit civil corrigé par l'Eglise.	120
Droit des gens corrigé par l'Eglise.	Ibid.
Droit de la merre adouci par l'Eglisa	101

Ecoles érigées par l'Eglise.	129-270
Ecriture Sainte infailliblement admise par les Cat	ho-
liques.	197-201
Edit de Nantes.	156
Eglise. — Sa constitution.	9-21
Eglise (différents noms de l').	21
Eglise romaine.	34
Eglise. La bien connaître.	93
Eglise. Hors de l'Eglise point de salut.	148
Eglise (l') vengée par ses ennemis.	182
Eglise (ennemis de l').	1-34-184
Enfants morts sans baptême.	145
Enfants trouvés.	117
Enfants affranchis des lois barbares par l'Eglise.	Ibid.
Ennemis de l'Eglise. 2	1-24-185
Epoque actuelle.	7
Esclavage aboli, ou adouci par l'Eglise.	123
Espérance (l') chrétienne manque aux hérétiques.	165
Esprits forts.	24
Etats (couvents utiles aux).	263
Eucharistie (la S.). (V. Mystères).	221
Evangile (l'). Comment il a été propagé. (V. Pro	pa-
gation de l'Eglise).	36
Examen (liberté d').	110
Famille sauvée par l'Eglise.	117
Famille soulagée. (V. Ordres religieux).	262
Fanatisme reproché aux martyrs.	63
Fécondité de l'Eglise (V. Propagation de l'Eglise).	46-57.
Femme. Sa condition améliorée par l'Eglise.	118
Fêtes.	206
Fidèles. Membres de l'Eglise.	19
Foi (Profession de la).	190
Foi (la) catholique motivée.	196
Foi (la) manque aux hérétiques.	148-165
Foi (la bonne).	150

Foi (la mauvaise), source de l'incrédulité.	180
Foi. Sans la foi point de salut.	146
Foi (siècles de).	150
Fondateur divin de l'Eglise.	34
Fondateurs des ordres religieux.	259
Fondement de la réforme.	36
Franc-Maçonnerie.	230
Génies catholiques.	3 3
Génies qui tombent.	30-119
Gentils (vocation des).	55
Gladiateurs abolis par l'Eglise.	125
Guerre. Le droit de la guerre adouci par l'Eglis	e.
(V. Droit).	121
Guizot jugé.	170
Henri VIII.	35
Hérésie. Ce qu'elle est.	25 -96
Hérésie. Elle est d'origine humaine.	35
Hérésie. Elle est cruelle.	159
Hérétiques.	25
Hérétiques modernes condamnés dans les ancier	18
hérétiques.	35
	8-159.
Hiérarchie de l'Eglise.	19
Histoire (tronquer l'), ruse des ennemis de l'Eglise.	180
Homme réformé par l'Eglise. (V. Bienfaits de l'Eglise).	
Honnête homme. Change-t-il de religion!	168
Hommes supérieurs portés aux Catholiques.	30
	8-208
Hôpitaux fondés par l'Eglise. (V. Ordres religieux	_
Charité, — Philanthropie).	117
Hospitaliers (ordres).	274
Humanité souffrante.	130
Idolâtrie. (V. Prophéties).	37-59
Ignorance. L'Eglise la favorise-t-elle? (V. Ordr.	
religiour - Clorad	477

TABLE DES MATIÈRES.	301
Ignorance. Source de l'incrédulité.	177
Ignorance païenne détruite par l'Eglise.	113
Images (Culte des).	245
Impies convertis à l'heure de la mort.	184
Impies. Leurs ruses. (V. Incrédules).	145-179
Inconséquences des ennemis de l'Eglise.	182
Incrédulité (sources de l').	177
Incrédules du 18° siècle.	21
Incrédules (Erreurs des).	22
Incrédules (Profession de foi des).	Ibid.
Incrédules (ruses des).	143-179
Incrédules. Toujours mécontents.	111
Incrédules (les) sont crédules. (V. Mystères).	22-111
Incrédules (la folie des)	109
Indéfectibilité de l'Eglise.	100
Index des livres désendus. (V. Liberté).	214-284
Indifférentisme.	31
Indulgences.	242
Infaillibilité de l'Eglise.	13-103
Infaillibilité du Pape.	104
Infidèles (salut des).	146
Influence salutaire des ordres religieux. (V. religieux).	Ordres ·
Innovation (V. Dectrine Apost).	89
Inquisition.	154
Insensibilité de l'impie. (V. Indifférentisme).	25
Insensibilité de l'impie à l'heure de la mort.	184
Institution divine de l'Eglise.	9-21
Intolérance dogmatique de l'Eglise.	143-209
Intolérance des incrédules.	28
Intolérance des hérétiques.	28-160
Invariable (l'Eglise est).	89
JÉSUS-CHRIST. — Fondateur de l'Eglise.	9-21-34
Jeûne.	206-254
Judaisme.	38

Juifs (réprobation des. (V. Prophéties).	56
Lecture de la Bible en langue vulgaire.	212
Législation réformée par l'Eglise.	120
Leibnitz.	53-143
Lettres (les) conservées par l'Eglise.	128
Liberté de penser et d'écrire.	279
Livres défendus.	23-283
Loi évangélique.	56
Lois pénales contre l'hérésie.	152-163
Lois pénales corrigées.	120
Luther (vie de).	35
Luthéranisme. (V. Protestantisme Hérésie).	Ibid.
Mahométisme (propagation du).	48
Maladies soulagées par l'Eglise. (V. Confession).	132
Maladies morales guéries par l'Eglise (V. C	
sion).	132-138
Mariage rehaussé et sanctionné par l'Eglise.	118
Mariage attaqué par le Protestantisme et par l'i	
dulité.	119
Marques de vérité.	34
Marie. Invocation de la sainte Vierge.	242
Martyrs de l'Eglise.	60
Martyrs (prétendus) parmi les hérétiques.	63
Mauvaise Foi des ennemis de l'Eglise (V. Foi).	180
Médecine. Ce qu'elle doit à l'Eglise.	129
Mélange dans l'Eglise.	78
Membres de l'Eglise.	148
Militaires (ordres). (V. Ordres religieux).	276
Ministère de l'Eglise.	14
Miracles dans l'Eglise.	48
Miracles de Jésus-Christ.	49
Miracles (faux). (V. Démons).	53
Miracles (prétendus) des hérétiques.	5 1
Missions (V. Propagation de l'Eglise).	46-257
Missions protestantes.	47

TABLE DES MATIÈRES.	303
Modération à l'égard de l'erreur.	161
Mœurs des hérétiques.	165
Mœurs des pays protestants.	Ibid.
Mœurs des pays catholiques.	Ibid.
Moines attaqués (V. Ordres religieux).	248
Morale de l'Eglise. (V. Doctrine).	134
Moyen âge.	128-168
Mystères (V. Péché originel. — Eucharistie).	106
Nantes (révocation de l'édit de).	156
Nouveauté de l'hérésie.	90
Obéissance à l'Eglise. (V. Apostolicité).	Ibid.
Obéissance au Pape.	95
Obéissance aux Evêques.	94
Objections contre l'Eglise, nouvelles preuves de	sa
vérité.	142
Opinions dans l'Eglise. (V. Système Variations)	. 67
Ordres hiérarchiques dans l'Eglise.	19
Ordres religieux.	27-248
Ordres hospitaliers.	266
Ordres militaires.	268
Ordres contemplatifs.	53-248
Orgueil. (V. Sources de l'incrédulité).	179
Originel (péché) (V. Mystères).	233
Panthéiste. (V. Protestants).	80
Pape. (V. Obéissance. — Pontife).	18-95
Papes attaqués. (V. Domination des Papes).	27-278
Papes protecteurs des sciences.	175
Paupérisme. (V. Charité).	130-255
Pays catholiques.	165
l'ays protestants.	Ibid.
Péché originel. (V. Mystères).	238
Péchés (V. Confession).	131
Perpétuité de l'Eglise (V. Prophéties).	.58-100
Persécuteurs de l'Eglise punis.	185
Persécutions de l'Eglise. (V. Martyrs.)	21-60

Pertes de l'Eglise.	189
Philanthropie.	131-285
Philosophie guidée par l'Eglise.	114
Philosophisme moderne, objections.	24-45-46
Pie IX. Encyclique en saveur des ordres rel	igieux.
(V. Ordres religieux).	269
Pie IX. Allocution sur la guerre contre l'Eglise.	. 7
Pierre (S.) sa primauté. 15-	71-86-206
Pierre, centre d'unité.	70-87
Piété du Prêtre. (V. Confession.)	134
Piété (renaissance de la). (V. Ordres religieux.)	260
Politique (la) ennemie de l'Eglise.	30
Pontife Romaiu (obéissance au).	95
Pontife Romain, successeur de saint Pierre, Sa	Pri-
mauté.	17-18
Pontifes indignes.	142
Prescription (preuve par la voie de).	221
Pouvoir de l'Eglise.	14
Prêtre (piété, science du) (V. Confession.)	134
Primauté de saint Pierre. (V. Pierre).	15
Primauté du Pontife Romain. (V. Pontife.)	18
Princes (conversion des). (V. Prophéties.)	58
Profession de Foi.	33-190
Profession de Foi motivée.	197
Profession de Foi des incrédules.	22
· Propagation de la foi, ou de l'Eglise. (V. Fécond	dité.) 36
Propagation de l'hérésie.	46-47
Prophètes.	49
Prophéties accomplies de l'Eglise.	54
Prosélytisme de l'Eglise.	. 161
Protestantisme (origine du).	3 5
— (doctrine du).	79
- Engendre la corruption, et est con	ntraire
au prógrès.	75
Exerce des cruantés	480

.TABLE DES MATIÈRES.	305
— Contraire à la famille.	118
. — Comment il a été propagé.	35-47
Protestants (les) sont sans autorité.	5 2
- sans règle de Foi.	201
 sans religion. 	203
— sans vertus divines.	164
- ne sont pas meilleurs que les catholi	ques. 165
Protestants qui étaient catholiques par conviction	n. 30-52
Purgatoire.	246
Raison humaine. (V. Philosophie.)	25
- Civilisation moderne. 114	4-122-169
Rédemption.	147
Réforme. (V. Hérésie. — Luthéranisme. — Galvir	nisme.
- Anglicanisme Protestantisme.)	
Religion (fantôme de).	25
Religion (changer de).	139
Religion. Toutes les religions ne sont pas bonne	es. 74
Religion d'argent.	290
Reliques (Culte des).	237
Renaissance avant la Réforme, due à l'Eglise.	175
Réprobation des Juifs.	56
Restitutions. (V. Confession).	131
Réversibilité des mérites. (V. Indulgences. Ordr. re	l. 237-253
Richesses du clergé. (V. Biens de l'Eglise. — C	rdres
religieux. — Bruyères défrichées.)	152-163
Rigueur contre l'erreur. Rome favorise les arts et les sciences. (V. Bienfa	
	175
l'Eglise. Ignorance.)	28
Rome (haine contre). Romaine (Eglise).	26 34
Ruses des impies et des protestants.	143-204
Sacerdoce. (V. Sacrifice.)	140-20 4 57
Sacrifice.	Ibid.
Sacrifice. Sacriléges punis. (V. Biens de l'Eglise vendus).	185
Saintelé de l'Eglise.	76
•	26
TOME II.	5 D

Saints.	80
Saints civilisateurs.	2 59
Saints religieux. Grand nombre.	259
Sainteté (la) manque aux sectes.	79
Saints (invocation des).	242
Saints (canonisation des).	54-80
Saint-Barthélemi (la).	157
Salut. (V. Baptême. — Foi. — Infidèles.)	143
Satisfactions.	237
Scandales dans l'Eglise.	28-140
Sciences conservées par l'Eglise.	128
Sciences. (V. Ordres religieux.)	261
Schisme. (V. Unité.)	95
Sectes (l'unité manque aux).	73
Sens privé (erreurs et abominations du).	26-72-79
Sens de la Bible.	198
Siècles barbares. (V. Barbares).	173
Siècle d'Auguste.	40
Société (les ordres religieux utiles à la) (V. 6	Ordr. rel.) 256
Sociétés bibliques.	210
Sociétés secrètes.	230
Stabilité de l'Eglise.	58-110-184
Stérilité de l'hérésie.	47
Succession apostolique. (V. Apostolicité.)	88
Superstitions abolies par l'Eglise.	116
Suprématie de saint Pierre Du Pontife	romain.
(V. Pierre Pontife.)	15-71-86-201
Systèmes dans l'Eglise. (V. Opinions).	67
Systèmes philosophiques.	115
Taxe des pauvres.	136
Textes de la Bible cités contre la doctrine Ca	atholique. 200
Tolérance dogmatique. (V. Intolérance.)	143-203
Tolérance de l'Eglise dans sa conduite.	151
Tolérance des philosophes.	28
Tolérance (prêcher la).	149

TABLE DES MATIÈRES.	307
Tradition.	191-200
Traite des nègres.	123
Transsubstantiation.	218
Trève de Dieu.	219
Trinité (Sainte).	189
Tyrannie réprimée par l'Eglise.	120
Unité de l'Eglise. (V. Centre d'unité.)	64
Unité (l') manque aux sectes.	73
Universalité de l'Eglise. (V. prophéties.)	58
Universités fondées par l'Eglise.	129-174
Variations dans l'Eglise. (V. Discipline Cérén	nonies.
- Développement de la doctrine Catholique).	67
Variations de l'hérésie.	73
Vérité naturelle. (V. Philosophie.)	114
Vérité surnaturelle. (V. Philosophie.)	Ibid.
Version de la Bible (V. Lecture de la Bible.)	198
Vertus nourries et encouragées par l'Eglise.	117-137
Vertus (les) divines manquent aux sectes.	164
Vertus morales des hérétiques.	80
Vertus morales récompensées ici-bas.	180
Vices réprimés par l'Eglise. (V. Confession.)	117
Villes bâties et agrandies par l'Eglise.	126
Visibilité de l'Eglise. (V. Prophéties).	59-98-200
Vocation des Gentils.	55
Voie qui mène à la vérité.	93
Vœux. (V. Ordres religieux.)	250
Voltaire. — Ses erreurs. — Sa mauvaise foi.	- Sa
niort.	26-27-181

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

TABLE GÉNÉRALE

DES TROIS PARTIES.

Avis.

5

PREMIÈRE ÉPOQUE. La création. Le péché originel. — L'origine du mal. — La liberté de l'homme. Promesses d'un libérateur. — Le Messie. Enfants d'Adam. DEUXIÈME ÉPOQUE. Corruption générale. — Le délage. La tradition conservée. La tour de Babel et la corruption générale. TROISIÈME ÉPOQUE.	10 12 15
Le péché originel. — L'origine du mal. — La liberté de l'homme. Promesses d'un libérateur. — Le Messie. Enfants d'Adam. DEUXIÈME ÉPOQUE. Corruption générale. — Le délage. La tradition conservée. La tour de Babel et la corruption générale.	12
de l'homme. Promesses d'un libérateur. — Le Messie. Enfants d'Adam. DEUXIÈME ÉPOQUE. Corruption générale. — Le délage. La tradition conservée. La tour de Babel et la corruption générale.	
Promesses d'un libérateur. — Le Messie. Enfants d'Adam. DEUXIÈME ÉPOQUE. Corruption générale. — Le délage. La tradition conservée. La tour de Babel et la corruption générale.	
Enfants d'Adam. DEUXIÈME ÉPOQUE. Corruption générale. — Le déluge. La tradition conservée. La tour de Babel et la corruption générale.	15
DEUXIÈME ÉPOQUE. Corruption générale. — Le déluge. La tradition conservée. La tour de Babel et la corruption générale.	
Corruption générale. — Le délage. La tradition conservée. La tour de Babel et la corruption générale.	16
La tradition conservée. La tour de Babel et la corruption générale.	
La tour de Babel et la corruption générale.	17
•	20
TROISIÈME ÉPOQUE.	21
La vocation d'Abraham. — Le commencement du	
peuple de Dieu.	
La naissance d'Isaac. — Le sacrifice d'Abraham. —	23
Promesse à Isaac.	23
La naissance de Jacob.	23 24

340 TABLE GÉNÉRALE	
La célèbre prophétie de Jacob.	27
Joseph.	ib.
La naissance de Moïse.	28
La Paque.	30
Nécessité d'une loi écrite.	31
QUATRIÈME ÉPOQUE.	
La loi de Moïse.	32
Alliance avec Dieu.	ib.
Le sacerdoce.	33
Miracles opérés en faveur des Israélites.	35
Le cantique de Moïse. — Sa mort.	56
Le livre de Job.	37
Epreuves de Moïse.	38
Josué.	39
La sidélité et l'insidélité des Israélites Les juges.	40
David. — Famille royale.	41
Le Messie, fils de David.	42
Le temple de Jérusalem préparé par David est bât par Salomon.	i 43
CINQUIRME EPOQUE.	
Dédicace du temple de Salomon.	44
Chute de Salomon.	ib.
Le schisme des douze tribus.	45
Le royaume d'Israël détruit.	ib.
Les prophètes.	46
Juda protégé ou puni.	48
La captivité de Babylone.	49
Le temple détruit.	ib.

Babylone punie.

Cyrus.

50

ib.

SIXIÈME ÉPOQUE.

La fin de la captivité de Babylone. — Le retour des	
captifs.	50
Dernières prophéties (538-516).	52
Le prophète Daniel.	ib.
Zacharie, Aggée et Malachie.	54
Il se fait un grand changement dans la manière de	
penser et d'agir des Juiss.	ib.
Paix profonde.	55
Alexandre-le-Grand.	56
La paix est troublée.	57
La persécution d'Antiochus. — Les Machabées.	58
Simon . Souverain Pontife et chef du peuple juif.	60
Juda subsiste toujours en corps d'état.	61
Dépravation générale des Gentils.	ib.
Superstition et sectes parmi les Juifs.	63
Hérode étranger.	64

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

L'accomplissement des prophéties. — Jésus-Christ.	65
Vie, doctrine et miracles de Jésus-Christ.	68
Mort de Jésus-Christ.	70
Résurrection et ascension de Jésus-Christ.	72
Descente du Saint-Esprit.	73
Prédication des Apôtres. — Propagation de l'Evangile.	74
Mœurs des premiers Chrétiens.	75
Dispersion des Apôtres. — Conversion des Gentils.	ib.
Première persécution. — Néron.	76
Martyrs.	ib.

Propagation de l'Evangile par toute la terre.	77
Vertus des Chrétiens.	80
deuxième époque.	
Conversion des princes. — Constantin-le-Grand.	81
Arius et autres hérétiques.	83
Julien l'apostat.	86
Julien veut rebâtir le temple de Jérusalem.	ib.
MOYEN AGE.	
Etablissements des peuples barbares sur les ruines de l'empire romain. (v°, v1°, v11°, v11°, 12° et x° siècles). — Première invasion des barbares.	83
TROISIÈME ÉPOQUE.	
Conversion de Clovis. — Conversion des barbares.	89
Empire d'Orient.	90
QUATRIÈME ÉPOQUE.	
Mahomet.	91
CINQUIÈME ÉPOQUE.	
Empire d'Occident. — L'Allemagne. — Charlemagne.	92
Schisme des Grecs.	95
Seconde invasion des barbares. — Désordres. — La	
foi conservée. — Saints personnages.	94
Abus à Rome.	96
Schisme des Grecs fomenté par Michel Cérulaire. Démêlés entre le sacerdoce et l'empire.	97 ib.
beingles chire le sacerdoce et l'empire.	w.

SIXIÈME ÉPOQUE.

Depuis la première croisade jusqu'à la huitième et dernière, et la mort de saint Louis. — Les croi-	
sades.	98
Ordres religieux militaires.	100
Nouveaux ordres religieux.	ib.
SEPTIÈME ÉPOQUE.	
Pouvoir du pape.	101
Croisade contre les Albigeois.	ib.
Universités.	102
Temps de transition du moyen âge aux trois derniers	
siècles.	103
Schisme d'Occident.	ib.
Hérésie de Wiclef et de Hus.	104
HUITIÈME ÉPOQUE.	
Depuis la fin du grand schisme d'Occident jusqu'à	
l'abjuration de Henri IV Réunion des Grecs aux	
Latins. — Schisme complet.	105
Apostasie des peuples. — La prétendue Réforme.	106
La réforme se répand dans les différents pays.	109
La réforme est sanguinaire.	110
L'Anglicanisme.	112
La Compagnie de Jésus.	113
Le concile de Trente.	114
NEUVIÈME ÉPOQUE.	
La paix de Westphalie.	116
Le Jansénisme.	117
Ligue des Jansénistes avec les Philosophes modernes	
pour opprimer l'Eglise catholique.	119
TOME II. 27	

314 TABLE GENERALE	
L'incrédulité moderne.	121
La suppression de la Compagnie de Jésus.	ib.
Joseph II Innovations dans l'empire.	123
Innovations en Italie.	124
La Belgique s'oppose aux innovations.	ib.
dixième époque.	
La révolution française.	125
Bonaparte. — Concordat.	127
Articles organiques du concordat.	128
Chute de Napoléon.	129
Etat de l'Eglise catholique après la chute de	e
Napoléon.	130
Coup d'œil sur l'état de l'Eglise catholique et	a
Europe, depuis 1840 jusqu'à 1850.	132
DEUXIÈME PARTIE.	
•	
Introduction. — Nécessité de l'instruction reli	
gieuse.	139
L'indifférence en matière de religion.	141
CHAPITER PREMIER.	
L'existence de Dieu.	145
§ Ier Le Polythéisme.	150
§ II. L'Athéisme.	154
§ III. Le Panthéisme.	135
CHAPITRE II.	•
Les perfections de Dieu	157
Les perfections de Dieu. La providence de Dieu.	164
Ta bioridence de Dien.	104

DES TROIS PARTIES.	315	
CHAPITRE III.		
L'àme humaine.	169	
§ le La spiritualité de l'àme.	ib.	
§ II. La liberté de l'âme.	173	
§ III. L'immortalité de l'àme.	178	
L'éternité des peines.	185	
CHAPITRE IV.		
Nécessité d'une religion ou d'un culte religieux.	186	
§ I Culte intérieur.	187	
§ II. Culte extérieur.	189	
§ III. Culte public.	191	
§ IV. Cérémonies religieuses. — Temples. — Prière.	192	
CHAPITRE V.		
La loi naturelle.	195	
§ Ior Il existe un ordre moral.	196	
§ II. Dieu auteur de l'ordre moral, prescrit le bien		
et défend le mal.	198	
§ III. Sanction de la loi naturelle, ou de l'ordre		
moral.	199	
§ IV. La promulgation de la loi naturelle ou de		
l'ordre moral.	ib.	
CHAPITRE VI.		
La révélation.	200	
§ ler Possibilité de la révélation divine.	ib.	
§ Il. Nécessité de la révélation divine.	202	
§ III. Les marques de la vérité de la révélation		
divine. — Les miracles. — Les prophéties.	205	
§ IV. L'existence de la révélation divine.	221	

CHAPITRE VII.

Les Linnes Cointe manuière course de la Dérélation	
Les Livres Saints, première source de la Révélation. — l'Ancien Testament.	222
	222
§ I ^{er} Authenticité du Pentateuque. § II. Intégrité du Pentateuque.	225 225
•	225 226
§ III. Véracité du Pentateuque. Autorité des autres livres de l'Ancien Testament.	220 229
	-
§ IV. Divinité des livres de l'Aucien Testament.	230
CHAPITRE VIII.	
La divinité de la révélation mosaîque prouvée.	232
§ Ier Par des miracles.	ib.
§ II. Par des prophétics.	233
§ III. Par l'histoire du peuple Juif.	235
Objections contre la révélation de Moïse.	237
CHAPITRE 1X.	
Le Nouveau Testament.	238
§ Ier Authenticité des Evangiles.	ib.
§ II. Intégrité des Evangiles.	242
§ III. Véracité des Evangiles.	244
§ IV. Inspiration divine des Evangiles et des autres	
écrits du Nouveau Testament.	248
CHAPITRE X.	
La Tradition, seconde source de la révélation divine.	253
§ ler. La Tradition; ce qu'elle est.	ib.
§ II. Autorité de la Tradition.	254
Objections réfutées.	258

CHAPITRE XI.

Jésus-Christ est le vrai Messie. — Prophéties relatives à sa Naissance; — à sa Personne; — à sa Doctrine; — à ses Miracles; — à sa Passion; — à sa Résurrection; — à la Propagation de l'Evangile; — à la Vocation des Gentils; — à la Destruction de Jérusalem et de son Temple.

262

CHAPITRE XII.

La Divinité de Jésus-Christ prouvée :

- § ler. par son caractère, par sa doctrine, et par la manière dont cette doctrine à été révélée.
- § II. par l'Ancien et le Nouveau Testament. 1. Témoignages de l'Ancien Testament. 2. Témoignages des Prophètes. — Le Nouveau Testament. 1° Jésus-Christ a enseigné sa Divinité; 2° Il l'a prouvée par des Miracles, par sa Résurrection; 3° Par des Prophéties; 4° Les Apôtres l'ont enseignée et 5° prouvée par des Miracles.
- § III. par la Tradition, c'est-à-dire: 1º Par les Pères Apostoliques; 2º par le culte extérieur; 3º par les inscriptions; 4º par les Symboles ou professions de Foi; 5º par les Martyrs.

271

CHAPITRE XIII.

- La Divinité de la Mission, ou de la Révélation de Jésus-Christ prouvée :
- 1º Par des Miracles, par la Résurrection de Jésus-Christ; par des Prophéties; par son caractère intrinsèque.

294

APPENDICE.

	pologistes anciens et modernes. Ancien et le Nouveau Testament.	304 313
	TROISIÈME PARTIE.	
Avai	nt-propos.	7
L'Eg	lise. — Sa constitution.	9
	emis de l'Eglise.	21
	JE M'ATTACHE A L'ÉGLISE CATHOLIQUE.	34
1. 11.	Parce qu'elle est divine dans son Fondateur. Parce qu'elle est divine dans sa propagation au commencement. Dans sa propagation dans tous les siècles. La Propagation de l'erreur est tout humaine.	36
Ш.	Parce qu'elle est appuyée sur des miracles. Les Miracles manquent aux sectes. Faux Miracles.	48
IV.	Parce qu'elle est appuyée sur des Prophéties. Différentes Prophéties relatives à l'Eglise.	54
V.	Parce qu'elle est cimentée et fécondée par le sang des Martyrs. Marques pour distinguer les vrais Martyrs	60
VI.	des faux Martyrs. Parce qu'elle est Une. En quoi consiste l'unité de l'Eglise.	64

	DES TROIS PARTIES.	349
Ċ	L'unité manque aux sectes.	
VII.	Parce qu'elle est Sainte.	76
	En quoi consiste la Sainteté de l'Eglise.	
	La Sainteté manque aux sectes.	
VIII.	Parce qu'elle est Catholique.	81
	En quoi consiste la Catholicité de l'Eglise.	
	La Catholicité manque aux sectes.	
IX.	Parce qu'elle est Apostolique.	86
	En quoi consiste l'Apostolicité de l'Eglise.	
	L'Apostolicité manque aux sectes.	
•	Obéissance à l'Eglise, voie qui mène à la	
	vie.	
	Obéissance au Souverain Pontise, lien	
.,	qui nous unità l'Eglise.	
X.	Parce qu'elle est visible.	98
XI.	Parce qu'elle esi perpétuelle et indéfectible.	100
XII. XIII.	Parce qu'elle est infaillible.	103
AIII.	Parce qu'elle enseigne des Mystères incom- préheusibles.	100
VIV	Parce qu'elle passe sur la terre en faisant du	106
AI 1.	bien.	112
	1. Elle réforme l'homme.	112
	2. Elle guide la philosophie.	
	3. Elle abolit les superstitions barbares.	
	4. Elle sauve la famille.	
	5. Elle corrige la législation — le droit de	
	la guerre.	
	6. Elle rehausse et sanctifie la bravoure	
	militaire.	
	7. Elle abolit l'esclavage.	
	 la traite des Nègres. 	
	8. Elle bâtit et agrandit les villes.	
	9. Elle défriche les bruyères.	
	10. Elle encourage le commerce	

- 11. Elle conserve et encourage les arts et les sciences.
- 12. Elle fonde les écoles et les universités.
- 13. Elle soulage l'humanité souffrante.
- 14. Elle procure les plus grands biens par la Confession.
- Elle procure les plus grands biens par le célibat.
- 16. Elle fait pratiquer toutes les vertus.
- 17. Elle guérit toutes les maladies morales.

140

- XV. Parce qu'elle a triomphé des abus et des scandales.
- XVI. Parce que ses ennemis emploient la ruse pour la combattre. 143

DIFFÉRENTES BUSES :

- Accuser l'Eglise d'intolérance dans sa doctrine, parce qu'elle enseigne ces trois points: sans le Baptême point de salut; sans la Foi point de salut; hors de l'Eglise point de salut.
- 2. Accuser l'Eglise d'intolérance dans sa conduite.

L'inquisition.

La révocation de l'Edit de Nantes.

La Saint-Barthélemi.

Croisades contre les hérétiques.

Prosélytisme.

- 3. Prêcher la modération à l'égard de l'erreur.
- 4. Prôner les vertus et les pays hérétiques.
- Faire valoir la maxime: un hounête houme ne change point de religion.

DES TROIS PARTIES.

 6. Exalter la civilisation moderne, et d précier le Catholicisme. 	é-
7. Accuser le clergé de favoriser l'ign	10-
rance.	. •
XVII. Parce qu'elle est attaquée par l'ignorance.	177
— par l'orgueil.	
— par la corrupti	on
du cœur.	
— par la mauvaise f	oi.
- par l'inconséque	
ce et la contradiction.	
XVIII.Parce qu'un grand nombre d'incrédules	et
d'hérétiques reviennent à la foi catholique	
à l'heure de la mort.	183
XIX. Parce que Dieu punit ici-bas ses persécuteur	rs. 185
Conclusion.	186
Amour de l'Eglise, caractère des e	n-
fants de Dieu.	187
APPENDICE.	
I. Profession de la foi catholique, ordonnée p	
le Pape Pie IV.	190
II. La Très-Sainte Trinité.	193
III. Doctrine Catholique sur la Bible et sur la Tr	a-
dition.	196
Faux système des Protestants sur la Bib	
et sur la Tradition.	lb.
IV. Ruses employées par les ministres et les éci	
vains protestants, pour retenir leurs cor	
ligionnaires dans l'erreur, et pour perver	
les Catholiques :	204
1.Parler de la Bible comme si eux seu	ls
la possédaient et la respectaient.	

322	TABLE GÉNÉRALE	
	 Prôner la lecture de la Bible en langue vulgaire comme si elle était nécessaire au salut, et accuser l'Eglise Catholique de cacher au peuple la parole de Dieu. 	
	3. Citer une foule de textes comme con-	
	traires à la doctrine Catholique, et omettre ceux qui lui sont évidem-	
	4. Attribuer à l'Eglise Catholique une	
	doctrine absurde que l'Eglise elle-	
	même réprouve avec horreur.	
	5. Ridiculiser les Cérémonies de l'Eglise	
	Catholique, et les regarder comme con-	
	traires à la Bible.	
V.	Défense de lire la Bible en langue vulgaire.	212
VI.	== ====================================	221
VII.		
	d'institution divine, et elle a été en usage	225
*****	dans tous les siècles.	223
¥ 111.	Les Cérémouies Religieuses de l'Eglise Catho-	
	lique sont utiles et nécessaires. — Elles n'ont pas été empruntées au Paganisme. —	
	Elles ne sont pas trop dispendieuses.	231
IX.	Le Péché originel.	238
Χ.	L'invocation des Saints. — Les Images et les	200
28.	Reliques. — La sainte Vierge. — Les Sa-	
	tisfactions. — Les Indulgences. — Le Pur-	
	gatoire. Le Jeûne et l'Abstinence. — Les	
	Confréries.	242
XI.	Des ordres religieux Excellence de l'état	

XI. De religieux prouvée par son institution, par sa nature, par ses avantages spirituels, et par l'estime de l'Eglise. - Avantages des ordres religieux pour la religion et pour la

	DES TROIS PARTIES.	323
	société. Ordres religieux hospitaliers. Or-	
	dres religieux militaires.	255
XII.	Liberté de penser et d'écrire Liberté de la	
	presse. — Livres défendus.	279
XIII.	Domination des Papes et du Clergé.	286
XIV.	Biens de l'Eglise.	289
XV.	La religion catholique est une religion d'ar-	
	gent ?	290
XVI.	Charité. — Philanthronie	909

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE.

Tournai , typ. de J. Casterman et Fils.

.

